

2026

Charte

2041

Evaluation de la charte 2011-2026

(version mise à jour en 2023)



Parc
naturel
régional
Livradois-Forez

Partie 1 : Rappel des objectifs de l'évaluation	4
1 Le cadre du bilan évaluatif	4
1.1 Le dispositif de suivi-évaluation prévu et mis en place dans la Charte en vigueur	4
1.1.1 Le suivi en continu de la mise en œuvre de la Charte	5
1.2 Le principe du bilan évaluatif	6
1.3 Les questions évaluatives	7
2 Méthodologie et processus.....	8
2.1 La méthode en synthèse	8
2.2 Note d'ambiance sur la collecte	9
Partie 2 : Bilan évaluatif	10
1 Bilan par objectif stratégique	10
1.1 Les fiches individuelles	10
1.2 Les indicateurs de suivi renseignés	10
2 Bilan financier.....	20
2.1 Une diminution globale des recettes de fonctionnement du budget de structure, marquée par la baisse des contributions statutaires et de l'étiollement de la capacité d'auto-financement du syndicat mixte du Parc	20
2.2 Des axes plus ou moins investis sur la période 2011-2020.....	22
2.2.1 Des dépenses relativement équilibrées entre les axes de la Charte, avec des variations notables au cours du temps	24
2.2.2 Des recettes qui varient fortement en fonction des axes et des années	26
2.3 Des nouvelles compétences qui ont permis de développer des moyens d'ingénierie au sein du syndicat mixte par des financements dédiés	28
2.4 Des programmes territoriaux qui représentent un levier d'action pour le Parc .	28
Partie 3 : Regard évaluatif sur la période de mise en œuvre de la Charte	29
1 Un rôle conforté et légitimé du Parc.....	29
1.1 Une évolution du positionnement du syndicat mixte du Parc	29
1.1.1 Une « identité » du Parc fondée autour de 4 générations d'approches	29
1.1.2 Une approche pluridisciplinaire du Parc qui marque toujours sa spécificité	30
1.2 Un syndicat mixte du Parc à la fois structure de conseil et locomotive pour la mise en place de démarches innovantes	31
1.2.1 Une prise de compétences additionnelles initiée dans la présente Charte comme premier révélateur de cette montée en ingénierie du syndicat mixte du Parc	31
1.2.2 Une vocation « expérimentale » du Parc, soutenue et exploitée à plein sur la durée de la mise en œuvre de la Charte	32

1.2.3	Un réseau de partenaires actifs, qui contribue à l'action du Parc.....	33
1.3	Une culture des réseaux plus ténue sur la période	35
1.3.1	Des réseaux impulsés par le Parc assez autonomes	35
1.3.2	Un volet « coopération » lui aussi moins mobilisé que par le passé	35
2	Une gouvernance revisitée par le fonctionnement à la carte du syndicat mixte du Parc et les évolutions institutionnelles.....	36
2.1	Des instances de gouvernance remodelées, pour favoriser le dialogue de proximité avec les signataires	36
2.1.1	Des facteurs exogènes venus percuter l'organisation territoriale.....	36
2.1.2	Une réadaptation des instances initialement prévues dans la gouvernance, pour organiser « autrement » le dialogue avec les collectivités signataires.....	37
2.2	Des contributions des signataires davantage amenées dans le cadre d'échanges individuels qu'à l'issue de réflexions collectives.....	39
2.2.1	Des relations protéiformes du Parc aux collectivités locales (EPCI, communes) et des usages variés de l'ingénierie du syndicat mixte	39
2.2.2	Des liens distendus avec les autres signataires institutionnels (Etat, Région, Départements) corroborés à une réduction des contributions statutaires	42
2.2.3	Une perte de vision stratégique globale du Parc	44
2.3	Une place laissée à la participation citoyenne encore limitée dans la présente Charte, qui interpelle le positionnement du Parc sur les attendus de la mobilisation des habitants.....	47
2.3.1	Un terreau fertile d'initiatives et associations citoyennes dans le Parc	47
2.3.2	Des expérimentations mises en place, mais qui restent timides.....	48
2.3.3	Un enjeu à préciser les « attendus » de la mobilisation citoyenne et « l'ouverture » à la prise de décisions partagée	49
3	Une lisibilité du Parc toujours en question	50
3.1	Une lisibilité de l'action du Parc qui gagne encore à être améliorée, malgré des efforts de sensibilisation et communication sur la période	50
3.1.1	Du côté des signataires, une lisibilité de l'intervention du Parc influencée par l'implantation géographique au sein du Parc.....	50
3.1.2	Une communication démultipliée par plusieurs « supports » pour améliorer la diffusion de la connaissance du Parc et sensibiliser à sa préservation.....	51
3.2	Une Charte de qualité, guide pour l'action du syndicat mixte du Parc mais peu dans le viseur des signataires.....	52
3.2.1	Une Charte repère bien appropriée par le syndicat mixte du Parc	52
3.2.2	Un outil moins approprié et appropriable par les collectivités et partenaires signataires, moins à même de s'y référer pour tenir leur engagement vis-à-vis des objectifs de la Charte.....	53
4	Des actions démultipliées couvrant l'ensemble des ambitions de la Charte	54

4.1	Une intervention équilibrée en termes de « sujets » investis, mais moins de territoires couverts.....	54
4.1.1	Des thématiques globalement ambitieuses et investies	54
4.1.2	Un périmètre géographique en mouvance qui interroge les moyens de « fédérer » les collectivités locales et équilibrer la mise en œuvre des actions	54
4.1.3	Des actions qui donnent de la visibilité aux partenaires locaux et qui dynamisent la capacité d’action des collectivités	55
4.2	Des actions emblématiques, sur lesquelles le Parc est bien repéré	57
4.2.1	L’urbanisme rural et le travail sur les centres-bourgs, largement identifié et valorisé tant par les élus que les partenaires.....	57
4.2.2	Au-delà des objectifs de la Charte, une prise de compétences grand cycle de l’eau dont GEMAPI et ScoT assez inédite	58
4.2.3	La Maison du tourisme, l’aboutissement de la structuration d’une politique réussie, bien que n’ayant pas suscité l’adhésion de l’ensemble des collectivités à l’origine	58
4.2.4	L’impulsion d’un projet innovant, le PAT, amenant une réflexion sur l’alimentation non prévue à l’origine dans la Charte.....	59
4.3	Des sujets moins couverts sur la période ou catalyseurs de divergences	60
4.3.1	Des objectifs relatifs au développement des énergies renouvelables non remplis mais qui ont vu naître des projets et idées nouvelles	60
4.3.2	Le volet culture, hors des priorités d’intervention du Parc	60
4.3.3	Les volets paysage et patrimoine, deux sujets transversaux soumis aux différentes prises de position sur les thématiques concernées	61
4.3.4	Une tendance à la segmentation des sujets, qui tend à freiner la transversalité de l’action du syndicat mixte du Parc	61
Partie 4 : Les enseignements à retenir en vue de la révision de la Charte		63
4.4	Les grandes conclusions, en synthèse.....	63
4.5	Réponses aux questions évaluatives.....	67
4.6	Les attentes nouvelles exprimées	70
5	Annexes	72
5.1	Les entretiens réalisés	72
5.2	Le registre d’entretien mobilisé	73
5.3	Les fiches bilans de l’évaluation de la Charte 2011-2026	75

Partie 1 : Rappel des objectifs de l'évaluation

1 Le cadre du bilan évaluatif

1.1 Le dispositif de suivi-évaluation prévu et mis en place dans la Charte en vigueur

Validée par décret ministériel le 25 juillet 2011, la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez est un document cadre majeur qui entend contribuer au développement durable et à l'attractivité du territoire. Cet outil prospectif - sur une durée de quinze ans, 2011 à 2026 - ambitionne « *d'inventer une autre vie, respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement* ».

La Charte est organisée autour de quatre axes, déclinés chacun en objectifs stratégiques, et ces derniers en objectifs opérationnels :

- Un « socle patrimonial », facteur d'appartenance
- Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants
- Des pratiques durables pour une « autre vie »
- « Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet.

Afin de suivre et d'analyser l'évolution du territoire en lien avec les objectifs de la Charte, celle-ci est dotée d'un dispositif d'évaluation conçu comme :

- un outil de politique publique transparent auprès des collectivités membres du syndicat mixte du Parc et des partenaires,
- un outil de pilotage et de gestion interne pour les équipes du syndicat mixte du Parc afin d'adapter en permanence la stratégie du territoire, dans un souci d'amélioration continue,
- un outil pédagogique et d'animation du territoire mettant en lumière les actions du syndicat mixte du Parc auprès de la population ainsi que leur impact socio-économique, culturel et environnemental.

Ce dispositif d'évaluation est bâti autour de cinq objets complémentaires afin de rendre compte de la mise en œuvre de la Charte selon des pas de temps différents :

a) **L'élaboration de neuf questions évaluatives**, constituant un socle pour mesurer à terme l'impact direct et indirect des politiques du syndicat mixte du Parc sur l'évolution du territoire. Ces questions sont relatives à l'ambition portée par le syndicat mixte du Parc, sa stratégie d'intervention territorialisée ainsi que ses moyens d'agir et au suivi de chacun des 4 axes de la Charte.

b) **La réalisation d'un bilan annuel** à portée pédagogique. Diffusé au plus grand nombre, il est construit sur la base d'un bilan technique interne réalisé par les agents du syndicat mixte du Parc.

c) **La production tous les trois ans d'une analyse partagée** avec les partenaires du syndicat mixte du Parc **de la mise en œuvre de la Charte et du niveau d'atteinte des engagements figurant dans les objectifs opérationnels de la Charte**. Quatre exercices ont été réalisés et partagés avec ces derniers

pour les périodes 2011/2013, 2014/2016, 2017/2019 et 2020/2022¹. Non diffusés au grand public, ils donnent cependant lieu à des états précis des actions et des projets réalisés par le syndicat mixte du Parc afin de mesurer l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs stratégiques de la Charte et d'en faciliter le « porter à connaissance » et la transversalité des interventions.

d) **L'édition de monographies thématiques** établissant l'état des lieux et les perspectives des secteurs ou des domaines stratégiques du territoire. A ce jour, à raison d'une production annuelle en moyenne, le syndicat mixte du Parc en a publié sept : tourisme, agriculture, forêt, biodiversité, commerce/artisanat/services, projet alimentaire territorial et responsabilité sociétale des entreprises.

e) **Un dispositif d'indicateurs « in itinere »** dits de réalisation ou de résultats visant à répondre aux objectifs opérationnels de la Charte ainsi que des indicateurs territoriaux pour rendre compte de l'évolution objective du territoire.

1.1.1 Le suivi en continu de la mise en œuvre de la Charte

Si les quatre premiers objets ont été mis en œuvre, le dispositif d'indicateurs s'est avéré plus complexe à renseigner. Plusieurs Parcs naturels régionaux connaissant la même situation ont exprimé leurs difficultés au niveau national : indicateurs trop nombreux et figés car annexés dans une Charte validée par décret, difficultés à suivre et à renseigner le dispositif d'évaluation, ...

D'un commun accord avec l'autorité de tutelle ministérielle, des pistes ont été avancées fin 2015 pour une démarche de simplification qui ne dénature ni le fond, ni la portée du dispositif d'évaluation. Il s'agissait de viser la globalité des enjeux fondamentaux de la Charte et non systématiquement par axe stratégique.

Pour le Parc naturel régional Livradois Forez, le travail mené en 2016-2017 avec l'appui d'un bureau d'études et du conseil scientifique, avait pour but :

- de ne pas remettre en cause le dispositif global d'évaluation en gardant les objectifs et le sens de l'évaluation souhaitée dans la Charte ;
- de proposer un partenariat opérationnel avec le conseil scientifique du Parc et la DREAL, sans attendre la révision future de la Charte, pour valider une nouvelle liste d'indicateurs ;
- de se limiter concrètement à une quarantaine d'indicateurs prioritaires (contre les 84 annoncés initialement dans la Charte), sous réserve d'être argumentés et structurés.

Ce travail s'est traduit par une nouvelle série d'indicateurs construite selon le processus suivant :

- 22 priorités ont été identifiées dans les 4 grands domaines stratégiques de la Charte du Parc ;
- à partir de ces priorités, 40 indicateurs ont été définis et renseignés régulièrement par l'équipe technique du syndicat mixte du Parc.
- pour chaque indicateur une fiche de renseignement et une fiche de suivi ont été complétées : la fiche de renseignement comporte une valeur initiale et une valeur objectif de l'indicateur à atteindre en 2026.

L'ensemble de ce dispositif a été validé par une délibération du Comité syndical du Parc en octobre 2018.

¹ Le dernier bilan triennal est à venir.

1.2 Le principe du bilan évaluatif

Le chantier de révision de la Charte est l'occasion de porter un regard rétrospectif sur 12 ans de mise en œuvre de la Charte 2011-2026, entre juillet 2011 et juillet 2023. C'est le rôle et le sens du bilan évaluatif.

Le bilan évaluatif repose sur l'exploitation de données existantes (bilans annuels, bilans triennaux, suivi des 40 indicateurs de résultat et territoriaux répartis selon les 22 priorités de la Charte 2011-2026, monographies thématiques, données financières agrégées) et sur des informations obtenues auprès d'un panel d'acteurs internes à l'équipe du syndicat mixte du Parc (Présidence, Direction, Responsables de pôles, Chargés de mission) et externes au syndicat mixte du Parc (partenaires, acteurs locaux).

Les principes de déploiement du bilan évaluatif sont les suivants :

- **Le bilan évaluatif est mené de façon concomitante à la démarche de diagnostic,**
- **Il s'agit d'un bilan transversal** entre d'une part, les principales réalisations et résultats obtenus par le syndicat mixte du Parc et les signataires de la charte 2011-2026 et d'autre part, une perception de l'ensemble des thématiques d'intervention du syndicat mixte du Parc,
- **Le bilan est également constitué de 2 zooms évaluatifs** (ou « percées ») qui mobilisent des travaux, entretiens et analyses spécifiques, plus poussés en particulier sur les effets de l'intervention du Parc à savoir « l'animation territoriale » et « la mobilisation des habitants ».

Points d'attention :



La terminologie Parc :

- Il est entendu par Parc qu'il s'agit à la fois du syndicat mixte du Parc et des signataires de la Charte 2011-2026.

L'appréciation de l'engagement des signataires à la mise en œuvre de la Charte :

- **L'évaluation porte en premier lieu et en priorité sur la capacité du syndicat mixte du Parc** à mettre en œuvre la charte au regard de ses engagements et de ses capacités d'action durant 12 ans.
- **L'analyse fine de l'engagement des signataires** dans la mise en œuvre de la Charte 2011-2026 à l'échelle du territoire, et sur la diversité des thématiques durant les 12 années passées, **relèverait d'un travail fastidieux et peu fiable (facteurs d'intervention multiples).**
- Aussi, **l'évaluation relève d'une appréciation qualitative de la contribution des signataires** au regard de leurs engagements dans la Charte. Sont notamment regardées la couverture des thématiques prises en compte et l'évolution des financements alloués par objectif, au regard des compétences et évolutions externes (nouvelles Régions, évolution des périmètres et des compétences des EPCI...).

1.3 Les questions évaluatives

ENTREES	QUESTIONS EVALUATIVES	REGISTRES	MODALITES DE COLLECTE
Ambition et projet du Parc	<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc a-t-il contribué à l'accroissement de l'attractivité du territoire ? - Le Parc a-t-il contribué à l'épanouissement de ses habitants ? 	Efficacité	Entretiens signataires Zooms évaluatifs
Stratégie d'intervention et moyens d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Le mode de gouvernance du Parc a-t-il favorisé le portage de son projet de développement territorial par l'ensemble des acteurs du territoire ? <ul style="list-style-type: none"> o Les modalités de gouvernance ont-elles été pleinement opérantes et ont-elles permis la mobilisation de tous ? o Les signataires se sont-ils investis à la hauteur de leurs engagements initiaux, et en particulier l'investissement des communes et EPCI ? o Le Parc a-t-il su entretenir son « réseau » et mobilisé l'écosystème de partenaires dans ses différents champs d'intervention ? - Le Parc a-t-il suffisamment anticipé les évolutions à venir (et indirectement contribué à ce que les collectivités anticipent davantage) et innové ? <ul style="list-style-type: none"> o Le Parc a-t-il été moteur et expérimenter des démarches et projets nouveaux ? o Le Parc est-il reconnu comme précurseur et démonstrateur de bonnes pratiques, sur la période de la durée de la Charte ? - Le Parc a-t-il permis de mieux coordonner l'action publique territoriale ? A-t-il favorisé la mise en place d'une organisation territoriale plus efficiente ? <ul style="list-style-type: none"> o Le Parc est-il intervenu de manière égale et cohérence auprès de l'ensemble des territoires et sous-secteurs de la Charte ? o L'appui du Parc en ingénierie a-t-elle permis aux territoires de s'outiller, gagner en autonomie et d'améliorer la déclinaison et la prise en compte des objectifs de la Charte ? 	Cohérence Efficacité Gouvernance et efficience	Entretiens de cadrage Entretien signataires Zooms évaluatifs

	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'intervention du Parc et des signataires ont-ils garantis la prise en compte équilibrée des différents axes et objectifs de la Charte ? 		
Axes de la Charte	<ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à la prise en compte des enjeux de la biodiversité et à l'accroissement de la richesse écologique vivante ? Quels ont été les effets des démarches de planification et d'urbanisme sur les espaces naturels, agricoles et paysagers ? - Axe 2 : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à une meilleure valorisation de ses ressources sur son territoire, et avec quelle valeur ajoutée pour le territoire et ses habitants ? - Axe 3 : Dans quelle mesure le Parc a-t-il permis de modifier les modes de vie, de faire évoluer les comportements au quotidien et de s'adapter au changement climatique ? - Axe 4 : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à maintenir les services en zones rurales et plus largement, à renforcer les dynamiques collectives et le lien social ? 	<p>Efficacité</p> <p>Pertinence</p>	<p>Fiches bilans</p> <p>Focus groupes</p> <p>Zooms évaluatifs</p>

2 Méthodologie et processus

2.1 La méthode en synthèse



2.2 Note d’ambiance sur la collecte

L’évaluation a reçu un bon accueil de la part des acteurs locaux, malgré une disponibilité parfois faible de quelques interlocuteurs partenaires et une difficulté relative à identifier les principaux acteurs structurants au début de la démarche, comme étant les plus engagés aux côtés du syndicat mixte du Parc.

Si la collecte réalisée offre une analyse évaluative robuste, celle-ci s’appuie sur un panel restreint de personnes interrogées et ne recouvre donc pas l’entièreté des regards.

Partie 2 : Bilan évaluatif

1 Bilan par objectif stratégique

Précisions sur la mesure des résultats et effets de l'action du Parc



Il est difficile de mesurer les impacts réels de l'action imputable au syndicat mixte du Parc ou à l'engagement des signataires au-delà de certaines **actions ciblées, prises indépendamment qui permettent de mettre en exergue des résultats ponctuels et localisés** au sein des grandes priorités investies.

Il est néanmoins possible, selon les sujets, d'**appréhender la contribution de l'action du Parc au territoire, de manière globale.**

→ Les fiches bilans suivantes s'appuient sur la consolidation des rapports d'activité et les contribution des équipes du syndicat mixte du Parc, les entretiens réalisés et les 5 focus groupes dédiés.

1.1 Les fiches individuelles

Voir annexes - Les fiches bilans de l'évaluation de la Charte 2011-2026.

1.2 Les indicateurs de suivi renseignés

Le tableau des indicateurs de suivi a été renseigné jusqu'aux dernières années disponibles.

Il a constitué un point d'appui pour l'analyse du suivi-évaluation du bilan de la mise en œuvre de la Charte, mais n'a pas été non plus fondamental, dans le sens où les indicateurs pris seuls ne peuvent ne donner une lecture fine d'un phénomène ou d'une action.

N°	Indicateur	Nature de l'indicateur	Disponibilité 2019	Valeur initiale en 2011	Valeur intermédiaire	Date valeur intermédiaire	Valeur objectif en 2026
1	Elaborer et mettre en œuvre un plan en faveur de la biodiversité	Indicateur de résultat	Oui	Diagnosics thématiques et premiers regards croisés des experts en 2011. Plan Biodiversité en cours d'élaboration en 2011, adopté en juillet 2012	Réunions de la conférence biodiversité 2019 : Bilan de la mise en œuvre du plan biodiversité dans le cadre de l'élaboration du Contrat Vert et Bleu	2019	Avoir un suivi du plan biodiversité avec les partenaires dans le cadre d'une rencontre annuelle de type conférence biodiversité
2	Surface des sites naturels remarquables protégés ou gérés	Indicateur territorial	Oui	12 276 ha	25 512 ha Entre 2011 et 2017 : validation de docobs ou autres plans de gestion et création sites protégés (5 258 ha) Entre 2017 et 2019 : nouvelles communes	2019	20 000 ha environ

					classées Parc (7333 ha)		
3	Animation et portage de la mise en œuvre du SAGE Dore par le syndicat mixte du Parc. Mise en œuvre des 3 Contrats territoriaux	Indicateur de résultat	Non	Elaboration du SAGE Dore et aucun contrat territorial existant sur le bassin de la Dore	Le SAGE Dore a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 7 mars 2014 et le syndicat mixte du Parc porte sa mise en œuvre. Le contrat territorial Dore moyenne a été signé en 2014. Le contrat territorial Dore amont a été signé et le contrat territorial Dore aval a été lancé.	2014 et 2015	Animation et portage de la mise en œuvre du SAGE Dore par le SM Couverture de l'intégralité du bassin versant de la Dore par des outils opérationnels tels que les contrats territoriaux
4	Atteinte du "Bon état écologique" des masses d'eau du SAGE Dore	Indicateur territorial	Non	Cartographie par masses d'eau de surface et masses d'eau souterraines, l'évaluation de l'AELB est disponible avec une évaluation de l'état en 2011 mais les suivis complémentaires locaux n'étaient pas encore en place.	Voir cartographie par masses d'eau de l'état écologique des eaux de surface et par masses d'eau de l'état chimique des eaux souterraines	2013	Respect des objectifs fixés pour 2021 mais intégration des reports d'objectifs qui interviendront en 2021 pour 2027.
5	Nombre d'actions portées par le Parc ou l'un de ses partenaires en faveur de l'amélioration des paysages de la vallée de la Dore et de la D906	Indicateur de résultat	Oui	3 actions en 2011	28 actions entre 2012-2020	2020	N/A
6	Nombre d'enfants du Livradois-Forez ayant participé à des actions de sensibilisation	Indicateur de résultat	Oui	800 élèves	850 élèves	2019	600 élèves / année scolaire au moins

	n à l'environnement et au développement durable / an						
7	Nombre d'établissements ou de CLSH engagés dans des démarches de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable	Indicateur territorial	Oui	23 établissements ou CLSH	28 établissements ou CLSH	2019	Maintenir la participation à 20 établissements ou CLSH par année
8	Nombre de communes concernées par un plan communal ou intercommunal des voies ouvertes à la circulation publique	Indicateur de résultat	Oui	0 commune	0 commune	2019	5 communes
9	Nbre de communes bénéficiant de l'Atelier d'urbanisme	Indicateur de résultat	Oui	0 commune (l'Atelier d'urbanisme a été créé au 1er janvier 2013)	168 communes (depuis 2017 l'atelier d'urbanisme est mutualisé à l'échelle du Parc – la cotisation annuelle des EPCI a été augmentée de 1 € par habitant, en remplacement des conventions spécifiques par EPCI)	2019	168 communes
10	% du nombre de communes du Parc ayant bénéficié de l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez sur un projet d'aménagement	Indicateur de résultat	Non	0 % (l'Atelier d'urbanisme est opérationnel au 1er janvier 2013)	41%	2015	100%

11	Nombre de centre-bourgs accompagnés par le Parc (études, projets, conseils, ...)	Indicateur de résultat	Oui	0 centre-bourg	19 (Allègre, Ambert, Ollergues, Châteldon, Courpière, Thiers, La Monnerie le Monteil, Billom, Saint Jean des Ollières, Cunlhat, La Chaise Dieu, Sauxillanges, Chalmazel-Jeansagnère, St Bonnet le Coureau, Lezoux, Job, Aubusson, Augerolles)	2019	20 environ
12	Nombre de logements construits et rénovés dans les centres bourgs accompagnés par l'atelier d'urbanisme	Indicateur de résultat	Oui	0 logement	38 (6 Ollergues + 16 Courpière + 6 Châteldon + 2 Ambert+ 1 Sauvessanges + 2 Beurrières + 4 St Gervais sous Meymont + 1 Chassagne)	2019	100 environ
13	Consommation d'espace à destination de l'habitat	Indicateur territorial	Non	2006 : 488 logements construits pendant l'année sur 699 800 m ² soit une surface foncière de 1 434,02 m ² par logement. Densité de logements du parc existant en 2013 (cumul de tous les logements existants à cette date) : 12,11 logements à l'hectare (5 300 Ha de surfaces parcellaires à destination de l'habitat pour 64 191 logements).	387 logements construits pendant l'année 2012 sur 452 678 m ² soit une surface foncière de 1 169,71 m ² par logement.	2012	Une proposition de réduction de 35 % de la surface parcellaire par logement construit en 2026, par rapport à l'année 2012. Valeur 2012 : 1 169,71 m ² - Valeur objectif pour 2026 : 760,30 m ²

14	Performance thermique moyenne des logements	Indicateur territorial	Non	N/A	2011-2015 : baisse de 11 % 2005-2015 : baisse de 12 %	2015	Baisse de 50 % des consommations d'énergie (2 % par an du parc de logements) Baisse de 15 % de la consommation d'énergie du secteur résidentiel d'ici 2026. Soit une consommation (si la référence est prise à 2015) de : 920 kWh
15	Nombre de rénovations énergétiques de bâtiments publics accompagnés par l'Atelier d'urbanisme depuis 2013	Indicateur de résultat	Oui	0 (en 2013)	25 opérations	2019	50 opérations
16	Nombre de GWh d'énergies renouvelables produits par des installations collectives publiques ou privées autres que domestiques depuis 2011	Indicateur territorial	Non	Puissance et tonnage de bois utilisé par an dans les chaufferies collectives publiques ou privées autres que domestiques, estimé en 2005 dans le diagnostic énergétique du territoire du Parc : 24 144 kW	Donnée à récupérer auprès de l'Aduhme, du CAUE 43 et du SIEL 42 Sur la partie Puy-de-Dôme du Parc, chiffres Aduhme : 31 057 kW	2019	Objectif de multiplier par 4,2 entre 2005 et 2050 la part des énergies renouvelables, ce qui correspond pour la période de 15 ans de la Charte à environ 1/3 de l'effort, soit multiplier par 1,4 : donc 33 800 kW
17	Nombre de communes du Livradois-Forez dotées d'un PLU communal ou intercommunal arrêté ou approuvé	Indicateur territorial	Oui	19 communes ont un PLU 11% des communes du Parc	64 communes couvertes par un PLU ou PLUi 38% des communes du Parc	2019	168 communes couvertes par un PLU ou PLUi
18	Nombre de PLU ou PLUi mettant en place des outils de protection/préservation des éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique	Indicateur de résultat	Oui	2 communes ayant un PLU « outillé » 11% des PLU existants	31 communes ayant un PLU « outillé » 48% des PLU existants	2019	100% soit 158 communes couvertes par un PLU ou PLUi « outillé »

19	Nombre d'emplois dans les exploitations agricoles (UTA) en Livradois-Forez	Indicateur territorial	Non	1 821 UTA (2010)			1670 UTA (2020)
20	SAU du Livradois-Forez	Indicateur territorial	Non	2010 : 88 392 ha			88 000 ha – maintien de la SAU
21	Nombre de structures touristiques engagées dans la Charte européenne du tourisme durable ou attributaires de la marque Valeurs Parc	Indicateur de résultat	Oui	Aucune structure engagée en 2011	15 signataires CETD dont 3 en cours de passage Marque Valeurs Parc 38 marqués Valeurs Parc 3 en cours de passage CETD vers Marque Valeurs Parc	2019	100 prestataires orientés en priorité vers la marque Valeurs Parc ouvert à tous type de structures
22	Nombre de Km de voie disposant d'une autorisation Préfectorale de circulation	Indicateur de résultat	Oui	Fret = 0 / 148 Km (le fret entre Giroux et Courpière circulait sans autorisation) Tourisme = 118 / 148 Km (Courpière – Estivareille)	Fret = 11 / 148 Km (Giroux - Courpière) autorisation obtenue et nouvel exploitant fin 2016 Tourisme = 90 / 148 Km (Ambert – Estivareille et 10 Km de vélo rail entre Gare d'Ambert et le Perrier)	2019	Fret = 70 / 148 Km (Peschadoires – Marsac-en-Livradois) Tourisme = 138 / 148 Km (Courpière – Estivareille et Sembadel - Darsac)
23	Nombre de Tonnes - Km de fret transportés par an sur la ligne du Livradois-Forez	Indicateur de résultat	Oui	32 000 T de fret (28 000 Giroux Courpière et 4 000 Courpière Giroux) sur 11 Km / an = 352 000 T – Km / an	38 000 T de fret (32 000 Giroux Courpière et 6 000 Courpière Giroux) sur 11 Km / an = 352 000 T – Km / an avec un nouvel exploitant depuis fin 2016	2019	100 000 T de fret sur 30 Km / an = 3 000 000 T – Km / an
24	Part du bois-énergie dans les consommations énergétiques des logements du Livradois-Forez	Indicateur territorial	Non	Non renseignée pour 2011, 26% en 2014	Consommation d'énergies renouvelables dans le secteur résidentiel : 261 GWh Répartition des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel : 30 % énergies renouvelables,	2016	40%

					20% fioul, 20% gaz et 30 % électricité		
25	Volume de bois scié localement	Indicateur territorial	Non	56 entreprises – capacité par entreprise (m ³ /an) = 5 563 – sciages = 311 534 m ³ – Produits connexes = 253 567 Tonnes	40 entreprises – capacité par entreprise (m ³ /an) = 8 147 – sciages = 325 887 m ³ – Produits connexes = 397 483 Tonnes	2018	30 entreprises – capacité par entreprise (m ³ /an) = 8 000 – sciages = 340 000 m ³ – Produits connexes = 280 000 Tonnes
26	Nombre d'agriculteurs et surfaces sous signe de qualité	Indicateur territorial	Non	2010 : 563 exploitations (28 % des exploitations) représentant 42 073 ha de SAU (48 % de la SAU totale)	2020 : <i>Les données du RGA 2020 seront disponibles seulement en 2021 ou 2022</i>	Non disponible	810 exploitations (40 % des exploitations) représentant 53 000 ha de SAU (60 % de la SAU totale)
27	Nombre d'exploitations agricoles en circuit court	Indicateur territorial	Non	Circuit court constituant de 10 % à moins de 50 % du CA (hors vin) : 76 exploitations (soit 3 833 ha de SAU) Circuit court constituant de 50 % à moins de 75 % du CA (hors vin) : 29 exploitations (soit 1 145 ha de SAU) Circuit court constituant plus de 70 % du CA (hors vin) : 114 exploitations (soit 2 324 ha de SAU) Circuit court constituant plus de 10 % du CA (hors vin) : 219 exploitations soit 11 % des exploitations Vente directe en nom propre ou par unité juridique distincte (hors vin) : 240 (soit 9 876 ha de SAU)	2020 : <i>Les données du RGA 2020 seront disponibles seulement en 2021 ou 2023</i>	Non disponible	Circuit court constituant plus de 10 % du CA (hors vin) : 500 exploitations soit 25 % des exploitations

28	Part de la population de moins de 49 ans du Livradois-Forez	Indicateur territorial	Non	52%	51%	2017	48% (tendancielle d'après l'INSEE), volonté d'infléchir cette tendance
29	Evolution du solde migratoire du Livradois-Forez	Indicateur territorial	Non	2007 – 2012 : + 0,22	A revoir en 2021-2022	Non disponible	2022 – 2027 : + 0,62
30	Nombre de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit	Indicateur de résultat	Non	Moins de 10	39	2016	120
31	Production régulière d'un almanach des « bonnes pratiques » des communes du Livradois-Forez	Indicateur de résultat	Non	Pas d'almanach réalisé	Première base de données réalisée en 2017 – mise à jour en 2020	2020	Avoir une base de données mise à jour annuellement permettant de produire et diffuser un almanach
32	Nombre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités ou de leurs groupements aux démarches de développement et d'aménagement durables /an	Indicateur de résultat	Non	10	26	2016	20
33	Nombre et nature des actions de soutien aux modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »	Indicateur de résultat	Oui		15 actions cumulées – voir listing rempli annuellement – 8 actions cumulées réalisées en 2019	2019	1 par an, soit 15 d'ici 2026

34	Nbre de compétences et d'objets (dont le SAGE) portés par le syndicat mixte du Parc	Indicateur de résultat	Non	1 = objet PNR	5 = PNR + SAGE + SCOT Livradois-Forez + Grand cycle de l'eau GEMAPI + Grand cycle de l'eau hors GEMAPI (animation)	2020	6
35	Nombre de conventions cadre signées entre le Parc et ses partenaires	Indicateur de résultat	Non	17	32	2017	30
36	Financements mobilisés par le Parc pour un euro de cotisation communale	Indicateur de résultat	Oui	Montant de recettes réalisées de l'exercice (CA) / Nbre d'hab des 162 communes du Parc / Montant de la cotisation par hab des communes = 3 626 410,57 / 103 339 / 1,5 = 23,4 € en 2011	Montant de recettes réalisées de l'exercice (CA) / Nbre d'hab des 167 communes du Parc / Montant de la cotisation par hab des communes = 5 225 337 / 103 883 / 2,03 = 24,78 € en 2019	2019	18€ en 2026
37	Nombre de collèges publics en Livradois-Forez	Indicateur territorial	Oui	17 collèges publics (2 Haute-Loire / 1 Loire / 14 puy de dôme)	18 collèges publics (2 Haute-Loire / 1 Loire / 14 puy de dôme)	2019	18 collèges publics (2 Haute-Loire / 1 Loire / 14 puy de dôme)
38	Nombre de maisons de services au public existantes	Indicateur territorial	Oui	1 sur le territoire Puy-de-Dôme (Viverols) 1 sur le territoire Loire (Noirétable)	En 2019, le label MSAP a évolué en Maison France Service, et les missions socles permettant la labélisation ont été renforcées. Ce qui explique (contre toute attente) la disparition des MSAP d'Olliergues, de Cunlhat et le maintien de Viverols seule Maison France Service de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez. La MSAP de Noirétable a également obtenu le label Maison	2019	11 (La stratégie nationale prévoit une couverture du territoire national à 2022 d'au moins une Maison France Service par canton)

					France Service. Aucune MSAP devenue Maison France Service en Haute-Loire au 31/12/2019 Un projet de Maison France Service à Courpière, porté par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Les activités des précédents MSAP n'ont pas complètement disparu à l'image des MSAP d'Olliegues et Cunlhat qui conservent leur fonctionnement, mais sans label. Soit 5 maisons en activité sur le territoire		
39	Nombre d'hôpitaux, espaces santé et maisons de santé sur le territoire du Parc	Indicateur territorial	Oui	Hôpitaux : 3 sur le territoire Puy-de-Dôme (Thiers, Ambert et Billom) Maisons de santé, espace santé : 13 (Maison de santé 5 : Noirétable, Allègre, Viverols, Craponne et 1 MSP multi-site Cunlhat-St Dier -Courpière - Augerolles - Espace santé 8 : 2 à Thiers, Courpière, St-Germain-l'Herm, St-Dier d'Auv, et Marsac, 1 à Chabreloche et 1 à St Rémy)	Hôpitaux : 3 sur le territoire Puy-de-Dôme (Thiers, Ambert et Billom) Maisons de santé, espace santé : 15 Au regard de l'adoption de Ma Santé 2022, il pourrait y avoir davantage de MSP d'autant plus que les formes de regroupements des professionnels de santé évoluent.	2019	
40	Nombre d'actions et d'enfants participant aux dispositifs d'éducation artistique et culturel	Indicateur de résultat	Oui	Nombre d'enfants : 20710	Nombre d'enfants : 23732	2019	Nombre d'enfants : 25000

2 Bilan financier

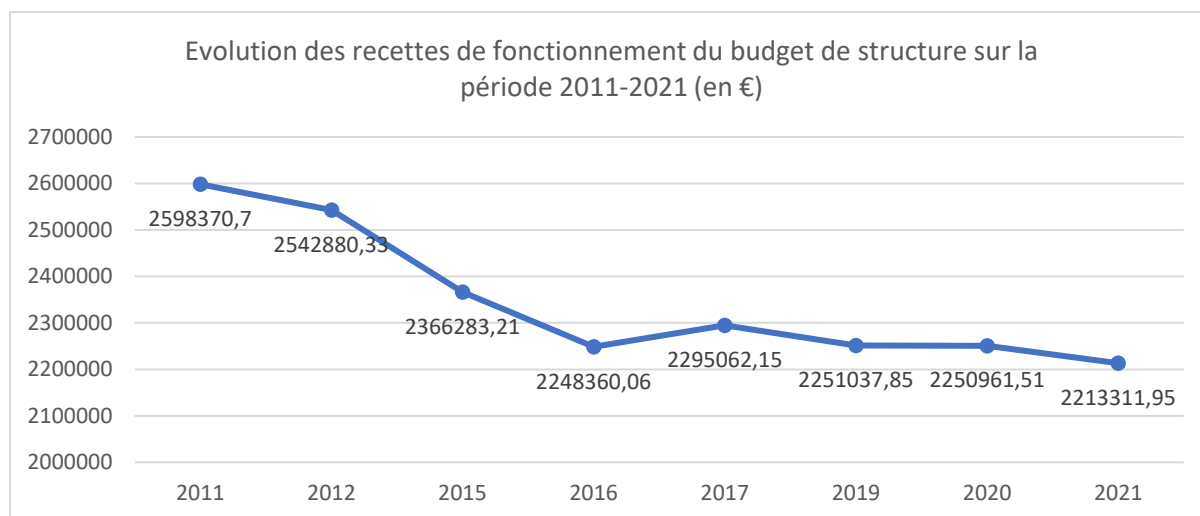
2.1 Une diminution globale des recettes de fonctionnement du budget de structure, marquée par la baisse des contributions statutaires et de l'étiollement de la capacité d'auto-financement du syndicat mixte du Parc

Les principaux contributeurs financiers au fonctionnement général du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme, dont les contributions statutaires représentent respectivement 57% et 21% du montant total des contributions statutaires, contre environ 18% pour le bloc communes/EPCI.

	2011	% en 2011	2021	% en 2021
Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	1 368 810 €	64,5%	1 130 620 €	57%
Département du Puy-de-Dôme	498 714 €	23,5%	411 931 €	21%
Département de la Haute-Loire	63 666 €	3%	56 071 €	3%
Département de la Loire	21 222 €	1%	20 691 €	1%
Communes	169 775 €	8%	222 271 €	11%
EPCI	1 250 €	0%	131 874 €	7%

Evolution de la répartition des contributions statutaires au budget de fonctionnement entre 2011 et 2021

Toutefois, les recettes de fonctionnement du budget de structure ont baissé de façon importante sur la période 2011-2021 (environ -15%), avec un chiffre minimal de 2 248 360 € atteint en 2016.



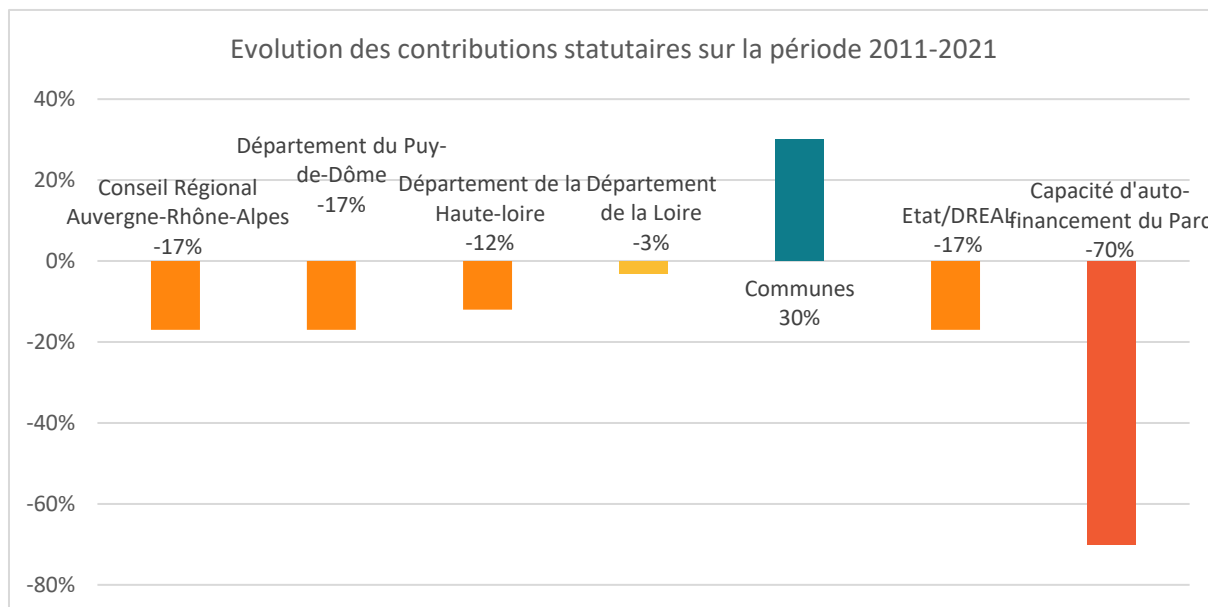
Cette baisse des recettes s'explique par **la diminution des contributions statutaires des principaux partenaires financeurs (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Puy-de-Dôme) et par effet d'entraînement de la capacité d'auto-financement du syndicat mixte du Parc.**

Les contributions statutaires ont effectivement largement chuté sur la période : -17% pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et pour le Département du Puy-de-Dôme, -12% pour le Département de la Haute-Loire, -3% pour le Département de la Loire.

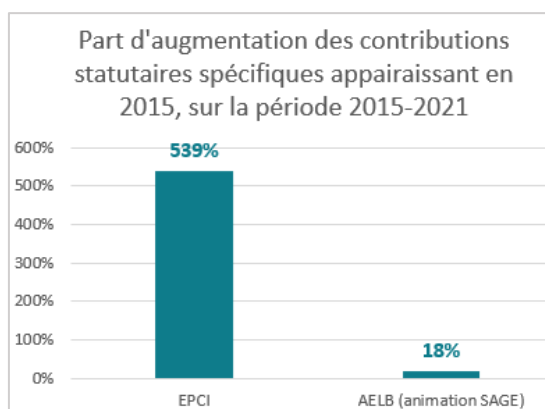
En 2015, le montant des contributions statutaires des communes a fait l'objet d'une augmentation de 0.5 € / habitant dans la mesure où ce montant n'avait pas augmenté depuis 2003 (soit une contribution totale 170 000€ en 2011 pour 222 000€ en 2021). Parallèlement, le montant de la contribution statutaires des EPCI a été porté à 1,20 € en 2016 intégrant ainsi le montant de la participation financière des EPCI à l'Atelier d'urbanisme. Les montants des contributions statutaires des communes

et des EPCI ont évolué les années suivantes selon le taux annuel d'inflation pour atteindre en 2021 : 2,09 € / habitant pour les communes et 1,24 € / habitant pour les EPCI.

A ces contributions statutaires s'ajoute une participation financière à l'ingénierie du syndicat mixte de la part de l'Etat (DREAL) ; celle-ci a également connu une baisse importante entre 2011 et 2021 de l'ordre de-17%.

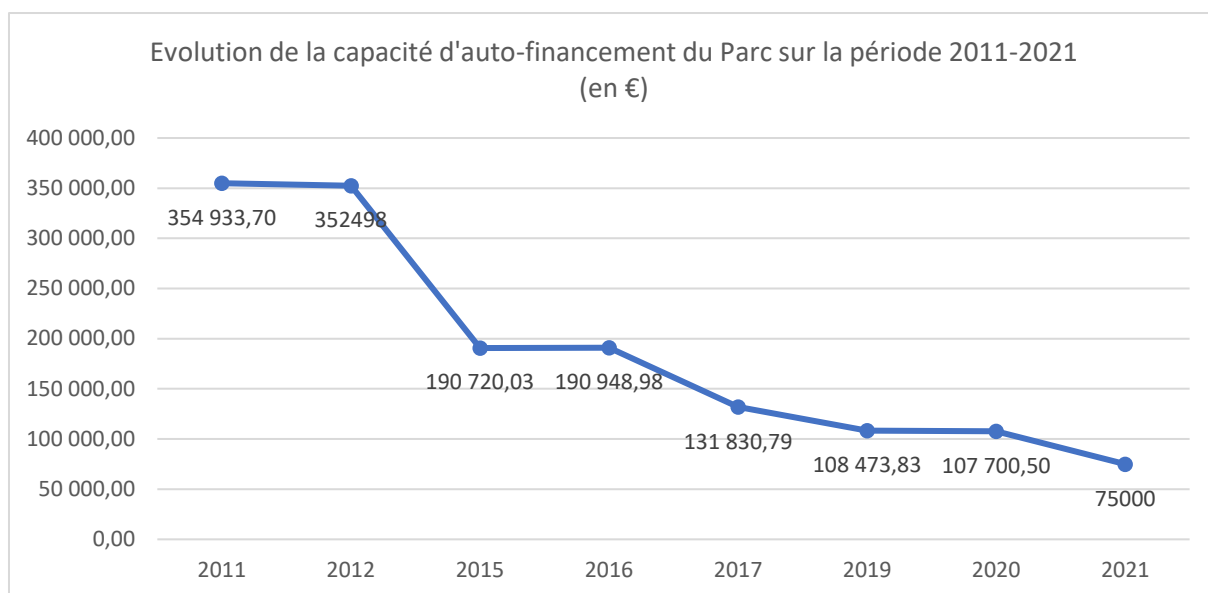


NB. Le graphique ci-dessus porte sur la période 2011-2021. La fusion des EPCI de 2015 ne permet pas de représenter leur contribution financière sur l'ensemble de la période. Leur structuration et capacité même de contribution financière étant foncièrement différentes sur les deux périodes, indiquer l'augmentation de la contribution statutaire des EPCI sur la période (de 1250€ en 2011 à 131927,01€ en 2020) en valeur relative fausserait ce graphique. Il a donc été choisi de représenter l'évolution de leur contribution statutaire à partir de 2015 sur un graphique annexe, ci-dessous.



La capacité d'auto-financement du syndicat mixte du Parc a, elle, largement chuté entre 2011 (elle était alors de 354 933,70€) et 2021 (où elle n'était plus que de 75 000€), de plus de 70%.

On entend par « capacité d'autofinancement », le solde dégagé entre les recettes et les dépenses affectées au fonctionnement et à l'investissement général de la structure, et qui alimente l'autofinancement du **programme d'actions inscrit presque exclusivement dans la section de fonctionnement.**



Ces baisses de dotations ont eu des impacts sur les moyens d'intervention du syndicat mixte du Parc et interroge sa capacité à porter la mise en de la Charte et à conserver son rôle de « démonstrateur » d'innovations.

« On subit les baisses de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, Régions et Départements, qui ont eu des impacts sur les financements attribués au syndicat mixte sur l'objet Charte. On n'est plus en mesure de maintenir l'équipe d'ingénierie au niveau où elle était il y a encore quelques années. Il y a eu notamment une réduction de la voilure au niveau de la communication, ce qui interroge la lisibilité de l'action du Parc aussi ! Le climat financier actuel n'est pas serein et ne permet pas de se projeter dans le futur. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

Ce budget fragilisé contraint le syndicat mixte du Parc à se positionner sur des projets prioritaires et au regard des financements mobilisables, au détriment parfois des objectifs fixés dans la Charte ou de l'ambition du projet de territoire tel qu'il avait été pensé au moment de l'adoption de la Charte. **Les moyens sont resserrés sur le budget de fonctionnement et la capacité d'investissement (et donc d'innovation) est limitée.** Des solutions sont en cours de réflexion pour faire jouer les solidarités territoriales (en augmentant les cotisations des collectivités locales proportionnellement à leur poids démographique) et maintenir un budget qui permette de mener à bien le projet de Charte.

Sur la base d'une prospective financière menée en 2021 et présentée en comité syndical en 2022, les montants des contributions statutaires des communes et des EPCI ont évolué en 2023 pour compenser en partie la diminution des contributions des statutaires de plusieurs des autres collectivités membres, avec :

- une augmentation du montant global de leurs participations financières de l'ordre de 50 000 € pour les EPCI et de près de 100 000 € pour les communes,
- pour les communes, l'application de montants distincts selon 5 tranches de populations : entre 2,66 € / habitant pour les communes les moins peuplées et 4,11 € / habitant pour les communes les plus peuplées,
- une réévaluation annuelle des montants de leurs contributions statutaires en tenant compte du taux annuel d'inflation.

2.2 Des axes plus ou moins investis sur la période 2011-2020

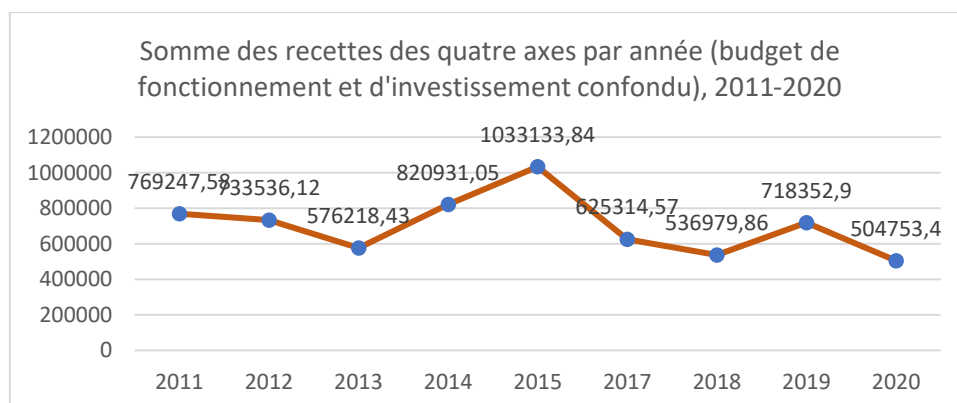
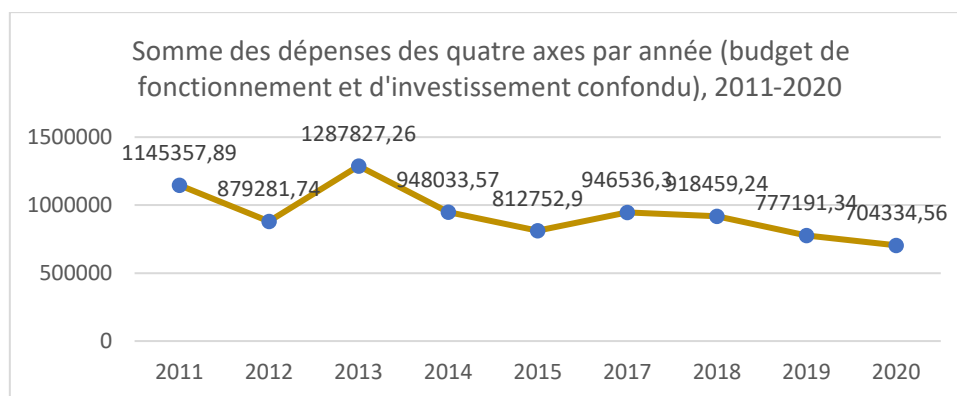
L'évolution des dépenses et des recettes des quatre axes confondus permettent de distinguer des tendances annuelles.

L'année 2013 correspond à la fin de la convention triennale 2011-2013 ; de ce fait, le décalage pris au début de la programmation se fait sentir en 2013 marquée par une baisse des recettes importante. En 2015, les recettes sont en hausse et s'expliquent par :

- La poursuite des paiements pour solder de nombreux crédits de la convention triennale 2011-2013,
- Le versement de quelques acomptes de la convention triennale 2014-2016,
- Le versement de soldes de nombreuses actions financées sur l'ancien programme LEADER 2007/2013,
- Le remboursement des frais de salaires et charges, des indemnités et des frais de fonctionnement liés aux objets et compétences spécifiques,
- Les remboursements non prévus de certaines dépenses : assurance personnel, véhicules, ...

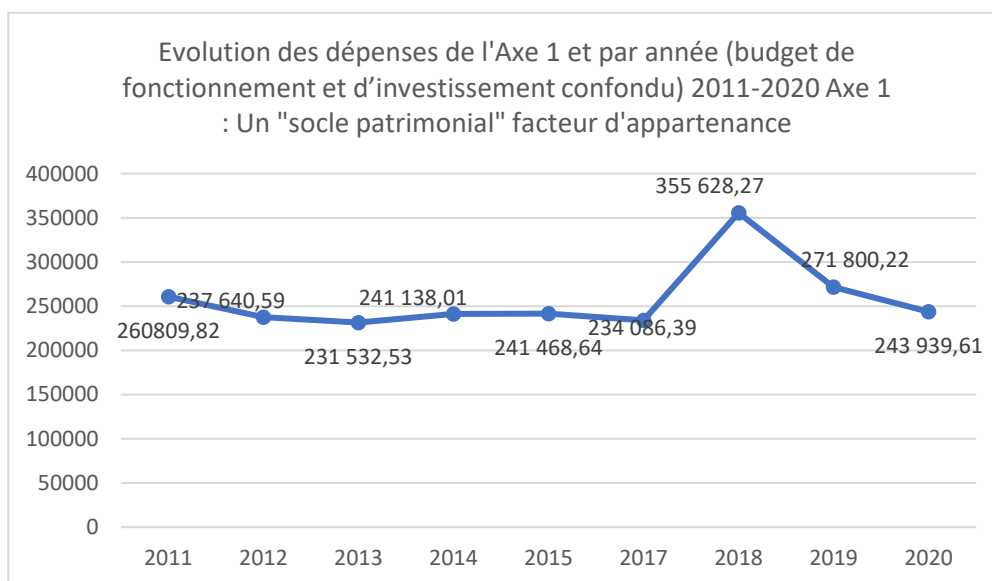
En 2019, les dépenses sont en augmentation avec :

- Une hausse des dépenses d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre d'actions structurantes : poursuite de l'aménagement de la Maison du Parc, équipements divers pour accompagner les projets, achat de matériel spécifique de terrain ;
- Les dépenses de fonctionnement liées au programme d'actions et notamment au paiement des Certificat d'Economie d'Energie (CEE) mobilisés par le syndicat mixte du Parc dans le cadre de son programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) qui a permis de financer des projets de rénovation énergétique et d'optimisation de l'éclairage public des communes.

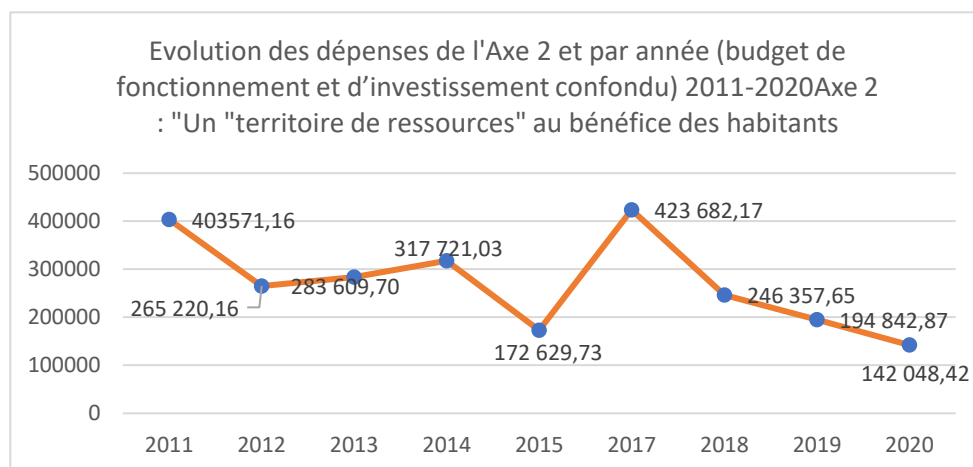


2.2.1 Des dépenses relativement équilibrées entre les axes de la Charte, avec des variations notables au cours du temps

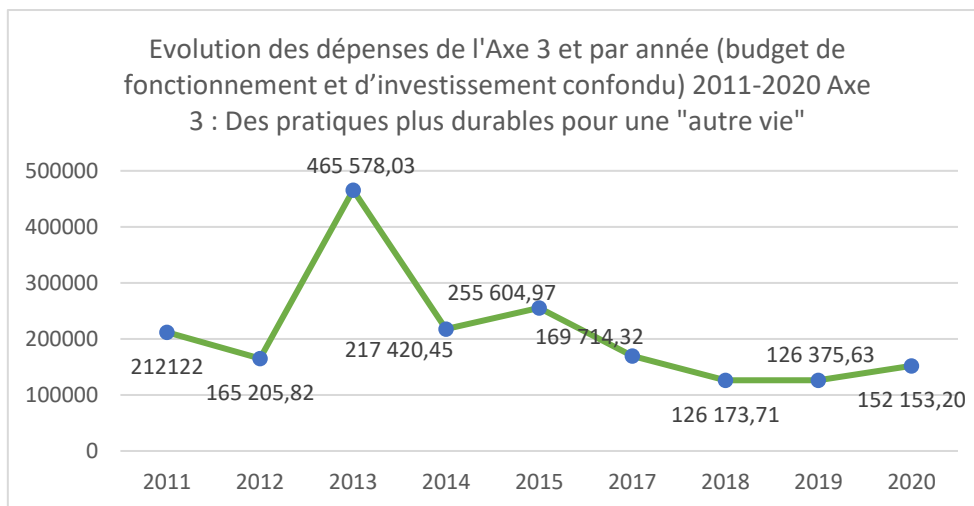
L'axe 1 connaît des dépenses relativement stables (environ 235 000 € par an), à l'exception de l'année 2018, lors de laquelle près de 356 000 € de dépenses ont été enregistrées.



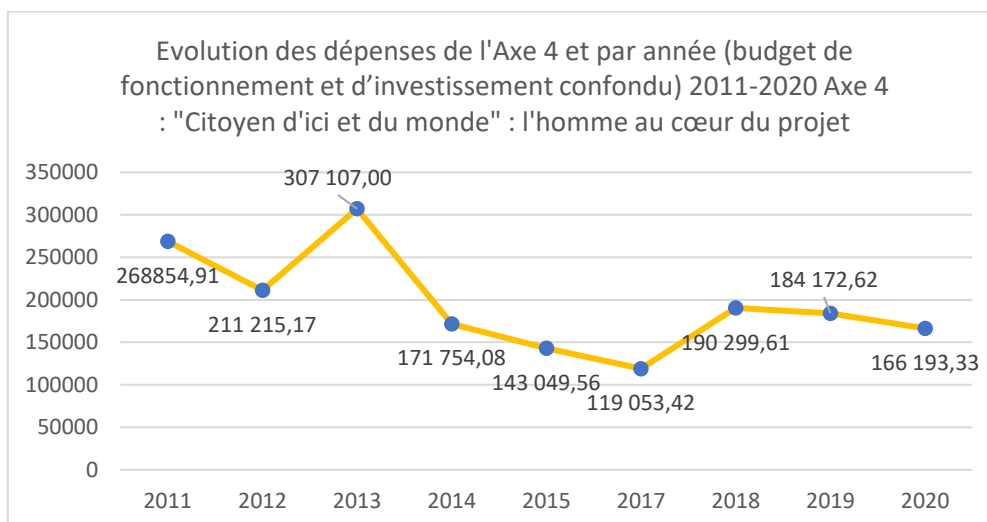
Les dépenses de l'axe 2 sont beaucoup moins linéaires, et connaissent un fort taux de variation. Le budget dépensé maximum a été atteint en 2017, avec près de 424 000 € de dépenses cette année-là. Depuis 3 ans, ces dépenses sont en baisse constante, pour un montant de dépense minimal atteint en 2020 (142 000 € environ).



Les dépenses de l'axe 3 sont plus régulières, avec un pic notable en 2013 où elles ont atteint plus de 465 000 €. Après une baisse constante entre 2015 et 2018, elles sont en très légère hausse depuis 2019.



Les dépenses de l'axe 3 sont globalement en baisse, avec là-encore en pic en 2013 de plus de 307 000 €. Après une baisse sensible entre 2013 et 2017, ces dépenses étaient de nouveau en hausse en 2018, avant de marquer une nouvelle diminution linéaire jusqu'à 2020.

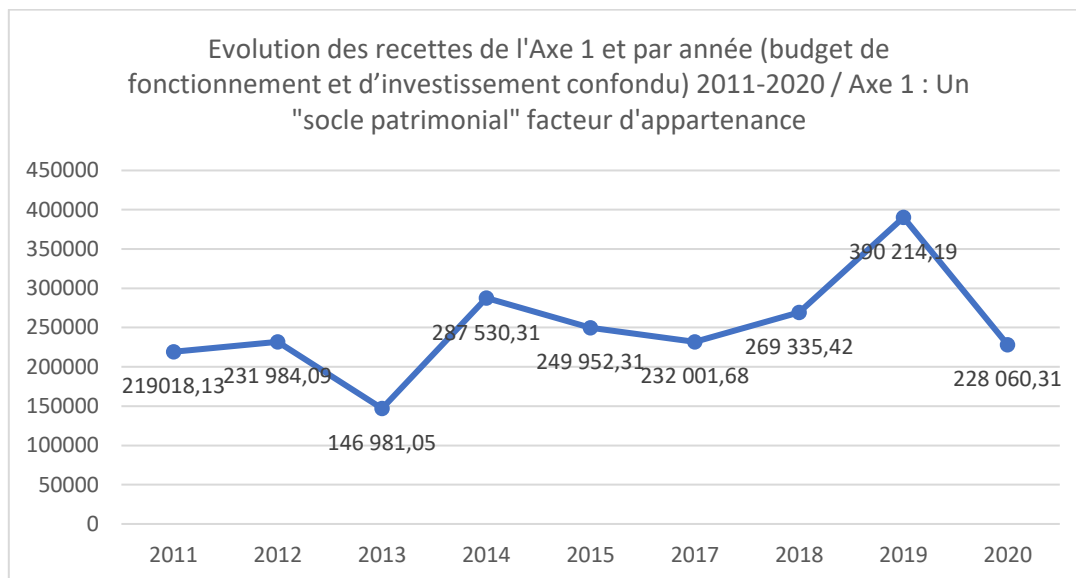


Les dépenses des quatre axes sont relativement équilibrées, avec un axe 2 légèrement plus consommateur de ressources et un axe 4 qui l'est moins, dans la mesure où certains objectifs de l'axe 4 recoupent des actions thématiques et des dépenses affectés aux autres axes (sensibilisation, communication, appui aux collectivités...).

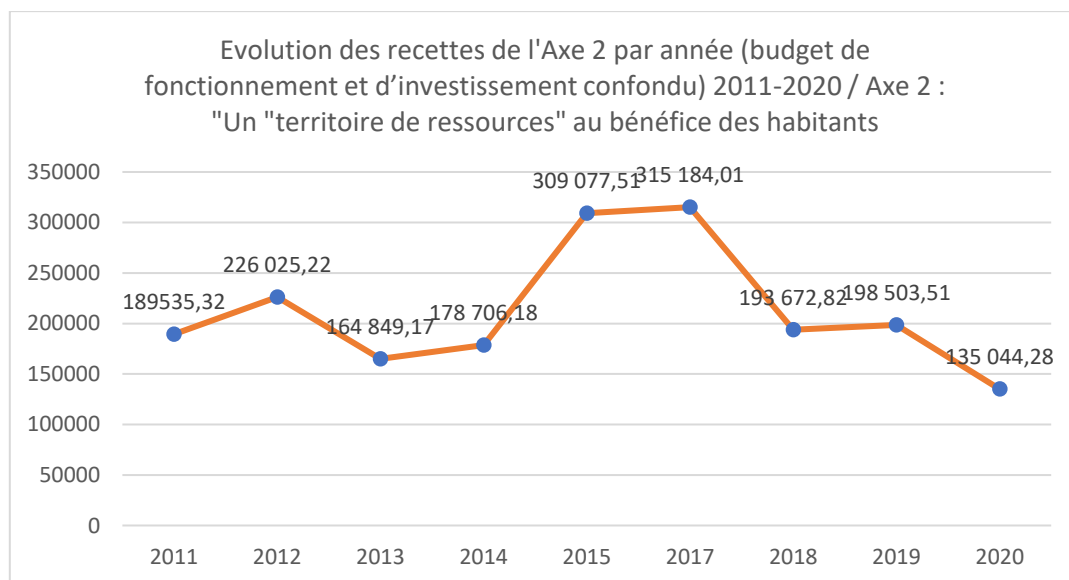
Nom de l'axe	Moyenne des dépenses par an
Axe 1 : Un "socle patrimonial" facteur d'appartenance	257 560,45 €
Axe 2 : "Un "territoire de ressources" au bénéfice des habitants	272 186,99 €
Axe 3 : Des pratiques plus durables pour une "autre vie"	210 038,68 €
Axe 4 : "Citoyen d'ici et du monde" : l'homme au cœur du projet	195 744,41 €

2.2.2 Des recettes qui varient fortement en fonction des axes et des années

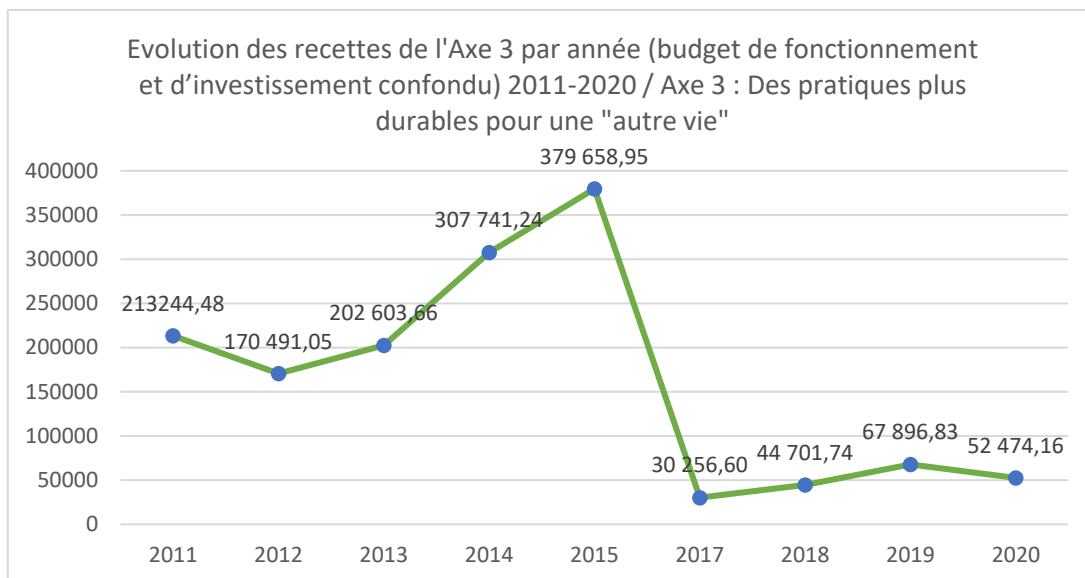
Les recettes de l'axe 1 restent relativement stables sur la période, avec un minimum atteint en 2013 (année de ses plus fortes dépenses) et un pic en 2019. On relève une baisse importante des recettes entre 2019 et 2020.



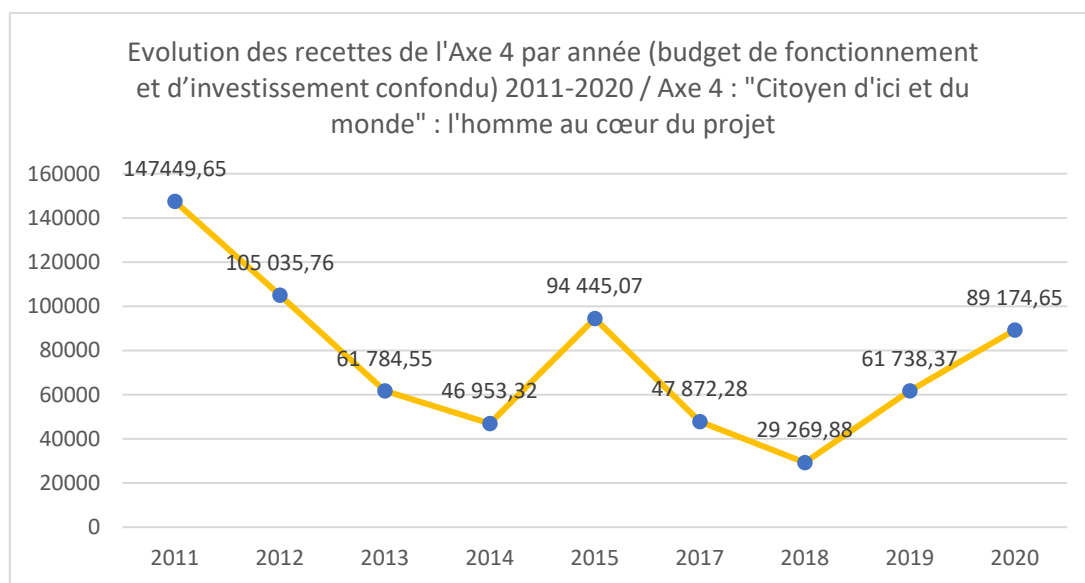
L'axe 2 reste lui-aussi plutôt stable sur la période, avec un pic autour de 300 000 € sur la période 2015-2017. Les recettes connaissent cependant un minimum en 2020, où elles étaient presque trois fois moins élevées qu'en 2017.



Les recettes de l'axe 3 ont connu une augmentation régulière entre 2011 et 2015, avant de connaître une brusque chute entre 2015 et 2017 qui atteint alors un minimum d'environ 30 000€ de recettes, soit dix fois moins que 2 ans auparavant. Entre 2017 et 2020, les recettes ont légèrement augmentées, restant plutôt stables sur la période.



Les recettes de l'axe 4 ont progressivement diminué entre 2011 et 2014, avant de connaître une nouvelle hausse en 2015 (les recettes atteignaient alors presque le même montant qu'en 2012) et de diminuer à nouveau jusqu'en 2018. Depuis 2018, les recettes sont de nouveau en hausse régulière.



On relève pour les recettes une importante disparité entre les axes, avec un montant élevé de recettes pour l'axe 1 (plus de 250 000 €) contre un axe 4 beaucoup plus faible (presque 76 000 €).

Nom de l'axe	Moyenne des recettes par an
Axe 1 : Un "socle patrimonial" facteur d'appartenance	250 564,17 €
Axe 2 : "Un "territoire de ressources" au bénéfice des habitants	212 288,67 €
Axe 3 : Des pratiques plus durables pour une "autre vie"	163 229,86 €
Axe 4 : "Citoyen d'ici et du monde" : l'homme au cœur du projet	75 969,28 €

2.3 Des nouvelles compétences qui ont permis de développer des moyens d'ingénierie au sein du syndicat mixte par des financements dédiés

En 2021, le syndicat mixte comptait 49 postes, parmi lesquels 11 postes sont affectés aux compétences spécifiques, autres que l'objet Charte ; 10 postes pour le Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore et 1 poste pour le SCoT.

Ces 11 postes spécifiques sont financés par :

- les contributions statutaires des EPCI ayant transféré leur compétence SCoT et Grand cycle de l'eau dont GEMAPI au syndicat mixte du Parc,
- dans le cadre du Contrat Territorial de la Dore par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et le Département du Puy-de-Dôme et les crédits FEDER Massif central,
- et dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux réalisés en régie,

Ces financements ont permis de soutenir l'action du syndicat mixte du Parc qui s'est structurée et consolidée sur des champs d'intervention en cohérence avec le projet global de territoire qu'est la Charte (eau et milieux aquatiques, aménagement et urbanisme, ...).

2.4 Des programmes territoriaux qui représentent un levier d'action pour le Parc

Le programme LEADER 2014-2022 porté par le syndicat mixte du Parc, a contribué au financement de 2,4 ETP au titre de la coordination, gestion et animation du programme. Le programme constitue aujourd'hui un des leviers financiers importants des projets des collectivités et des acteurs du Parc, et permet au syndicat mixte d'être reconnu par les collectivités dans sa capacité à mobiliser des financements et accompagner les porteurs de projets.

Pour le programme LEADER 2023-2027, compte tenu des critères fixés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le syndicat mixte du Parc s'est associé aux autres Groupes d'Action Locale (GAL) du Puy-de-Dôme pour porter une seule et même candidature.

La mise en œuvre de programmes territoriaux par le syndicat mixte du Parc tels que LEADER, le Contrat territorial ou le Contrat Vert et Bleu représente un véritable levier d'action pour répondre aux objectifs de la Charte, et amène les différents acteurs à penser collectivement des stratégies et des priorités d'actions. L'absence éventuelle de ces programmes à court terme interroge donc sur la capacité du syndicat mixte du Parc à porter et accompagner un projet territorial global.

Le syndicat mixte du Parc est amené à se saisir des crédits européens (FEDER, FEADER) et nationaux (FNADT) de manière indépendante, qui questionne sa capacité à aller chercher ce type de financement (mise à disposition de moyens humains sur le repérage des financements disponibles et sur le montage de dossiers pour les obtenir) et à mener de front un accompagnement stratégique et opérationnel pour les collectivités de son territoire. Il est par ailleurs noté, **que le syndicat mixte du Parc sollicite de plus en plus des appels à manifestations d'intérêt (AMI) ou appels à projets (AAP)** pour porter des projets et expérimenter de nouvelles démarches. Dans la mesure où ces AMI et AAP sont conçus sur le court terme, **cela ne lui permet pas cependant d'avoir une lisibilité de son intervention sur la durée d'une Charte.**

« Les collectivités partenaires régionale et départementales attribuent avant tout des crédits d'investissements sur notre programme d'actions. Il faut donc que le syndicat mixte du Parc se saisisse des crédits FEDER, FEADER comme tout le monde pour financer les projets. En dehors des crédits Massif central, l'Etat n'a pas aujourd'hui une politique qui vise à soutenir les Parcs car la plupart de ses appels à projets concernent les EPCI. Le syndicat mixte du Parc doit également se saisir de crédits de droit commun. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

Partie 3 : Regard évaluatif sur la période de mise en œuvre de la Charte

1 Un rôle conforté et légitimé du Parc

1.1 Une évolution du positionnement du syndicat mixte du Parc

1.1.1 Une « identité » du Parc fondée autour de 4 générations d'approches

RAPPEL : le positionnement du syndicat mixte du Parc dans la Charte



Le syndicat mixte assurera la maîtrise d'ouvrage de programmes lorsque ceux-ci :

- concernent la totalité ou une grande partie de son territoire dans les domaines où il est chef de file,
- présentent un caractère expérimental dont la diffusion à moyen terme, pourrait bénéficier à l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le syndicat mixte du Parc constitue une référence et un appui pour que les actions de tous les acteurs soient plus exigeantes et conformes aux objectifs de sa Charte. S'affirmant comme une structure d'expérimentation, de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de mutualisation des expériences, le PNR Livradois-Forez mettra les compétences de son équipe pluridisciplinaire au service de projets présentant un caractère exemplaire, qu'ils soient portés par les collectivités territoriales et les groupements intercommunaux de son territoire (EPCI, pays) ou par d'autres types de structures (associations, chambres consulaires, établissements publics, etc.).

Enfin, le syndicat mixte du Parc entend être un interlocuteur prioritaire dans l'élaboration de politiques infra et supra territoriales concernant les objectifs prioritaires de sa Charte. Il se garde la possibilité de s'en saisir, de produire des avis et des recommandations, et d'être le garant des intérêts des acteurs et des habitants du Livradois-Forez.



Le Parc, créé en 1986 sur des motivations politiques et de développement local pour « faire front face au déclin », a profondément évolué et ces critères ne paraissent plus prédominants aujourd'hui.

Au fil de la « maturité » du Parc, plusieurs « générations » se sont succédées dans la posture adoptée. On peut ainsi distinguer 4 grandes périodes dans lesquelles le curseur du Parc a été (ré)orienté :

1. **Initialement, le Parc avait pour moteur une approche résolument centrée sur le développement économique et social, pour répondre à l'ensemble des besoins qui se faisaient jour sur un territoire à (re)vitaliser.** Sur cette première période, assez courte, la vision « tiroir-caisse » à financements a supplanté la vision « ensemblière » du Parc, pour fédérer un territoire dans le cadre d'une stratégie partagée.

« Il s'agissait de réagir contre le fatalisme du déclin démographique et économique que les observateurs et la plupart des habitants jugeaient irréversible. » Extrait de l'histoire du Parc naturel régional relatée sur le site du Parc

« Au départ, le Parc c'était le tiroir-caisse... Ça n'a pas duré longtemps et maintenant les gens ont compris que l'argent n'était pas au Parc. Mais on a toujours des demandes de personnes qui espèrent des subventions. C'est un mode de fonctionnement du départ qui nous colle encore un peu à la peau. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte interrogé**

« Ce Parc a quand même cette préoccupation par rapport à d'autres, cette sensibilité à la vie des habitants, peut-être parce que ce n'était pas un haut lieu touristique... C'était à l'origine un Parc développeur, mais pas avec une approche technocratique. C'est intéressant par rapport à d'autres parcs. » **Extrait d'entretien avec un partenaire**

2. **À cette posture missionnaire, a succédé un syndicat mixte du Parc plaçant le partenariat au cœur de sa démarche, pour assister les collectivités dans la définition de leurs stratégies et projets, et faciliter les interactions en vue d'une cohérence d'intervention.** Dans cette seconde période, la solidarité intra-territoriale a particulièrement été mise en avant, avec entre autres, le soutien à la création de réseaux culturels et au développement de l'intercommunalité.
3. **En sus, le syndicat mixte du Parc a été positionné comme une « boîte à outils » disponible pour les collectivités à même de s'en saisir, au gré de leurs besoins d'ingénierie.** Le Parc a été perçu, dans cette période, comme un véritable point d'appui aux collectivités locales, venant en complémentarité de leurs actions en vue de les « outiller » dans le cadre d'un projet global. Le souci des interférences des actions soutenues a particulièrement été développé sur cette période, pour faire le lien entre les objectifs du projet et les résultats attendus (retombées, incidences, entraînement) dans un souci de cohérence.

« L'ancien Président, pour faire comprendre que ce n'était pas un tiroir-caisse, a présenté le Parc comme une boîte à outils : ici, il y a un bon niveau de technicité, vous ne pourriez pas vous payer seuls tout ça. Sollicitez le ! Le Parc ne s'use que si on ne s'en sert pas. On a incité à utiliser les compétences techniques. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte interrogé**

4. **Enfin, le syndicat mixte du Parc se trouve aujourd'hui résolument expert et intervient davantage comme une ressource sur des sujets ciblés et moins comme une « boîte à outils d'ensemble » sur laquelle il s'appuierait pour éclairer diverses politiques publiques et thématiques de son champ d'intervention.** Sa capacité à innover, plus discrète sur la précédente période de mise en œuvre de la Charte, est aujourd'hui largement mobilisée au-delà de la mobilisation des programmes LEADER successifs, non seulement pour impulser des projets mais aussi pour tenter de répondre à des problématiques jugées prioritaires. C'est dans ce sens, qu'il a été amené à porter de nouvelles compétences et objets à la carte (compétences ScoT et Grand cycle de l'eau – dont la GEMAPI - , Maison du tourisme) en écho de ses ambitions écrites dans la Charte d'assurer la maîtrise d'ouvrage de programmes pouvant bénéficier à l'ensemble du territoire.

« La dernière période s'est ouverte avec cette façon d'utiliser le syndicat mixte à la carte. Plutôt que d'empiler les syndicats mixtes sur un même territoire, ou sur des territoires voisins, on s'est dit simplifions les choses et utilisons un syndicat mixte unique pour lui assigner des objets. Ça fluidifie le fonctionnement, avec un VP du Parc aussi Président de la formation ScoT par exemple. Les dialogues sont facilités. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte interrogé**

1.1.2 Une approche pluridisciplinaire du Parc qui marque toujours sa spécificité

S'il y a eu plusieurs « moteurs » à l'intervention du Parc au cours du temps, « l'esprit Parc » demeure avec une approche pluridisciplinaire qui fonde la spécificité des Parcs naturels régionaux. Cette **vision « intégrée » du développement territorial**, irrigue naturellement l'action du syndicat mixte du Parc.

Reste qu'il intervient aujourd'hui en priorité sur certains sujets, pour soutenir les EPCI eux aussi montés en compétence et nécessitant de l'ingénierie sur des thématiques plus ciblées

(environnement, aménagement et urbanisme...), et sur lesquels ils n'ont pas nécessairement les ressources ou la connaissance suffisantes. Une « confiance » donnée au syndicat mixte du Parc est à noter sur ce point, avec des EPCI qui ont notamment transféré une partie de leurs compétences au syndicat mixte du Parc.

« Il y a une mobilisation du Parc à la carte qui permet de donner de la visibilité au Parc et qui fait l'accroche. »
Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

1.2 Un syndicat mixte du Parc à la fois structure de conseil et locomotive pour la mise en place de démarches innovantes

1.2.1 Une prise de compétences additionnelles initiée dans la présente Charte comme premier révélateur de cette montée en ingénierie du syndicat mixte du Parc

Lors de la dernière révision de la Charte, les **statuts du syndicat mixte ont été modifiés pour permettre un fonctionnement dit « à la carte »** et bénéficier de possibles transferts de compétences ou de missions par les communes et/ou les EPCI. Cette initiative, répondait en particulier au **besoin de coordonner l'action publique à une époque où des évolutions notables étaient pressenties pour la structuration des politiques territoriales au niveau local** (réforme territoriale et fusion des Régions, loi ALUR et ScoT, loi relative à l'exercice des compétences GEMAPI...). La modification des statuts apparaissait ainsi comme le moyen de faciliter la cohérence des interventions, en offrant au syndicat mixte du Parc la possibilité de porter des compétences spécifiques là où les dynamiques territoriales le permettaient.

« Entre 2008 et 2011, la Charte a été révisée et la Région a mené une étude sur le territoire pour créer un Pays sur la Vallée de la Dore. Au sein des instances du Parc, des discussions ont commencé à avoir lieu pour soutenir la formation d'un syndicat mixte ouvert afin qu'il n'y ait pas de séparation entre Parc et Pays. L'accompagnement financier de la Région a néanmoins abouti à la création d'un Pays sous forme associative. À la même époque, il y avait des discussions avec l'État sur le ScoT mais ça n'a pas fonctionné. D'autres discussions avaient lieu quant au périmètre du SAGE de la Dore. Ce contexte global a conduit à la création d'un syndicat mixte à la carte. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

- A la fin de l'année 2013, le syndicat mixte s'est doté d'un objet spécifique « mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Dore » auquel ont adhéré après délibération les 104 communes concernées par ce schéma, parmi lesquelles 13 n'étaient pas dans le périmètre classé « Parc naturel régional » - ces 13 communes étant représentées par 3 délégués au sein du comité syndical.
- Il en est de même avec le Schéma de cohérence territoriale du Livradois-Forez (ScoT), dont le périmètre d'étude du projet a été validé par arrêté préfectoral le 10 avril 2015. Cette compétence transférée par 3 EPCI (initialement 12 EPCI avant fusion) est exercée par le syndicat mixte du Parc, avec un budget autonome et une formation spécifique du comité syndical représentée par 24 délégués ; le président de cette formation est également vice-président de droit du syndicat mixte.
- A noter également, que le syndicat mixte du Parc s'est doté en 2015 de l'objet « Pays Vallée de la Dore » en lieu et place de l'association du même nom, avec l'adhésion de 11 EPCI. Cet objet a été supprimé en 2020 au regard de l'évolution des politiques publiques sur les Pays.
- A la fin de l'année 2018, le syndicat mixte s'est dotée de la compétence « gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », après transfert par 6 EPCI des compétences relevant de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et/ou d'autres missions liées au grand cycle de l'eau,

notamment l’animation et la concertation. Cette compétence est exercée avec un budget autonome (budget annexe jusqu’en 2022) et une formation spécifique du comité syndical représentée par 12 délégués des EPCI ; le président de cette formation est également vice-président de droit du syndicat mixte.

En termes de gouvernance, 5 « formations » du Comité syndical co-existent en lien avec les différents objets/compétences du syndicat mixte : Charte du Parc, SAGE Dore, ScoT, Grand cycle de l’eau et formation plénière en charge des affaires d’intérêt commun.

Le regroupement de ces objets et de ces compétences au sein d’un même syndicat mixte permet une mutualisation des moyens et une amélioration de la cohérence des politiques publiques à l’échelle du Livradois-Forez.

Cette prise de compétences habituellement portées par les collectivités est encore rare au sein du réseau des Parcs naturels régionaux et constitue sans nul doute l’un des marqueurs de l’intervention du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez. De fait, le Parc a largement renforcé son volet « appui en ingénierie » auprès des collectivités, lui offrant une certaine assise, désormais reconnue et valorisée par les parties prenantes.

Sur ce point, **le Parc apparaît ainsi comme une « locomotive »** dans le sens où il a su crédibiliser son intervention aux yeux des signataires pour porter des politiques territoriales additionnelles à enjeux forts et se faire reconnaître.

*« On a réussi à agréger autour du Parc, dans les fonctions du Parc, énormément d’objets à la carte : Grand cycle de l’eau, compétences GEMAPI, ScoT. C’est une difficulté pour certains Parcs de se positionner vis-à-vis des ScoT. Ici, on a une unité d’action et ça n’a pas été un souci. C’est plutôt une force ! » **Extrait d’entretien avec un.e élu.e du Parc***

1.2.2 Une vocation « expérimentale » du Parc, soutenue et exploitée à plein sur la durée de la mise en œuvre de la Charte

Le syndicat mixte du Parc n’intervient pas dans le cadre d’une approche seulement ascendante pour répondre aux besoins locaux, mais cherche par ailleurs à **initier et impulser des projets pour tester des modalités d’intervention nouvelles tout en répondant aux ambitions locales et en s’inscrivant dans les objectifs de la Charte que ce soit de collectivités, ou de porteurs de projets privés.** En ce sens, il s’inscrit dans la droite ligne de ses intentions de départ à savoir « *faire face aux défis du XXI^e siècle, en anticipant ces mutations dans l’ensemble de son projet d’aménagement et de développement* » et « *s’affirmant comme une structure d’expérimentation, de conseil, d’assistance, d’accompagnement et de mutualisation des expériences.* »

*« Il n’y a pas seulement l’ingénierie qui est un atout du Parc ! Il y a aussi cette capacité à expérimenter, tester. Test de dispositifs, c’est quelque chose qu’on a fortement porté. Par exemple, la candidature de TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée) de Thiers, ce n’est pas le Parc qui l’a portée en tant que telle mais il y a contribué. Tout ce qui touche la forêt, le PAT (Projet Alimentaire Territorial) ... » **Extrait d’entretien avec un.e élu.e du Parc***

Cette vocation « expérimentale » du Parc est largement reconnue. Le sentiment d’un « devoir d’innovation et d’excellence » semble également infuser sur l’ensemble du territoire et au-delà. Il en va ainsi des habitants, soucieux de préserver la qualité du territoire, mais aussi des partenaires qui voient dans le Parc un terrain pour expérimenter, tester, et vérifier la pertinence de démarches ou projets avant de les essayer à l’extérieur. **Le Parc donne l’exemple, et joue le rôle de démonstrateur conformément aux missions et aux valeurs des PNR.**

« On se doit d’innover car on est dans un Parc. On sent un peu ce sentiment de « on doit faire mieux, et être dans l’expérimentation ». Quand on a des remarques d’habitants, c’est souvent : « Comment ça se fait qu’on ait encore une décharge dans un Parc ? » On a une obligation morale d’être plus qualitatif. Idem pour les

partenaires qui nous disent : « On vous accompagne, car vous êtes Parc ! Et on aimerait que ça fonctionne ailleurs. » Quand on parle du Livradois-Forez, c'est connu. Les actions on fait leurs preuves. C'est la meilleure façon d'imaginer et on a besoin de ça ». Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

« Les prestataires touristiques ont bien compris l'intérêt et l'atout du Parc pour eux. Il y a des réunions de chefs d'entreprises dans le cadre de la marque valeurs Parc et certains disent « vous savez quand je dis qu'on est certifié et qu'on est installé dans un PNR, je le vends ». Il y a des entreprises qui perçoivent intuitivement l'intérêt. Ça marche. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

1.2.3 Un réseau de partenaires actifs, qui contribue à l'action du Parc

↳ Un écosystème de partenaires riche, mobilisé au gré des sujets traités et opportunités de collaboration pour mettre en œuvre les ambitions de la Charte

Si la capacité d'innovation du Parc est reconnue, c'est bien aussi parce qu'il **n'agit pas seul et s'appuie sur tout un écosystème de partenaires** avec lesquels il interagit régulièrement, pour monter des projets.

Ces acteurs, rattachés par l'opérationnel, sont ainsi sollicités selon la nature des initiatives et démarches initiées. **Le syndicat mixte du Parc mobilise ainsi plusieurs d'entre eux au regard de leur expertise et selon les thématiques d'intervention** : à la fois les chambres consulaires bien présentes depuis l'origine du Parc que les élus ont à cœur d'associer, mais aussi les réseaux et structures naturalistes (Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire botanique national du Massif central...), les organisations et syndicats forestiers (ONF, CNFP...), etc.

« L'idée est de les mobiliser dans des programmes, et ils se positionnent quand c'est possible selon les intérêts. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc

À la différence de la précédente Charte, **de nombreuses conventions ont été passées afin de contractualiser avec les partenaires les plus récurrents et inscrire dans la durée une volonté de collaboration.**

Plusieurs conventions ont ainsi été passées sur la période, **sans nécessairement être toutes opérationnelles**, car dépendant intimement des actualités et des projets du moment.

« On a près de 75 conventions partenariales. Mais elles n'ont parfois pas de véritable contenu non plus. Par exemple, la convention avec RTE qui n'a jamais abouti. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc

De même, **une « conférence des partenaires » était auparavant organisée**, mais celle-ci a périclité faute de trouver le « bon format » pour associer toutes les parties prenantes ; l'intérêt de cet espace d'échanges pourrait donc à l'avenir être questionné.

« Par le passé, la conférence des partenaires réunissait 250 personnes. C'est quelque chose qui n'existe plus car c'est un objectif pieux. Cela a eu une certaine vie, mais ce n'est pas facile à organiser. C'était surtout un lieu de débat avant / après. Une façon de parler avec les partenaires. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc

↳ Un positionnement du Conseil scientifique à repenser ?

RAPPEL : le conseil scientifique tel que décrit dans la Charte du Parc



Enfin le Parc se dotera d'un Conseil scientifique composé d'une douzaine de chercheurs et de personnalités qualifiées œuvrant dans les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines. Ce conseil aura pour vocation :

- de faire du Livradois-Forez un territoire d'étude en renforçant les relations du Parc avec les Universités, notamment celles de Clermont-Ferrand et de Saint-Étienne, les organismes de recherche, les écoles et les filières d'enseignement supérieur, en proposant des priorités en matière de production de connaissances et en suivant les travaux en cours ;
- de favoriser le dialogue entre science et société en accompagnant le Parc dans ses démarches de vulgarisation scientifique et en s'assurant notamment de l'exigence des contenus ;
- de produire des analyses thématiques, d'émettre des avis et de faire des recommandations aux élus, sur proposition du Comité syndical ou par auto-saisine ;
- d'apporter son « éclairage » au Comité syndical en menant des travaux d'évaluation (définition et expérimentation d'indicateurs de développement du type indice de développement humain ou empreinte écologique) et de prospective.

”

Le conseil scientifique, en appui à la mise en œuvre des actions du Parc, a plus ou moins été mobilisé sur la période de la Charte. Constitué d'une pluralité de chercheurs, intervenant sur une diversité de champs de recherche, **le conseil a été sollicité tout d'abord à la demande du syndicat mixte du Parc**, notamment dans le cadre d'un premier travail sur les critères et indicateurs d'évaluation de la Charte.

Il est par ailleurs apparu que le Parc mobilisait assez peu le conseil scientifique, faute de besoins particuliers et de ressources d'ingénierie d'ores et déjà bien fournies au sein du syndicat mixte. S'en est suivie une phase plus ouverte aux propositions des membres du Comité, à l'issue d'échanges avec le syndicat mixte pour mener des interventions ou études en lien avec les préoccupations et sujets du Parc (sur la RSE, sur le tourisme...).

Le positionnement du Parc quant aux attendus du recours au conseil scientifique ne semble néanmoins pas suffisamment clair, avec un recours limité, qui pourrait faire l'objet d'échanges plus poussés pour cibler les interventions possibles au-delà d'un dialogue techniciens – chercheurs.

« Les travaux liés au conseil scientifique sont venus très largement par sollicitations, comme sur les critères et indicateurs d'évaluation de la Charte. Après, on est passé à une deuxième phase d'échanges plus ouverts, de propositions qu'on pouvait faire. Pour trouver notre place, ce n'était pas toujours évident, sur ce qu'on pouvait proposer comme animations et activités. Ce n'est pas propre à ce Parc. Dans l'équipe, il y a des gens compétents dans nos différents champs d'intervention, et on ne va pas faire les experts. Sur les critères, qui étaient bien conçus, ça ne me paraissait pas adapté par rapport à des agents qui avaient une bonne expertise. » **Extrait d'entretien avec un.e représentant.e du conseil scientifique**

Si le conseil scientifique est bien présent et disponible en appui du Parc, **il s'avère que les modalités d'association pourraient être repensées pour qu'il puisse intervenir plus en amont, sur des sujets à enjeux qui méritent un travail prospectif**, et plus en phase avec les problématiques qui interpellent les élus.

« On aimerait pouvoir faire évoluer sa composition, pour couvrir des compétences plus larges, sur la mobilité, la forêt... Porter des démarches plus engagées, et participatives. Être sur des points d'alerte, et faire évoluer les choses. Les élus ne se positionnent pas trop. On n'a pas une vision claire de ce qu'on peut faire, mais ils sont intéressés par le regard scientifique. » **Extrait d'entretien avec un.e représentant.e du conseil scientifique**

1.3 Une culture des réseaux plus ténue sur la période

1.3.1 Des réseaux impulsés par le Parc assez autonomes

Si par le passé, le Parc était particulièrement actif sur le volet culture et a soutenu l'émergence d'un certain nombre de structures hébergées et désormais autonomes (Ciné Parc, Passeurs de mots...), **le sujet a moins été investi sur la dernière période**. La compétence culture étant exercée par bon nombre d'EPCI depuis 2016, le syndicat mixte du Parc ne s'est plus mobilisé sur la culture faute de moyens dédiés, fragilisant de fait certains organismes culturels.

« L'évolution n'a pas été évidente sur la culture. Le conseil régional entre 2007-2015 a chargé les Pays de suivre les politiques culturelles. Avant, on avait un rôle important sur le Parc et qu'on a arrêté au profit des Pays. On n'a pas eu les moyens de retrouver ça. Ce qui fait que sur les politiques culturelles territoriales, on n'a pas de mission forte. On pourrait retrouver un rôle d'animateur. À l'époque, on était parmi les premiers à avoir une convention avec la DRAC ! Depuis, on est incapable d'avoir des interlocuteurs... Il faut y mettre des moyens ! Le Parc garde encore le souvenir d'avoir été un acteur important. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc

Le Parc a été relativement distant du volet « animation » qui prévalait, une tendance liée pour certains à la montée en expertise du syndicat mixte du Parc qui intervient dans une logique plus sectorielle et technique que transversale aujourd'hui.

« Sur le fonctionnement, dans l'ADN du Parc, il y a la forte culture des réseaux, avec l'idée que le Parc doit être animateur sur des thématiques et ça fonctionne assez bien. Mais il y a le risque que l'on perde cette culture. Je le vois par rapport à des tendances à positionner le Parc sur des logiques réglementaires, de production d'avis. Il y a un risque de dérive au détriment de l'action, une capacité à démontrer... On devient juge des acteurs du territoire. C'est une dérive très claire. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc

1.3.2 Un volet « coopération » lui aussi moins mobilisé que par le passé

Concernant la coopération avec l'extérieur, que ce soit au niveau régional ou national, **le Parc a moins été impliqué au sein de projets compte tenu d'opportunités plus limitées** et des politiques publiques moins motrices pour venir en soutien.

Du reste, le syndicat mixte du Parc est engagé dans le réseau IPAMAC sur les forêts anciennes, la trame noire, la biodiversité... ainsi qu'avec l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes plus récemment.

Aussi, si les projets de coopération sont restés limités, **le Parc ne demeure pas moins un point d'appui pour le territoire en ce qu'il permet de dialoguer avec le niveau national et se faire entendre**. La Fédération des Parcs reste sans nul doute « le réseau » incontournable, pour diffuser, étendre et communiquer sur les démarches et expérimentations mises en place localement.

« C'est un outil local qui porte la voie de la force rurale. Et dans ce jeu avec les métropoles, le Parc a une voix plus entendue. La Fédération des Parcs réagrège des paroles rurales au niveau national. Le Parc a notamment été influenceur de la mise en œuvre des Petites villes de demain dans la vision que ça a apporté. Finalement, il y a à la fois l'aspect territorial très local et le réseau au niveau national avec la Fédération, l'ensemble des PNR, et la force de l'écho. Le Parc est aussi présent au sein d'IPAMAC entre Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux sur le programme massif. C'est un relais auprès de ses réseaux. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

2 Une gouvernance revisitée par le fonctionnement à la carte du syndicat mixte du Parc et les évolutions institutionnelles

2.1 Des instances de gouvernance remodelées, pour favoriser le dialogue de proximité avec les signataires

2.1.1 Des facteurs exogènes venus percuter l'organisation territoriale

↳ Une continuité des interventions impactée par le renouvellement des mandats

De prime abord, comme tout Parc naturel régional faisant intervenir une pluralité de collectivités signataires (État, Région, Département, EPCI et communes), l'action du Parc est particulièrement tributaire des élections successives. L'impact des élections a été manifeste sur la période de mise en œuvre de la présente Charte, bousculée par le renouvellement des représentants politiques à tous niveaux. **La continuité de l'action dans la mise en œuvre de la Charte, a de fait, pu se trouver mise à mal** que ce soit dans le lien aux élus référents ou l'engagement financier des signataires.

↳ Des réformes territoriales ayant bouleversé l'équilibre territorial au sein du Parc

En plus du calendrier électoral, le **cadre territorial a profondément été remodelé sur la période, avec la réforme territoriale et la loi NOTRe** ayant conduit à la fusion des Régions, des EPCI et la recomposition d'une partie des compétences des Départements. Cet « éclatement » institutionnel n'a pas été sans incidence pour le Parc, qui s'est trouvé dépourvu de « relais » le temps des réorganisations en particulier.

« On a subi l'impact majeur de la loi NOTRe. C'est le plus grand big bang territorial. On est passé de 24 à 11 EPCI. C'était une grosse secousse ! Ça a changé les rapports avec le Parc. Il a fallu que les EPCI prennent la mesure de ce qu'ils pouvaient apporter. Il a fallu en percevoir les limites. On n'a pas non plus de Métropole dans le territoire qui pourrait attirer l'attention. Comment des EPCI au sud peuvent apporter des choses à ceux du nord ? Il y a eu un gros travail de pédagogie, dans un Parc parmi les plus grands de Par cet. Ça ne vient pas simplifier les choses. La stabilisation est encore récente. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

Alors que le syndicat mixte du Parc avait, par le passé, accompagné la première structuration intercommunale, **il s'est retrouvé subitement confronté à l'éloignement des EPCI** occupés à s'organiser et gérer leur prise de nouvelles compétences.

« Dans les 10 ans passés, on a connu la fusion des EPCI et ça a été un grand chambardement sur l'organisation territoriale. C'est un phénomène qui n'a pas suffisamment été analysé. Les EPCI ont été pris dans leur structuration et pendant plusieurs années, il ne s'est rien passé en termes d'actions. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc

De fait, si les renouvellements de mandats supposent toujours de sensibiliser les nouveaux élus à l'intérêt du Parc, qui le méconnaissent ou en ont une image erronée, **c'est d'autant plus vrai dans la période de la mise en œuvre de la Charte avec un maillon territorial qu'est l'EPCI au niveau local et des partenaires institutionnels « plus distants » au niveau supra territorial. Le sentiment d'appartenance au Parc a été rendu moins évident, dans des périmètres institutionnels d'échelles élargies, ayant eu tendance à éloigner les interlocuteurs jadis plus en proximité. C'est la mémoire de l'« histoire du Parc » qui en a pâti**, et qui, aujourd'hui, n'est plus ou est moins relayée par les représentants politiques, quels qu'ils soient (aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional).

Face à la distension de ces liens historiquement entretenus, **le syndicat mixte du Parc a dû composer avec l'existant et repenser les modalités d'association et de travail** avec les signataires.

Ces bouleversements ont entraîné des évolutions dans le mode de gouvernance et l'animation territoriale tels qu'ils avaient été pensés initialement au sein de la Charte, sans pour autant que le fonctionnement soit encore pleinement stabilisé et optimal aujourd'hui.

« Il y a eu un vrai bouleversement de la loi NOTRe, avec l'impression de perdre nos interlocuteurs le temps qu'ils se réorganisent. Il y a eu un temps de flottement. Ils étaient sur leurs projets de territoire. On a senti la même chose avec la fusion des deux Régions. Ça a pesé dans la Charte qui se termine. Car il faut retrouver des modes de fonctionnement ensemble. Ce n'est pas toujours fluide et lisible. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

2.1.2 Une réadaptation des instances initialement prévues dans la gouvernance, pour organiser « autrement » le dialogue avec les collectivités signataires

Les instances initialement imaginées dans la Charte ont, par conséquent, été sensiblement remodelées, pour intégrer les évolutions institutionnelles et s'y adapter, en vue d'associer les signataires comme « acteurs » de la mise en œuvre de la Charte.

Mises en place lors de la précédente révision de la Charte, **certaines instances du syndicat mixte du Parc apparaissent relativement caduques et peu sont encore pleinement opérationnelles.**

« Certains instances, définies au départ dans la Charte actuelle, n'ont pas réellement eu de rôle et ont été instaurées à un moment où le Parc était différent d'aujourd'hui. Elles apparaissent aujourd'hui caduques. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

L'écart entre le prévisionnel et les instances encore existantes est palpable, sur plusieurs d'entre elles.

Si le **comité syndical** reste l'instance plébiscitée pour la prise de décisions, le **Bureau** est très ponctuellement réuni.

« C'est le Comité syndical qui prend les décisions. Le Bureau se réunit peu. On redonne un rôle au Bureau à l'occasion de cette révision de Charte. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

L'assemblée générale des délégués des communes et **la conférence territoriale** des EPCI ont quant à elles été réunies sous plusieurs formats, avant d'être abandonnées faute d'avoir trouvé la « bonne » modalité d'association. Le besoin d'expérimenter une nouvelle formule plus en proximité des communes s'est fait par ailleurs ressentir face à la tendance de certaines à s'éloigner du Parc en écho aux évolutions territoriales et institutionnelles qui les ont concernées (fusion des EPCI).

« Il est difficile de réunir plus de 160 délégués des communes. Certaines AG « bilans » ont été organisées avec des interventions d'experts externes, scientifiques... sur une thématique donnée, avec des temps d'échanges sur le Parc par pôles thématiques. Plusieurs formats ont été tentés. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

En effet, **le besoin d'associer plus étroitement les communes est remonté** à la fois pour « couvrir l'ensemble du territoire », entendre les besoins, mais aussi témoigner du rôle et des possibilités qu'offre l'« outil Parc ».

Les modalités d'association des communes ont ainsi été retravaillées et expérimentées ponctuellement, de façon à leur offrir un espace de dialogue plus confidentiel (réunions par secteurs) voire **bilatéral** (rencontres entre un.e maire et le président ou un.e vice-président.e du syndicat mixte du Parc). **L'approche « sur mesure » et plus « individuelle » a pris le pas sur l'approche « collective » qui prévalait**, avec la création d'une mission dédiée à l'animation de cette relation Parc – commune, et positionnée comme entrée privilégiée pour les maires et les délégués afin de maintenir et/ou restaurer le lien de confiance. Ces temps, sont surtout l'occasion de sensibiliser et informer les élus communaux, parfois peu au fait du champ de l'offre possible du syndicat mixte du Parc et des partenaires.

« Pendant des années, on a fait un bilan de l'année écoulée et des projections sur l'année à venir. On a essayé de dépoussiérer la façon de faire, de mettre un thème chaque année, d'inviter un grand témoin et faire intervenir les maires pour partager des expériences. Les discussions sur les autres sujets se passaient autour du pot. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

« Chaque vice-président a un rôle de correspondant d'une partie du territoire, selon des secteurs géographiques. Certains VP préfèrent aller voir directement chacun des maires. La vision des années 90 du Parc d'associer tout le monde à égalité est utopiste. Faire partout pareil, c'est une grande idée..., pour tout un tas de facteurs, on fait du sur mesure selon les communes. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

« La mission en charge des relations avec les communes constitue une porte d'entrée unique au sein du syndicat mixte, pour faire passer des messages. Mais il y a des messages qui ne remontent pas toujours. On joue la carte de la proximité avec les communes, mais certaines ne veulent pas déranger. On a besoin d'aller vers les gens et donner la possibilité aux communes d'aller vers nous. Il faut être sensible à ça. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

La **conférence territoriale**, qui réunissait les présidents des intercommunalités a, quant à elle, perdu de son intérêt à l'issue du passage de 24 à 11 EPCI et a été remplacée à partir de 2020 par une instance d'échanges informelle réunissant 2 à 3 fois par an l'exécutif du syndicat mixte du Parc (président et vice-présidents) et les présidents des EPCI (actuellement ceux situés majoritairement dans le Parc). Cette instance offre un espace de dialogue politique simple et garantie une souplesse de fonctionnement permettant notamment d'associer les maires des principales communes au besoin.

« La conférence territoriale, qui réunit les présidents d'EPCI, existait avant l'actuelle Charte, depuis 1996. Elle devenait compliquée, avec l'évolution des EPCI. Elle ne se réunissait plus. À l'époque, le Parc faisait vivre cette instance, en particulier pour les plus petites communautés de communes avec moins d'ingénierie. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

« Les VP ont trouvé un fonctionnement qui leur convient bien au sein d'une instance qui n'existe nulle part ailleurs, complètement informelle. Le souhait du président était de réunir ponctuellement l'exécutif avec d'autres élus du territoire (présidents des principaux EPCI et maires) afin de tisser des liens et travailler ensemble : une volonté de dialoguer. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

Pour ce qui est du dialogue technique avec les EPCI, l'**ancien « Réseau des animateurs en Livradois-Forez » (RALF)** initialement créé dans les années 1995 dans le cadre du programme LEADER pour réunir les techniciens des communautés de communes, plusieurs fois par an, a évolué en 2017, suite à la fusion des EPCI. Se réunissant moins fréquemment (2 fois par an), ce réseau informel tente de maintenir une continuité d'échanges techniques entre les DGS et/ou DGA du syndicat mixte du Parc et de l'ensemble des EPCI.

La **conférence générale des partenaires** « dont le but est d'informer annuellement l'ensemble des organismes partenaires du Parc sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Charte » n'est plus réunie à ce jour.

Le **comité des partenaires financeurs**, instaurée en 2010 lors de la précédente révision de la Charte, entend réunir les représentants de l'État, du Conseil régional, des Conseils départementaux et du syndicat mixte du Parc « en amont de la définition du budget annuel du syndicat mixte du Parc, et de l'élaboration des conventions pluriannuelles ». Celui-ci a prévalu jusqu'en 2014/2015 avant de laisser place à un comité technique qui se réunit préalablement aux décisions des élus du syndicat mixte et de chaque financeur (Région, Départements, Etat, Agence de l'eau).

« Jusqu'en 2014/2015, le comité des partenaires financeurs réunissait les présidents de Région, de Département ou leur représentant... et permettait de discuter des dotations statutaires et des financements pour le plan d'action. Mais cette instance collective au plan politique a totalement disparu et est simplement maintenue sur le plan technique. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du syndicat mixte du Parc**

« Chaque année, on a le comité technique des financeurs. C'est le seul temps de coordination par une approche programmatique et financière, pas inintéressant mais un peu limité. Après, on ne pourra pas tout suivre et tout faire, c'est compliqué de pouvoir suivre beaucoup plus de comités ou autre instance.

Le Département ne croise par exemple la Région que lors de ces comités, via un chargé de mission. Il n'y a pas eu de conversation pour mener une stratégie commune. » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

Ainsi, le syndicat mixte du Parc, soucieux d'entretenir le lien avec les différents signataires et tout particulièrement les communes, a pris le parti sur la présente période de la Charte de **se détacher du cadre qui avait été défini pour absorber les évolutions institutionnelles et réadapter les modalités de gouvernance de manière plus souple**. Peu d'instances telles que décrites dans la Charte en révision demeure. Et pour cause, **l'informel a largement pris le pas sur le protocolaire dans le cadre d'espaces permettant moins le dialogue « entre » qu'« avec » les signataires**. L'échange de pair à pair, en particulier entre techniciens, a en effet été plus mobilisé que l'animation territoriale et le débat entre représentants politiques, plus en retrait.

2.2 Des contributions des signataires davantage amenées dans le cadre d'échanges individuels qu'à l'issue de réflexions collectives

RAPPEL : les engagements des signataires dans la Charte



Les communes, les EPCI, les conseils généraux et les conseils régionaux membres du syndicat mixte s'engagent à prendre en compte la singularité du Livradois- Forez dans la mise en œuvre de leurs propres politiques locales, départementales et régionales.

Au-delà de leur adhésion, de leur contribution statutaire, et de leur participation à la mise en œuvre de la Charte du Parc, leur engagement se traduit :

- par une prise en compte exigeante des objectifs de la Charte et du développement durable dans les projets d'aménagement et de développement dont ils sont les maîtres d'ouvrage, ainsi que dans les documents d'orientation et de planification qu'ils portent, en associant le syndicat mixte du Parc en amont de leur élaboration.
- par l'incitation de leurs partenaires et des porteurs de projets qu'ils soutiennent à partager eux aussi les objectifs de la Charte et du développement durable, notamment dans le cadre des contrats territorialisés liant les grandes collectivités aux groupements intercommunaux du Livradois-Forez.
- par le recours au Parc comme territoire d'expérimentation, pour mettre en œuvre des actions ou des programmes innovants élaborés en concertation avec le syndicat mixte, qui, s'ils s'avèrent concluants, ont vocation à être généralisés.



2.2.1 Des relations protéiformes du Parc aux collectivités locales (EPCI, communes) et des usages variés de l'ingénierie du syndicat mixte

- ↳ Une reconnaissance de l'intérêt de l'intervention du Parc sur la période, avec des élus représentants du Parc moteurs qui agissent comme « têtes de pont » auprès des signataires

Il est tout d'abord largement reconnu, que sur le plan du portage politique du Parc, les élus représentants sont intéressés, impliqués et relaient la voix du Parc dans les relations et les débats

tant avec le niveau « supra territorial » qu’avec les EPCI et les communes. Les actions du Parc semblent ainsi défendues par les élus qui agissent comme des courroies de transmission et assument leurs ambitions.

Cette « vision » du Parc partagée par les élus représentants et les équipes du syndicat mixte du Parc, facilite ainsi la mise en mouvement et la complémentarité entre le portage du projet par les élus et le travail technique.

« On a une forte implication des élus. Ces 10 dernières années sont assez exceptionnelles. On a une équipe resserrée de VP, et d’autres élus qui viennent plus ponctuellement soutenir certaines thématiques. On a cette chance d’avoir des élus qui portent une vision, qui donnent un cap. On a une très bonne relation entre le travail d’élus et le travail technique. La force de cette équipe tient au fait qu’elle est multipartite. C’est un équilibre très subtil entre les mandats des élus siégeant au syndicat mixte du Parc et la représentation géographique. » Extrait d’entretien avec un membre de l’équipe du Syndicat Mixte du Parc

Du côté des élus communautaires et communaux, **le Parc véhicule globalement une image positive, forgée à l’aune des actions mises en œuvre qui soulignent son intérêt** avec en premier lieu, l’atelier d’urbanisme plébiscité par un grand nombre de communes du territoire. Cette reconnaissance est d’autant plus vraie que sur la période, **le syndicat mixte du Parc a démontré sa capacité à gagner en expertise en structurant et portant des compétences pas nécessairement partagées par tous au premier abord** (grand cycle de l’eau, SAGE, ScoT), et qui fédèrent aujourd’hui les EPCI et/ou les communes concernés.

Après presque 40 ans d’existence, **la crédibilité du Parc est majoritairement admise**, lui assurant une relative confiance des élus locaux pour poursuivre ses missions et porter de nouvelles démarches.

« On a fidélisé, on a assis des relations avec les collectivités depuis 14 ans. La confiance s’est établie. Mais il y a encore des reproches, sur le Parc, qu’il faut entendre et corriger. Certains élus nous disent encore pas mal : on ne comprend pas bien l’intérêt du Parc. L’évolution des compétences du syndicat mixte a permis de montrer l’intérêt du Parc, comme avec la compétence grand cycle de l’eau (sur le bassin versant de la Dore) qui permet de mettre en œuvre des actions visibles dans le cadre de contrats. Ça donne du crédit à la réalité du Parc. Ça motive d’un côté certaines critiques, et de l’autre côté ça crédibilise l’intérêt d’avoir un syndicat mixte de parc. Extrait d’entretien avec un.e élu.e du Parc

↳ **Des relations non uniformes avec les territoires au sein du Parc, exacerbées par l’« effacement » du rôle de relais auparavant exercé par les anciens EPCI dans le lien Parc – communes**

Pour autant, les renouvellements politiques et la réorganisation territoriale précités, n’ont pas été sans conséquence sur la relation Parc – EPCI – communes, qui s’est ajustée, par la force des choses, au fil de l’eau durant la période de mise en œuvre de la Charte. **Le syndicat mixte du Parc et les EPCI ont d’abord eu à trouver la juste mesure pour articuler leurs missions et leurs compétences.** Cet apprentissage commun, ne s’est pas fait du jour au lendemain, et a nécessité pour chacun s, d’avancer progressivement, selon les prérogatives et contextes de chaque territoire au sein du Parc.

« On arrive à une certaine maturité aujourd’hui. Ponctuellement ça a pu se faire avec certains chargés de mission. » Extrait d’entretien avec un membre de l’équipe du Syndicat Mixte du Parc

Si ce travail commun semble aujourd’hui « mature », il reste assez difficile pour certains EPCI moins présents ou moins concernés par le périmètre du Parc, et qui ne **jouent aujourd’hui plus le rôle de « relais » Parc – communes, dans un contexte où ils se sentent eux aussi éloignés du local.**

« Les communes et les EPCI à travers leurs techniciens sont impliquées sur ce que fait le Parc, mais pour nombre d’élus des collectivités les missions du Parc ne sont pas claires : il manque une courroie de transmission, une communication et un lien renforcé sur ce point pour informer les élus sur ce qui est fait, ce qui peut se faire. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l’« animation territoriale »

« Les communes au sein de l'EPCI ont pour beaucoup le sentiment d'être dans une espèce de collectivité qui les oublie et les marginalise du fait de la perte de la proximité avec les grands EPCI. Ça a amplifié le phénomène d'éloignement par rapport à une structure comme le Parc, surtout que le Parc est très grand. »

Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

Ce processus de ré-institutionnalisation a eu en premier lieu pour effet **d'éloigner certains territoires plus en frange dont les barycentres sont à l'extérieur du Parc et** avec lesquels il est naturellement moins évident de conjuguer qu'avec les EPCI situés totalement ou majoritairement dans le Parc.

L'implication des EPCI dans le Parc, se trouve ainsi à géométrie variable, au-delà des engagements écrits.

« Ce qui ressort, maintenant, c'est que le Parc est adopté au sein de l'EPCI. Inversement, le Parc a adopté les EPCI. Il y a eu un transfert de certaines compétences. Ce qui favorise parfois les crispations, mais aussi la confiance. Pour les autres EPCI, je ne suis pas en capacité de le dire. Mais nous avons des dossiers communs sur des sujets quotidiens. Par exemple, la politique d'aménagement des centres bourgs ! » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

Les habitudes de travail en commun constituent un autre facteur de l'hétérogénéité des liens avec les EPCI. L'approche par « sujet d'intérêt » prédomine aujourd'hui dans le lien Parc-EPCI-commune.

On retrouve de fait des configurations d'appartenance au Parc diverses selon les EPCI, en fonction :

- **De facilités géographiques distinctes**, selon le périmètre des EPCI compris dans le Parc (parfois que quelques communes en « marge » du territoire) et leur évolution depuis la fusion des EPCI ;

« On sent bien une continuité dans la nature de la relation entre les territoires et le Parc qui est toujours bonne mais par contre les barycentres territoriaux se sont déplacés vers les marges, avec beaucoup de turn over, qui ont fait qu'on a eu de la perte en ligne. » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »**

- **De contextes territoriaux divers**, qui conduisent à partager plus ou moins l'identité « Parc » (entités paysagères, bassins de vie...) et nécessitent de « raccrocher » les communes par des entrées thématiques selon les secteurs ;

« Ce sont les communes en premier qui font territoire Parc : pour cela, il convient de les raccrocher à des sujets qui les motivent, les intéressent. » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »**

- **Des objets/compétences du syndicat mixte du Parc auxquels adhèrent ou non les EPCI** en plus de l'objet Charte (SAGE Dore, ScoT, Grand cycle de l'eau) ;

« Certains EPCI cœur de Parc sont concernées à la fois par la Charte du Parc, le SCoT et le programme LEADER portés par le syndicat mixte du Parc ; où tout a l'air de rouler facilement. C'est plus difficile de se positionner quand on a une agglo concernée à la marge par le périmètre Parc : comment se raccrocher ? » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »**

- **De ressources en ingénierie disparates selon les EPCI** et un besoin d'appui du Parc, de fait différent pour des techniciens auparavant plus « généralistes » et ayant une approche globale du Parc, et intervenant aujourd'hui comme des experts sur des sujets ciblés ;

« La fusion interroge beaucoup le rapport avec le Parc, avec des réponses données par thématiques, dans le détail des sujets à traiter ensemble. En tant qu'agent, nombreux sont ceux qui touchaient à tout et on a dû se spécialiser petit à petit, on se retrouve autant spécialistes que les agents du Parc sur certains sujets comme l'urbanisme. Et d'autres qu'on a complètement abandonnés et pour lesquels on s'appuie beaucoup sur le Parc. » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »**

- **De compréhensions différentes de l'intérêt du Parc par les EPCI, entretenues par des usages distincts de l'outil syndicat mixte** avec tantôt le sentiment d'un recours fréquent et une utilité avérée, tantôt celui d'une « dépossession » face à une délégation de compétences pouvant être jugée trop forte et tantôt un sentiment d'abandon pour les collectivités dépourvues de « l'offre » complète du Syndicat Mixte ou trop éloignées pour intégrer l'ensemble des projets (compétences à la carte et projets et programmes spécifiques comme Territoire d'industrie, etc.).

« Il n'y a pas forcément que le problème de l'éloignement. Il y a aussi moins d'habitude de travail entre les équipes. Ce n'est pas la volonté qui manque, mais la coopération quotidienne n'est pas si simple. Il faut se réinterroger sur les manières de travailler sur les communes situées sur les marges du Parc : les communes du Parc concernées par un programme LEADER différent de celui porté par le syndicat mixte du Parc, ou non concernées par la compétence Grand cycle de l'eau du syndicat mixte du Parc... se sentent un peu abandonnées. C'est une sensation qui nous est rappelée. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

« Il y a des confusions, notamment au niveau des EPCI, depuis la mise en œuvre de la Charte actuelle. On utilise un outil syndicat mixte pour porter des politiques publiques sans multiplier les structures : ScoT, etc. Certains EPCI se sentent un peu dépossédés. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

L'incompréhension de certains élus locaux de l'usage à géométrie variable de l'outil syndicat mixte à la carte, conjugué aux changements institutionnels sur la période, interrogent aujourd'hui la relation Parc – EPCI – communes. Le syndicat mixte du Parc adopte en effet **différentes postures pour agir conjointement avec les territoires infra et pour s'adapter aux besoins locaux dans le cadre d'une approche ascendante**. Il en résulte de fait, une intervention non uniforme sur l'ensemble du territoire (cf. partie 4).

« Il y a deux utilisations possibles. Une utilisation pragmatique à savoir comment le Parc va nous accompagner sur tel projet ? Et une utilisation stratégique : où va-t-on tous ensemble dans un projet de territoire ? Le pilotage du Parc apparaît très compliqué à cet égard. Il est parfois tête de pont, parfois simple accompagnateur, et doit s'adapter aux demandes de chaque collectivité. Pas facile. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

2.2.2 Des liens distendus avec les autres signataires institutionnels (Etat, Région, Départements) corroborés à une réduction des contributions statutaires

↳ Un dialogue essentiellement technique et personne-dépendant, plus ou moins fonctionnel

Avec les autres partenaires signataires, la relation est plus distendue, compte tenu de changements institutionnels qui ont pesé sur leur capacité à s'investir dans le Parc.

Les Départements, qui ont perdu une partie de leurs compétences au profit des Régions (interventions économiques de droit commun ou mobilité notamment), **ont eu tendance à repositionner certaines de leurs missions et suppléer une partie de celles exercées par les Parcs**. Cette tendance globale, s'est souvent accompagnée de la **perte de référents techniques attirés**, ne permettant plus au Parc d'avoir une « porte d'entrée unique » mais une multiplicité d'interlocuteurs, selon les thématiques d'intervention.

« Dans les Départements, les services peuvent être plus ou moins aidants car dans une forme de concurrence avec le Parc en termes d'ingénierie ou d'expertise. On n'a plus forcément de référents techniques attirés. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc

Le constat est relativement similaire pour ce qui est de la Région, dans laquelle pas moins de 10 Parcs dont elle a la compétence sont comptés éloignant de fait, la proximité qui pouvait préexister avec l'ancienne Région Auvergne qui ne comptait que 2 PNR.

« Il y a même des élus régionaux qui peuvent s'intéresser, mais ça ne veut pas dire que l'institution régionale ou départementale suivra... » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

La création de l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) il y a quelques années, constitue à ce titre un **espace de dialogue intéressant et une opportunité d'interagir plus en proximité avec la Région**, en portant une seule voix.

« C'est une jeune structure. Mais elle peut être le maillon pour travailler de manière un peu plus collaborative et porter une parole au niveau régional. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

Au-delà des engagements purement financiers, **l'Etat a, sur la période de la mise en œuvre de la Charte, été plus ou moins présent et support** selon les ministères, les services déconcentrés associés (DREAL, DRAAF, etc.) et les représentants (Préfets et Sous-préfets). **La cohérence des directives données a parfois été mise en cause**, avec des injonctions parfois paradoxales non sans influence sur l'intervention du Parc à l'image des déboires causés sur le volet éolien (cf. fiches bilans #8 et #12).

« Ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais il n'y a pas forcément de cohérence entre les services de l'Etat. Après, il y a un engagement financier à tenir ! » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

« Parfois, on a 2 visions entre 2 ministères. On arrive à des situations ubuesques. Ou encore, comment faire mieux avoir moins... » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

« L'Etat peut être ambiguë aussi. Les sous-préfets ou sous-préfètes mènent leur stratégie. Ils pensent aussi aux Départements, aux intercommunalités... Le paysage s'est complexifié. Un Département nous avait demandé d'évaluer les contrats de ruralité poussé par le discours de l'Etat de prendre en main les choses car il n'y a pas d'ingénierie. Alors qu'il y a le Parc ! » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

Il en ressort, un **partenariat essentiellement de techniciens dans le cadre de plans, projets et programmes et moins de politiques, plus effacés et distants**. Les relations interpersonnelles jouent donc naturellement dans le lien entretenu, avec des facilités plus ou moins évidentes pour entretenir, consolider une relation et impulser de nouveaux projets avec différents services.

« On a des bonnes relations avec les services techniques, mais pas de dialogue avec le niveau politique. Est-ce que le Parc existe dans l'esprit de ces élus-là ? Ça dépend des outils, des compétences à la carte. Avec les Départements et la Région, on est dépendant d'échanges techniques mais quand c'est hors convention, projet... c'est en silo thématique. On peut tisser des liens entre des services, et multiplier des actions communes. S'il n'y a pas de rencontre humaine, le dialogue reste assez institutionnel et peu fluide. Parfois, il y a des projets montés sans volonté d'exclure mais pas de connaissance de ce qui se fait par ailleurs, chez les signataires de la Charte. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

↳ **Un engagement qui n'est plus seulement que « financier », et qui du reste, s'est amoindri sur la période**

L'engagement des signataires institutionnels de la Charte repose donc essentiellement sur un soutien financier, dans le cadre des contributions statutaires et pour appuyer la mise en œuvre de contrats, plans, ou programmes (contrat de Parc, contrat vert et bleu, contrat territorial...).

Des réductions budgétaires globales sont néanmoins venues percuter voire remettre en cause des ambitions prises dans la Charte, impliquant pour le syndicat mixte du Parc d'ajuster son budget de fonctionnement et prioriser davantage ses actions d'investissement, au risque d'être trop fragile (cf. partie 3).

« Ce n'est pas un problème propre au Livradois-Forez. C'est un problème pour l'ensemble des PNR. On sent qu'il y a des jeux. Ça tire d'un côté et de l'autre en interne au sein des techniciens. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

« Les contributions statutaires ont baissé. Il y a des priorités pour les Départements. Ils font ce qu'il faut, avec des moyens limités. Il y avait une attention un peu plus positive sur l'ancienne région Auvergne. Puis il y a eu la fusion, ça fait perdre en proximité, et il y a eu un changement de majorité avec des choix politiques

qui peuvent être brutaux. Chaque fois qu'on a des programmes du Parc, ils sont co-financés avec les signataires. Avec les techniciens, le dialogue se fait. Au niveau des élus, on se contacte peu. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

La fluctuation des finances publiques de l'Etat joue en effet un rôle sur la tension exercée sur les collectivités et les Parcs, plus tributaires des pouvoirs publics.

« La baisse des subventions impacte fortement l'animation et les choix faits dans la Charte sur le développement de compétences et d'ingénierie. Aujourd'hui, quand on requestionne ce qu'on finance entre investissement et animation, ça joue. Les collectivités et notamment la Région, sont très dépendantes des restrictions budgétaires de l'Etat depuis 15 ans. C'est un problème de fond. » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »**

2.2.3 Une perte de vision stratégique globale du Parc

↳ Un syndicat mixte intervenant davantage comme un « expert » ...

Comme souligné précédemment, des **relations plus techniques que politiques avec les différents signataires** ressortent des évolutions du mode de gouvernance du Parc suite à la décentralisation.

Au-delà du contexte institutionnel, ces échanges plus techniques découlent aussi de la prise de nouvelles compétences du syndicat mixte du Parc et de moyens d'ingénierie associés lui ayant offert une **montée en expertise et une capacité plus grande à organiser et décliner les politiques territoriales sur le plan opérationnel**. C'est le cas, par exemple, de la compétence ScoT qui assure au syndicat mixte un réel savoir-faire allant de la planification aux projets urbains dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, dispositif d'ingénierie mutualisée et d'accompagnement des projets des communes et des EPCI..

L'intervention du syndicat mixte est de ce fait plus structurée et concentrée, avec un panel de solutions disponibles pour appuyer les collectivités dans leur projets, plans et programmes au bénéfice de la cohérence des interventions.

Les collectivités sont ainsi convaincues de l'intérêt de l'ingénierie du Parc, à tel point que certaines d'entre elles tendent à **percevoir le syndicat mixte du Parc comme « un prestataire de services », disponible pour aiguiller voire « faire à la place » des communes et EPCI** en particulier sur les « compétences reprises » par le syndicat mixte du Parc (le ScoT, le grand cycle de l'eau et dans une moindre mesure, la promotion du tourisme dans le cadre de la Maison du tourisme du Livradois-Forez).

« Le Parc est beaucoup plus fort dans la déclinaison opérationnelle avec un ScoT bien articulé à la Charte. Le syndicat mixte est structure porteuse du ScoT, et rend des avis. Il s'est outillé sur quelques grands thèmes (LEADER, ScoT, GEMAPI...) permettant ainsi de porter les grands sujets. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

« Ces incertitudes ont aussi conduit à consolider l'outil syndicat mixte, le structurer et le faire exister. Les choses sont organisées, et le travail à faire donne une légitimité. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

La contrepartie de cette confiance accordée au syndicat mixte du Parc n'est autre que sa **relative autonomie qui a participé au besoin de repenser les modalités d'association des communes, en interagissant auprès d'elles plus en « gré à gré » qu'en assemblée**. Cette posture est relativement bien défendue par les élus du Parc et le syndicat mixte, qui mettent en avant la difficulté à fédérer les représentants locaux dans un aussi grand territoire et ont trouvé dans cette nouvelle formule un moyen de maintenir le lien et susciter leur intérêt par des sujets très précis comme « porte d'entrée ».

« La relation bilatérale prévaut, on a besoin de ça. Certains maires disent Saint-Gervais, c'est loin... C'est une vraie difficulté sur le territoire. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

« C'est un outil qui est fabuleux pour une petite commune, même si on peut être noyé. Il faut du temps pour trouver sa place. On a une vision un peu particulière car nous ne sommes pas dans le SAGE, dans le ScoT, ni dans le programme LEADER portés par le syndicat mixte du Parc, qui est le fédérateur. Il faut intéresser les communes, avec d'autres sujets comme l'agriculture, le tourisme, la forêt, et on regarde quel hameçon on met pour aller accrocher la commune. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

« C'est un Parc qui est très grand. Même avec les meilleurs techniciens, on ne peut pas entretenir des relations. L'assemblée des délégués de communes n'est pas suffisante. On a beau être plein de bonne volonté, mais entretenir un lien permanent, c'est compliqué. Et on a cédé à des parties de territoire qui voulaient participer au Parc. Ils souhaitent venir car ils voient qu'il y a un intérêt. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

↳ ... que comme un « animateur du territoire »

Tant est si bien que **l'animation territoriale mise en place est apparue plus limitée ne permettant pas -ou moins- d'associer et fédérer les élus dans le cadre du portage du Parc et de la mise en œuvre de la Charte, au-delà du cercle restreint d'élus les plus impliqués.**

La vision du projet de territoire semble aujourd'hui secondaire, ou tout du moins, peu présente dans les esprits avec des préoccupations d'élus plus « individuelles » que « collectives ».

« Le Parc a moins une vision globale. On l'a perdue. On est un peu plus seuls, et les élus portent le Parc mais à des titres différents de leurs institutions, selon leur posture personnelle. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

« Ce qui a un peu disparu, c'est l'esprit de la conférence avec les EPCI. L'idée c'était plutôt de pousser les communautés de communes à décliner la Charte dans leur projet de territoire. Maintenant, elles font leurs projets de territoire de leur côté... Les intercommunalités ont tellement évolué. La relation au projet stratégique global a été un peu perdue, au profit d'échanges plutôt portés sur l'opérationnel (eau, aménagement...). Là-dessus, les DGA repèrent bien le Parc. Il y a 15 ans, les directeurs d'intercommunalités connaissaient bien la charte, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce n'est pas forcément dommageable. Les EPCI se sont structurés comme ça. Ils ont d'autres priorités... C'est une critique objective : les intercommunalités sont moins dans le projet, plus dans la gestion, dans leurs soucis au quotidien. Le Parc tente de recréer par des instances informelles cette discussion politique. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

Le besoin de convaincre de l'intérêt du rôle du Parc semble supplanter le besoin d'animer, associer, rassembler et cultiver le sentiment d'appartenance du Parc et l'identité Livradois-Forez.

De même, **une vision séquencée et thématifiée du Parc selon le package de l'offre d'appui disponible semble prévaloir sur la stratégie et la culture du « bien commun » Parc.**

« On associe moins le Parc au projet de territoire. Ça reflète une certaine incompréhension. Je ne suis pas très inquiet par les élus du cœur du Parc. Ils ne comprennent forcément pas la structuration mais comprennent le rôle du Parc. Ils sont moins moteurs, mais toujours là. Il y a une fragilité au niveau des marges, et là-dessus il y a un travail à faire. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

Cette vision avant tout sectorisée de la fabrique territoriale, semble s'inscrire dans un processus plus large où la dimension stratégique a été reléguée au second plan face à une logique d'appels à projets qui prévaut. Cette tendance, manifeste au niveau de l'ensemble des institutions (Etat, Région, collectivités locales...), questionne naturellement la « place » de la stratégie et la cohérence d'intervention, en l'absence de projets de territoire comme « guides » à l'action et la continuité des politiques territoriales. En substance, est évoquée **la question du portage politique du projet qui fait défaut aujourd'hui.**

« Avant, le Parc allait sur les projets de territoire, et il y avait des discussions entre Pays, EPCI et la Région qui avait comme priorité la Charte du Parc. Ce qu'on a tout à fait perdu. Les EPCI ne fonctionnent plus en projets de territoire aujourd'hui. Toutes les politiques sont devenues très sectorielles (politique de l'eau,

urbanisme, centres-bourgs), ce qui fonctionne mais on a perdu le sentiment de projet de territoire. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

« La Charte a été marquée par une perte d'importance du projet de territoire, par tout le monde (Etat, Région, EPCI, etc). Ce qui a pris la place ce sont des conventions spécifiques avec des partenaires sectoriels, beaucoup de projets sur lesquels on a des suivis très sectoriels. Tout va dans le sens d'une organisation par thématique et par filière et moins en projet. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

« Le Parc doit être animateur d'une vision commune. Avant de mettre en place des projets innovants, il y a quand même une impulsion politique qui doit être donnée. Donner un horizon, un cap pour que les acteurs travaillent ensemble dans un grand cadre partagé. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

« La Charte reste trop souvent le projet de la structure Parc... » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

↳ Un « socle » fragilisé par la perte de vision territoriale des signataires ?

Sans pour autant qu'il y ait inaction, l'absence d'appui des signataires institutionnels (Etat, Région, Départements) conjuguée à l'éloignement des EPCI tentés de se replier sur leurs prérogatives, ont laissé le **syndicat mixte du Parc et les élus de l'exécutif seuls à la manœuvre pour porter le projet de territoire**. Ils ont ainsi davantage agi pour **assurer la coordination de l'action publique territoriale que pour pousser à la rencontre et à la cohésion territoriale**.

« Il faut qu'on s'appuie sur les élus, sur le bureau, ce qui donne une assise un peu plus forte, et fait un lien avec les Départements et la Région. Il faut qu'on trouve un moyen pour ne pas avoir des instances pléthoriques. Et remettre le bureau dans la boucle. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc

« J'ai souhaité rencontrer l'ensemble des maires du territoire, car c'est un échelon essentiel. Et refaire le point avec eux, pour voir quels sont leurs besoins. Egalement renforcer le lien entre le Parc et les communes. Il va falloir réinstitutionnaliser un certain nombre de choses. Les Vice-présidents portent des thématiques et représentent le Parc par secteurs géographiques. Il y a des choses qui n'ont pas vraiment fonctionné et il faut qu'on s'interroge pourquoi. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

Le rôle d'« ensemble » du Parc pourrait par conséquent être fragilisé à l'avenir, compte tenu d'un « socle » de porteurs plus limité à ce jour. Le besoin de réactiver le sentiment d'appartenance au Parc dans le cadre de la construction d'un projet commun, est palpable.

« Le Parc est un peu comme un « vassal », on lui délègue certaines tâches, et en même temps on a le sentiment qu'il est « au-dessus » et que les EPCI en sont dépendants : on a besoin de recentrer le sentiment sur « le Parc c'est nous ». C'est une position difficile à atteindre. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

On a besoin de montrer le projet commun. La question n'est pas « qu'est-ce que le Parc peut amener ? » mais « comment les collectivités peuvent participer à un projet commun de territoire ? » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

Ces constats interrogent les **attendus du Parc et le rôle des élus locaux qui en découle, dans un Parc parmi les plus grands du territoire national**.

« La vraie question c'est : est-ce que les élus veulent un Parc ? Est-ce que l'outil est utile ou pas ? Quel enjeu de développement ? Quels moyens mobiliser avec notre capacité d'ingénierie ? Quelle plus-value ? Est-ce important, ou non, pour structurer le territoire ? Ce sera peut-être plus facile que la précédente Charte pour affirmer l'utilité du Parc. Avant, les EPCI pouvaient dire on a une stratégie. Aujourd'hui, le Parc est un peu tout seul à porter un projet. Par contre, ça n'assure pas de pouvoir négocier les contrats pluriannuels... » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc

Somme toute, il implique de **réinterroger les modalités de gouvernance et trouver « la juste mesure » qui assure de mobiliser les signataires, porter le projet de Charte, le faire vivre et l’animer dans un dialogue co-constructif.**

« Le comité syndical ne représente pas toutes les communes. On a besoin de réinventer des modes de dialogue avec les élus. Ça questionne la capacité d’animer ces instances de dialogue. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l’« animation territoriale »

« L’EPCI a été imposé aux communes, il y a quelque chose de descendant, alors que pour le Parc c’est la commune qui dit oui ou non, elle a le choix, la capacité à dire oui ou non. Aujourd’hui, c’est une case intéressante, et on a besoin d’aller chercher ce oui, les communes qui ont envie de suivre. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l’« animation territoriale »

« Le Parc, c’est une instance qui a appris, formé, et a une vision générale et stratégique. Il faut savoir garder cette position en allant sur des sujets plus transversaux. Peut-être recréer des instances qui fonctionnent bien, sans les démultiplier. C’est nécessaire d’avoir des temps d’échanges transversaux, et plus en local aussi. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l’« animation territoriale »

« On a encore des progrès à faire sur l’aspect de la gouvernance pour que ça soit plus collaboratif : il y a encore un aspect formel très présent, il faut qu’il y soit, mais dans la préparation des plans d’action annuels, les EPCI ne sont plus associés en amont sur ce qui va pouvoir être fait dans l’année. Avant la fusion, il y avait plus d’échanges. Il y a besoin d’aller plus vers la co-construction. Les EPCI sont montés en compétences sur pleins de sujets ! » Extrait d’entretien avec un.e partenaire

2.3 Une place laissée à la participation citoyenne encore limitée dans la présente Charte, qui interpelle le positionnement du Parc sur les attendus de la mobilisation des habitants

RAPPEL : les ambitions de la Charte



“

Le Parc compte tout mettre en œuvre pour activer le passage des idées aux actes, c’est-à-dire ne pas se cantonner à informer la population mais aussi encourager et susciter les initiatives éco-citoyennes. Il interviendra sur trois aspects :

- Premièrement, il entend prolonger son travail de sensibilisation du grand public à l’environnement et au développement durable, en diffusant largement les connaissances acquises sur le territoire, en suscitant les débats et les échanges, et au-delà en expérimentant des démarches originales, moins conventionnelles, tant par les publics visés que par les méthodes mises en œuvre.
- Deuxièmement, afin de toucher les citoyens de demain et ainsi préparer l’avenir, il renforcera ses initiatives auprès du jeune public et accompagnera toutes les démarches allant dans ce sens.
- Enfin, considérant que les habitants sont la principale ressource du Livradois-Forez et que son projet n’aura de sens que s’il est soutenu par tous, le Parc désire travailler étroitement avec l’ensemble des citoyens désireux de participer activement à la mise en œuvre de la Charte et des actions qui en découlent.

”

2.3.1 Un terreau fertile d’initiatives et associations citoyennes dans le Parc

Il est assez unanimement partagé le fait que les associations et structures citoyennes sont nombreuses dans le Parc Livradois-Forez, et ce, depuis le début de son existence. La « culture Parc » faciliterait l'émergence d'initiatives locales. C'est particulièrement vrai sur le volet culture, historiquement investi (Ciné Parc, Passeurs de mots...).

« Le fait d'être dans un Parc a permis de créer des participations citoyennes indépendantes, qui peuvent être accompagnées ensuite par le Parc. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »

Le soutien aux initiatives citoyennes plus participatives, allant moins sur l'animation que le pouvoir d'agir des habitants dans la fabrique du territoire, reste néanmoins très récent dans le cadre de quelques expérimentations soutenues par le syndicat mixte du Parc sur la période de mise en œuvre de la Charte.

La montée en puissance de l'attention citoyenne ces dernières années, semble en effet avoir poussé le Parc à tester des modalités de participation qu'il cherchait vainement à impulser depuis un certain temps.

C'est donc bien ce contexte favorable et le besoin exprimé des habitants d'être parties prenantes de la vie locale, qui a amené le syndicat mixte du Parc à initier des modalités de faire différentes impliquant davantage les habitants.

« Il y a un contexte favorable et une population nouvelle qui a permis de faire émerger ce genre de participation, ce qui dynamise les choses et permet de faire sortir les projets. C'est aussi pour ça que le Parc a initié des choses ces 10 dernières années. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »

« La participation, c'est un sujet qu'on aborde sans le traiter depuis des années. On est passé dans l'action que très récemment, avec quelques éléments concrets nouveaux. Avant on était plutôt dans l'incantation. Grâce à l'Atelier d'urbanisme notamment, ça a permis de monter en compétences aussi sur les démarches participatives avec les habitants. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »

2.3.2 Des expérimentations mises en place, mais qui restent timides

De fait, sur la période de mise en œuvre de la Charte, le **syndicat mixte du Parc a tout d'abord poursuivi son intervention auprès des publics scolaires**, dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement, qui se sont élargies à travers plusieurs programmes reconnus (Mon Voisin Paysan, Auprès de nos arbres, pour ne citer que les plus récents).

« Concernant l'éducation des jeunes publics sur l'environnement, on a un bon niveau d'intervention. Une fois qu'on a touché les enfants, on peut toucher les adultes. Mais les résultats sont lents. » Extrait d'entretien avec un.e élue du Parc

Au-delà de la sensibilisation auprès des jeunes, **quelques actions visant la participation des habitants et la sensibilisation à la préservation de l'environnement ont été menées** (Ateliers des Paysages, chantiers participatifs de la biodiversité, ambassadeurs nature...). Dans le cadre de celles-ci, les citoyens ont véritablement agi comme des « acteurs ». Ces interventions, bien qu'éparses et touchant un public d'ores et déjà averti, témoignent d'une **nouvelle « posture » du Parc, plus ouverte à la participation sur des actions dédiées.**

« On a eu une bonne porte d'entrée via la connaissance des oiseaux. Les gens étaient assez réceptifs. Ça a permis de sensibiliser beaucoup de monde. Un samedi matin, il y a eu 90 personnes ! Bien sûr, ce sont des personnes déjà sensibles, mais ça leur a permis d'en discuter autour d'eux, d'élargir un peu le réseau. » Extrait d'entretien avec un.e élue du Parc

Ces actions s'accompagnent par ailleurs, d'un **soutien plus grand à l'émergence de structures et de collectifs**, comme ce fut le cas de la SCIC Toit et toits, qui représente aujourd'hui l'illustration d'un

projet réussi faisant intervenir les citoyens et le soutien de la sphère publique, en matière de production d'énergie renouvelable.

« On a un vrai besoin de l'initiative citoyenne en plus de l'organisation de la participation par les collectivités ou le Parc. La SCIC est une belle illustration de la citoyenneté et des pouvoirs publics qui s'engagent ensemble. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »

Le projet d'atelier des pratiques vertueuses « Coup de pouce », constitue sans nul doute l'expérimentation la plus probante en termes de mobilisation souhaitée des habitants. Ce projet, qui visait à mettre en relation des initiatives citoyennes, n'a néanmoins pas pu être poursuivi, faute de moyens humains pour animer la démarche, malgré la demande.

« Coup de pouce, c'était une très belle idée avec quelqu'un en chef d'orchestre. Sans animation, ça ne marche pas. Alors faut-il faire appel à un prestataire ? Se regrouper entre PNR, 3 jours sur Les volcans, 3 jours sur le Livradois Forez. Il faut une capacité à transmettre, à enseigner, à faire de la pédagogie. L'animation est essentielle ! Il faut cette expertise, cette connaissance. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

« Cette démarche expérimentale menée il y a 3-4 ans, n'a pas pu être poursuivie par manque de moyens humains en interne et on n'a pas su trouver les moyens pour l'animation. Ça demande énormément d'animation, on n'avait pas les moyens de le faire, et ensuite l'épidémie de COVID a compliqué les choses. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »

2.3.3 Un enjeu à préciser les « attendus » de la mobilisation citoyenne et « l'ouverture » à la prise de décisions partagée

Ces expérimentations éparses, ne rendent pas compte d'une intervention structurée du syndicat mixte du Parc en la matière. Faute d'animation et d'attendus précis quant à la mobilisation des habitants, les actions ponctuellement menées n'ont pas permis de générer des résultats probants puisque trop limitées.

Pour autant, la demande citoyenne semble palpable et interpelle le besoin de préciser les attendus et le positionnement du Parc (syndicat mixte comme autres signataires) quant à l'implication des habitants. **L'animation ne constitue dans ce sens qu'un moyen d'atteindre un objectif visé, qui nécessite d'abord d'être précisé.** Le rôle des habitants, les sujets sur lesquels les associer méritent d'être explicités plus clairement. La place du syndicat mixte pour soutenir les initiatives citoyennes et/ou impulser et animer des collectifs et/ou éclairer les débats et sensibiliser le public en découlera.

En effet, malgré les quelques expériences menées sur la période, il semblerait que le syndicat mixte du Parc soit moins en proximité des associations locales que par le passé, témoignant par la même d'un relatif « inconfort » vis-à-vis du rôle à jouer auprès des citoyens comme la plupart des Parcs.

« La relation aux habitants n'est pas assez développée, mais ils n'ont pas trouvé la solution comme la plupart des Parcs. » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

« Je suis très en faveur d'avoir une vraie participation. Il faut qu'il y ait participation dans l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine Charte. Il faut de l'ingénierie, portée par le Parc ou les EPCI, pour accompagner ça. » Extrait d'entretien avec un.e élue du Parc

« Il y a une vraie vitalité des associations sur le territoire qui est étonnante : elles sont autonomes, et n'ont pas nécessairement besoin de subvention. En revanche, il y a encore un travail à faire pour faire en sorte que ces maillons forts du territoire soient mieux animés. Sur les précédentes périodes du Parc, avant 2000, il y avait une vraie action du Parc pour mettre en avant ces associations. C'est moins le cas aujourd'hui. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »

« C'est dans le rôle du Parc que de proposer un espace de dialogue. On attend du Parc l'émergence de solutions. On peut faire de la participation citoyenne avec des points d'attention particuliers, qui interpellent. On attend de lui qu'il éclaire les débats et s'appuie sur les associations pour permettre la

montée en expertises des citoyens. » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »**

De nombreuses questions subsistent et devons faire l'objet d'un débat dans le cadre de la révision de la Charte.

« Il y a un enjeu sur les attendus de l'implication. A partir de quand les habitants participent ? Où mettre le curseur entre ce qu'on suscite et ce qui émerge du territoire ? Entre les initiatives qu'on attend ou qu'on pousse et accompagne ? Quel curseur par rapport aux collectifs citoyens, aux projets clivants et engageants ? Quelle limite face aux mobilisations peut-être un peu plus radicales ? Quel positionnement ? La Charte est un compromis. Il va falloir trouver le bon équilibre !

Comment aller au-delà de l'implication des citoyens déjà engagés ? Les « invisibles » ?

Quels outils et supports de mobilisation : internet, plateforme, conseil de développement... ?

Quelle organisation entre le syndicat mixte du Parc, les EPCI et les communes. Qui fait quoi ? » **Extraits des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »**

3 Une lisibilité du Parc toujours en question

3.1 Une lisibilité de l'action du Parc qui gagne encore à être améliorée, malgré des efforts de sensibilisation et communication sur la période

3.1.1 Du côté des signataires, une lisibilité de l'intervention du Parc influencée par l'implantation géographique au sein du Parc

Du point de vue des élus du Parc, ce dernier est unanimement connu et constitue un « socle » de la dynamique du territoire.

Ses missions le sont en revanche moins, selon la proximité entretenue au Parc tel que décrite précédemment. Le recours au syndicat mixte varie, et l'intervention semble plus évidente et connue au cœur du Parc qu'à ses franges malgré une attention portée aux territoires en marge du périmètre du Parc. La sensation « d'inégalité de traitement » qui subsiste par rapport aux autres communautés de travail, continue de jouer sur la lisibilité de l'intervention du Parc dans un périmètre très vaste qui ne facilite pas le rapprochement.

« Le rôle du Parc n'est pas forcément connu de tous de manière fine mais au travers de missions, on a une visibilité auprès des EPCI qui ont bien voulu s'emparer de sujet. L'Atelier d'urbanisme est très apprécié. L'urbanisme réglementaire, la réflexion sur les espaces publics au sens large... Le territoire s'est renforcé de ce genre d'actions. » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

« Il y a une différence qu'on essaye de gommer entre l'échelon communal, entre le cœur du parc et les bordures et l'échelon intercommunal car il n'y a que quelques EPCI pleinement ou majoritairement intégrés dans le Parc. On ne fait pas de différence, ça se ressent... c'est souvent redit. Peut-être un peu moins ces dernières années. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc

Il en est de même pour les autres signataires, qui méconnaissent précisément l'intervention.

« Sur la gouvernance, il y a un gros travail à faire côté Parc sur son utilité par rapport à une intercommunalité : on a des EPCI qui se structurent, apportent de l'ingénierie, et les élus de certains Départements se demandent quelle est la plus-value du Parc. Il y a de la concurrence sur certaines compétences alors que le Parc a besoin de dotations statutaires de fonctionnement de la part du Département. L'utilité du Parc est bien visible par les équipes techniques du Département mais moins par les élus. Le Parc a besoin de démontrer en quoi les autres acteurs du territoire ne peuvent pas le faire, en quoi le Parc est légitime, comment il y est arrivé. » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

La complexification des périmètres d'interventions avec les différents objets/compétences du syndicat mixte du Parc et le fait de dialoguer avec plusieurs Départements ont également participé à alimenter les confusions, nécessitant de redoubler de pédagogie pour expliciter l'organisation des compétences actuelles.

« Les limites du Parc n'étaient toujours pas connues avant, et ça l'est encore moins aujourd'hui. Selon qu'on intervient au titre du SCoT, du programme LEADER, du grand cycle de l'eau... Les gens demandent est-ce que je suis dedans ou pas. On a beau faire des belles cartes, ce n'est pas facile de se repérer. Il y a une gymnastique intellectuelle derrière. » **Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

« Les maires et collectivités ne voient pas toujours le bien-fondé du Parc. C'est une chose difficile car même en expliquant les actions possibles, il y a toujours une inertie. Quand on a un Parc sur plusieurs départements, avec des communes de taille et d'importance variées, ce n'est pas évident. » **Extrait d'entretien avec un.e partenaire**

3.1.2 Une communication démultipliée par plusieurs « supports » pour améliorer la diffusion de la connaissance du Parc et sensibiliser à sa préservation

↳ Une communication facilitée par le développement des supports numériques ces 10 dernières années

En accord avec les objectifs de la Charte, des efforts conséquents ont été fournis sur les 10 dernières années pour **porter une stratégie de communication et diffuser la connaissance du Parc et de ses actions autour de différents canaux.**

Les supports numériques avec la refonte du site internet, la création du blog du Parc (« l'écho du Parc »), ainsi que les pages de réseaux sociaux du Parc **constituent des supports particulièrement intéressants pour toucher un spectre plus large de publics.**

Le blog, est un point d'appui particulièrement apprécié, et permet à la fois de diffuser et récolter des avis de citoyens (*voir fiche bilan #14 pour plus de précisions*).

« Le Parc génère une bonne mobilisation par son blog, pour tout ce qui est biodiversité. Il y a une belle diffusion d'informations et des remontées. Ça participe à la connaissance du Parc. C'est avant tout une information descendante. C'est la première étape pour informer. » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »**

Naturellement, certains sujets interpellent plus que d'autres.

« A chaque fois qu'il y a une diffusion d'une info de la SCIC Toit et toits par le Parc, elle reçoit des appels ! Le sujet de l'énergie, de la mobilité, ça marche ! » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »**

Le rayonnement de la communication par internet serait plus grand, et explique aussi, en partie que le nombre de publications annuelles du Journal du Parc ait été revu à la baisse passant de deux à une par an.

Sans pour autant pouvoir l'objectiver, **la connaissance du Parc semble s'être améliorée ces 10 dernières années avec un travail par ailleurs porté par la Maison du Tourisme sur l'identité Livradois-Forez, qui infuse.**

« La lisibilité ne sera jamais pleinement là, mais ça s'est amélioré. Il y a eu des rencontres de toutes les communes. Après, on a 100 000 habitants et les personnes ne connaissent pas. Certains voudraient que le Parc ait un pouvoir de police... Le Parc sera toujours dans cette éternelle recherche de reconnaissance. Il s'agit donc de mieux communiquer, avec le journal du Parc. Le site internet est très riche, c'est un lieu ressource d'informations. On y trouve beaucoup de choses, pour le grand public. On avait 2 journaux par an avant, distribués dans toutes les boîtes postales... Le syndicat mixte n'arrivait pas à le distribuer. On a décidé

d'en avoir 1 par an, et on a tenté de le diffuser via des entreprises d'insertion. Car si le Parc coupe le lien par le support matériel, il va perdre encore en lisibilité... Mais on va dire que c'est par le blog que les sujets arrivent ! On a quand même 4500 abonnés ! » **Extrait d'entretien avec un.e membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc**

Il est à noter enfin que les **actions d'éducation à l'environnement des plus jeunes** (« Mon voisin paysan », « Auprès de nos arbres »...) **sont largement reconnues aujourd'hui, et font partie intégrante de l'ADN du Parc.** Cette sensibilisation, si elle se limite surtout au public scolaire, permet de **de sensibiliser indirectement les parents, et est largement plébiscitée par la communauté éducative.**

« Tout ce qui est fait vis-à-vis des scolaires et enfants est très intéressant. Notamment sur le tri, qui a pu mobiliser les parents aussi. C'était écrit très clairement dans la stratégie du Parc, et ça a été très bien rempli, quelque chose d'efficace et de concret. On a des bons retours des écoles qui sont demandeuses ! » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur « la mobilisation des habitants »**

↳ **De tous, encore une difficulté à attribuer les actions mises en place au Parc et à ses partenaires**

Bien que les actions de communication et de valorisation soient plus nombreuses, **elles restent insuffisantes pour permettre au grand public, aux citoyens, aux entreprises et aux élus, d'attribuer au Parc certaines actions mises en œuvre.** C'est particulièrement le cas pour les réseaux culturels, dont l'origine n'est pas ou plus connue. Sans que cette démonstration soit particulièrement essentielle du point de vue du syndicat mixte du Parc, c'est plus dommageable du côté des partenaires, souvent peu cités ou valorisés alors que le syndicat mixte du Parc n'intervient que rarement seul.

« Indirectement, il y a ce que fait le Parc, qui n'est pas perçu comme le fruit d'un travail partenarial. Tous les réseaux partenaires du Parc, notamment Ciné parc, il y a du monde qui va visionner le par cet ça c'est pas rattaché au parc. Ce que fait le parc, c'est souvent peu lisible, connu. Est-ce un défaut de communication ? Sur ces politiques territoriales là, on arrive pas à démontrer que ça vient du parc. Ça conforte parfois ceux qui disent, un parc ça sert à rien. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

De fait, des confusions peuvent parfois encore se faire sentir entre l'intervention d'un Parc national et d'un Parc naturel régional notamment. Ces réactions, interpellent le **besoin de poursuivre la valorisation des actions, de sensibiliser, éclairer, non seulement pour diffuser la « culture » Parc mais aussi améliorer la connaissance et limiter la diffusion de mauvaises informations.**

« On aura toujours des habitants qui viendront nous dire : il y a une coupe rase, mais que fait le Parc ? C'est difficile de répondre. Ça nécessite d'expliquer ce qu'est le Parc. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

3.2 Une Charte de qualité, guide pour l'action du syndicat mixte du Parc mais peu dans le viseur des signataires

3.2.1 Une Charte repère bien appropriée par le syndicat mixte du Parc

La Charte semble avoir « bien vieilli », à la fois sur le fond avec des objectifs ambitieux et toujours d'actualité, ainsi que sur la forme avec un fil rouge toujours perceptible et une rédaction qui s'est montrée robuste incluant un niveau de détail toujours aussi pertinent aujourd'hui. De nouvelles données (enjeux actuels et de demain, nouvelles lois et organisation territoriale en vigueur, ...) viennent aujourd'hui conforter le besoin de sa révision en plus de l'obligation légale, mais la Charte a su rester un document repère pour le syndicat mixte du Parc, qui en fait un véritable outil pour guider son action.

« Cette Charte a d'excellentes qualités : elle a bien vieilli, reste d'actualité, reste le guide et le cadre pour l'action du syndicat mixte. Il faut la réviser surtout parce que la législation a évolué. Mais elle reste aux trois quarts pertinente et utile, c'est très précieux pour le syndicat mixte. » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat mixte du Parc**

« *Le syndicat mixte du Parc – en tout cas ses élus et son équipe technique – s’y réfère tout le temps. Personne n’ignore l’existence de la Charte. L’ambition de frugalité, tout le monde l’a en tête certes, mais la Charte existe aussi en tant qu’outil de référence. On sait qu’elle donne un cadre et un ton.* » **Extrait d’entretien avec un membre du Syndicat mixte du Parc**

Par ailleurs, si quelques habitants peuvent avoir connaissance du Parc, notamment grâce aux diverses actions participatives (chantiers, ateliers, ...) et aux supports d’information et de sensibilisation déployés par le syndicat mixte du Parc, **le document Charte est globalement méconnu de la population du territoire.**

Enfin, des objectifs de la Charte ont dû être réadaptés en fonction des réorientations des ambitions ou compétences endossées par le syndicat mixte du Parc : les réorientations sur l’énergie, l’écoconstruction, la compétence GEMAPI, autant d’adaptations qui ont su trouver leur place dans le fil rouge du projet de territoire du Parc dans les objectifs modifiés de la Charte. On le devine ainsi, à la lecture des bilans annuels, avec l’ajout de certains sous-objectifs pour décliner les ambitions stratégiques.

3.2.2 Un outil moins approprié et appropriable par les collectivités et partenaires signataires, moins à même de s’y référer pour tenir leur engagement vis-à-vis des objectifs de la Charte

Si l’ambition de frugalité, fil rouge de la Charte et notion socle prioritaire du projet de territoire du Parc, est aujourd’hui bien comprise et intégrée par les acteurs locaux, la Charte elle-même semble cependant moins appropriée et appropriable par les collectivités du territoire (EPCI et communes) qui sont moins à même de s’y référer, et donc de tenir leurs engagements pris au regard des objectifs qui y figurent.

La Charte semble effectivement peu appropriée par les signataires, surtout à l’échelle communale. **Un sentiment de manque d’appartenance et de mise à distance de l’engagement pris est relevé chez les signataires pour qui la Charte reste « le document du syndicat mixte du Parc » alors que l’atteinte des objectifs sur lesquels ils se sont engagés relève de leur responsabilité.**

« *On entend souvent « vous le Parc, vos objectifs, votre Charte » : certains signataires pensent que les objectifs fixés dans la Charte ne concernent que le syndicat mixte, qu’il ne revient qu’à nous de faire en sorte d’atteindre les objectifs fixés. Ils oublient qu’être signataire ce n’est pas seulement être dans le Parc mais c’est s’engager à agir pour la réalisation de la Charte, tenir ses engagements !* » **Extrait d’entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

Ce manque d’engagement des signataires dans la mise en œuvre de la Charte provient aussi en partie d’une certaine opacité de celle-ci pour certains élus, de par son format et sa dite complexité (longueur du document, technicité des objectifs). Un résumé de la Charte a été produit, afin de faciliter sa lecture et son appropriation.

« *Aujourd’hui, les élus des communes n’ont pas connaissance de la Charte dans son ensemble, ils en connaissent vaguement les objectifs peut-être. La Charte est trop technique, trop précise, trop longue, ce n’est pas un document sur lequel ils s’appuient.* » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l’« animation territoriale »**

« *Ce n’est pas pour rien qu’on a fait un résumé de la Charte* » **Extrait d’entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

La Charte reste trop ambitieuse pour les signataires dont les engagements sont systématiquement écrits, pas toujours très clairs, et qui ne rendent pas compte des possibilités réelles de chacun à intervenir. Pour les signataires à l’échelle départementale, régionale et nationale, la Charte est un outil connu « dans les grandes lignes », c’est-à-dire surtout par ses thématiques prioritaires ou les actions emblématiques.

« A notre niveau, on ne connaît pas vraiment le contenu de la Charte. Les grands objectifs oui, la frugalité surtout parce que c'est une notion qu'on essaie déjà d'appliquer à notre niveau. Mais vous dire un objectif plus précis ce serait compliqué, pareil pour nos équipes » **Extrait d'entretien avec un.e partenaire**

4 Des actions démultipliées couvrant l'ensemble des ambitions de la Charte

4.1 Une intervention équilibrée en termes de « sujets » investis, mais moins de territoires couverts

4.1.1 Des thématiques globalement ambitieuses et investies

Globalement, les objectifs de la Charte ont été atteints : **le bilan d'exécution de la Charte est positif dans l'ensemble, avec des thématiques bien investies pour la plupart, ambitieuses et innovantes qui ont permis de dépasser parfois les objectifs fixés.**

« Quand on regarde les 12 dernières années, on voit des niveaux d'intégration différents selon les sujets : une intégration poussée assez loin sur le tourisme avec la Maison du tourisme du Livradois-Forez, dans le cadre du réseau Entreprendre en Livradois-Forez ou la démarche Territoires d'industrie, sur des périmètres qui s'adaptent au projet » **Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »**

Certains volets se démarquent particulièrement. Sur le volet urbanisme, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez a permis d'aller au-delà de l'objectif de se doter d'une ingénierie en matière d'urbanisme, et apparaît comme une innovation marquante de la Charte, ayant anticipé la mise en place d'une politique territoriale nationale dédiée à la revitalisation des centres-bourgs (programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain...). De même, pour les objectifs relatifs à l'agriculture, le Plan d'Alimentation Territoriale (PAT) élaboré et porté conjointement avec le Grand Clermont est un projet qui n'avait pas été planifié dans la Charte dans le sens où le volet « alimentation » n'apparaissait pas. Aussi, cette démarche a permis d'initier une réflexion dépassant le périmètre du Parc en introduisant une approche globale de proximité.

« On a pu dépasser les objectifs sur quelques thématiques : on a déjà parlé de l'Atelier d'urbanisme qui est une réussite majeure de la Charte, et puis on est allé sur d'autres sujets non prévus comme le PAT qui permet de pousser certaines questions d'agriculture, de consommation sur le territoire, alors qu'on ne l'avait pas anticipé » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

Certains objectifs avaient été cependant « trop ambitieux » en rétrospective. Sur le volet énergie, l'ambition de faire du bois la première source d'énergie du territoire n'est pas atteinte et apparaît vraisemblablement comme une ambition qui n'était pas réalisable ou réaliste au regard des moyens disponibles sur la période et des capacités du territoire.

D'autres sujets ont été moins bien investis, pour des raisons de report de compétences ou de moyens et subventions plus limités sur la période. C'est le cas pour la culture, qui n'a pu être investie par le syndicat mixte du Parc comme affiché dans la Charte, avec une compétence reprise par les EPCI qui de leur côté, ont répondu inégalement aux objectifs de la Charte dans ce domaine .

4.1.2 Un périmètre géographique en mouvance qui interroge les moyens de « fédérer » les collectivités locales et équilibrer la mise en œuvre des actions

Le périmètre étendu du Parc est souvent décrié, non seulement dans sa capacité à unir un vaste territoire marqué par des bassins de vie distincts, mais aussi au regard de son action naturellement plus centrée sur le « cœur du Parc » avec des projets plus nombreux comme « Dore j'adore », dispositif d'accompagnement des agriculteurs du bassin versant de la Dore ou « le Plan de Paysage Vallée de la Dore / RD906 ». **Si certaines actions sont fédératrices pour ce territoire composite, d'autres peuvent**

se confronter à la difficulté de mise en cohérence des politiques publiques – exemple des dispositifs départementaux parfois différents sur le territoire du Parc.

Les territoires en marge du Parc, avec des EPCI concernés pour partie (dont certains sont également concernés par le Parc des Volcans d'Auvergne sur une partie distincte de leur territoire), s'intègrent difficilement au projet de territoire du Parc, au regard de la logique communautaire et territoriale portée à l'échelle de ces EPCI. **Pour certaines de ces communes, il n'est donc pas évident de revendiquer leur appartenance au Parc.**

« Sur les franges, certaines communes revendiquent leur appartenance au Parc mais les EPCI ont tendance à ne pas trop l'entendre. » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc

« Certains EPCI pourraient revendiquer d'être sur deux Parcs mais cela veut dire aussi être en phase avec deux projets de territoires » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc

La relation avec les villes portes, a légèrement évolué sur la période. L'ambition est passée d'une volonté d'interagir et de dialoguer avec les plus grosses communes extérieures du territoire, à une **logique de relation avec les EPCI, un bassin de vie, d'emploi et/ou de consommation et un besoin de dialoguer avec l'ensemble des communes extérieures au périmètre, indépendamment du fait qu'elles soient plutôt urbaines, périurbaines ou rurales.** Ce changement de position se justifie dans plusieurs politiques publiques nécessitant de se positionner à une échelle élargie comme avec les PLUi et les SCoT situés pour partie sur le Parc. C'est également dans cette logique que s'inscrit le PAT pour lequel le lien avec le Grand Clermont est essentiel pour développer les réseaux de production, de distribution et de consommation en circuits courts ; et ce, dans un objectif de transition écologique et de solidarité en matière de gestion des ressources.

« Il est fondamental d'entretenir les relations avec les pôles urbains sur beaucoup d'enjeux majeurs : PAT et forêt notamment » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

Les communes associées, signataires de la Charte et membres du syndicat mixte du Parc, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre classé Parc, ont marqué un intérêt **pour le projet de territoire lors des projets de Charte successifs. C'est pourquoi elles ont exprimé leur accord pour être intégrées au périmètre d'étude de la révision de la Charte du Parc.**

« On se sent tout à fait en adéquation avec le Parc, son projet de territoire, c'est le monde rural comme nous. Et puis on n'a jamais choisi d'être dans un EPCI, alors que le Parc on choisit d'en faire partie, ça vient de nous, on y adhère, et ça fait toute la différence. » Extrait d'intervention d'un.e élu.e de commune associée lors du zoom animation territoriale

Dans la mesure où le sentiment d'appartenance au Parc a eu tendance à se déliter sur la période de la mise en œuvre de la Charte, **l'élargissement du périmètre dans le cadre de l'actuelle révision de la Charte interpelle le besoin de fédérer l'ensemble des communes.**

« Il y a une organisation de l'action du Parc à repenser et à renforcer. Travailler avec l'intercommunalité a plus de sens que de travailler avec une ville porte uniquement... » Extrait d'entretien avec un membre de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc

4.1.3 Des actions qui donnent de la visibilité aux partenaires locaux et qui dynamisent la capacité d'action des collectivités

↳ Des interventions plus cohérentes et pertinentes, soutenues par l'ingénierie du syndicat mixte du Parc

L'action du syndicat mixte du Parc a un impact visible sur la capacité d'action des collectivités. Celui-ci s'est notamment saisi des questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec **l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez et les Ateliers des Paysages, peut-être l'une des actions les plus visibles sur cette durée de Charte**, pour accompagner les collectivités dans leurs projets. Cependant

d'autres actions ont permis de dynamiser les collectivités et renforcer leur sentiment d'appartenance au Parc, le mode opératoire en faveur de la voirie et l'exploitation forestière, les kits biodiversité et les chantiers participatifs en faveur de la nature ordinaire, l'animation d'un réseau d'élus référents à l'accueil... Les collectivités ont ainsi pu être outillées par le Parc, comme entendu dans la Charte, et être accompagnées dans leurs projets opérationnels.

Ces projets accompagnés se sont largement inscrits dans la Charte, qui entendait « anticiper les grandes mutations dans le projet d'aménagement et de développement » : **le syndicat mixte du Parc a ainsi fait montre de sa capacité à participer et encourager au changement les collectivités du territoire, notamment sur les notions d'urbanisation raisonnée, de prise en compte plus fine du paysage et de la biodiversité ou encore de réflexion sur la mobilité** (avec le schéma directeur cyclable de la vallée de la Dore qui a fédéré une grande partie des collectivités), bien que cette sensibilisation ne soit pas encore pleinement acquise et reste limitée à des « sujets » très précis.

« Il y a une dimension de laboratoire et le Parc peut donner des idées, impulser, démontrer que c'est possible. On a réussi à installer un maraicher bio par exemple. On a déclassé une zone artisanale, et on a sanctuarisé en classant ça en zone de jardin. Si dans chaque commune, on installe un maraicher, on arrive petit à petit à faire évoluer le territoire ! » Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc

« Le Parc, c'est un outil indispensable au territoire qui a fait énormément progresser sur pleins de sujets, beaucoup d'élus se sont formés grâce au Parc. S'impliquer au Parc c'est une bouffée d'air car on y parle stratégie et enjeux d'avenir plutôt que problèmes quotidiens. » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

Le syndicat mixte a mené de nombreuses études pour améliorer la connaissance sur le territoire (sur la biodiversité notamment) comme le prévoit la Charte. Cependant, ces études sont encore peu appropriées par les collectivités et les habitants du Parc, ce qui pose l'enjeu de la sensibilisation et de la diffusion des connaissances issues de ces différents travaux, pour en faire de véritables points d'appui.

Les interventions du syndicat mixte du Parc montrent un bon équilibre et une bonne cohérence des actions menées grâce à une complémentarité entre des actions de planification (avec le SAGE de la Dore, le SCoT Livradois-Forez par exemple) et des programmes beaucoup plus opérationnels (comme le Contrat territorial de la Dore et le Contrat Vert et Bleu, le programme Forêts anciennes et trame de Vieux Bois, le dispositif Sylv'Acctes en faveur d'une sylviculture durable, ou le projet de Plan Pastoral Territorial). Cet équilibre garanti une **vision ensemble permettant une cohérence d'action, mais est encore très resserrée à l'échelle du syndicat mixte du Parc.**

Par ailleurs, **le développement d'un fonctionnement en logique d'appels à projets et d'opportunisme s'installe depuis plusieurs années au niveau des collectivités territoriales**, avec un changement d'échelle parfois complexe dans la déclinaison opérationnelle locale d'un projet de territoire stratégique global. **Le Parc fait alors face à un risque d'éclatement et de discontinuité de l'intervention, qui pousserait à laisser de côté certains sujets ou projets pour se recentrer sur des actions prioritaires, fautes de moyens ou de subventions pour aller sur tous les sujets souhaités.**

« C'est un cercle vicieux qui n'est pas bon : même les territoires (EPCI) ne font plus leur propre projet stratégique mais réfléchissent en fonction des subventions. Ça fait un gros manque de cohérence sur le territoire. » Extrait des échanges en atelier zoom évaluatif sur l'« animation territoriale »

↳ **Une collaboration ambitieuse et globalement réussie sur plusieurs thématiques, grâce à une dynamique partenariale forte**

Les équipes techniques du syndicat mixte du Parc sont maintenant bien identifiées par les acteurs du territoire (techniciens et élus), ce qui permet de **faciliter l'introduction de nouveaux partenaires qui pourraient avoir des difficultés à investir le territoire alors qu'ils proposent des outils dont les collectivités ont besoin.** Les actions conjointes entre le syndicat mixte du Parc et ses partenaires (CAUE, ADHUME, ...) dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en sont l'illustration.

« L'Atelier d'urbanisme permet de disposer d'une boîte à outils et de la mettre à disposition des collectivités. Cela facilite la mise en lien et permet de faire naître les projets. Sans le Parc, les collectivités nous appellent trop tard pour leurs projets : grâce à l'Atelier d'Urbanisme, c'est moins le cas aujourd'hui » **Extrait d'entretien avec un.e partenaire**

De même, la biodiversité, la forêt et l'agriculture sont des thématiques bien visibles dans le panel d'actions du Parc, mettant en lien de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et éducatifs dans le cadre de projets largement reconnus sur le territoire.

4.2 Des actions emblématiques, sur lesquelles le Parc est bien repéré

4.2.1 L'urbanisme rural et le travail sur les centres-bourgs, largement identifié et valorisé tant par les élus que les partenaires

La démarche du Parc en faveur de la revitalisation des centres-bourgs a été initiée en 2011/2012 dans le cadre d'un partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme, en réponse à un appel à projets du Commissariat de massif central, pour travailler sur les centralités de manière expérimentale. Le projet a pris de l'ampleur, et si l'aménagement des centres-bourgs et le travail sur les traversées de bourgs n'avaient pas été prévus dans les projets d'urbanisme à l'origine de la Charte, ils s'y sont progressivement inscrits, notamment par le travail sur l'attractivité des bourgs, le foncier, le bâti, et les expérimentations de la participation des habitants. Le renouvellement des pratiques de l'aménagement ont vraiment permis d'activer les territoires. Sur la 1^{ère} phase d'exploration de 2012 à 2015, une mission dédiée au syndicat mixte du Parc permis d'avancer rapidement sur le sujet, sur quelques communes et EPCI test. La saisie de l'enjeu des centralités par le Parc a été un acte précurseur du programme national Petites Villes de Demain à travers lequel le syndicat mixte du Parc a continué d'accompagner les communes concernées dans leurs projets en faveur de la réhabilitation du bâti vacant et de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs (notamment dans le cadre des ORT : Opération de Revitalisation de Territoire).

« C'était un travail expérimental, puis la mission centres-bourgs a pris de l'ampleur, et on a un peu la prétention de dire qu'on a contribué à la politique nationale sur le sujet. » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

La création de l'Atelier d'urbanisme a permis de remplir l'objectif de développement d'un outil d'appui en ingénierie et urbanisme prévu par la Charte. Ce dispositif mutualisé, regroupant le syndicat mixte du Parc et ses partenaires, permet d'accompagner des collectivités dans leurs projets et de les sensibiliser collectivement aux enjeux dans ce domaine. **L'Atelier d'urbanisme répond à un véritable besoin sur le territoire, et son format innovant a permis jusqu'ici d'accompagner tout projet proposé par une collectivité.** Ce dispositif permet de mobiliser de véritables moyens humains et techniques auprès des collectivités (expertise en matière d'urbanisme et d'aménagement, d'écoconstruction et d'énergie, de biodiversité, de paysage...) et d'assurer une cohérence d'intervention dans le respect des grands principes de la Charte à l'échelle du territoire du Parc.

« L'Atelier d'urbanisme a permis au Parc d'être présent sur les documents d'urbanisme, lors de l'élaboration ou la révision de PLU/PLUI, de ScoT, de programmes sur l'habitat, et d'avoir une assise plus forte sur le territoire. » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

Un travail important a été fourni en matière de planification et de stratégie d'aménagement du territoire, que ce soit avec le portage de l'élaboration du ScoT Livradois-Forez par le syndicat mixte du Parc, ou en accompagnant les collectivités dans l'élaboration et le suivi de leur documents d'urbanisme, objectif bien avancé mais toujours en cours. L'accompagnement du syndicat mixte du Parc dans la définition des premiers PLUi à l'échelle des anciens EPCI (avant fusion) a permis à plusieurs territoires du Parc d'organiser les conditions de l'urbanisation en lien avec les objectifs de la Charte, ce qui a été relevé comme une « vraie réussite à l'époque ». Des démarches de formation-action en amont de l'établissement de documents d'urbanisme, ont également permis **1/ de sensibiliser et**

d’informer les collectivités sur l’urbanisme réglementaire mais aussi 2/ de produire de l’interconnaissance entre les collectivités participantes et de 3/ développer une vision commune des attendus en les rassemblant.

« La couverture du territoire par des documents d’urbanisme a bien avancé, ça a permis de doter les collectivités d’outils stratégiques de planification. Mais on a encore du travail pour atteindre l’objectif, et les communes qui n’ont pas ou très peu de documents d’urbanisme ne semblent pas prêtes à s’engager dans des démarches d’élaboration de PLUi » Extrait d’entretien avec un membre du Syndicat Mixte du parc

4.2.2 Au-delà des objectifs de la Charte, une prise de compétences grand cycle de l’eau dont GEMAPI et ScoT assez inédite

Plusieurs compétences ont permis de renforcer l’ingénierie et l’action du syndicat mixte : pour l’exercice de la compétence grand cycle de l’eau sur le bassin versant de la Dore, dont la compétence GEMAPI, en lien avec la mise en œuvre du SAGE sur ce même bassin versant, une équipe dédiée a été créée au sein du syndicat mixte du Parc, avec 10 nouveaux agents (pour la plupart dans le cadre d’un transfert de personnel), soit aujourd’hui 20% des effectifs du syndicat mixte du Parc.

Cette évolution majeure du syndicat mixte s’inscrit dans un objectif de cohérence d’action à l’échelle du principal bassin versant du territoire du Parc, et de solidarité amont-aval en matière de gestion des milieux aquatiques entre les 7 EPCI concernés.

« Ce qui est spécifique au bassin versant de la Dore, c’est la gouvernance. Pour déterminer le niveau de participation des communes, on a pris plusieurs critères et ce n’était pas évident au départ. Aujourd’hui, ça se passe bien. On a une bonne implication et des interventions dans le comité syndical. C’est en train d’irriguer l’implication des maires sur la politique de l’eau. Ce travail sur la gouvernance a pris du temps, mais apporte des fruits sur la confiance. L’eau est davantage une priorité désormais dans la tête des élus. Sur l’aspect quantité d’abord, mais la qualité vient. Par exemple, ils portent un intérêt autour des zones humides, des tourbières. Les élus identifient des endroits dans la commune ! Ce qu’a fait le parc commence à se faire sentir. » Extrait d’entretien avec un.e élu.e du Parc

L’élaboration et la mise en œuvre du SCoT Livradois-Forez par le syndicat mixte du Parc, avec un transfert de compétence des 3 EPCI concernés et une ingénierie dédiée (1 ETP), s’inscrit dans une même logique de cohérence en termes de planification d’urbanisme réglementaire, à l’échelle d’un territoire situé en quasi-totalité dans le Parc.

4.2.3 La Maison du tourisme, l’aboutissement de la structuration d’une politique réussie, bien que n’ayant pas suscité l’adhésion de l’ensemble des collectivités à l’origine

La création de la Maison du Tourisme du Livradois-Forez, qui comprend près de 30 salariés, a permis de structurer les missions d’accueil, d’information, de promotion et de commercialisation touristiques sur une grande partie du territoire du Parc, dans le cadre d’une délégation conjointe par 4 EPCI de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d’office de tourisme ». La structuration de cet office de tourisme intercommunautaire conduite sous l’impulsion du syndicat mixte du Parc, et dont ce dernier est membre, s’inscrit là encore dans un objectif de cohérence d’action, d’optimisation des moyens et de lisibilité de la destination Livradois-Forez, même si cette organisation a connu quelques réticences avec la fusion des EPCI

Sur la période de la Charte, **la promotion touristique du Livradois-Forez s’est donc structurée et renforcée grâce à l’action de la Maison du tourisme (réseaux sociaux, campagnes numériques, salons, relations presse, ...)**, en valorisant à la fois l’offre locale et l’image Parc naturel régional, dans le cadre d’actions partenariales et/ou pour le compte du syndicat mixte du Parc : édition du guide balades nature et patrimoine, gestion de la marque collective Livradois-Forez pour les prestataires touristiques.

Le Livradois-Forez apparaît comme l'un des Parcs les plus impliqués dans les stratégies de valorisation et de promotion de l'offre touristique en partenariat avec les collectivités notamment en s'efforçant de toucher des clientèles cibles, au travers d'une offre de tourisme expérientiel, en plus d'une offre « plus classique » en matière d'activités de pleine nature (randonnée pédestre notamment).

Cependant, la structuration et l'organisation de la Maison du Tourisme a mobilisé une énergie importante pour les équipes techniques, au détriment de l'accompagnement des EPCI pour développer une offre plus adaptée à l'évolution de la demande des clientèles.

Il a été notamment relevé à ce sujet, **des moyens encore limités de la Maison du tourisme du Livradois-Forez, au-delà de son budget de fonctionnement, pour conforter ses missions et son action sur le long terme.**

« Pour comparaison, la Maison du tourisme a dix fois moins de moyens pour faire de la communication que le Sancy, alors qu'on a 5 fois plus de communes dans le Parc... » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

De plus, l'action de la Maison du tourisme est encore peu lisible pour certains élus qui peinent encore à distinguer le rôle du syndicat mixte du Parc de celui de la Maison du Tourisme.

« Pour certains élus la Maison du Tourisme c'est le syndicat mixte du Parc, or celui-ci n'a pas toujours une image très bonne car les élus se sentent parfois « phagocytés » par le Parc et ont l'impression que c'est lui qui décide... ça dessert la Maison du Tourisme. Pour les prestataires, il est difficile de comprendre la répartition des rôles entre la Maison du Tourisme et le syndicat mixte du Parc, à qui s'adresser pour un projet touristique. » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

De façon générale, une absence de stratégie de développement touristique et économique à l'échelle des EPCI se fait ressentir : les collectivités se reposent sur la présence de la Maison du tourisme qui s'est structurée de façon importante ces dernières années et se dessaisissent de la question qui pourtant ne peut être portée par la Maison du tourisme seule.

« Il y a une absence de stratégie de développement touristique chez les EPCI, alors que c'est leurs compétences. Il y a de plus en plus de personnel à la Maison du Tourisme, et ils se reposent de plus en plus là-dessus en déléguant beaucoup, sans plus prévoir de temps internes pour aborder la question et décider d'une feuille de route » Extrait d'entretien avec un.e membre du Syndicat Mixte du Parc

4.2.4 L'impulsion d'un projet innovant, le PAT, amenant une réflexion sur l'alimentation non prévue à l'origine dans la Charte

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été initié en 2017 à l'occasion de discussions et de débats avec la profession agricole en 2015-2016 sur la notion de circuit de proximité, et dans le cadre d'un programme de recherche-action sur la gouvernance alimentaire, « le PSDR INVENTER » dans lequel étaient impliqués le syndicat mixte du Parc et le PETR du Grand Clermont. L'enjeu de développer des circuits de proximité avec les métropoles et aires urbaines proches, plutôt que d'éprouver la compétitivité des marchés mondiaux a suscité l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs agricoles et de l'alimentation. Ce projet permet ainsi d'ouvrir la réflexion sur la transition des pratiques, la restructuration des filières et les valeurs générales du territoire, au-delà des postures.

Le dynamisme du Parc à s'emparer de sujets d'avenir comme celui du PAT, qui n'était pas inscrit dans la Charte, est globalement relevé et apprécié. Le syndicat mixte du Parc s'inscrit pleinement dans son rôle d'acteur facilitateur de la mise en place de projets innovants au travers de sujets comme celui-ci.

« Le Parc du Livradois-Forez est très dynamique comparé à d'autres Parcs, surtout sur les questions de nature, biodiversité et urbanisme. Sur toute la période de la Charte, il y a eu sur ces questions un dynamisme très régulier qui a été intéressant pour les actions menées » Extrait d'entretien avec un.e partenaire

« Le PAT commence à susciter des réflexions. Il a été dit, qu'il est marqueur du territoire et des personnes s'appuient dessus pour valider leurs décisions. Peut-être qu'il y aura des PAT intermédiaires portés par des EPCI mais le Parc fait un travail de tisseurs de liens car il a acquis une expérience sur le sujet. » **Extrait d'entretien avec un.e élu.e du Parc**

Le PAT conjoint du Parc et du Grand Clermont a permis, compte tenu de son antériorité, de mobiliser des crédits du Plan de relance au bénéfice des projets. Cependant, l'efficacité et la réussite du PAT sur le plan opérationnel restent à prouver sur le long terme : sa mise en place est conditionnée à la mobilisation et l'engagement de tous les partenaires sur ce projet ambitieux.

4.3 Des sujets moins couverts sur la période ou catalyseurs de divergences

4.3.1 Des objectifs relatifs au développement des énergies renouvelables non remplis mais qui ont vu naître des projets et idées nouvelles

Comme mentionné précédemment, la Charte du Parc s'était fixée un objectif vraisemblablement trop ambitieux de faire du bois la ressource d'énergie principale du territoire. Pour cela, des actions visant à encourager les collectivités et les particuliers à passer à des chaufferies au bois ont pu être réalisées en partie par les partenaires sans qu'elles apparaissent néanmoins suffisamment offensives.

L'objectif apparaît ainsi déconnecté des moyens que le Parc a eu à sa disposition tout au long de cette Charte.

« Il n'y a pas d'action portée par le Parc sur les chaufferies bois. On a besoin que le Parc soit plus proactif sur ces questions-là : il faut qu'il y ait des « commerciaux » au sein du Parc qui vendent ces solutions de transition, sinon on n'y arrivera pas »

« Je regrette que le Parc ne soit pas assez dans l'opérationnalité. Il y a eu un guide pratique produit avec l'IPAMAC sur l'extinction de l'éclairage public la nuit qui a été produit, mais ça ne suffit pas : il faut être plus agressif dans la communication auprès des collectivités. » **Extraits d'entretiens avec un.e partenaire**

Le bois comme l'ensoleillement du territoire constituent en effet des ressources importantes du territoire, qui ont fait l'objet d'objectifs trop ambitieux au regard de ce qui pouvait être réalisé. En effet, **le mix énergétique n'était pas envisagé comme tel dans la Charte, au-delà de la ressource bois.**

Pour autant, des actions innovantes ont été soutenues par le Parc sur le territoire : 6 intercommunalités signataires sur les 14 du Parc sont dotées de panneaux solaires sur leurs équipements publics, grâce à l'action conjointe de la SCIC Toi et Toit et de l'ADUHME et ont bénéficié des crédits du Contrat de Parc signé entre la Région et le syndicat mixte du Parc.

La SCIC Toi et Toit, créée par un collectif d'habitants et accompagné dans sa structuration par le syndicat mixte du Parc, soutient le développement de la production d'énergie renouvelable en portant des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics ou de particuliers.

De même, de nombreuses communes participent aux groupes de travail sur l'extinction de l'éclairage nocturne, ce qui laisse présager qu'elles soient sensibilisées à la sobriété énergétique sur ce point.

Un projet de 5 éoliennes a été porté par une SEM associant plusieurs EPCI du territoire, le syndicat mixte du Parc et un opérateur privé, dans l'objectif de diversifier la production d'énergie renouvelable dans le cadre d'une démarche collective, mais celui-ci n'a pas abouti faute d'autorisations administratives.

4.3.2 Le volet culture, hors des priorités d'intervention du Parc

La culture, comme évoqué précédemment, a peu été investie alors qu'elle faisait partie de « l'ADN » du Parc à sa création. En raison de la politique culturelle de l'ancienne Région Auvergne fondée sur les

(anciens) Pays jusqu'en 2015, puis sur des politiques contractuelles avec les EPCI, le syndicat mixte du Parc n'a plus eu les moyens pour accompagner et soutenir les actions et les initiatives culturelles du territoire. **Cet écart questionne le positionnement du Parc à l'avenir sur ce sujet, notamment sur la possibilité d'endosser un rôle plus en retrait en animation de réseaux culturels sur la prochaine Charte.**

4.3.3 Les volets paysage et patrimoine, deux sujets transversaux soumis aux différentes prises de position sur les thématiques concernées

La question du paysage a notamment été traitée à l'échelle du **petit paysage** par le biais de l'urbanisme et de l'aménagement, qui a permis de travailler à partir des projets des collectivités sur les silhouettes de bourgs. Cette approche a également été traitée lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme réglementaire, dans le cadre par exemple des OAP (Opération Programmée d'Aménagement) ainsi que lors des Ateliers des Paysages qui ont permis d'accompagner des collectivités dans des actions associant et permettant de sensibiliser la population.

« On a beaucoup travaillé sur la question du petit paysage : les centres-bourgs, les traversées de bourg et les silhouettes de bourg, avant même Petites Villes de Demain. Si la réflexion était là, le passage à l'acte a été plus difficile, en raison des habitudes dans les partis pris et les choix d'aménagement : on a des résultats encore peu probants, très minéraux, c'est dommage. » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

L'approche par le grand paysage a porté uniquement sur la partie « cœur de Parc » avec un premier travail de médiation/action sur les paysages de la RD 906 puis l'élaboration du « Plan de paysage Vallée de la Dore / RD 906 » (suite à un premier travail de médiation/action sur les paysages de la RD 906) qui a permis d'expérimenter la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) avec un plan d'actions opérationnel.

« L'action sur le grand paysage passe par une prise de recul quand on agit sur le petit paysage, on essaie d'anticiper l'impact de la petite échelle en milieu urbain sur le grand paysage, mais ça reste du domaine du discours oral dans les échanges avec élus et techniciens des collectivités, on n'a pas de plan d'action opérationnel sur ce point sur l'ensemble du territoire du Parc » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

« On a beaucoup travaillé sur la question de la biodiversité, sur la faune et la flore pour la forêt, mais le territoire et le paysage en ont un peu pâti, sur ce volet on s'est un peu trompé » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

Le paysage est aussi appréhendé dans le cadre des démarches menées en faveur de la gestion durable de la forêt, afin de conserver une diversité d'essences adaptées et d'encourager la pratique d'itinéraires sylvicoles permettant de limiter les coupes rases qui s'intensifient ces dernières années.

De même, les « Hauts Lieux » paysagers identifiés dans la Charte ont été peu mis en avant et n'ont pas fait l'objet de démarches de sensibilisation et de valorisation particulières alors même qu'ils participent pleinement à la plus-value patrimoniale du Livradois-Forez.

« On un territoire très diversifié, avec de sites remarquables peu valorisés. « Protection et valorisation », c'est peut-être un objectif trop vague finalement ? On ne fait pas de distinction particulière entre les Hauts lieux et les autres sites » **Extrait d'entretien avec un membre du Syndicat Mixte du Parc**

Pour autant, le syndicat mixte du Parc s'est associé et contribue au projet d'extension du site classé des Hautes-Chaumes du Forez porté par l'Etat.

4.3.4 Une tendance à la segmentation des sujets, qui tend à freiner la transversalité de l'action du syndicat mixte du Parc

La répartition et complémentarité des missions entre le syndicat mixte du Parc et ses partenaires sont parfois peu lisibles pour les acteurs du territoire. Dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme, l'intervention du syndicat mixte du Parc avec d'autres partenaires (comme les CAUE ou l'ADUHME) est parfois source de confusion et induit un manque de lisibilité sur les missions du Parc et de ses partenaires, alors même qu'elles sont complémentaires en termes d'expertise et d'accompagnement des projets au regard des objectifs de la Charte.

« On voit souvent un sentiment de « doublon » pour les élus et techniciens des communes qui voient arriver un technicien du Parc et un du CAUE, mais ça nous permet de mieux nous répartir le travail ensuite et de soulager grandement la charge de l'Atelier d'Urbanisme qui ne fait qu'augmenter » **Extrait d'entretien avec un.e partenaire**

De même, **l'organisation de l'équipe du syndicat mixte du Parc constituée de plusieurs « experts » joue parfois sur la transversalité de l'action, avec une tendance à segmenter les sujets, sans nécessairement être au fait des autres interventions.** Les axes d'intervention du Parc, par nature transversaux, impliquent de veiller à maintenir l'articulation des interventions sur le plan opérationnel dans le cadre de la future Charte.

« Aujourd'hui, on est sur des métiers hyper techniques. Alors qu'avant le syndicat mixte était plus animateur-stratégique. On a perdu la vision transversale et stratégique du Parc. » **Extrait d'entretien avec un.e partenaire**

Partie 4 : Les enseignements à retenir en vue de la révision de la Charte

4.4 Les grandes conclusions, en synthèse

#1. ROLE DU PARC

↳ Un rôle conforté et légitimé, soutenu par une évolution du positionnement du syndicat mixte

- Une « identité » du Parc fondée autour de 4 générations d’approches :
 - Une approche résolument centrée sur le développement économique et social, pour répondre à l’ensemble des besoins qui se faisaient jour sur un territoire à (re)vitaliser ;
 - Une approche plaçant le partenariat au cœur, pour assister les collectivités dans la définition de leurs stratégies et projets, et faciliter les interactions en vue d’une cohérence d’intervention ;
 - Un positionnement du syndicat mixte du Parc comme une « boîte à outils » disponible pour les collectivités à même de s’en saisir, au gré de leurs besoins d’ingénierie ;
 - Un positionnement du syndicat mixte du Parc comme expert, intervenant davantage comme une ressource sur des sujets ciblés et moins comme une « boîte à outils d’ensemble » avec une capacité à innover largement mobilisée ;
- Une approche pluridisciplinaire du Parc qui marque toujours sa spécificité.

↳ Un syndicat mixte du Parc à la fois structure de conseil et locomotive pour la mise en place de démarches innovantes

- Une prise de compétences additionnelles initiée dans la présente Charte comme premier révélateur d’une montée en ingénierie avec 4 objets qui co-existent (Charte, SAGE Dore, SCoT, Grand cycle de l’eau) et des affaires d’intérêt commun ;
- Une vocation « expérimentale » soutenue, reconnue et exploitée à plein sur la durée de la mise en œuvre de la Charte : un Parc démonstrateur, qui donne l’exemple ;
- Un écosystème de partenaires riche, mobilisé au gré des sujets traités et opportunités de collaboration pour mettre en œuvre les ambitions de la Charte :
 - Des conventions nombreuses, sans nécessairement être toutes « actives »
 - Des attendus du conseil scientifique à préciser ;
- Une culture des réseaux plus ténue sur la période :
 - Un Parc plus distant du volet « animation » qui prévalait ;
 - Un volet coopération lui aussi moins mobilisé.

#2. GOUVERNANCE DU PARC

↳ Une gouvernance revisitée par le fonctionnement à la carte du syndicat mixte du Parc et les évolutions institutionnelles

- Le renouvellement des mandats et des réformes territoriales venus percuter l'organisation territoriale : un maillon fragilisé qu'est l'EPCI au niveau local pour assurer le relai entre les communes et le Parc et des partenaires institutionnels plus distants au niveau supra territorial ;
- Une réadaptation des instances initialement prévues dans la gouvernance, pour organiser « autrement » le dialogue avec les collectivités signataires :
 - Un comité syndical instance de décisions, un bureau très ponctuellement réuni ;
 - Une assemblée générale des délégués des communes réunie sous plusieurs formules, complexe à mobiliser ;
 - Une approche « sur mesure » et plus « individuelle » avec les communes qui a pris le pas sur l'approche collective ;
 - Un exécutif mobilisé et élargi dernièrement à quelques EPCI « cœur de Parc » ;
 - Plusieurs instances consultatives en sommeil : conférence générale des partenaires, conférence territoriale et comité des partenaires financeurs ;
- L'informel a pris le pas sur le protocolaire dans le cadre d'espaces permettant moins le dialogue « entre » qu'« avec » les signataires.

↳ **Un « effacement » du rôle de relais auparavant exercé par les anciens EPCI dans le lien Parc – communes**

- Un dialogue par sujet d'intérêt qui prédomine avec plusieurs configurations d'appartenance des EPCI au Parc en fonction :
 - De configurations géographiques distinctes ;
 - De contextes territoriaux divers nécessitent d'associer les EPCI par des entrées thématiques spécifiques ;
 - D'objets/compétences du syndicat mixte du Parc autres que la Charte auxquels adhèrent ou non les EPCI ;
 - De ressources en ingénierie disparates selon les EPCI ;
 - De compréhensions différentes de l'intérêt du Parc, entretenues par des relations distinctes avec le syndicat mixte ;
- Différentes postures pour s'adapter aux besoins locaux dans le cadre d'une approche ascendante.

↳ **Des liens distendus avec les autres signataires institutionnels corroborés à une réduction des contributions statutaires**

- Un dialogue essentiellement technique et personne-dépendant ;
- Un engagement des signataires essentiellement financier.

↳ **Une perte de vision stratégique globale du Parc**

- Un syndicat mixte du Parc davantage « expert » avec une intervention plus structurée et concentrée autour d'un panel de solutions disponibles pour appuyer les collectivités...
 - Des collectivités convaincues de l'intérêt de son ingénierie dont certaines tendent à le percevoir comme « un prestataire de services » disponible ou un acteur autonome en particulier sur les « compétences qu'il a reprises » ;

- Une confiance accordée au syndicat mixte du Parc, mais une relative autonomie qui interroge ;
- ... plus qu'un « animateur », avec une capacité moindre à associer et fédérer les élus dans le portage du Parc et la mise en œuvre de la Charte au-delà du cercle de l'exécutif :
 - Un besoin de convaincre de l'intérêt du rôle du Parc qui semble supplanter le besoin d'animer, associer, rassembler et cultiver le sentiment d'appartenance du Parc et l'identité Livradois-Forez ;
 - Une vision séquencée et thématisée qui semble prévaloir sur la stratégie et la culture du « bien commun » Parc ;
- Un « socle » qui semble fragilisé par la perte de vision territoriale des signataires.

#3. LISIBILITE DU PARC

- ↳ **Une lisibilité de l'action du Parc qui gagne encore à être améliorée, malgré des efforts de sensibilisation et communication sur la période**
 - Du côté des signataires, une lisibilité de l'intervention et des missions du syndicat mixte du Parc influencée par l'implantation géographique au sein du territoire :
 - Des confusions alimentées par la complexification des périmètres d'interventions entre les différents objets/compétences du syndicat mixte du Parc ;
 - Une communication démultipliée par plusieurs « supports » pour améliorer la diffusion de la connaissance du Parc et sensibiliser à sa préservation :
 - Un développement facilité par l'essor du numérique, permettant de toucher un spectre plus large de publics ;
 - Une connaissance du Parc qui semble s'être améliorée ces 10 dernières années avec un travail par ailleurs porté par la Maison du Tourisme sur l'identité Livradois-Forez, qui infuse ;
 - Et pourtant, encore une difficulté à attribuer les actions mises en place au syndicat mixte du Parc et à ses partenaires.
- ↳ **Une Charte de qualité, guide pour l'action du syndicat mixte du Parc mais peu dans le viseur des signataires**
 - Une Charte repère pour le syndicat mixte du Parc, qui a bien vieilli, avec une ambition de « frugalité » connue et fil rouge ...
 - ... mais moins appropriée et appropriable par les collectivités du territoire :
 - Une Charte perçue comme « le document du syndicat mixte du Parc » dont l'atteinte des objectifs reste de sa responsabilité uniquement ;
 - Une certaine opacité de la Charte pour certains élus, par son format et sa dite complexité (longueur du document, technicité des objectifs, engagements des EPCI et communes peu précis), malgré le résumé produit ;
 - Un document globalement méconnu de la population du territoire ;
 - Une Charte qui a su évoluer avec les nouvelles prérogatives et compétences.

#3. COHERENCE ET PERTINENCE DES ACTIONS

↳ Une intervention équilibrée en termes de « sujets » investis, mais moins de territoires couverts

- Des actions démultipliées couvrant l'ensemble des ambitions de la Charte, allant au-delà de certains objectifs fixés, avec des sujets qui se démarquent (urbanisme, alimentation...);
- Plus rarement, des objectifs qui étaient trop ambitieux et parfois non atteints faute de moyens suffisants (énergie, culture...);
- Un périmètre à géographie variable selon les objets/compétences qui interroge les moyens de « fédérer » les collectivités locales et équilibrer la mise en œuvre des actions;
- Des interventions plus cohérentes et pertinentes, soutenues par l'ingénierie du syndicat mixte du Parc et ses partenaires, qui encouragent les collectivités au changement de pratiques :
 - Des études nombreuses améliorant la connaissance;
 - Une vision d'ensemble allant d'une vision stratégique à des actions opérationnelles;
- Le risque d'une discontinuité de l'intervention, avec le développement d'une logique d'appels à projets qui pourrait conduire à se concentrer sur certains sujets soutenus.

↳ Des actions emblématiques, sur lesquelles le Parc est bien repéré

- L'urbanisme et le travail sur les centres-bourgs, largement identifié et valorisé tant par les élus que les partenaires, notamment par :
 - La sensibilisation et la formation des collectivités aux dimensions techniques et réglementaires;
 - La production d'interconnaissance entre les collectivités participantes;
 - Le développement d'une vision commune des attendus;
- Au-delà des objectifs de la Charte, une prise de compétences SCoT et Grand cycle de l'eau (dont GEMAPI) assez inédite;
- La Maison du tourisme, l'aboutissement de la structuration réussie d'un office de tourisme intercommunautaire, bien que n'ayant pas suscité à l'origine l'adhésion de l'ensemble des collectivités;
- L'impulsion d'un projet innovant, le PAT, amenant une réflexion sur l'alimentation non prévue à l'origine dans la Charte.

↳ Des sujets moins couverts sur la période ou catalyseurs de divergences

- Des objectifs non remplis en matière de développement des énergies renouvelables mais qui ont vu naître des projets et idées nouvelles;
- Le volet culture, hors des priorités d'intervention et des moyens d'action du syndicat mixte du Parc;
- Les volets paysage et patrimoine, deux sujets transversaux soumis à différentes sensibilités;
- Une tendance à la segmentation des sujets, qui tend à freiner la transversalité de l'action du syndicat mixte du Parc.

4.5 Réponses aux questions évaluatives

1	<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc a-t-il contribué à l'accroissement de l'attractivité du territoire ? - Le Parc a-t-il contribué à l'épanouissement de ses habitants ? <p>Par son bilan d'exécution positif, balayant l'ensemble des ambitions de la Charte, le Parc (syndicat mixte et signataires) a participé à améliorer le cadre de vie au sein du territoire, sans qu'il soit possible d'aller plus loin dans l'analyse de sa contribution (motifs multidimensionnels). L'attractivité du territoire dépend néanmoins d'autres facteurs, et n'est pas liée à la seule action du Parc.</p> <p>Il en est de même pour l'épanouissement des habitants, qui peut être présumé, mais dépend intimement d'autres dimensions sociales et sociétales, indépendantes de la volonté du Parc. L'avis des habitants n'a par ailleurs pas été pris en compte dans le cadre de l'évaluation, et il est difficile de faire valoir leur ressenti vis-à-vis de l'action du Parc. Il est cependant à noter que la connaissance du Parc par la population reste limitée d'après les interlocuteurs interrogés, et que les interventions soutenues par le Parc contribuent au mieux au bien-être induit sur quelques actions spécifiques, interpellant directement le quotidien des habitants (requalification de centres-bourgs, redynamisation de commerces...).</p>
2	<ul style="list-style-type: none"> - Le mode de gouvernance du Parc a-t-il favorisé le portage de son projet de développement territorial par l'ensemble des acteurs du territoire ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Les modalités de gouvernance ont-elles été pleinement opérantes et ont-elles permis la mobilisation de tous ? ○ Les signataires se sont-ils investis à la hauteur de leurs engagements initiaux, et en particulier l'investissement des communes et EPCI ? ○ Le Parc a-t-il su entretenir son « réseau » et mobilisé l'écosystème de partenaires dans ses différents champs d'intervention ? - Le Parc a-t-il suffisamment anticipé les évolutions à venir (et indirectement contribué à ce que les collectivités anticipent davantage) et innové ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Parc a-t-il été moteur et expérimenté des démarches et projets nouveaux ? ○ Le Parc est-il reconnu comme précurseur et démonstrateur de bonnes pratiques, sur la période de la durée de la Charte ? - Le Parc a-t-il permis de mieux coordonner l'action publique territoriale ? A-t-il favorisé la mise en place d'une organisation territoriale plus efficiente ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Parc est-il intervenu de manière égale et cohérente auprès de l'ensemble des territoires et sous-secteurs de la Charte ? - L'appui du Parc en ingénierie a-t-elle permis aux territoires de s'outiller, gagner en autonomie et d'améliorer la déclinaison et la prise en compte des objectifs de la Charte ? - L'intervention du Parc et des signataires ont-ils garantis la prise en compte équilibrée des différents axes et objectifs de la Charte ? <p>Le mode de gouvernance, tel qu'imaginé lors de l'écriture de la présente Charte, a largement évolué pour tenir compte des facteurs externes venus percuter l'organisation territoriale (loi NOTRE, fusion des Régions et des EPCI...). Opérantes sur la première période de mise en œuvre de la Charte, de nombreuses instances initialement prévues ont rapidement périclité (assemblée générale des délégués des communes, conférence territoriale, comité des partenaires financeurs...), faute d'adhésion suffisante des signataires en restructuration et plus éloignés du Parc (Région, Départements, EPCI).</p> <p>De nouvelles modalités de gouvernance plus « informelles » ont été progressivement mises en place pour répondre au besoin de maintenir un lien de proximité avec les signataires, en premier lieu les EPCI et communes, moins mobilisés sur la période que lors de la précédente Charte. Un dialogue plus « bilatéral » est venu supplanter l'animation globale à l'échelle du territoire, avec des</p>

portes d'entrées davantage centrées sur les « sujets d'intérêt » de chaque collectivité, pour solliciter leur attention.

L'engagement des communes et EPCI est plus délicat à objectiver sur la période de mise en œuvre de la Charte, dans un contexte institutionnel bouleversé, ne permettant pas d'avoir une lecture fine et homogène de actions conduites et de leur continuité. Plusieurs niveaux de mobilisation des EPCI peuvent cependant être mis en avant, selon leur inscription au sein du territoire (toutes les communes, ou une partie), leur contexte territorial, leurs compétences et ressources en ingénierie (communautés d'agglomération VS communautés de communes en particulier) et leur adhésion aux différents objets/compétences du syndicat mixte du Parc.

Le syndicat mixte du Parc, s'est par ailleurs largement appuyé sur son réseau de partenaires, pour soutenir les interventions. Là encore, les échanges ont davantage été techniques, et se sont effectués moins dans le cadre de réflexions globales, que selon des thématiques, plans, programmes ou projets particuliers. Plusieurs conventions de partenariat ont néanmoins été signées. La « culture des réseaux », qui fonde l'ADN des Parcs, s'est quelque peu étioyée sur la période, bien que le syndicat mixte entretienne encore des liens étroits dans les réseaux de Parcs, notamment la Fédération des Parcs naturels régionaux ou l'IPAMAC.

Quant à l'organisation territoriale, le Parc a largement été moteur pour faciliter l'imbrication et la cohérence d'intervention sur différents champs d'action d'importance. C'est en particulier le cas de la politique de l'eau et la planification urbaine, qui lui ont valu la prise de compétences additionnelles, fait rare pour un Parc (SAGE et grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore, SCoT). La mise en place de la Maison du Tourisme, office de tourisme intercommunautaire, peut également être mentionnée comme l'aboutissement d'une réflexion pour organiser la promotion à l'échelle du territoire, et donner du sens et de la lisibilité à la destination Livradois-Forez.

Pour autant, si les politiques territoriales globales ont été mises en place dans un souci d'articulation et de pertinence des interventions, la pluralité des périmètres sur lesquelles elles prennent place (LEADER, contrat territorial de la Dore et contrat vert et bleu, démarche territoire d'industrie...) nuit à la l'équité des actions déployées sur le territoire. Cette organisation de l'action n'est pas sans incidences sur la lisibilité des interventions, en particulier pour les communes, dont certaines tendent parfois à se sentir d'une part, dépossédées d'une partie de leurs prérogatives (au profit des EPCI) et d'autre part, éloignées du Parc (pour certaines compétences exercées par le syndicat du Parc).

De fait, la « cohérence des interventions » ne semble aujourd'hui reposer que sur une partie des élus (exécutif notamment) et de l'équipe du syndicat mixte, seuls à même d'avoir une vision unifiée et relativement limpide des actions mises en place sur le territoire. De fait, l'appui est aujourd'hui plus technique, et moins stratégique. Ce qui fédérait auparavant les collectivités, à savoir une vision d'avenir commune du Livradois-Forez tend à s'être effacée sur la période de mise en œuvre de la Charte. L'animation territoriale qui préexistait est aujourd'hui plus secondaire, derrière les préoccupations d'abord individuelles des collectivités locales.

Ce repli relatif des signataires, n'a néanmoins pas eu d'incidence sur la mobilisation de l'outil syndicat mixte du Parc. L'appui à l'ingénierie, a particulièrement été vrai sur la période, avec une montée en compétences des équipes sur une diversité de sujets en lien avec l'évolution des champs d'intervention du syndicat mixte du Parc mais aussi au regard des expérimentations portées et soutenues. La vocation « expérimentale » du Parc a largement été mobilisée, pour tester des démarches, méthodes, et étudier l'opportunité de les essayer. Certaines ont particulièrement été saluées, en premier lieu les interventions menées dans le cadre de l'atelier d'urbanisme et la revitalisation des centres-bourgs, qui a inspiré et anticipé certaines politiques nationales (programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain). La légitimité du Parc à innover est largement admise tout comme ses interventions phares sont connues. Ainsi, le Parc a constitué un point d'appui intéressant et utile aux EPCI, en particulier lors de leur structuration. L'influence de son intervention sur l'évolution des politiques locales est cependant plus difficile à rendre compte, dans la mesure où l'impact présupposerait la mise en place d'un travail fin et d'études de cas approfondis sur des sujets clés.

effets des démarches de planification et d’urbanisme sur les espaces naturels, agricoles et paysagers ?

- **Axe 2 : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à une meilleure valorisation de ses ressources sur son territoire, et avec quelle valeur ajoutée pour le territoire et ses habitants ?**
- **Axe 3 : Dans quelle mesure le Parc a-t-il permis de modifier les modes de vie, de faire évoluer les comportements au quotidien et de s’adapter au changement climatique ?**
- **Axe 4 : Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à maintenir les services en zones rurales et plus largement, à renforcer les dynamiques collectives et le lien social ?**

Axe 1. La biodiversité a été l’un des axes forts du Parc tout au long de cette Charte, par des actions plurielles pour étudier la diversité de la faune et la flore, améliorer l’état des connaissances, inventorier et gérer les espaces sensibles. Pour autant, la biodiversité ne fait pas encore partie intégrante des politiques locales et reste un sujet considéré indépendamment, en tant que tel, et moins comme une composante inhérente aux politiques d’aménagement.

Axe 2. L’utilisation de la ressource en bois du territoire comme matériau de chauffage constituait l’un des objectifs les plus ambitieux de la Charte : si celui-ci n’a pas été rempli, le bois est tout de même devenu la première ressource d’énergie renouvelable du territoire. D’autres projets de production d’énergie verte ont fait l’objet d’actions fortes, notamment sur le photovoltaïque au travers de l’accompagnement à la mise en place de la SCIC Toi et Toits et d’une SEM sur l’éolien (malgré la dissolution de cette dernière). Sur la question de l’eau, le portage de la mise en œuvre du SAGE de la Dore et de la compétence grand cycle de l’eau sur ce même bassin versant constituent l’aboutissement d’une politique et d’une gouvernance structurées pour gérer au mieux la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Au-delà du soutien aux des actions menées pendant le début de la Charte sur le foncier agricole, le syndicat mixte du Parc a contribué à diffuser des pratiques plus vertueuses et durables et valoriser les produits, en lien plus récemment avec le PAT.

Axe 3.

La mission du Parc sur l’urbanisme a été particulièrement marquée par le développement de l’Atelier d’Urbanisme en Livradois-Forez qui a permis au syndicat mixte du Parc d’accompagner les territoires dans leurs projets d’aménagement. Si les notions d’aménagement paysager et d’espace public a bien été prise en compte, notamment au travers de l’important travail mené sur les centres-bourgs et traverses de bourgs, l’approche par le grand paysage a moins été considérée.

Sur le volet soutien au développement des entreprises vers plus de performance environnementale, un important travail a été mené dans le cadre de l’accompagnement à la mise en place de stratégies RSE. Le réseau Entreprendre en Livradois Forez a également été refondu.

Quant aux évolutions des modes de transport, le syndicat mixte du Parc n’ayant pas la compétence mobilité, peu d’actions structurantes ont été mises en place hormis l’accompagnement à la mise en œuvre de Plans de Déplacements Inter-entreprises et le schéma cyclable dans la vallée de la Dore, les plus emblématiques.

Axe 4.

Sur l’ensemble de la période de la Charte, le syndicat mixte du Parc a mené de nombreuses actions de sensibilisation, des interventions et actions pédagogiques auprès du public scolaire et des ateliers participatifs. Ces actions ont permis de sensibiliser la population aux enjeux de maintien de la biodiversité et des activités humaines qui leur sont liées, bien qu’une marge de progression soit encore identifiée pour améliorer les interventions auprès de la population et l’impliquer plus activement.

La question de la dynamique collective et du lien social sur le territoire est restée en marge des actions menées par le Parc, le syndicat mixte étant notamment dépourvu de capacités sur les services et équipements aux populations.

4.6 Les attentes nouvelles exprimées

Précisions sur les pistes d'amélioration formulées



Les pistes d'amélioration suivantes sont élaborées **sur la base des constats et enseignements de l'évaluation** (fiches bilans et analyse transversale), **et les hypothèses d'évolution mises en évidence par les différents interlocuteurs interrogés.**

Elles se limitent aux attentes nouvelles exprimées, là où le curseur mérite d'être réadapté dans le cadre de la révision. Elles ne sont ainsi pas exhaustives, et ne couvrent pas l'ensemble des volets de la Charte et du fonctionnement du syndicat mixte du Parc.

↳ Faire vivre la future Charte au-delà de la révision

#1. Associer les collectivités à l'écriture de la future Charte, les fédérer et leur offrir un espace de dialogue pour participer à la stratégie du syndicat mixte du Parc de manière à « maintenir un cap » sur la durée de la mise en œuvre de la Charte.

#2. Partager régulièrement le projet d'avenir de la Charte pour assurer un portage politique suffisant, au-delà des élus impliqués dans les instances du syndicat mixte du Parc, et donner ainsi à voir une vision « ensemblière » en parlant d'une même « voix ».

↳ Renforcer l'ingénierie du syndicat mixte du Parc sur des ambitions et projets prioritaires et lui donner les capacités de jouer son rôle d'animateur du territoire

#3. Dans un contexte global de fragilisation des structures Parcs, prioriser davantage les ambitions en renforçant l'action du syndicat mixte du Parc sur les champs d'action sur lesquels l'appui en ingénierie constitue (1) une réelle plus-value pour les collectivités (besoins peu ou mal couverts) et (2) garantit l'expérimentation et l'innovation territoriales.

#4. Mieux communiquer sur ce qu'est l'outil syndicat mixte du Parc et les moyens de le mobiliser avant de sensibiliser les élus à son bon usage.

#5. Redonner un rôle d'animation au syndicat mixte du Parc que ce soit dans l'entretien des relations interterritoriales que dans la culture des réseaux entre partenaires.

↳ Renforcer la coopération, la gouvernance et l'implication des habitants pour assurer le portage et l'animation de la Charte sur la durée de sa mise en œuvre

#6. Clarifier l'articulation entre les interventions du syndicat mixte du Parc, les EPCI et les communes du Parc dans le cadre de modalités de dialogue tant au niveau stratégique (compétences, axes d'intervention) qu'au niveau opérationnel (actions).

#7. Proposer aux signataires de nouvelles formes d'implication dynamisantes et valorisantes – par exemple, être « sites pilotes » dans le cadre d'une expérimentation, accueillir des interventions du Parc, organiser des visites de sites thématiques...

#8. Préciser le niveau de contribution attendue des habitants dans la mise en œuvre de la Charte, et les associer en conséquence.

#9. Redéfinir le rôle, les attendus et modalités d'association du conseil scientifique, en appui de la mise en œuvre d'actions, sur le plan stratégique et/ou technique.

#10. Renforcer la collaboration avec les Métropoles environnantes et les EPCI concernés pour partie par le Parc en les associant à certaines instances ou sur les sujets qui méritent d'ouvrir la réflexion au-delà du périmètre du Parc.

↳ Une Charte limpide, facilement appropriable et intégrant des engagements de signataires plus resserrés et déclinés

#11. Limiter les engagements des signataires aux axes d'intervention sur lesquels ils ont des compétences et capacités d'intervention pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions et l'investissement réel.

#12. Identifier plus clairement les domaines dans lesquels le syndicat mixte du Parc est à même d'intervenir en tout ou partie (contribution) pour renforcer la lisibilité du « qui fait quoi », entre le syndicat mixte du Parc, les signataires engagés et les partenaires.

#13. Intégrer les partenaires clés « de premier cercle » du Parc dans la construction de la future Charte, avec lesquels il interagit quotidiennement.

#14. Adosser davantage l'action du syndicat mixte du Parc au Plan de Parc dans la prochaine Charte, afin de lui donner une assise géographique plus forte et une dimension coercitive plus importantes.

↳ **Renforcer la lisibilité de l'action du Parc**

#15. Déployer une stratégie de communication permettant de valoriser les actions mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc.

#16. Améliorer la diffusion des études menées, auprès des collectivités du territoire, pour (1) faciliter la continuité des actions, (2) renforcer l'interconnaissance et (3) faciliter la déclinaison d'actions opérationnelles.

#17. Réorganiser les sites internet hébergés par le syndicat mixte du Parc, afin d'équilibrer et éviter la dispersion des contenus.

#18. Sensibiliser les habitants pour assurer des débats et contributions éclairés, au-delà des postures individuelles.

↳ **Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité, fil rouge de l'ensemble des objectifs qui seront déclinés dans la Charte révisée**

#19. Porter une attention aux questionnements mis en évidence par l'évaluation comme ceux sur lesquels des ambitions fortes devront être engagées : énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, ressource en eau, gestion durable de la forêt, transition agricole...

↳ **Se doter d'un système de suivi-évaluation pertinent, robuste et facilement appropriable, qui soit guide pour la mise en œuvre de la Charte**

#20. Mettre en place une boîte à outils d'auto-évaluation pragmatique, facile à renseigner et qui permette à chacun d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Charte et les effets des actions mises en œuvre.

5 Annexes

5.1 Les entretiens réalisés

NOM PRENOM	ORGANISME	FONCTION
RODIER Stéphane	Syndicat Mixte du Parc	Président et Maire de Thiers
BERNARD Tony		Ancien Président et Vice-président / Président CCTDM
BOUDOUL Nathalie		Vice-présidente / Maire Berbezit (43)
DUBOURGNOUX Eric		Vice-président / Président de la formation GCE Dore
BRIGNON Bernard	Département de la Haute-Loire	Conseiller départemental (délégué au syndicat mixte du Parc)
VERGNAUD Dominique	Syndicat mixte du Parc	Directeur
COURNUT Eric		Directeur adjoint - Responsable du pôle politiques territoriales
CLAIR Etienne		Responsable du pôle développement, promotion, valorisation
NOGARET Nadine		Responsable du pôle biodiversité, éducation au territoire
COURT Juliane		Responsable du pôle urbanisme, aménagement, énergies
GIRAULT Delphine		Responsable du pôle grand cycle de l'eau
COMBE Claudy		Chargé mission révision charte
MIROWSKI Caroline		Responsable du pôle administratif et financier
GONZALES César		Département du Puy de Dôme
MAUDUIT Caroline	DDT du Puy-de-Dôme	Cheffe du service Eau Environnement Forêt
DESIREE Dominique	CAUE Puy-de-Dôme	Co-directrice
CONTAMINE Sébastien	Aduhme (agence locale des énergies et du climat du Puy de Dôme)	Directeur
FRAYCENON Stéphane	Conseil Départemental de la Haute-Loire	Directeur opérationnel - Mission Haute-Loire Ingénierie
THOLONIAT Sabine	Chambre d'agriculture Puy-de-Dôme	Elue Chambre d'agriculture 63
RIEUTORT Laurent	Conseil scientifique du Parc / Président IADT AURA (Institut d'Aménagement et de Développement des Territoires)	Professeur de géographie Université Clermont Auvergne
BARRES Benoit	Maison du tourisme du Livradois-Forez	Directeur
GRILLE Emilie	Syndicat Mixte des transports urbains du Bassin thiernois	Responsable de projets mobilités actives et partagées

5.2 Le registre d'entretien mobilisé

Perception du fonctionnement, de la gouvernance et du pilotage de l'action du Parc

- Perception du mode de gouvernance :
 - Permet-il :
 - le portage du projet du PNR par l'ensemble des signataires ?
 - la coordination avec les signataires ?
 - la circulation des informations ?
 - la prise de décisions partagée, en cohérence avec les objectifs de la charte ?
- Perception du rôle du Parc :
 - Dans la coordination de l'action publique territoriale et locale (ensemblier, fédérateur, locomotive...) ?
 - Dans l'organisation et la cohérence territoriale (facilite-t-il le regroupement et la rencontre, ou à l'inverse, l'éparpillement...) ?
 - Dans l'impulsion de projets et animation de démarches de travail sur des sujets clés, prioritaires pour le territoire ?
- Evolution du rôle et du positionnement du Parc :
 - Syndicat Mixte a été amené à « porter » de nombreuses organisations et joue vraisemblablement un rôle plus structurant - office de tourisme intercommunal, SCoT... (de notre point de vue)
- Perception des modalités d'appropriation de la Charte (pour les équipes du SM, et pour les signataires) :
 - Un document socle, qui constitue encore le fil rouge ?
 - Un document repère, mais qui n'est plus au goût du jour ?
 - Un document peu ou inégalement approprié ?
 - Autre... ?
- Spécificités du Parc vis-à-vis des autres ou « marqueurs » de son intervention, à chaud (couverture territoriale/EPCI, structure, méthodes de travail ou d'intervention, vision...)

Perception du partenariat et des relations avec les signataires

- Implication des signataires et évolutions pendant la durée de mise en œuvre de la Charte
 - Equilibre dans la représentation des territoires
- Implication des partenaires et évolutions pendant la durée de mise en œuvre de la Charte
 - Modalités d'intervention (financeurs, gestionnaires, experts-éclaireurs sur des sujets très ciblés)
 - Niveau d'intervention (des partenaires plus actifs, et à l'inverse, d'autres qui le sont moins et devraient l'être davantage...)

- Attendus des signataires et partenaires dans le cadre de la nouvelle Charte

Perception de l'action du Parc

- Perception de l'activité du Parc
 - Les sujets « bien investis » et à l'inverse, ceux qui ont moins été investis et pourquoi
 - Les territoires « bien couverts » et à l'inverse, ceux qui mériteraient d'une attention plus particulière (dans le périmètre actuel du parc et non projeté)
 - Les déceptions, les chantiers non aboutis
- Passage en revue des actions « marquantes » (qui ont fait parler d'elles ou pressenties comme pertinentes et efficaces)
- Lisibilité des actions du Parc, pour les élus, les institutionnels, et la société civile

Perception de la Charte actuelle et perspectives pour le renouvellement

- Perception de l'adéquation des objectifs attendus et de leur traduction dans la Charte actuelle
- Marges de progression ou infléchissements à prévoir :
 - en lien avec les évolutions marquantes du territoire (facteurs internes)
 - en lien les politiques mises en œuvre (facteurs internes)
 - en lien avec les facteurs externes (changement climatique, évolution des modes de vie...)
- Principaux questionnements et enjeux en suspens, que l'évaluation doit regarder (fonctionnement, gouvernance, partenariats, sujets ou thématiques spécifiques...)
- Défis pressentis dans le cadre de la future Charte

5.3 Les fiches bilans de l'évaluation de la Charte 2011-2026

AXE 1. UN SOCLE PATRIMONIAL FACTEUR D'APPARTENANCE

#1. Volet biodiversité [objectif 1.1]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels
OBJECTIFS OPERATIONNELS	1.1.1. Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces 1.1.2. Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables 1.1.3. Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 1.1.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un catalogue et d'une cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF en cohérence avec le programme national de cartographie des habitats « CarHAB » - Réseaux d'observation, mutualisation des données naturalistes (SICEN /GEONATURE, outils « SINP compatibles ») et mise en place de la plateforme internet Biodiv'Livradois-Forez - prévu dans OO 1.1.2 donc déplacé - Etudes et suivis réalisés dans le cadre des programmes Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Lac de Malaguet : Bois Noirs, Puy de Pileyre et du Turluron, Plaine des Varennes, Complexe tourbeux de Virennnes, Monts du Forez, Vallée du Fossat, Tourbières (CREZH : Contrat de Restauration des Zones Humides), Complexe minier de la vallée de la Senouire, Auzelles, cavité minière de la Pause, Dore et affluents, , Rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon, Serpentes de St-Préjet-Armandon, RNR du Lac de Malaguet - Etudes réalisées sur des espèces à enjeu, identifiées dans le Plan biodiversité (papillons, odonates, chouette chevêche, Pie grièche grise, Sonneur à ventre jaune) et plans d'actions - Diagnostics sur sites « orphelins » et productions de notes d'enjeux (vallée de la Credogne, lac de Bansat, site en bord de Dore à Noalhat, zones humides du Haut-Livradois et secteur à messicoles du secteur Arlanc-Beurrière) - Programme d'amélioration des connaissances sur les petites chouettes de montagnes et les forêts anciennes (appel à projets du Massif Central sur la biodiversité des forêts anciennes) et lancement d'une « trame de vieux bois » pour mieux connaître et préserver les forêts anciennes avec la constitution d'un comité de pilotage (techniciens du Parc, CBNMC, ONF) - Veille naturaliste : poursuite de la collecte d'indices et de photos ou vidéos, suivi des deux sites de nidification du Faucon pèlerin en partenariat avec l'OFB et la LPO, participation à l'Enquête régionale sur les lichens forestiers et prospections, prospections pour rechercher le Merle à plastron et le chat forestier, observations ponctuelles de Castor d'Europe, Campagnol amphibie et Vipère péliade, saisies de données de flore et fonge patrimoniale,...

- **Etudes et suivis d'espèces réalisés essentiellement dans le cadre des programmes du type Plans Régionaux d'Actions en faveur d'espèces bénéficiant par ailleurs de PNA** (Plans Nationaux d'Actions), Natura 2000, ENS et RNR
- **Elaboration du contrat vert et bleu** (voir objectif 1.1.3) **puis évaluation en 2021**
- **Pilotage et animation du projet « Forêt et Trame de vieux bois en Livradois-Forez »**, un programme visant à accompagner le déploiement d'une trame de vieux bois fonctionnelle dans les principaux massifs forestiers du Livradois-Forez sur la période 2020-2022
- **Publication d'une monographie sur la biodiversité (2021)**
- **Coordination et suivi du « Contrat Vert et Bleu » du PNRLF bassin versant de la Dore**, un programme d'actions pluriannuel (2020-2025)
- **Obtention de la Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en Auvergne-Rhône-Alpes** : Des financements ont été mobilisés grâce à la reconnaissance TEN pour la mise en œuvre d'une action « La Biodiversité c'est l'affaire de tous ! pour l'implication des communes et des habitants dans la préservation de la biodiversité », en 2021

Objectif 1.1.2.

Zones d'intérêt écologique :

- **Portage du projet et création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du lac de Malaguet en Haute-Loire** en octobre 2014 (sur les communes de Monlet, Félines et Sembadel) et syndicat mixte du Parc identifié comme gestionnaire : élaboration du premier plan de gestion, animation locale et réunion du comité consultatif de gestion, aménagement du sentier de découverte de la RNR, animation de visites naturalistes, organisation de chantiers, balisage et signalétique du site pour une meilleure ouverture au public, suivi scientifique, surveillance, sensibilisation des usagers, suivi administratif et financier (2018-2022). Evaluation du premier plan de gestion et élaboration du second PdG. Révision du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) (2022)
- **Elaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs de sites Natura 2000 :**
 - 8 documents d'objectifs (docob) mis en oeuvre par le syndicat mixte du Parc (animation des sites, suivi scientifique, communication et information, signalétique et suivi de la fréquentation touristique) : Monts du Forez, Plaine des Varennes, Tourbière du Haut-Livradois/Complexe tourbeux de Virennnes, Complexe minier de la vallée de la Senouire, Cavité minière de La Pause, Auzelles et Dore et affluents, Puys de Pileyre et du Turluron jusqu'en 2017 et Rivières à moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon.
 - Mise en œuvre de programmes spécifiques au sein du site Natura 2000 Monts du Forez : Contrat pour la Restauration et l'Entretien (CREZH) de 3 tourbières des Hautes-Chaumes (2008 -2013), élaboration des plans de gestion et gestion de l'ENS de la Vallée du Fossat (CD du puy-de-Dôme), contribution à la révision de l'APPB des « Tourbières de Pillières, Pater et Puy Gros » aux côtés de la DDT du Puy-de-Dôme, et restauration de la tourbière de Baracuchet.
 - Participation aux comités de pilotage d'autres sites Natura 2000 présents sur le territoire et pilotés par d'autres opérateurs (Vallées et Piémonts du Nord Forez, Zones alluviales de la confluence Dore-Allier).
 - Implication du syndicat mixte du Parc sur plusieurs projets de contrats Natura 2000, renouvellement et signature de Chartes
 - 3 Projets Agri-Environnementaux et Climatiques (PAEC) proposés par le syndicat mixte du Parc et retenus en 2015 en réponse aux enjeux de biodiversité sur les sites Natura 2000 des Hautes-Chaumes des Monts du Forez, de la Plaine des Varennes et Dore et affluents :
 - Hautes-Chaumes du Forez : 32 contrats souscrits
 - Plaine des Varennes : 7 contrats souscrits

- Dore et Affluents : 27 contrats souscrits
- **Portage de l'élaboration, coordination et mise en œuvre du plan de gestion du site communal de la Garde sur la commune de Frugières-le-Pin en Haute-Loire** (suivi du pâturage, animation de balades nature). Convention tripartite de gestion en 2021 (Commune, Parc, Lycée agricole de Brioude-Bonnefont).
- **Accompagnement de l'ancienne communauté de communes de la Montagne Thiernoise dans le classement en ENS d'initiative locale de la tourbière du Sapey sur le site Natura 2000 des Bois Noirs**
- **ENS des serpentines de Saint-Préjet-Armandon** : élaboration d'un plan de gestion, animation d'une concertation avec les propriétaires privés, la commune et certains partenaires techniques, réalisation d'inventaires naturalistes et, animation de balades nature. Animations d'ateliers pour l'appropriation locale du site et de sa gestion. Le syndicat mixte du Parc a ensuite assuré la révision du Plan de gestion en concertation avec la commune et le Conseil départemental qui lui a à nouveau confié la gestion de l'ENS pour la période 2022-2026.
- **Lac de Chaux de Bansat** : élaboration d'un plan de gestion et d'une convention de gestion tripartite (Commune, Parc, Fédération de chasse du Puy-de-Dôme) (2020) et signature de la convention en 2022
- **Accompagnement des services de l'Etat dans la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'étang de la Molière**
- **Réalisation d'un pré-diagnostic écologique, foncier et des pratiques sur onze sites du Haut-Livradois** (zones tourbeuses) et de la plaine d'Ambert (secteur marno-calcaire à flore messicole) identifiés comme faisant l'objet d'enjeux de conservation prioritaires
- **Elaboration d'une stratégie de préservation des sites remarquables (2021)** : une mise en réseau de ces sites et poursuivie par les volontés locales
- **Révision du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet (2022)**
- **Elaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs de sites Natura 2000** : 8 ont été gérés par le syndicat mixte du Parc sur la période 2020-2022.

Espèces les plus remarquables & plans de gestion et conservation

- **Suivi des populations de chouette chevêche** (2012 et 2013) dans le cadre de l'observatoire inter Parcs et programme triennal (2014-2016)
- **Inventaire des populations de Pie Grièche grise** (2012-2013) en prévision du Plan Régional d'Actions (PRA), puis mise en œuvre de l'observatoire sur la plaine d'Ambert
- **Bilan des espèces de papillons diurnes dites patrimoniales** (2013-2014).
- **Recherche d'indices de grands carnivores** (loup, lynx) : piégeage photo et participation au groupe national loup dans la phase d'élaboration du plan loup 2013/2017 et aux cellules de veille départementales.
- **Suivi annuel du faucon pèlerin** (2 sites de nidification), en partenariat avec l'OFB et la LPO
- **Recherche de la Gélinotte des bois sur Job avec le CEN Auvergne.**
- **Protection annuelle d'un site de nidification de guêpier d'Europe.**
- **Libellules** : étude de faisabilité technique de la restauration de fosses de tourbage sur des tourbières du Forez pour la Leucorrhine douteuse
- **Inventaire des araignées**
- **Diagnostic et proposition de mesures de conservation pour 3 sites à Maculinea alcon alcon** (Azuré des mouillères) (2015-2016).
- **Chauves-souris** : recherche foncière réalisée sur une douzaine de sites d'hibernation à protéger. ; **Contrats Natura 2000 chiroptères** (syndicat mixte du Parc et CEN Auvergne).

- **Sonneur à ventre jaune** : suivi des principales populations, information et médiation auprès des communes et des propriétaires ; proposition d'aménagements ou de mesures de gestion dans certains cas.

Sites et espèces :

- **Avis divers à la demande des services de l'Etat** sur des projets de carrières et autres activités nécessitant ou non une autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), schémas de desserte forestière, dossiers relatifs aux manifestations sportives de pleine nature motorisées ou non motorisées.
- **Arrivée de nouvelles espèces protégées ou invasives** :
 - étude de vulnérabilité de la filière ovine avec la mise en perspective d'un retour potentiel du loup sur le territoire et une rencontre avec des éleveurs ovins
 - démarche spécifique d'information des élus référents sur les problèmes causés par l'Ambrosie sur le site Natura 2000 « Dore et affluents »
- Elaboration du Plan biodiversité (2012) et mise en place de la conférence biodiversité réunissant les principaux acteurs.
- **Engagement et reconnaissance comme Territoire Engagé pour la Nature (TEN)** avec divers objectifs esquissés (prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et contribution au ZAN, expérimentation des Obligations Réelles Environnementales...) :
 - Réalisation de l'opération « La biodiversité c'est l'affaire de tous » avec deux sites concernés en 2021 (l'ENS des Serpentes à Saint-Préjet-Armandon et le site communal de La Garde à Frugières-le-Pin) : formation-action du personnel de la commune et élus, mise en réseau des acteurs concernés, accompagnement dans la mise en œuvre des actions des plans de gestion
-

Objectif 1.1.3.

- **Réseaux écologiques** :
 - 2011-2012 : élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur de réseaux écologiques du territoire du Parc et conception d'un cahier technique sur la Trame Verte et Bleue (TVB) à destination des élus
 - 2013 : accompagnement de l'ancienne communauté de communes Billom Saint Dier Vallée du Jauron (BSDVJ) pour la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement (démarche exemplaire sur un PLUi fictif).
 - 2014-2016 : démarche de sensibilisation à la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, en lien avec l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez et organisation de visites pédagogiques TVB
 - 2016 : co-construction d'un outil pédagogique interactif nommé « Petite Terre » (visite virtuelle de la TVB)
 - 2018-2020 : élaboration et mise en œuvre du projet de Contrat Vert et Bleu (CVB), outil contractuel et opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des continuités écologiques :
 - 64 actions identifiées
 - Engagement de 65% des actions en 2020
- **Elaboration d'un guide des bonnes pratiques pour les activités de pleine nature (y compris motorisées) et accompagnement des organisateurs volontaires pour limiter l'impact de ces manifestations sur les milieux naturels et les espèces en intégrant des principes de développement durable**

- **Mesures d'aménagement et outils de gestion des espaces de nature quotidienne & incitation des communes par le syndicat mixte du Parc à la réalisation d'actions exemplaires en faveur de la biodiversité ordinaire** dans le cadre d'un appel à projets : un soutien technique et financier pour la réalisation de chantiers participatifs et la mise en place de kits biodiversité.
- **Accompagnement et avis sur les manifestations non motorisées de pleine nature** (dotations proposées en 2020 et 2021)
- **Plans communaux des voies ouvertes à la circulation publique (VOCP)** : rapprochement avec les élus afin de connaître leurs attentes sur le sujet et élaboration d'un « schéma de fréquentation des espaces naturels » - réalisation d'une première cartographie (partielle) des zones à enjeux sur la base des connaissances des élus communaux (2021). Cette cartographie pourra être utilisée lors de la prochaine révision de la Charte du Parc

Objectif 1.1.1.


- Communes et EPCI : utilisation des outils de connaissances et d'aide à la décision (notamment l'atlas des richesses naturelles) dans certains contextes (documents d'urbanisme, protocole, voirie forestière) et participation en petit nombre à la conférence biodiversité
- Financements ex.-Conseil Régional Auvergne, Conseils départementaux Haute-Loire et Puy-de-Dôme pour le catalogue et la cartographie de la végétation et des habitats du PNRLF, les études et suivis, et la mise en œuvre du Plan biodiversité, en complément du FEDER Auvergne.
- Etat : financement du programme Natura 2000 aux côtés de l'Union Européenne.
- Conventions d'entente avec CBNMC, convention cadre avec le CEN Auvergne, la LPO, l'ONCFs comprenant un point particulier sur la mutualisation des données. Convention plus large avec RTE.

Objectif 1.1.2.

- Communes et EPCI : rôle décisif en matière de protection et gestion des sites dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets
- Conseils départementaux : confiance accordée au Parc dans la gestion de certains ENS, travail en commun sur certains ENS.
- Etat :
 - Soutien au suivi des amphibiens sur le site de l'APPB de l'étang de la Molière (Plaine des Varennes) ;
 - Soutien à la mise en place d'outils contractuels de gestion et sur la mise en œuvre de 8 docob de sites Natura 2000 par le syndicat mixte du Parc
 - Association du syndicat mixte du Parc aux travaux de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Puy-de-Dôme en tant que de besoin.
 - Association du Parc à la mise en œuvre des différents plans régionaux d'actions en faveur d'espèces présentes sur son territoire.

Objectif 1.1.3.


- Communes et EPCI : mobilisent progressivement les outils existants pour préserver la nature quotidienne (documents d'urbanisme, réglementation des boisements ...) et/ou sollicitent l'appui des services du syndicat mixte du Parc dans certains cas.
- Ex-Conseil Régional Auvergne et Etat : prise en compte des travaux du syndicat mixte du Parc dans l'élaboration du Schéma Régional des Continuités Ecologiques (SRCE)
- Convention cadre avec la chambre d'agriculture
- IPAMAC (parcs naturels du Massif Central) : renforcement du partenariat
- Région AURA : financement du contrat vert et bleu

	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux écologiques et Trame Verte et Bleue : un grand nombre d'actions en faveur de la trame bleue visant l'amélioration des milieux aquatiques et humides (restauration morphologique des cours d'eau, restauration de zones humides, restauration de la continuité aquatique ...). 	
	EVALUATION	
<p>ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE</p> <p><i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - En écho à ses engagements, le syndicat mixte du Parc a développé des outils de connaissance, de compréhension et suivi de la biodiversité. Le catalogue de la végétation en est l'illustration. Il permet de mieux comprendre la fonctionnalité des milieux et des écosystèmes et de suivre l'évolution de la biodiversité, de la couverture végétale. - La plateforme internet Biodiv/Livradois-Forez marque également l'aboutissement d'un long travail pour mutualiser les données naturalistes, et répond à une ambition de la Charte. - Pour étendre sa démarche de suivi et gestion des espèces et milieux de nature quotidienne, le syndicat mixte du Parc a détaillé des mesures inscrites dans le Plan de biodiversité, qui constitue un document de référence et guide les actions en la matière. A ce titre, la conférence biodiversité est devenue un rendez-vous annuel d'information et de mise en commun des travaux relatifs à la biodiversité en termes d'études et de suivis, mais aussi de gestion et de protection, et enfin, de valorisation et de pédagogie. - Le syndicat mixte du Parc a été progressivement amené à porter de nouveaux projets (RNR, gestion ENS,...) sur des sites mentionnés comme prioritaires au Plan de Parc et poursuit son implication sur les sites Natura 2000 (PAEC, etc.) – Il s'est doté d'une « stratégie de préservation des sites naturels remarquables » qui lui a permis de contribuer à la déclinaison régionale de la SAP 2030 et est en cours de réflexion pour structurer une stratégie « espèces ». - Enfin, le syndicat mixte du Parc a considérablement développé un nouveau champ inscrit dans la Charte à savoir la sensibilisation des acteurs locaux et de la population à la richesse de la nature quotidienne et à sa protection. <ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc accompagne les gestionnaires de sites dans la définition et l'application des documents de protection et/ou de gestion. - Le syndicat mixte du Parc a été amené à développer et asseoir une offre d'accompagnement auprès des collectivités locales pour la prise en compte et la déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme (d'abord de manière expérimentale, puis de manière plus systématique et formalisée). - Le syndicat mixte du Parc a développé une mission importante d'information, de veille et de conseil auprès des collectivités et des particuliers en tant que de besoin. - L'approche quant à l'appréhension des effets du changement climatique sur l'évolution du territoire du Parc reste en cours de développement, compte tenu de la multiplicité des facteurs. 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p>	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs ont globalement été tous atteints, voir dépassés, sur le volet sensibilisation et accompagnement des collectivités à la 	<ul style="list-style-type: none"> - Une approche de la biodiversité encore développée « en tant que telle », et moins comme un paramètre incontournable et inhérent à tout projet. Une culture de la prise en compte de la biodiversité dans

<p><i>objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>prise en compte de la biodiversité en particulier dans leurs outils et opérations d'aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs ont particulièrement été atteints en matière d'acquisition et capitalisation de nouvelles connaissances naturalistes (cartographie des habitats « CarHAB », plateforme internet Biodiv'Livradois-Forez). - De nombreuses actions ont été menées en faveur du maintien et de la restauration des continuités écologiques. 	<p>les aménagements ou projets des collectivités qui reste de ce fait, encore à asseoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats de l'action du Parc sont difficiles à objectiver, compte tenu d'une érosion de la biodiversité sur l'ensemble du territoire difficile à prouver et d'un suivi des espèces et connaissances encore peu précis en termes de données.
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les Monts du Forez, ne seraient pas suffisamment bien mis en valeur, compte tenu d'une approche aujourd'hui très thématique des milieux, appelant à un décloisonnement, une protection et une valorisation « globale » de ce site emblématique. - Les enjeux en lien avec la biodiversité des espaces agricoles commencent tout juste à être intégrés dans les réflexions, au travers notamment du Contrat Vert et Bleu qui a permis de mettre en place des actions visant à améliorer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mobilisation des habitants et des réseaux engagés dans le cadre de l'observatoire participatif de la biodiversité. - Une diffusion des connaissances auprès des partenaires, des acteurs locaux et de la population qui s'est poursuivie (porter à connaissance à l'occasion des divers projets soumis au syndicat mixte du Parc, utilisation des vecteurs habituels avec un effort pour informer sur la biodiversité). - Plusieurs contrats cadres structurants signés. - Des partenariats renforcés dans le cadre du CVB. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une gouvernance resserrée sur l'institutionnel et parfois un sentiment reproché d'associer insuffisamment les habitants, malgré l'existence de l'observatoire et de collectifs, Ambassadeurs Nature, chantiers participatifs dans les communes...). - Une interpellation et utilisation hétérogène de l'accompagnement du syndicat mixte du Parc par les EPCI. - Des EPCI qui ne relaient pas ou peu les connaissances acquises et actions menées par le Syndicat Mixte du Parc et s'investissent peu en propre, pour intervenir en propre sur le sujet de la biodiversité (pas de chargés de missions dédiés au sein des collectivités par exemple).
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Parc a permis d'ouvrir le territoire et élargir la superficie de sites protégés et/ou classés que ce soient les sites NATURA 2000 ou le RNR du lac Malaguet, à l'appui des signataires (Région particulièrement). 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des confusions ressenties dans la compréhension des missions, champs d'intervention et actions du syndicat mixte du Parc (PNR/parc national), sur la protection des sites. - Pour autant, le périmètre du Parc, sa capacité et ses moyens ne permettent pas de gérer l'ensemble des sites qui devaient l'être et des sites orphelins demeurent.

<p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement agricole, eau et biodiversité dans le cadre du dispositif collectif « Dore, j'adore » - Une diffusion des connaissances, permise notamment par : <ul style="list-style-type: none"> - Un travail sur l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des établissements scolaires, permettant de mobiliser différents établissements dans le cadre d'une vision plus « intégrative » du patrimoine naturel - Un kit biodiversité élaboré auprès des communes - Le travail mené sur les tourbières, qui était très attendu, a particulièrement été salué et a su mobiliser largement. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dichotomie relevée entre l'ambition d'être Territoire Engagé pour la Nature et le peu de lisibilité et moyens dédiés à ce dispositif. - Une vulgarisation des connaissances encore limitée, pour communiquer et diffuser les informations auprès du grand public au-delà des actions de sensibilisation et éducation à l'environnement menées auprès des plus jeunes.
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail en transversalité à poursuivre pour prendre en compte les enjeux relatifs à la biodiversité dans les pratiques d'aménagement et agricoles et sylvicoles, etc. - Un période pendant laquelle les connaissances naturalistes se sont affinées, qui impliquent désormais de s'en saisir et s'y référer dans la mise en œuvre d'actions. - Une tendance au changement des milieux, qui interpelle la mise en place d'ambitions et mesures concrètes pour limiter l'érosion engagée de la biodiversité. - Un travail d'amélioration des connaissances à poursuivre et orienter plus particulièrement sur les sites « orphelins ». 	

#2. Volet paysage [objectif 1.2]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Construire les paysages de demain
OBJECTIFS OPERATIONNELS	1.2.1. Construire une culture paysagère partagée 1.2.2. Faire face au banal et cultiver l'ouverture 1.2.3. Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 1.2.1. Construire une culture paysagère partagée</p> <p>Approche et sensibilisation paysagère</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production d'une cartographie (carte de reconnaissance des paysages et carte de la charpente paysagère) et harmonisation des contenus du des chartes des deux Parcs Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne avec celui du SCoT du Grand Clermont, poursuivie par une phase « approfondir et sensibiliser » (2013) - Quatre rencontres (2017,2018,2021,2022), réunissant les élus, les techniciens et les maitres d'œuvres privés, ont été réalisées sur le thème de la qualité des espaces publics. Elles ont permis d'observer directement dans plusieurs communes, des aménagements cohérents avec les bourgs notamment par le choix des matériaux, la qualité des détails, la végétalisation, le phasage des aménagements et en intégrant la frugalité dans les projets d'aménagement d'espace public. - En 2014 et 2015, une redéfinition de la forme à donner au Ateliers des Paysages a été nécessaire : le projet s'est tourné vers des actions en lien avec des projets d'aménagement - Entre 2017 et 2022, six Ateliers des Paysages ont été mené pour accompagner les collectivités à la réalisation de projets participatifs spécifiques telle la création de murs en pierre sèche, la co-construction de belvédère et de guinguette et la plantation de vivaces dans l'espace public. - Contribution financière du programme LEADER du Livradois-Forez - Réalisation d'un atelier à Sauxillanges sur le thème "Accueillir le vivant" pour expérimenter un projet participatif de plantation dans le centre-bourg, mobilisant élus, habitants et service technique pour donner une place au végétal en désimperméabilisant des surfaces et en plantant des vivaces <p>Observatoire photographique des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc a conduit il y a près de 20 ans la réalisation d'un observatoire photographique des paysages qui comporte 40 prises de vues représentatives des enjeux dans le Parc. Ces prises de vues ont été renouvelées ponctuellement pour suivre les évolutions à savoir annuellement de 1997 à 2003 et une dernière reconduction en 2020. - Mobilisation de l'observatoire dans le cadre de la démarche Plan de Paysage (cf. 1.2.2) (2016) - Contribution financière du programme LEADER du Livradois-Forez

- Participation à différents comités de réflexion et de valorisation des Observatoires Photographiques du Paysage notamment avec l'OPTMC et la Fédération des Parcs (2016)
- En 2017, plusieurs clichés réalisés par Anne-Marie Filaire dans le cadre de l'Observatoire photographique des paysages sont présentés dans l'exposition « Paysage Français : une aventure photographique 1980 – 2017 » à la BNF (Oct17 à Fév18). L'observatoire photographique des paysages du Livradois-Forez a été présenté lors de la journée des paysages organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire du 4 juillet 2019 à Valence.

Objectif 1.2.2. Faire face au banal et cultiver l'ouverture

Outils d'urbanisme

- Depuis 2015, le syndicat mixte du Parc est porteur du SCoT Livradois-Forez, dans lequel les enjeux paysagers sont largement soulignés et pris en compte, notamment en lien avec le travail mené dans le cadre du Plan de Paysage D906-Vallée de la Dore. (2016)

Règlementation des boisements

- Le syndicat mixte du Parc est membre des commissions chargées d'établir les réglementations de boisements ou de les réviser lorsqu'elles expirent. Ces démarches sont placées sous la responsabilité des Conseils départementaux qui, par ailleurs, en assurent le financement. (2016)
- Le syndicat mixte du Parc est intervenu aux côtés de la DDT 63 et du CRPF en conseil direct aux propriétaires dans le cadre de demandes au cas par cas pour des opérations de défrichements ou déboisements aux impacts paysagers importants. Un projet sur Sauviat a notamment été accompagné en 2016.
- Le programme Sylv'ACCTES accompagne financièrement la régénération naturelle des forêts et leur diversification, bénéfiques aux paysages

Publicité et signalétique

- Le syndicat mixte du Parc est intervenu auprès des communautés de communes qui ont souhaité mettre en place un schéma de signalisation sur leur territoire (anciennes communautés de la Montagne Thiernoise, Pays d'Arlanc, Pays de Sauxillanges, Billom Saint-Dier Vallée du Jauron, Pays de Courpière, Allègre et d'Ambert)
- Sensibilisation des EPCI aux règles de signalisation et respect de la charte signalétique du Parc ;
- Conseil à 72 particuliers (essentiellement prestataires touristiques).

Conseil aux collectivités sur les paysages du quotidien

- Dans le cadre de **l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, les communes et les intercommunalités ont été accompagnées depuis 2013 afin de prendre en compte les aspects paysagers.**
- Les enjeux paysagers ont largement été intégrés dans le SCoT Livradois-Forez porté par le syndicat mixte du Parc dans le cadre d'une compétence spécifique transférée par les intercommunalités concernées. Les documents d'urbanisme devront définir une politique de protection et de gestion des paysages, du patrimoine, des points de vue depuis la route D906, de valorisation des centres-bourgs. Les objectifs du **Plan de Paysage D906-Vallée de la Dore sont également pris en compte dans le SCoT.**
- **A l'occasion des Ateliers des Paysages, les communes sont accompagnées sur la valorisation et l'entretien des éléments paysagers du quotidien tels les murets en pierre sèche, les plantations d'arbres fruitiers... (cf. 1.2.1).**

- A la demande des collectivités, de nombreux projets d'implantation d'infrastructures énergétiques, de bâtiments importants, de travaux routiers ont fait l'objet d'un accompagnement par le syndicat mixte du Parc sur leurs aspects paysagers (Radar météo de Sembadel, station de ski de Prabouré, étude d'impact paysager du projet éolien du Col de la Loge)
- Formation sur l'entretien des espaces verts et des bords de voiries communales à l'attention des élus et des employés communaux et départementaux, dans le cadre des « Rencontres de l'Atelier » (2016)
- Le syndicat mixte du Parc s'investit aux côtés du CBNMC et d'autres partenaires dans la **valorisation et la diffusion du label végétal local**.
- **Intervention auprès des services routiers des Départements 63 et 43 pour l'aménagement qualitatif des traverses de bourg.**
- **Transcription de la trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme** (en particulier dans le PLUi de Billom Communauté) en contribution à la préservation du patrimoine végétal (haies, arbres isolés...)

Programme D906 et Plan de Paysage

- **La mission de médiation-action D906** : En 2014 et 2015 le syndicat mixte du Parc a lancé une mission de « médiation-action » portant sur les paysages de la route D906 avec pour objectif de prendre en compte le regard des différents acteurs sur le linéaire de cette infrastructure et l'élaboration d'une stratégie à mener en faveur de ces paysages. Quelques actions sur des sites ponctuels ont également été identifiées. Cette mission de médiation-action a notamment permis d'appréhender la D906 en lien avec les autres infrastructures qui la longent (Dore, voie ferrée, routes et chemins parallèles) et envisager un projet plus ambitieux dans le cadre d'un Plan de Paysage.
- Contribution financière du programme LEADER du Livradois-Forez
- Suite à l'Appel à Projet **Plan de Paysage** 2015 lancé par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, travail sur la « **Traversée du PNR Livradois-Forez : vallée de la Dore et RD906** ». Début 2017, après un premier diagnostic, des ateliers thématiques de formulations des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ont permis de valider **les enjeux paysagers identifiés pour la vallée de la Dore**. Hiérarchisation de cinq OQP sous la forme de livrets présentant les différentes actions à mener. La présentation de ce programme d'aménagement aux différentes collectivités (CD42, CD63, communes, communautés de communes) a donné lieu à une signature d'une convention d'objectifs avec le syndicat mixte du Parc. Depuis 2020, ce dernier initie ces actions et plus particulièrement :
 - L'action 3.1 de l'OQP 1 sur la réalisation d'un programme de reconquête des points de vue depuis la route. Cette action a débuté par un stage de six mois en partenariat avec le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez.
 - L'action 1.2 de l'OQP 5 sur la redécouverte du patrimoine ferroviaire et l'avenir de l'architecture industrielle de la vallée : une convention avec l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand a permis aux étudiants de réaliser un inventaire des bâtiments industriels désaffectés ou encore utilisés de la vallée de la Dore. Puis, ils ont entrepris un travail prospectif sur la mutation de ces bâtiments. L'ensemble de ces travaux a été communiqué par une exposition à la Maison du Parc et à l'Ecole d'Architecture.
 - L'action 1.1 de l'OQP 4 La Dore en vélo : une réflexion a été engagée avec une proposition d'action intitulée « un itinéraire ambitieux : la Dore à vélo » dans le but de faire un axe privilégié pour les modes de déplacement doux dans la vallée de la Dore. Pour cela, le syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME pour soutenir financièrement des actions de politiques cyclables. Le projet comprend la réalisation d'un diagnostic, un schéma directeur et une étude pré-opérationnelle (cf. 3.3.2).

Projet concernant le bas de la ville de Thiers

- En 2015, la ville de Thiers a engagé l'élaboration d'un programme de requalification urbaine, paysagère et économique de l'entrée de ville – dite bas de ville. Ce projet a été accompagné dès son démarrage par le syndicat mixte du Parc notamment sur les aspects urbains et économiques.
- Entre 2020-2022, le Parc a conseillé la CC l'aménagement du parking du siège de TDM situé sur l'avenue du Général de Gaulle
- Une évaluation paysagère sur l'axe D906 entre le Felet et le Chambon a permis d'apprécier la possibilité d'améliorer les structures paysagères (arbres d'alignement).

Objectif 1.2.3. Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

- Afin de mieux connaître les « chemins patrimoniaux » ou « chemins bâtis » qui constituent des témoignages remarquables des savoir-faire associés aux activités agricoles et qui ont façonné les paysages du Parc, il a été décidé de conduire un **premier travail d'inventaire des « chemins bâtis » du territoire dans le but de proposer un programme de valorisation**. A partir de janvier 2012, dans le cadre d'un contrat CAE, une mission d'inventaire a été conduite en interne par le syndicat mixte du Parc pendant 6 mois sur le secteur du SIVOM d'Ambert, qui conduit depuis plusieurs années un programme d'inventaire et de valorisation du petit patrimoine. Ce travail s'est appuyé sur l'élaboration d'une fiche d'inventaire adressée aux communes ou aux communautés de communes et sur la mobilisation de personnes ressources en collaboration avec l'association « Randonnée en Livradois-Forez ». (2013)


Outils d'urbanisme et de protection du patrimoine

Dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, de nombreuses collectivités ont été accompagnées sur les questions patrimoniales et paysagères (cf. 1.3.1, 3.2.1 et 3.2.2):

- Démarches de revitalisation de centres-bourgs : Sauxillanges, Ambert, Olliergues...
- Accompagnement vers l'obtention de labels (plus beaux villages, Petites cités de caractères...),
- Élaboration de documents d'urbanisme réglementaire et patrimonial : sites patrimoniaux remarquables (anciennes AVAP) d'Allègre et de Châteldon, de Thiers, de Billom...
- Projets d'aménagement de bourg à proximité de monuments ou sites classés : bourg de La Chaise-Dieu, Place St-Jean à Ambert, Traversée de Saillant...

Protection et valorisation des « Hauts-Lieux » et « sites d'intérêt » paysagers

- Dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme, un suivi spécifique des projets d'aménagement paysager ou architectural portant sur les Hauts-Lieux et sites d'intérêts paysagers a été réalisé comme pour les projets d'aménagement du Col des Supeyres, du bourg de La Chaise-Dieu, de la station de Prabouré, station de Chalmazel. Des travaux d'ouverture paysagère ont été réalisés afin d'améliorer la visibilité de la clairière de La Chaise-Dieu depuis le train touristique (2020-2022)
- Des avis sont rédigés sur chacun des projets portant sur les Jasseries des Hautes-Chaumes lorsque les communes sollicitent le syndicat mixte du Parc (cf. objectif opérationnel 1.3.1)
- D'autres actions en matière d'agriculture, de biodiversité, de tourisme sur les hauts-lieux et les sites d'intérêt paysager ont été menés par le Parc et concourent à cet objectif de protection : animation et mise en place du PAEC et de MAEC sur le site Natura 2000 des Hautes-Chaumes,

<p>ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES</p>	<p>travaux dans la Vallée du Fossat, prise en compte de la trame Verte et Bleue en matière d'urbanisme, suivi hydrologique vallée de la Durolle... (2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation touristique des « espaces d'intérêt paysager »
	<p>Objectif 1.2.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui des services de l'Etat au programme « paysages périurbains » dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'Ecologie (2013) - Conseil Régional : Ateliers des Paysages, soutien financier - DREAL : Participation du syndicat mixte du Parc aux travaux de l'Atlas mobile des paysages, participation aux premières rencontres de l'OPTMC (2016) - EPCI et communes : bien investis dans les Ateliers des Paysages - Partenaires techniques investis dans les Ateliers des Paysages : CEN Auvergne, CAUE Haute-Loire et Puy-de-Dôme, SMAT et Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier
	<p>Objectif 1.2.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien important de la DREAL dans le cadre de l'élaboration du Plan de Paysage. (2016) - Sollicitations de la DREAL et des DDT sur les demandes de défrichement et déboisement au cas par cas. - Présence importante des partenaires techniques (Conseils Départementaux 43 et 63, CAUE 43 et 63, Contrats Territoriaux Dore, CRPF, DDT...) dans la démarche « Plan de Paysage ». (2016 à 2018) - Lien et habitudes de travail de plus en plus importants et partenariaux avec les services routiers du département du Puy-de-Dôme (et le CAUE) dans le cadre des aménagements de traversées de village notamment sur les questions de qualité et de matériaux. (2016) - Participation du Département 63 et de communes riveraines au programme D906 (2013) - Sollicitations régulières des communes sur les projets d'aménagement ayant un fort impact paysager
	<p>EVALUATION</p>
<p>ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et l'animation des Ateliers des Paysages représentent une action forte du syndicat mixte du Parc s'inscrivant dans les objectifs de la Charte. Ces ateliers ont permis de mobiliser les collectivités sur la question du paysage et de les accompagner dans leurs projets. - Un important travail a été conduit sur la « Traversée du PNR Livradois-Forez : vallée de la Dore et RD906 ». - Certaines lacunes persistent au regard des enjeux transversaux posés par les coupes rases en forêts (gestion forestière, biodiversité, agriculture) et l'entretien du bâti (patrimoine matériel).

<p><i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i></p>		
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paysage a été pris en compte de manière indirecte dans le cadre des projets d'accompagnements des collectivités (démarches participatives de reconstruction de murets, construction de ginguettes et interventions artistiques) et l'amélioration du cadre de vie. - Valorisation du haut lieu des Hautes Chaumes : projet de classement, travail sur les jasseries, ... - Un travail de production cartographique a permis de faire un zoom sur Billom communauté, qui a créé du lien entre SCOT, PNR et facilité les relations entre partenaires et élus, en offrant un point d'appui et un regard sur le territoire. Il reste un document de référence pour les documents d'urbanisme. - Action marquante du Plan de Paysage (Vallée de la Dore, voir fiche urbanisme) - Travail réalisé sur les silhouettes de bourgs, qui donne une armature en termes d'aménagement - Mission d'accompagnement des collectivités sur les espaces publics qui fonctionne bien, et qui répond vraiment à un besoin. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coupes rases en forêts et l'absence d'entretien d'une partie du patrimoine bâti tendent à dégrader la qualité du paysage. - Concernant la protection et valorisation des hauts lieux : méconnaissance globale des hauts lieux, et manque de prise en compte dans les documents d'urbanisme, à l'exception des Hautes Chaumes. Des informations sur ces hauts lieux ont été identifiées, mais n'ont pas été suivies d'actions ou d'impact particulier. Ces sites n'ont pas été un point d'appui des actions paysage. - L'observatoire photographique du paysage n'a pas été saisi et s'est appuyé sur les reproductions produites lors de la précédente charte. - Manque de documents cadres structurant pour guider l'action du Parc
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Si le patrimoine sur le plan de la biodiversité a été bien investi, c'est moins le cas du patrimoine culturel identitaire qui participe largement au paysage : coupes rases en forêts, bâti ancien en dégradation, bâti mal rénové... dégradant le socle patrimonial et paysager. - Malgré une volonté d'un travail commun avec le service des routes du département, le passage à l'acte est compliqué, notamment sur les traverses de bourgs avec des résultats très minéraux. Un lien avec les services des routes qui s'est au moins un peu structuré au cours de cette charte. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels)</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du Plan de paysage sur la vallée de la Dore, les services des routes des Départements 63 et 43 se sont approprié 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Départements sont présents sur la thématique (notamment rénovation du bâti avec la compétence habitat), et sur

<p><i>ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>la démarche, notamment pour travailler sur des fiches procédures (sur matériaux, essences...) témoignant de leur bon engagement.</p>	<p>l'appréhension du paysage en centre-bourg (surtout le Puy-de-Dôme).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de trouver de la cohérence avec les communes et les EPCI sur la signalétique et la publicité, et résoudre les points noirs du territoire (les cols) : nécessité d'aller sur du restrictif, et éventuellement réintégrer du qualitatif (valorisation patrimoniale) - Paysage nocturne qui n'apparaît pas dans la charte et sujet à creuser dans la prochaine (éclairage public, énergie, biodiversité...)
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des Ateliers des Paysages a été un outil bien saisi pour traiter la thématique, aussi bien par le syndicat mixte du Parc que par les collectivités. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - La question du paysage est à recroiser avec les actions portant sur les thématiques de l'énergie, de la gestion forestière (coupes et utilisation du bois), de l'agriculture et de l'urbanisme (gestion de l'urbanisation du territoire, état du bâti)... Les objectifs du patrimoine immatériel paysager, dépendant de ces actions transversales, en ont pâti. - Le grand paysage est délaissé par la Charte : des accompagnements de projets particuliers d'aménagements de collectivités ont été réalisés mais il n'y a pas eu d'approche globale. - « Protection et valorisation », un objectif « trop vague » qui n'a pas permis de faire de distinction entre les hauts lieux et les autres sites.
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet d'extension du site protégé des Hautes Chaumes auquel le SM du Parc est associé (projet piloté par l'Etat), qui ferait passer la zone protégée de 700 à 13 000 ha. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation locale du sujet est encore difficile


PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?

Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?

- L'objectif 1.2.3 « protéger les sites et espaces paysagers les plus emblématiques » n'apparaît plus dans le bilan triennal de 2017-2019 ni dans les bilans annuels de 2020 et 2021
- Les enjeux paysagers ont été mis de côté ces dernières années mais reviennent au centre des préoccupations actuelles (notamment la question des coupes rases en forêt et des coupures paysagères) et transversales à plusieurs champs d'action (urbanisme, patrimoine culturel, biodiversité, énergie, ...).
- Le nombre important de projets accompagnés lors des Ateliers des Paysages organisés par le syndicat mixte du Parc montre une forte mobilisation du territoire sur la question du paysage, socle solide pour construire de futurs projets dans la future Charte 2026-2041.

#3. Volet patrimoine culturel [objectif 1.3]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui
OBJECTIFS OPERATIONNELS	1.3.1. Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable 1.3.2. Faire nôtres les patrimoines immatériels
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 1.3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au-delà du conseil technique amené par le syndicat mixte du Parc sur des préoccupations d'aménagement ou de restructuration de bâtiments communaux, ce dernier est intervenu financièrement en 2012 sur 7 dossiers de restauration d'édifice au titre du petit patrimoine et des façades de bâtiments publics ouverts au public (Javaugues : façades des garages communaux ; St Georges Lagricol : façade de l'école ; La Renaudie : façade d'un bâtiment multi-services ; Vals le Chastel : façade de l'église ; Champagnac-le-Vieux : lavoir ; Valcivières : jasserie des Chaumettes) - En 2013, le syndicat mixte du Parc a accompagné 7 autres projets communaux sur les communes de Mayres, Javaugues, Néronde-sur-Dore, Chambon-sur-Dolore, Champagnac-le-Vieux et Sermentizon. Le travail du syndicat mixte du Parc a essentiellement été de sensibiliser et conseiller les communes pour apprécier les travaux à réaliser, ainsi que les techniques à mettre en œuvre pour avoir une restauration de qualité tant au niveau du dispositif visant la restauration des façades qu'au niveau du petit patrimoine. - Dans le cadre de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti remarquable, le syndicat mixte du Parc est intervenu en conseil auprès de quelques propriétaires de jasseries et de moulins en apportant sa connaissance des réseaux de restaurations similaires. - La réalisation d'un carnet de préconisations pour la restauration des jasseries a été incluse dans le projet du PLUi du Pays d'Ambert. Ce document d'urbanisme, suite à la fusion des EPCI, n'a pas abouti. - Ces actions de conseil sont complétées par des actions de sensibilisation via la mobilisation d'expositions à l'occasion des journées nationales du patrimoine. - Le syndicat mixte du Parc a accompagné la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF) sur un programme de valorisation de son patrimoine emblématique et plus particulièrement le savoir-faire « papetier » unique au niveau national. - La Fondation du Patrimoine et le syndicat mixte du Parc sont engagés depuis plusieurs années à travers une convention pour assurer une bonne coordination des interventions des deux organismes et engager des actions de restauration avec des donneurs d'ordre public. Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc conseille, mobilise les financements, assure une analyse technique préalable d'opportunité pour garantir un suivi et une qualité de restauration.

- La communauté de communes Ambert Livradois Forez a initié à travers une mission de stage un **inventaire collaboratif du petit patrimoine** (outil nécessaire pour les projets de sauvegarde et de valorisation). Le syndicat mixte du Parc a apporté un appui méthodologique pour que la collectivité dispose à terme de relevé précis de chaque édifice pouvant être cartographié sur différents documents dont le futur PLUi.

Soutien à la labellisation « Petite cité de caractère »

- **Le syndicat mixte du Parc poursuit son soutien aux communes bénéficiant du label « Petite Cité de Caractère ».** Dans ce cadre, la commune de Châteldon a engagé un programme de « mise en tourisme » de son bourg. Ce travail d'élaboration collective de contenus touristiques a permis une remise à plat des outils de communication, guide de visite de bourg, signalétique, etc. Les communes d'Auzon, Sauxillanges, Allègre, Ambert et Vollore-Ville ont également été soutenues dans leur démarche de labellisation ou de renouvellement du label.

Création de sentiers ludiques patrimoniaux afin de valoriser les patrimoines de la CC d'Ambert Livradois Forez :

- Accompagnement du programme de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez (ALF) de valorisation de son patrimoine emblématique avec la refonte complète du sentier des papetiers à Ambert et la création d'une offre touristique famille avec un bouquet de 10 sentiers

Projet rénover et construire en Pisé

- Réalisation d'un livret d'information et d'une exposition itinérante sur les possibilités de construction utilisant le pisé (matériau). Contribution financière du programme LEADER du Livradois-Forez

Rédition de 6 guides de visite de villes et bourgs de caractère (Ambert, Olliergues, Courpière, Billom, Thiers et Châteldon)

- Renouvellement du partenariat avec la fondation du Patrimoine pour aider les collectivités à valoriser leur patrimoine non classé ou inscrit


Inventaire et valorisation du patrimoine :

- Organisation d'une journée de sensibilisation sur l'aménagement des Coudercs (CF O1.2.1)
- Réalisation de programmes de reconquête des points de vue depuis la route vers le patrimoine ferroviaire, en partenariat avec le CD63, la commune de Job et le syndicat ferroviaire. (CF O1.2.2)

Objectif 1.3.2.

Entre 2011 et 2013, l'action du syndicat mixte du Parc s'est traduite par la mise en œuvre, l'accompagnement ou le suivi des opérations suivantes.

- **Signature d'un appel commun en vue de la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel d'Auvergne en tant qu'outil de développement** par le syndicat mixte du Parc, l'Agence des musiques des territoires en Auvergne, le Parc des Volcans d'Auvergne, l'Institut d'études occitanes du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, l'Ostal de libre, la Fédération régionale des Calandretas, l'Association nationale Culture et Tradition, l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez, l'agence Sirventès, la Coopérative Auvergne diffusion, le Conservatoire régional de l'habitat et des paysages - puis à l'échelle de l'arrondissement d'Ambert entre l'ancien SIVOM d'Ambert, l'AMTA et le syndicat mixte du Parc.


<p>ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et participation financière dans le cadre du programme LEADER dès 2012 à un programme pluriannuel de valorisation des patrimoines immatériels sur l'arrondissement d'Ambert porté par le SIVOM d'Ambert, animé et géré par l'AMTA et l'agence Sirventès (travail de collecte de la mémoire, des interventions en milieu scolaire, des évènementiels et créations culturelles, publication d'une brochure). - Collecte et mise à disposition du public d'un nombre important d'ouvrages et de supports sur la thématique du patrimoine culturel, dans le cadre de son centre de ressources. - Poursuite de la mise à disposition des visiteurs d'audio guides « paysage d'écrivains » sur Thiers et Ambert avec 3 « itinéraires littéraires ». - Soutien aux soirées organisées par les conteurs et conteuses de l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez (ABLF). 	
	<p>Objectif 1.3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes et EPCI, notamment l'ancien SIVOM d'Ambert (58 communes) se sont engagés dans des démarches d'inventaires portant sur le patrimoine immatériel (berger d'estives, tresse, chapelets...). - Il n'y a pas d'action spécifique de sauvegarde du patrimoine bâti remarquable mais des actions de conseils ou d'accompagnement de démarche de valorisation menée par des collectivités 	
	<p>Objectif 1.3.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible soutien des partenaires sur le programme pluriannuel de valorisation des patrimoines immatériels de l'ancien SIVOM d'Ambert. - Ne disposant pas d'animation spécifique sur cette thématique, le Parc s'appuie sur les collectivités locales et notamment le SIVOM d'Ambert pour la mise en œuvre d'opérations concrètes. Il intervient dans ce domaine uniquement en soutien aux initiatives locales. 	
	<p>EVALUATION</p>	
<p>ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE</p> <p><i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques démarches d'inventaire, objectif de la Charte, ont été réalisées mais elles couvrent très partiellement le territoire. - Les objectifs de création d'un programme de valorisation et de connaissance, et d'un outil permettant une grande accessibilité des connaissances n'a pas été remplis. - L'objectif 1.3.2 disparaît des bilans à partir de 2017, et rend difficile l'évaluation de la réalisation des objectifs. Des projets culturels ont cependant bien été soutenus par le syndicat mixte du Parc avant cette date, en cohérence avec les objectifs de la Charte. 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche TEN rédigée sur le bâti ancien et la densification du bâti 	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif d'inventaire du « petit patrimoine » a été très partiellement rempli. - Mission sur le bâti (architecture) « en sommeil », à remettre sur la table. - Mission de partage de la connaissance via un outil de diffusion qui n'a pas été remplie.

		<ul style="list-style-type: none"> - Sur la partie inventaire, un travail de mise à jour à faire sur le pisé, les moulins et les jasseries dont l'inventaire avait été réalisé. Ce travail d'inventaire a été fait uniquement sur des secteurs spécifiques mais pas à l'échelle du parc. Des travaux sur d'autres types de bâtis pourraient être faits : pigeonniers, patrimoine viticole... mais aussi sur du patrimoine culturel comme sur l'architecture coutelière, sur les armatures, façades et coloris des communes. - Il n'y a pas de travail au long court car peu de financements disponibles.
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>		
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes et EPCI, notamment l'ancien SIVOM d'Ambert (58 communes) se sont engagées dans des démarches d'inventaires portant sur le patrimoine immatériel (berger d'estives, tresse, chapelets...). - Une acculturation au patrimoine bien ancrée sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Il reste à renforcer le partenariat avec l'Etat au travers de la DRAC ou le Conseil régional (service de l'inventaire) pour un meilleur partage et mise à disposition de la connaissance des patrimoines bâtimentaires spécifiques du territoire. - Faible soutien des partenaires sur le programme pluriannuel de valorisation des patrimoines immatériels de l'ancien SIVOM d'Ambert. - Les « construire en » ont un peu disparu avec la fusion des EPCI : la diffusion était difficile et l'appropriation se faisait par les pétitionnaires.
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>

<p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimage ont-ils été possibles ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour répondre à l'enjeu de formation des artisans, un travail en commun avec le GRETA (et un engagement des services de l'Etat, UDA, en cours de formalisation). - Un travail engagé sur la connaissance des matériaux (filière bois local) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs portant sur le patrimoine ont été globalement peu remplis par le syndicat mixte du Parc. La mission d'inventaire, qui a été bien remplie, date cependant d'il y a quelques années : sa mise à jour, et cette fois une communication sur sa réalisation auprès du territoire apparaît comme un objectif « réalisable » pour la future charte. - La Maison du Tourisme semble avoir pris le relai du syndicat mixte du Parc sur certaines éléments de communication (notamment sur l'offre culturelle). - Un travail plus approfondi sur le patrimoine matériel est attendu, enjeu important de la future charte 2026-2041 (en lien avec l'urbanisme). - Un enjeu se dessine sur le patrimoine industriel encore récent, avec de nombreux bâtiments en ruine ou sans usage, situés sur des points d'eau : enjeu de leur réhabilitation ou de leur valorisation en tant que patrimoine culturel du territoire - Un enjeu à relier connaissance, sauvegarde et valorisation du patrimoine avec transition écologique 	

AXE 2. UN « TERRITOIRE DE RESSOURCES » AU BENEFICE DES HABITANTS

#4. Volet eau [objectif 2.1]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	2.1.1. Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau 2.1.2. Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau 2.1.3. Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 2.1.1.</p> <p>SAGE Dore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du SAGE Dore sur 7 ans (mise en œuvre à compter de 2014), animation de la Commission Locale de l'Eau pour valider la stratégie, mettre en œuvre le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable ainsi que le règlement, Enquête publique (2012) - Cartographie de la présence potentielle de zones humides sur le bassin versant de la Dore (2011) - Délimitation des zones humides réelles avec délimitations des ZHIEP et ZSGE (2012) - Plan de communication du SAGE (2015) - Films sur le SAGE 1 et 2 (2016-2017) - Etude sur la gestion volumétrique collective sur la Dore aval (2016-2017) avec une analyse HMUC permettant d'élaborer un schéma de gestion des ressources en eau et des moyens de mise en œuvre sur le bassin versant de la Dore (2022) - Accompagnement pour la mise en œuvre d'actions prioritaires d'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau (secteurs Durolle/Credogne/Dorson) - Caractérisation des têtes de bassin versant de la Dore (2018-2019) - Etude de structuration de la maîtrise d'ouvrage et d'organisation de l'exercice de la compétence GEMAPI à une échelle hydrographique cohérente sur le bassin versant de la Dore (2017) - Carte interactive des 9 SAGES du territoire Allier Loire Amont (2019) - Mise en œuvre du tableau interactif de suivi du SAGE (2020-2021) <p>Contrat territorial Dore amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'émergence et élaboration du Contrat territorial Dore amont, conduite des études de diagnostics (2008-2015) - Suivi de l'étude qualité biologique et physico-chimique du réseau hydrographique par le Parc (2014)

Contrat territorial Dore aval :

- **Lancement de l'étude préalable de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau du bassin versant de la Dore aval** (2016), étude de 9 sites.
- **Etude de faisabilité de projets pilotes pour la restauration de la dynamique fluviale de la Dore**, convention avec le CEN Auvergne pour la réalisation (2016).
- **Diagnostic hydro-morphologique sur le bassin versant de la Dore aval**, réalisation en régie par deux stagiaires (2016).
- **Diagnostic agricole du bassin versant de la Dore aval** : étude de la vulnérabilité et des pressions (approches environnementale et agricole, définition de zones à enjeux) et proposition de mesures agro-environnementales et climatiques à enjeu « Eau » pour le PAEC « Plaine des Varennes - Dore aval ».

Contrat territorial Dore 2020-2025 :

- **Elaboration du Contrat en 2019, puis animation et conduite d'une part importante du programme d'actions depuis 2020 par le syndicat mixte du Parc**, dans le cadre de ses compétences spécifiques dédiées au grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore (compétences GEMAPI et hors GEMAPI) transférées par 6 EPCI.
- **Travaux d'effacement d'obstacles à la continuité écologique**
- **Restauration du Charlotier** (petit affluent en rive gauche de la Dore)
- Restauration de la tourbière de Pillière
- Collectif Dore J'adore : dispositif d'accompagnement concerté des agriculteurs par un collectif de conseillers (10 structures)

Objectif 2.1.2.

- **Suivi des procédures des différents SAGE sur le territoire** (Allier aval, Loire amont, Haut-Allier et Loire en Rhône-Alpes), carte interactive des Sages réalisée en interne
- **Participation du syndicat mixte du Parc au comité de suivi des substances responsables des malformations observées sur les goujons & mise en place d'un protocole de suivi** (en plus de l'usine de traitement des micropolluants construite par l'entreprise concernée).
- **Accompagnement et suivi de quelques dossiers concernant l'assainissement à la demande de communes.**
- **Organisation de deux réunions de sensibilisation aux méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides**, de désherbants et autres produits toxiques auprès des collectivités.

Contrat territorial Dore aval :

- **Suivi de la qualité des eaux** sur la partie aval du bassin versant de la Dore et suivi des études de qualité des eaux des deux autres contrats territoriaux Dore amont et Dore moyenne portés par la communauté de communes Ambert Livradois Forez.
- **Etude ponctuelle des métaux dans les sédiments.**

Contrat territorial Dore amont :

- **Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic sur chacune des 30 masses d'eau du bassin versant.**
- **Etude de caractérisation complémentaire des têtes de bassin versant** en accord avec le SDAGE Loire-Bretagne (2016-2021).

- **Etude de faisabilité foncière** pour élaborer un programme d'actions qui permette de faciliter des actions de préservation et de restauration de la dynamique fluviale.

Objectif 2.1.3.

- **Réalisation de l'inventaire des zones humides potentielles** en 2011 et réelles en 2012 sur le bassin versant de la Dore.
- **Organisation de 8 réunions publiques sur les secteurs des zones humides identifiées par la CLE du SAGE Dore** (entre 2011 et 2013).
- **Création de groupes de travail en 2014 dans le cadre du SAGE** qui se réunissent, une à plusieurs fois par an, afin d'échanger et d'inciter les acteurs à engager des actions sur les thématiques « zones humides », « continuité écologique » et « dynamique fluviale ».
- **Suivi et accompagnement des contrats territoriaux**, qui réalisent des actions afin de :
 - Inventorier et entretenir des zones humides,
 - Etudier la dynamique fluviale sur le Dore amont (plaine d'Ambert),
 - Restaurer les continuités écologiques,
 - Programmer la restauration des milieux aquatiques.
- **Mise en œuvre et bilan du contrat restauration et entretien des zones humides** (tourbières des Hautes-Chaumes) (CREZH), réalisé entre 2008 et 2013.
- **Accompagnement des communes et EPCI demandeurs pour la prise en compte des zones humides dans divers projets** (intégration dans un PLUi, projet d'installation agricole...).
- **Réalisation de films, l'un pour expliciter le SAGE Dore, le second sur les bonnes pratiques liées à la gestion de l'eau.**

Objectif 2.1.1.

- Tous les partenaires ont participé à l'élaboration du SAGE Dore.
- Les industries très consommatrices d'eau ont réalisé des aménagements afin de réduire les volumes annuels consommés. Sur certains secteurs, les communes et EPCI ont entamé des démarches afin de réduire les prélèvements et la consommation d'eau (diagnostic, renouvellement et sécurisation des réseaux).
- En 2016, une convention a été signée avec le CEN Auvergne pour la réalisation de l'étude sur la restauration de la dynamique fluviale sur le bassin aval de la Dore.
- Un important travail reste à fournir afin de mettre en adéquation l'ensemble des besoins en eau avec la vie des milieux aquatiques.

Objectif 2.1.2.

- Les partenaires participent à la démarche du SAGE Dore et sont impliqués dans les procédures de contrats territoriaux sur l'ensemble du territoire du Parc. Des efforts restent à poursuivre pour qu'ils réalisent les programmes d'actions.
- Sur la Dore moyenne, un bilan a été fait et une des actions sur l'assainissement collectif et non collectif ont été proposées.
- Sur la Dore amont, la cellule d'animation a accompagné deux communes dans leurs travaux d'assainissement. (2014-2016)
- Une organisation avec les services de l'Etat afin d'être davantage informé sur les dossiers instruits sur le bassin versant de la Dore a été engagée et doit encore être améliorée.

ENGAGEMENT DES
SIGNATAIRES ET
PARTENAIRES TECHNIQUES

- L'agence de l'eau Loire-Bretagne dans son nouveau programme d'intervention financière ne finance plus les suivis de la qualité des eaux au sein des outils contractuels. Afin d'améliorer la connaissance dans ce domaine, il sera nécessaire de chercher de nouveaux partenaires financiers.
- Région AURA : à partir de 2020, financement des actions du Contrat Territorial Dore via le Contrat vert et bleu

Objectif 2.1.3.

- Les communes et EPCI se sont engagées à porter les contrats territoriaux dans leur phase de mise en œuvre.
- Des groupes de travail et d'échanges portés par les conseils départementaux ou les services de l'Etat se réunissent afin de mutualiser et partager leurs informations et leurs expériences avec les divers acteurs intervenant dans le domaine de l'eau.
- Les sollicitations du Parc pour intégrer les connaissances sur les milieux aquatiques (zones humides) sont en constante évolution et montrent une évolution positive quant à la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme ou autres projets d'aménagement.



EVALUATION

- **L'action du syndicat mixte du Parc sur ce volet s'est largement structurée autour de l'animation du SAGE Dore et des Contrats territoriaux du bassin versant de la Dore.** De fait, le syndicat mixte du Parc présente cette particularité et a été amené à se doter d'une équipe dédiée à la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore.
- **Le SAGE Dore, approuvé en mars 2014, a donc été un outil fondamental pour améliorer la connaissance des masses d'eau et milieux aquatiques dans le cadre d'études inscrites au PAGD.**
- **Depuis 2020, le bassin de la Dore est entièrement couvert par un seul et même contrat territorial**, permettant de mettre en œuvre le SAGE et lui assurer une portée opérationnelle :
 - Le contrat territorial Dore amont a été signé en juillet 2015 et a démarré sa phase de mise en œuvre porté par le SIVOM d'Ambert puis la CC Ambert Livradois Forez.
 - Fin 2015, le syndicat mixte du Parc s'est engagé dans l'élaboration du contrat territorial Dore aval et a lancé les études préalables.
- En 2019, le syndicat mixte a porté l'élaboration du contrat territorial (unique) de la Dore et en assure depuis 2020 l'animation, la coordination ainsi que la conduite de certaines actions relevant des compétences GEMAPI et hors GEMAPI. **Des aménagements ont été réalisés afin de réduire les pollutions sur le territoire**, mais il reste encore des efforts à fournir pour observer une réelle amélioration de la qualité de l'eau.
- L'évaluation systématique de l'état des masses d'eau à l'échelle du bassin versant de la Dore, même si elle représente un repère, comporte des facteurs limitants :
 - Problème des petits cours d'eau dans les grandes masses d'eau,
 - Non anticipation du réchauffement climatique, moins d'eau signifie concentration accrue des polluants, moins de dilution, pertes d'habitat pour la faune et la flore aquatiques
 - Nombreuses caractérisations de l'état de masses d'eau uniquement d'après simulation, avec des méthodes qui exclues les paramètres déclassants,
 - Problème des indicateurs dans la caractérisation des masses d'eau.

ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE


Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, des groupes de travail ont été créés. Ils permettent d’articuler les outils SAGE et contrat territorial Dore, entre autres. - Du reste, le syndicat mixte du Parc compte 5SAGE sur son périmètre : chacun en phase de mis en œuvre depuis 2014 pour le premier (Dore, Loire en Rhône Alpes, Allier aval, Haut-Allier et Loire amont). Sur ce plan, bien qu’il soit inscrit que le syndicat mixte du Parc entend inciter les acteurs locaux dans le cadre des 5 SAGE à avoir des pratiques en concordance avec les objectifs de la Charte, il n’a en réalité que peu de prises dans la mesure où les syndicats mixtes de SAGE assurent chacun la gestion de leur bassin versant. - L’exercice de coordination apparait par ailleurs plus délicat, et secondaire après la gestion du SAGE Dore. - Aussi, le syndicat mixte du Parc a mis en œuvre des actions de sensibilisation essentiellement à l’échelle du périmètre du SAGE Dore. 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un portage des Contrats territoriaux puis du Contrat Dore et du Contrat Vert et Bleu qui constitue un vrai atout pour mettre en cohérence les actions et travaux à l’échelle du bassin. - Une amélioration conséquente des connaissances sur les milieux aquatiques acquise au cours de la période de la Charte. <ul style="list-style-type: none"> - Une coordination des différents SAGE du territoire du Parc encore délicate, compte tenu d’une concentration des ressources sur le portage et l’animation du SAGE Dore. - Des sujets moins investis pendant la période de la Charte, amenés à être davantage prégnants en écho aux effets du réchauffement climatique (sécheresse et pressions sur la ressource, inondations...). 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n’ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l’action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Une gouvernance difficile à mettre en place au départ, qui a su s’organiser et crédibiliser l’action du syndicat mixte du Parc à travers le portage de la mise en œuvre du SAGE Dore et l’exercice de la compétence gestion du grand cycle de l’eau (GEMAPI et hors GEMAPI) sur ce même bassin versant (qui concerne également des communes et EPCI hors périmètre du Parc) Des partenariats intéressants avec les structures agricoles qui se sont fortement engagées dans le Contrat Territorial Dore. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Des périmètres distincts entre EPCI / contrats territoriaux pouvant occasionner des difficultés dans la gestion de l’eau. - Certains signataires tels que les Départements et la Région ne sont pas investis pleinement dans les SAGE, et le partenariat se limite aujourd’hui aux structures d’animation et DDT et DREAL. - Une cohérence des interventions et actions entre petit et grand cycle de l’eau qui nécessite d’être améliorée, par davantage de coopération entre animateurs.

		<ul style="list-style-type: none"> - Une multiplicité des acteurs intervenant sur le sujet, qui questionne la cohérence d'ensemble en particulier avec les sites gérés par l'Etat. - Un clivage nord/sud encore palpable et des EPCI qui peinent encore à raisonner à l'échelle bassin versant, pour faire jouer les solidarités. - Des élus référents sur les commissions locales qui assurent la mise en lien avec les autres territoires hors SAGE Dore de manière disparate interpellant le besoin d'adapter cette modalité de représentation pour partager des outils à l'échelle du territoire du Parc.
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une volonté forte des élus d'inscrire la restauration de l'état sanitaire de la Dore et la protection des zones humides comme des priorités au sein des objectifs. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des objectifs qui se recoupent pour partie et ne permettant de suivre efficacement les actions mises en œuvre, année après année. - Des objectifs qui apparaissent par ailleurs relativement techniques dans la manière dont ils sont rédigés, et mettent en avant des outils spécifiquement développés sur une partie du territoire, et non l'ensemble.
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une prise de compétence gestion du grand cycle de l'eau réussie, malgré les difficultés juridiques qu'elle a pu occasionner (objet supplémentaire dans les statuts). - Un Parc ayant la particularité d'avoir une équipe en régie dédiée pour assurer une partie des travaux de restauration/gestion en interne, allant au-delà du seul appui en ingénierie qui préexistait auparavant. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une faible capacité à intervenir hors programme dans le cadre des Contrats, qui limite la capacité à raisonner en « mode projet » et intervenir de manière réactive ailleurs, avec plus de marge de manœuvre.

	<ul style="list-style-type: none"> - Une animation transversale en cours, dans le cadre du collectif « Dore J'adore » qui regroupe 10 structures de conseils agricoles ou biodiversité 	
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une tendance à la raréfaction de la ressource en eau qui devra nécessairement faire l'objet d'une ambition forte dans la Charte renouvelée. - Une cohérence d'ensemble petit cycle et grand cycle de l'eau à organiser, en particulier dans le cadre du transfert prochain des compétences eau et assainissement des communes aux EPCI. 	

#5. Volet forêt [objectif 2.2]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>2.2.1. Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables</p> <p>2.2.2. Rendre l’exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux</p> <p>2.2.3. Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée</p>
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES ET DES PARTENAIRES	<p>Objectif 2.2.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et diffusion de documents techniques d’information et d’aide à la décision, avec l’édition d’un « Cahier du Parc » sur la thématique du reboisement. - Sensibilisation des gestionnaires et propriétaires forestiers (privés et publics), avec 8 journées/sessions d’information et animation avec des organismes partenaires (patrimoine archéologique dans la gestion forestière, biodiversité, formation sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature) - 8 projections suivies d’un débat sur la forêt et la filière bois. - Aides au regroupement des propriétaires, dans le cadre des Plans de Développement de Massifs Forestiers (PDM) conduits par le Centre Régional de la Propriété Forestière d’Auvergne (CRPF) sur le Livradois-Forez et dans le cadre de l’animation de la Charte Forestière de Territoire de l’arrondissement d’Ambert (jusque 2015-2016) - Accompagnement des propriétaires privés et publics dans des programmes de certification de gestion forestière durable - Adaptation des sapinières de basse altitude aux changements climatiques : élaboration d’un itinéraire sylvicole avec l’ONF et le CRPF, suivi de placettes expérimentales. - Elaboration de scénarii de restauration de zones humides forestières et définition d’un indicateur forestier permettant de qualifier la bonne gestion des berges d’un cours d’eau. - Appui aux démarches collectives (portage de l’animation de la Charte Forestière de Territoire de l’arrondissement d’Ambert et soutien aux associations de propriétaires Forestiers, implication dans les démarches d’animations de massif...). - Organisation d’un SylvoTrophée destiné à valoriser les pratiques de gestion forestière vertueuses. - Déploiement du dispositif d’aide à la sylviculture Sylv’ACCTES et élaboration d’un projet sylvicole territorial. <ul style="list-style-type: none"> ○ Animation du dispositif (2020-2022) : organisation de visites et réunions d’échanges sur les objectifs du dispositifs - Animations de réunions de sensibilisation à la gestion « environnementale » des sapinières-hêtraies montagnardes (50 participants) et séminaire de fin de projet organisés dans le cadre du projet Petites chouettes de montagne et forêts anciennes du Livradois-Forez.

- **Montage d'un groupement de commandes entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de commune Ambert-Livradois-Forez pour une meilleure coordination et une efficacité accrue de leurs actions en faveur des métiers de la forêt et du bois**
- **Forêt et documents d'urbanisme :**
 - L'année 2021 a été marquée par le recours déposé par Fransylva sur l'interdiction de coupe rase en forêt ancienne établie par le PLU d'Ambert. Le syndicat mixte du Parc a accompagné la collectivité, le CRPF et les autres partenaires dans la recherche d'une solution consensuelle permettant de concilier les divers enjeux en présence.
 - Participation aux groupes de travail de révision des réglementations des boisements des communes du territoire.
- **Signature du contrat de réciprocité PNRLF-Clermont Auvergne Métropole (2020-2022)**
- **Intervention auprès des écoles forestières (2022)**

Objectif 2.2.2.

- **Tentatives d'accompagnement au regroupement de l'exploitation des bois**, avec quelques rares projets menés (dans l'Espace Naturel Sensible de la vallée du Fossat notamment) par le soutien de l'ONF pour l'essentiel.
- **Concertation impliquant des professionnels de l'exploitation forestière et des élus du territoire sur l'utilisation des voiries communales notamment pour l'exploitation forestière - le « Mode op' »** entre le syndicat mixte du Parc, l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, initialement sur la communauté de communes Ambert Livradois Forez puis sur d'autres communauté de commune du territoire
- **Participation aux réflexions sur la structuration des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF)** dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de l'arrondissement d'Ambert.
- **Animation de la Charte forestière de l'arrondissement d'Ambert**, avec une mission dédiée au syndicat mixte du Parc, co-financée par le programme LEADER du Livradois-Forez et en charge de :
 - L'animation de la filière bois-énergie,
 - L'utilisation des voiries forestières (mode opératoire voirie ou "mode op'"),
 - La promotion des métiers du bois.
- **Promotion des métiers de la forêt et du bois en Livradois-Forez.** Opérations de découverte des métiers de la forêt et du bois en classe et sur le terrain, à destination des collégiens (classes de 3ème et 4ème).
- **Etude préalable à une expérimentation de paiements pour services environnementaux.** Rémunération des pratiques d'exploitation forestière alternatives permettant d'améliorer la qualité des eaux potables – le cas de la commune de Saint-Pal-de-Senouire.
- **Coordination du réseau forêt-bois de l'Association des Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes** (jusque fin 2019). Elaboration d'une note de positionnement des PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les enjeux liés à la forêt et à la filière bois. Coordination de la contribution des PNR au programme régional de la forêt et du bois.
- **Organisation de deux éditions de l'opération "Vis ma vie de bûcheron"**. Opportunité donnée au grand public de côtoyer, le temps d'une demi-journée sur le terrain, un professionnel de l'exploitation forestière.

- **Rencontre avec des scieries du territoire pour les interroger tant sur leur pratiques** (matériel en place, approvisionnement et clientèle, produits proposés...) **que sur leur attentes** (accompagnement dans la mise en place d'une stratégie de vente en directe, projet d'investissement...) **et difficultés** (recrutement, valorisation des circuits courts...) **éventuelles**
- **Mise en place d'un dispositif « Mod op' voirie »** facilitant les échanges d'information entre les responsables de chantiers forestiers et les communes, pour anticiper les difficultés et les limiter les conflits sur l'usage des voiries
- **Organisation du concours le « SylvoTrophée »** visant à valoriser les propriétaires et gestionnaires forestiers qui pratiquent une sylviculture multifonctionnelle sur le Parc Livradois-Forez
- **Révision des réglementations de boisement et place de la forêt dans les documents d'urbanisme**

Objectif 2.2.3.

- **Animation d'un dialogue avec les entreprises de 1ère et 2ème transformation de dimension industrielle et suivi de la transmission des entreprises de petite ou très petite dimension** dont l'avenir est très menacé, dans le cadre de la Charte Forestière de l'arrondissement d'Ambert.
- **Contribution à des projets de modernisation de cinq scieries** de dimension industrielle par l'intermédiaire d'un Pôle d'excellence rurale
- **Participation aux réflexions conduites sur les produits « Bois énergie »** dans le cadre de la Charte Forestière de l'arrondissement d'Ambert.
- **Implication par le biais de l'Atelier d'urbanisme** en Livradois-Forez dans la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités pour la **mobilisation de bois local dans les projets d'aménagement et de construction publics.**
- **Etude sur les besoins d'innovation dans le sciage des très gros bois.** Enquête auprès des scieries du territoire et état de l'art sur le sciage des très gros bois. Identification des pistes d'innovation permettant de lever les freins au sciage des très gros bois.
- **Association avec Auvergne Promobois pour le montage de deux projets d'innovation relatifs à l'adaptation des scieries au sciage de très gros bois résineux,** ainsi qu'à la **conception de nouveaux produits à base de sapin pectiné,** qui n'ont pu aboutir faute de financements.
- **Séminaire sur la construction en bois local organisé à Sembadel** en partenariat avec la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et Auvergne Promobois (désormais Fibois Auvergne-Rhône-Alpes).
- **Participation du syndicat mixte du Parc à la préparation d'un programme d'actions visant à faire la promotion des métiers du bois « en tension » en Livradois-Forez** avec les partenaires de la filière bois et de l'enseignement forestier et avec un co-financement du programme LEADER du Livradois-Forez.
- **Réalisation d'une étude de pratiques des grandes surfaces de bricolage, afin de développer les approvisionnements locaux en circuits courts**
- **Sensibilisation à l'utilisation de bois local dans la construction.** Création d'une "boîte ressource numérique", réalisation d'un livret et organisation d'un séminaire avec le groupe de travail animé par Cap rural.
- **Promouvoir, valoriser et préserver la ressource en bois de sapin.** Les acteurs du territoire ont été réunis pour co-construire un document technique mettant le sapin et ses usages en valeur, avec pour base 3 visites de terrain.
- **Organisation de journées techniques sur le thème de la futaie irrégulière**

Objectif 2.2.2.

Communes et EPCI :

- Les principaux massifs du Livradois-Forez sont aujourd'hui couverts par des schémas de desserte, portés par les EPCI. Les EPCI se sont fortement mobilisés pour soutenir les animations de massif.

Conseil régional :

- Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes finance, dans le cadre du contrat territorial Dore Amont, des opérations de restauration de ripisylves.
- La Région soutient l'investissement dans des solutions de câble-mât avec une aide bonifiée. Dans le cadre du contrat territorial de la Dore amont, la Région a soutenu une opération de débardage par câble-mât sur la tourbière du château.

Etat :

- L'Etat s'est engagé via la Charte du Parc à ne financer que des projets de voirie inscrits dans les schémas de desserte. Cette position est fréquemment rappelée.
- De fait, les projets s'inscrivant dans un schéma de desserte sont favorisés dans les appels à projets.

Autres partenaires :

- Un partenariat important a été engagé avec l'interprofession Auvergne Promobois (désormais Fibois Auvergne-Rhône-Alpes) qui a réalisé un diagnostic des ETF en Auvergne et bâti un programme d'actions au profit de cette profession en étroite concertation avec le Parc Livradois-Forez.

Objectif 2.2.3.

Communes et EPCI :

- Les études de faisabilité et de marchés destinées à aider les entreprises à développer leurs activités vers des débouchés nouveaux proposées par le Parc n'ont pas fait l'objet de financement de la part des collectivités partenaires (2011-2013).
- Les communes et EPCI cherchant à valoriser du bois local dans leurs projets de construction, rénovation, aménagement sont de plus en plus nombreuses, mais cette dynamique reste marginale et à renforcer.

Conseil régional :

- Le Conseil régional a accepté de cofinancer un projet porté par le Parc et Auvergne Promobois (désormais Fibois Auvergne-Rhône-Alpes) relatif à la conception de nouveaux produits à base de sapin pectiné. Projet abandonné faute de financements complémentaires suffisants.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient également la mise en place du label « Bois des territoires du Massif central ». Elle met en œuvre des dispositifs d'aide aux entreprises de la filière bois (2014-2016).
- Elle a également soutenu l'émergence de la marque Bois des territoires du Massif Central et en fait aujourd'hui la promotion, au même titre que la marque Bois des Alpes (aide bonifiée dans les projets de construction).
- Le Conseil régional est très présent sur les aides à l'investissement (modernisation, développement) pour les entreprises d'exploitation forestière et de première transformation du bois.

Etat :

- L'Etat a appuyé la réalisation d'une étude sur la valorisation du sapin pectiné dans le cadre du Projet pilote de mobilisation des bois en Auvergne. Il soutient également la mise en place du label « Bois des territoires du Massif central ».

- L'Etat est également mobilisé sur les études relatives aux débouchés (cofinancement de l'étude de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes sur le sapin pectiné), ainsi que sur l'émergence et la promotion des filières courtes de valorisation du bois, en particulier la Marque Bois des territoires du Massif Central (soutien à l'association porteuse de la marque, bonification de la DETR pour les projets valorisant la marque).

Autres partenaires :

- Le souhait exprimé dans la Charte du Parc de tenter de mettre en place des filières courtes de valorisation des produits forestiers ne voit pour l'instant pas le jour selon la façon dont il était envisagé, c'est-à-dire en lien avec les chambres de commerce et d'industrie.
- Le partenariat avec Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est établi par voie de convention et efficacement mis en œuvre, dans la limite des moyens d'animation accordés à l'interprofession.



EVALUATION

ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE


Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?

- Le secteur de la filière bois est particulièrement fragile et fortement concurrentiel (tension sur la main d'œuvre, disparition des scieries artisanales, changement climatique impactant les essences, approvisionnement en bois provenant de l'étranger...), et le **syndicat mixte du Parc n'a que peu de prise et a plutôt engagé des initiatives en mobilisant l'écosystème d'acteurs autour de l'échange de bonnes pratiques et temps forts de réflexions.**
- **Le syndicat mixte du Parc a été actif dans la diffusion de méthodes exemplaires en matière d'intégration des enjeux écologiques et paysagers dans la sylviculture et l'exploitation forestière.** Cette communication a principalement touché un public déjà averti de gestionnaires et propriétaires forestiers, et a généré des interrogations voire des remises en question. Pour ce qui est de la petite propriété forestière privée, l'enjeu se limite encore souvent à faire franchir le cap de la mise en gestion des parcelles, tous modes de sylviculture confondus.
- **Le syndicat mixte du Parc a déployé et continue de développer de nombreux outils pour diffuser des pratiques sylvicoles durables.** Si les résultats directs de cette sensibilisation sont difficiles à évaluer, on constate tout de même une progression de la culture forestière sur le territoire, fruit du travail conjoint de nombreux partenaires de l'animation forestière.
- **En accord avec la Charte, le syndicat mixte du Parc s'est rendu disponible pour accompagner les regroupements de propriétaires dans leurs actions.**
- **Les forêts (en particulier privées) sont de plus en plus gérées, et la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers progresse au sein du réseau de partenaires forestiers.** Ces recommandations, si elles sont de plus en plus communes dans les réseaux professionnels, ont toutefois encore du mal à diffuser jusqu'au décisionnaire final qu'est le propriétaire forestier.
- **Les zones humides et cours d'eau sont aussi mieux préservés qu'auparavant, du fait d'une réglementation stricte en leur faveur et d'une stratégie de sensibilisation qui s'est inscrite dans le temps.**
- **Le syndicat mixte du Parc et ses partenaires sont bien mobilisés pour promouvoir la valorisation du bois local.** Plusieurs études, séminaires et formations ont été réalisés et ont rencontré un franc succès.
- **Le nombre de projets publics de construction/rénovation/aménagement mobilisant du bois local en Livradois-Forez progresse, notamment grâce aux efforts de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez.**
- **Le syndicat mixte du Parc a largement encouragé et accompagné les collectivités pour qu'elles se dotent de schémas de desserte ou expérimentent d'autres outils de planification et de coordination relatifs aux voiries et aux chemins forestiers.**

	<ul style="list-style-type: none"> - La filière aval s'est modernisée, soutenue par le syndicat mixte du Parc au travers de programmes mais se limite encore aux scieries les plus importantes. - A ce titre, le syndicat mixte du Parc n'a pas eu particulièrement les moyens de venir en appui de l'interprofession afin d'aider les petites unités de sciage à développer leurs activités vers des débouchés nouveaux (climat concurrentiel). 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une diffusion encore trop limitée des connaissances sur la conduite de plantations en mélange et l'irrégularisation des forêts, en particulier dans un contexte de coupes à blancs grandissant. - Une difficulté à intervenir sur le maintien de la trame des forêts anciennes, dans un parcellaire morcelé par de multiples propriétaires. - Un travail plus poussé de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers concernant le maintien du patrimoine (murets, chemins...) pourrait être réalisé. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Une prise de conscience progressive des acteurs de l'amont forestier et des pouvoirs publics sur l'impact des changements climatiques sur la forêt et des travaux engagés de toutes parts pour identifier les sites menacés et bâtir des scénarios sylvicoles adaptés. - Participation du syndicat mixte du Parc au regroupement des propriétaires par le biais d'associations de propriétaires, qui partagent des expériences et des connaissances sur la sylviculture et la filière bois, auxquelles il apporte son appui. Diffusion des informations véhiculées par le Parc par les Présidents d'associations de sylviculteurs à leurs adhérents. - Un principe de « gestion » de la forêt globalement acquis des acteurs de la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des tensions palpables au sein des acteurs de la filière sur les pratiques de gestion et de mobilisation de la ressource (aspects environnementaux, multifonctionnalité de la forêt, mode de traitement des peuplements...). - Le sujet de la forêt reste peu investi par les collectivités, en dehors des agents départementaux qui interviennent en conseil auprès des propriétaires forestiers.

<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ? Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>	<p>Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une charte forestière mise en place sur l'arrondissement d'Ambert , qui a nécessité l'appui du Parc pour la mise en œuvre opérationnelle. 	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition de la « gestion forestière durable » visée par la Charte du Parc est peu précise.
	<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p>Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « mode opératoire voirie » a été un exemple concluant d'expérimentation multipartenariale et concertée . Il s'exporte aujourd'hui dans d'autres territoires. - L'accompagnement réalisé auprès des propriétaires forestiers sur la thématique de l'eau n'était pas inscrit dans les objectifs de la Charte et a été particulièrement apprécié. - Des actions expérimentales menées, dans le cadre d'AAP (parcelles en sapinières et réintroduction d'essences plus adaptées aux futures conditions, travail sur les zones humides...).
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un foncier morcelé qui fait débat, en particulier face au besoin de regrouper le travail autour des forêts anciennes, qui sera nécessairement un enjeu à aborder dans le renouvellement de la Charte. - Un enjeu à préciser la définition de la « gestion durable de la forêt » et des objectifs sous-tendus. 	

#6. Volet agriculture [objectif 2.3]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources
OBJECTIFS OPERATIONNELS	2.3.1. Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables 2.3.2. Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux 2.3.3. Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 2.3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de groupes d'agriculteurs volontaires dans des démarches d'expérimentation de pratiques et de productions agricoles innovantes : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'un groupe de 12 exploitations, membres de l'association pour la promotion de la fourme et des fromages fermiers du Livradois-Forez par le syndicat mixte du Parc, le CFPPA d'Aurillac et l'Etablissement Départemental de l'Elevage du Puy-de-Dôme (EDE) dans le cadre d'une formation développement (2011-2014) - Elaboration et animation de dispositifs de soutien financier pour encourager l'évolution des pratiques agricoles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de 2015 à 2016 : mise en place de Contrats Territoriaux d'Agriculture Durable (CTAD) pour 2 groupements pastoraux du Forez (embauche de 4 bergers et financement d'aménagements pastoraux) ▪ de 2016 à 2022 : mise en place de 3 PAEC (Hautes-Chaumes du Forez, Dore et Affluents et Plaines des Varennes-Dore Aval) ; accompagnement de 87 exploitants agricoles volontaires en réalisant des diagnostics individuels d'exploitation en vue d'une contractualisation. <ul style="list-style-type: none"> • de 2023-2027 : mise en place de 2 PAEC (sur les Hautes-Chaumes du Forez et la Plaine des Varennes-Aubusson) - Appui du syndicat mixte du Parc à l'association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise , en partenariat avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'Etablissement Départemental de l'Elevage du Puy-de-Dôme (EDE63) et l'Institut de l'élevage, avec un co-financement du programme LEADER du Livradois-Forez : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'un programme de développement sur 3 ans (2018-2020) ▪ Soutien à la recherche de financements (Europe, état, Région, département) ▪ Mise en place d'une animation autonome pour l'association, d'abord par la mise à disposition d'une technicienne de l'EDE 63 en 2019-2020 puis par le recrutement d'une animatrice propre à l'association en 2020. ▪ Accompagnement de la réflexion engagée par l'association sur la structuration de la filière et la valorisation des produits - Mise en place d'une enquête pastorale sur le territoire du Parc en 2021-2022, en partenariat avec l'association Auvergne estives, en vue de l'élaboration d'un plan pastoral territorial (courant 2022)

- Suivi d'un collectif d'une trentaine d'éleveurs de l'AOP Fourme de Montbrison et de transformateurs (laiteries, artisans), formalisé en Groupement d'intérêt Economique et Environnemental (GIEE) intitulé "Transfourmation" et accompagné par le syndicat de l'AOP et l'INRAe, dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution du cahier des charges de l'AOP (valorisation de la ressource en herbe, intégration de races locales, attractivité de la filière, ...).
- Contribution du syndicat mixte du Parc à une démarche nationale d'inscription des pratiques de transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel mondial de l'UNESCO en lien avec l'IPAMAC (Inter Parcs Massif Central) en 2020
- **Contribution du syndicat mixte du Parc au développement de l'agriculture biologique :**
 - Accompagnement de projets d'installation agricole et de création ou de développement d'ateliers de transformation individuels ou collectifs
 - Contribution au programme « Territoire Bio à encourager » porté à l'origine par la Communauté de communes du Pays de Courpière pour le compte de 3 Communautés de communes (Pays de Courpière, Haut-Livradois et Pays d'Olliergues)
 - Soutien à la Fédération régionale de l'Agriculture Biologique Auvergne Rhône-Alpes pour le lancement d'un nouveau Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) centré sur la filière maraîchage et intitulé « *Aménager sa ferme et améliorer ses techniques maraîchères pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique* ».
 - **Participation du syndicat mixte du Parc à l'expérimentation sur l'élaboration d'un jeux sérieux, intitulé « Conve(rsa)tion ».** Créé en 2021 par des chercheuses de l'UMR Territoires de VetAgro Sup, en partenariat avec les associations Bio 63 et Pôle bio Massif Central, cet outil vise à animer les échanges autour de la transition agroécologique des territoires
- **Contribution du syndicat mixte du Parc à une démarche nationale d'inscription des pratiques de transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel mondial de l'UNESCO** en lien avec l'IPAMAC (Inter Parcs Massif Central)
- **Création du collectif "Dore j'aDore"** : crée en 2020 à l'initiative du Parc, ce collectif réunit 9 structures aux côtés du Parc (Bio63, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, Fédération régionale des Civam d'Auvergne, Etablissement Départemental de l'Elevage du Puy-de-Dôme, AER Environnement et Territoire (filiale du CER France Puy-de-Dôme Avenir, Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Mission haies Auvergne-Rhône-Alpes). Ce collectif a travaillé à l'élaboration d'un outil commun pour mieux accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leurs souhaits d'évolution vers des systèmes d'exploitation compatibles avec la préservation des biens communs. L'objectif est de mutualiser l'expertise d'accompagnement des agriculteurs existante sur le territoire pour en renforcer l'efficacité et rendre l'offre plus lisible pour les agriculteurs. Ce projet s'inscrit à la fois dans le cadre du Contrat territorial Dore (fonds Agence de l'eau Loire Bretagne) et du contrat vert et bleu (fonds Région AURA).

Objectif 2.3.2.

- **Animation et développement du réseau « Saveurs du Livradois-Forez »** : refonte de la Charte, création des outils de communication et du guide de communication, organisation de journées professionnelles pour **encourager le rapprochement entre l'offre et la demande (mise en relation des producteurs, transformateurs, restaurateurs et commerçants).**
- **Accompagnement de l'extension de la laiterie de la Tourette et programme d'investissement** pour augmenter la capacité de production (après avoir accompagné à sa création en 2005).
- **Accompagnement à la structuration de collectifs de producteurs pour mieux valoriser les produits locaux** (Communautés de communes de Courpière, Ambert, Thiers, Saint-Thurin) :

- Suivi de plusieurs projets d'ateliers de transformation collectifs (Olliergues, Egliseneuve les liards, Moulin de Graveyroux),
- Accompagnement des réflexions autour de l'organisation de marchés de producteurs, l'accueil de scolaires
- Création de magasins de producteurs à Ambert puis Thiers
- Organisation de rencontres entre producteurs locaux et prestataires touristiques aux magasins de producteurs de Thiers et Ambert
- **Contribution au rapprochement entre les races locales et les AOP fromagères du territoire : Engagement du syndicat mixte du Parc au sein du projet RALAOMAC (RAces Locales et AOP fromagères du MAssif Central) porté par le pôle AOP fromager du Massif central** depuis 2021. Ce projet réunit 7 AOP fromagères (Fourme d'Ambert, Fourme de Montbrison, Cantal, Bleu d'Auvergne, Salers, Saint-Nectaire, Laguiole) et 3 races locales (Ferrandaise, Salers, Aubrac) et vise à accompagner le développement des troupeaux laitiers en race locale au sein des territoires AOP
- **Promotion du dispositif « Agrilocal 63 »** auprès des producteurs et des collectivités du territoire du Parc
- **Accompagnement de l'abattoir d'Ambert** par le syndicat mixte du Parc pour la mise en place de démarches qualité, la rédaction d'un règlement intérieur, du plan de maîtrise sanitaire, des modes opératoires normalisés pour la protection animale et l'élaboration et la réalisation d'un programme de travaux et d'équipements permettant la pérennité de l'outil.
 - Dans ce cadre, mise à disposition du chargé de mission agriculture, pour 20 % de son temps de travail à l'abattoir entre septembre 2017 et fin 2018
 - Accompagnement à la réalisation d'études (soutien à la rédaction des appels d'offres et suivi)
 - étude économique pour le développement de l'abattoir
 - mission d'accompagnement pour la restructuration juridique de l'abattoir
 - Lancement d'une réflexion conjointe avec la Chambre des Métiers du Puy-de-Dôme et la fédération des bouchers du Puy-de-Dôme sur la question des débouchés en complément des missions de soutien à l'abattoir
 - Co-financement de toutes ces actions par le programme LEADER du Livradois-Forez
- **Animation du réseau « Saveurs du Livradois-Forez »** : organisation de journées professionnelles pour encourager le rapprochement entre l'offre et la demande (mise en relation des producteurs, transformateurs, restaurateurs et commerçants), lien avec la démarche de marketing territorial
- Implication du syndicat mixte du Parc dans une réflexion initiée par le PNR Millevaches en Limousin et l'ADDEAR 42 et travail avec l'aide d'un collectif d'éleveurs, de cueilleurs et de transformateurs du Livradois-Forez à la **construction d'un projet de préservation et de valorisation de la myrtille sauvage** en partenariat avec IPAMAC, le Parc des Monts d'Ardèche, du Pilat et de Millevaches en Limousin :
 - Recrutement d'un prestataire pour organiser la mise en place d'essais sur plusieurs parcelles dans chaque Parc
 - Voyage d'études en Ardèche réunissant les acteurs de la filière des 4 Parcs
 - Participation du syndicat mixte du Parc au groupe myrtille (réunissant éleveurs, cueilleurs, élus et citoyens sympathisants)

Elaboration et mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec le Grand Clermont (à partir de 2017) : Ce projet de coopération interterritorial (co-financé par Leader) en faveur d'une relocalisation de l'alimentation, s'organise autour de 6 grands objectifs stratégiques :

- Préserver et remobiliser les terres agricoles en surfaces et en qualité pour maintenir l'activité agri-locale
- Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice
- Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain

- Développer une culture du consommateur sain, local et responsable
- Faciliter l'accès aux produits locaux
- Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective
- **Le PAT est un espace de dialogue entre les acteurs du système alimentaire local qui permet de partager des éléments d'état des lieux, de co-construire une vision commune d'avenir et enfin d'agir en faveur d'une transition vers un système plus durable.** Pour associer les acteurs du territoire autour de ces axes de travail et créer un terreau favorable à la mise en œuvre des objectifs du PAT, une gouvernance élargie a été mise en place. Elle s'articule autour de plusieurs instances qui contribuent à faire vivre la démarche : des groupes de travail thématique (foncier, évolution des pratiques agricoles, logistique d'approvisionnement, restauration collective, jardins, santé...), un forum alimentaire, un comité de chercheurs, un observatoire.
- Dans le cadre du PAT ont notamment été menés :
 - Un état des lieux du Système alimentaire local et une déclinaison locale des scénarios prospectifs Afterre 2050 de Solagro sur les évolutions alimentaires et agricoles (2017)
 - Une étude sur les solutions logistiques d'approvisionnement en produits locaux (2018)
 - Une mission d'accompagnement à la structuration d'une filière de maraîchage de plein champ (2019)
 - Une étude sur le développement de la distribution des produits locaux dans les commerces de proximité (2020)
 - L'organisation de six rencontres professionnelles de l'alimentation de proximité (2020 et 2021)
 - Un état des lieux prospectifs des outils de transformation agroalimentaire (2021)
 - L'organisation d'une réponse commune à l'appel à candidatures « Investissements structurant dans le cadre des PAT » du Plan de relance national permettant de soutenir une 20e de projet pour une enveloppe de plus de 600 000 €

Objectif 2.3.3.

- **Accompagnement de porteurs de projets :**
 - dans le cadre du Réseau Agricole Livradois Forez entre 2005 et 2018 (60 contacts par an)
 - Par le chargé de mission agriculture (environ 30 contacts par an)
- Suivi de l'action du Réseau agricole Livradois-Forez et suivi de la réalisation de nouveaux diagnostics fonciers sur 7 (anciennes) communautés de communes (Montagne Thiernoise, Ambert, Livradois porte d'auvergne et Plateau de la Chaise Dieu, Pays de Sauxillanges, Thiers Communauté, Entre Allier et Bois Noirs) dans la démarche d'extension de ce réseau
- Depuis dissolution du réseau agricole en 2018, **le syndicat mixte du Parc continue d'intervenir régulièrement comme premier contact pour les candidats à l'installation.**
- **Organisation de journées d'information sur l'installation et la transmission des exploitations** avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme jusqu'en 2018
- **Suivi et animation du dispositif d'installation/reprises d'exploitations « Cap'Agri »**, dans le cadre du dispositif global d'accueil de nouvelles populations "Entreprendre en Livradois-Forez" (anciennement Cap'actif), avec l'organisation de réunions d'échange bimestrielles entre techniciens des différents organismes intervenant dans l'accompagnement de projets d'installation et dans la cessation d'activité

Objectif 2.3.1.

- Association du syndicat mixte du Parc aux organismes de recherche (INRA, IRSTEA, VETAGRO SUP, ...) dans le programme de recherche « MOUVE » sur l'intensification écologique
- Bon partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Région et l'Etat sur la mobilisation de moyens financiers sur la plupart des actions
- Partenariat remarquable avec les communautés de communes, le Réseau agricole Livradois-Forez, la DDT et la DRAAF en termes d'échange de données, de co-construction de programmes (territoire bio exemplaire, mobilisation des agriculteurs pour les PAEC, ...), mais plus délicat dans l'animation et l'instruction des MAEC avec la DRAAF et la DDT par la suite
- Partenariat plus laborieux à mettre en place avec la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme qui conduit ses propres actions, n'a pas forcément les moyens de s'impliquer dans les programmes d'autres structures

Objectif 2.3.2.

- Ex-Conseil régional Auvergne : soutien de l'animation du réseau Saveurs du Livradois-Forez, en complément des crédits Leader.
- Partenariat fort avec les communes et communautés de communes sur l'abattoir et Bio Savine, partenariat plus laborieux avec la Chambre d'agriculture en particulier sur la questions de la sauvegarde de l'abattoir d'Ambert.
- Mobilisation importante du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que de l'Etat sur le financement des projets
- Conduite d'actions de formation avec la Fédération Régionale des CIVAM

Objectif 2.3.3.

- Chambre d'agriculture du Puy de Dôme : partenariat difficile pendant l'existence du Réseau Agricole et inexistant sur ce volet depuis la fin du Réseau en 2018
- Conseil départemental du Puy de Dôme :
 - Soutien à l'action du Réseau agricole Livradois-Forez avec un financement direct des postes d'animateurs et création des contrats territoriaux d'agriculture durable (lorsque que ce dispositif existait)
 - Partenariat efficace avec le Réseau agricole, force d'animation et de proposition pour le territoire, jusqu'à son arrêt en 2018 et absence de partenariat réel depuis avec le Conseil départemental du Puy de Dôme
- Ex-Conseil Régional Auvergne : soutien apporté dans le cadre des Contrats Auvergne +
- Accompagnement financier des projets d'installations atypiques par le Département du Puy-de-Dôme, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et l'Europe, et dans certains cas de l'ancienne ARDTA dans le cadre des « résidences d'entrepreneurs » (dispositif qui n'existe plus).
- Implication d'acteurs nouveaux dans le financement de projets agricoles engagés comme le Réseau initiative ou France Active
- Echanges réguliers avec les OPA mais, malgré les engagements pris dans le réseau Cap Actif, absence de réel partenariat et absence de vision partagée sur l'agriculture de demain en Livradois-Forez sur le volet foncier agricole en particulier



ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE

Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?

- Sur le volet agricole au sens large, le syndicat mixte du Parc est allé au-delà des objectifs de la charte en contribuant largement à l’essaimage des bonnes pratiques sur le territoire et en restant en veille à l’appui des partenaires et des réseaux de recherche, notamment sur l’agriculture biologique et l’agroécologie.
- Le Réseau Agricole Livradois Forez, créé par le syndicat mixte du Parc et 4 communautés de communes a été opérationnel entre 2005 et 2018. Couvrant l’ensemble des territoires des communautés de communes d’Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne, il a rendu divers services (accompagnement des porteurs de projets et des cédants, échanges fonciers, entretien d’une base de données) et a été porteur d’une réelle politique agricole pour le territoire permettant d’assurer une veille sur le foncier agricole et faciliter l’installation de porteurs de projets plutôt que l’agrandissement d’exploitations existantes. Malgré l’abandon de ce réseau en 2018, le syndicat mixte du Parc reste un acteur identifié pour l’accompagnement à l’installation et la reprise d’exploitations et il continue à minima d’orienter les porteurs de projet et de les mettre en relation avec les acteurs du territoire.
- Sur le plan des filières, le syndicat mixte du Parc a démontré sa capacité à accompagner l’ensemble des maillons locaux, de la production à la distribution en passant par la transformation.
 - Il a réaffirmé son soutien à l’abattoir d’Ambert, en s’impliquant de manière concrète et en se donnant les moyens d’intervenir dans sa sauvegarde
 - Il a également soutenu activement les projets et démarches valorisant et reconnaissant les productions locales (AOP fromagères, races locales, myrtille sauvage)
 - Il a accompagné la structuration des producteurs et participé à la création de points de vente de produits de qualité
 - Son implication dans l’organisation des filières locales l’a amené à s’engager dans la mise en œuvre d’un PAT avec le Grand Clermont, répondant ainsi à un enjeu d’avenir, et dépassant de nouveau les objectifs de la charte sur ce volet
- Au-delà de l’appui à l’installation d’exploitants, le syndicat mixte du Parc a accompagné des collectifs d’agriculteurs volontaires et engagés dans la transition, en étant présent sur différents pans de leurs projets (animation des échanges, appui à la recherche de financement, promotion, accompagnement technique sur les plans de gestions pastoraux,...).
- Ce contexte favorable a encouragé le syndicat mixte du Parc à fédérer les conseillers agricoles pour agir collectivement et accompagner massivement les agriculteurs dans le changement (réseau Dore j’aDore)
- Sur le plan énergétique, le syndicat mixte du Parc est moins intervenu en écho des objectifs affichés dans la Charte (susciter des études de faisabilité sur la création d’unités de méthanisation, mise en place d’un réseau de fermes de référence en termes de gestion énergétique des exploitations, promotion de dispositifs d’économie d’énergie et de production d’énergie...)

ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE


Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon

Les points positifs	Les difficultés ou limites rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> - Un syndicat mixte de Parc reconnu dans l’accompagnement de projets collectifs, ayant impulsé la création de circuits de proximité. - Un syndicat mixte de Parc qui s’est outillé et a évolué dans l’appui à la mise en place de démarches plus structurantes au fil du 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fonction « accompagnement » du Syndicat Mixte du Parc qui a disparue avec le Réseau Agricole et une posture davantage d’accueil désormais, qui ne permet plus de répondre aux sollicitations sur le foncier. - De fait, un enjeu à assurer les installations / transmissions et anticiper les cessations d’activités dans le cadre d’un outil de veille

<p><i>les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>déploiement de la Charte (réseau des conseillers agricoles, PAT, PPT, dispositif « Dore j'aDore »).</p>	<p>foncière ou autre, qui reste d'actualité malgré l'arrêt du réseau Agricole Livradois Forez.</p>
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>		
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions menées ayant permis de sensibiliser et diffuser la connaissance en vue d'orienter l'agriculture vers des pratiques plus soutenables, qui essaient dans l'« approche » que peuvent avoir les communes. - Un syndicat mixte du Parc qui a gagné en lisibilité et expertise sur les questions d'agriculture durable et alimentaires, qui lui ont permis d'être repéré des partenaires, s'insérer dans les réseaux et mettre en place des dispositifs (organismes de recherche, associations, fédérations, Chambre d'agriculture...). - Une approche par les circuits courts désormais admise des acteurs de la filière, à laquelle le Syndicat Mixte du Parc a largement participé (au travers du PAT, du plan pastoral...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats qui pour certains, sont formalisés par des conventions mais restent peu fonctionnels sur le fond (difficultés de partage, de travail commun).
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Un syndicat mixte du Parc et des partenaires signataires de la Charte qui sont allés au-delà des objectifs affichés et se sont emparés de sujets nouveaux accompagnant par la même l'évolution de la vision sur ce que devrait être l'agriculture de demain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour autant, le Parc n'a pas particulièrement accompagné en direct les changements de pratique au travers d'une mission de conseil spécifique, notamment sur la question de la structuration des filières qui constitue un besoin.

<p><i>d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réflexion portée sur les circuits de proximité à l'échelle supra territoriale dans le cadre du PAT. - Une structuration du réseau de conseillers agricoles pour uniformiser le discours, à l'initiative du syndicat mixte du Parc - Un travail du Syndicat Mixte du Parc reconnu sur les estives, à l'appui d'une diversité de dispositifs. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu à décliner le PAT sur le plan opérationnel pour allier enjeux alimentaires et environnementaux, faire que les acteurs s'en s'emparent et que le syndicat mixte du Parc intervienne en tant que facilitateur et coordinateur - Un enjeu à pouvoir réintervenir en amont des cessations d'exploitations pour éviter l'agrandissement des exploitations et participer à la transformation du modèle agricole - Un enjeu à pouvoir accompagner l'évolution de l'agriculture dans un contexte de changement climatique et raréfaction de la ressource en eau. 	

#7. Volet tourisme [objectif 2.4]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>2.4.1. Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »</p> <p>2.4.2. Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes</p> <p>2.4.3. Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables</p>
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 2.4.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une stratégie et d'un plan d'action touristique du territoire sur les périodes 2011-2015, puis 2016-2020 en concertation avec les acteurs touristiques et partenaires, au titre du volet 1 de la Charte Européenne de Tourisme Durable (CETD) coordonnée par Europarc - Organisation de rencontres annuelles entre acteurs touristiques du territoire dans le cadre du forum permanent de la CETD - Soutien à la structuration et l'action de la « Maison du tourisme du Parc Livradois-Forez » (MDT) : office de tourisme intercommunautaire (OTI) regroupant 4 communautés de communes et le syndicat mixte du Parc <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de locaux et de moyens matériels - Mission d'ingénierie touristique confiée par le syndicat mixte du Parc pour la réalisation des actions d'information, d'observation, de promotion, de communication, et d'organisation de l'offre d'itinéraires de randonnée à l'échelle du Livradois-Forez - Contribution financière au programme d'actions (notamment sur les actions de promotion) - Contribution financière du programme LEADER du Livradois-Forez aux actions de la MDT - Aide à la réalisation d'opérations spécifiques : étude sur le projet d'office de tourisme intercommunautaire (OTI), relations presse, journée découverte, édition de topoguides - Aide à la réflexion pour la transformation de la Maison du tourisme en Office de tourisme intercommunautaire. - Mise en place de la convention d'objectifs et de moyens triennale entre la MDT et le syndicat mixte du Parc avec plusieurs missions pour la MDT : commercialisation, promotion, développement et accueil/information/animation - Sensibilisation des professionnels aux principes de tourisme durable via le réseau Inter Parcs Massif central (IPAMAC) : <ul style="list-style-type: none"> - Participation au concours « un autre tourisme s'invente ici » - Travail sur le volet 2 (engagement des prestataires) et le volet 3 (commercialisation de l'offre qualifiée) de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés - Appel d'offre à destination des opérateurs de voyage dans le cadre du déploiement du volet 3 de la CETD et de la co-construction de séjours écotouristiques des Parcs - Développement d'outils de communication et promotion touristique (en lien avec la Maison du tourisme) – avant évolution de la MDT en office de tourisme intercommunautaire :

- Relations presse (voyage de presse, journée de formation « accueil de journalistes », réalisation de mobilier pour des salons touristiques et manifestations locales)
- Editions de documentations (carte « tourisme & patrimoine » du territoire du Parc et document d'appel « voyage au cœur du Livradois Forez »)
- Mise en place d'un magazine de destination Livradois-Forez
- Mise en place de panneaux signalétiques d'appartenance à l'entrée des bourgs des communes du Parc, notamment pour les portes d'entrée du territoire (cf. 1.2.2)
- **Soutien à la MDT dans ses actions de promotion et en faveur de la randonnée – après évolution de la MDT en office de tourisme intercommunautaire :**
 - Relecture des éditions touristiques et des supports web, coordination du guide Balade nature et patrimoine et valorisation du label Parc dans l'ensemble des supports papier de la MDT.
 - Participation ponctuelle à des actions de promotion grand public (salons) et actions de relations presse misant sur l'image Parc
- **Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de plan de développement touristique :** l'atelier d'urbanisme du Livradois-Forez est sollicité pour les projets d'aménagement touristique des EPCI, notamment lorsqu'il a des impacts environnementaux potentiels
- **Lancement d'une étude de stratégie et de marketing touristique en 2018 par la MDT et prise en main complète des éditions touristiques dans un souci de cohérence globale**
- **Déploiement de cette stratégie de marketing touristique et du code de marque Livradois-Forez**
- **Evolution de la marque de destination touristique Livradois-Forez créée par la MDT, en marque collective territoriale, déposée à l'INPI par le syndicat mixte du Parc avec un nouveau règlement d'usage ouvert aux différents secteurs d'activités et acteurs public, privés et institutionnels du territoire**
 - o Fin 2022, la marque est utilisée par une centaine d'ambassadeurs du Livradois-Forez

Objectif 2.4.2.

- **Soutien aux initiatives de valorisation de la randonnée sur le territoire du Livradois-Forez, dans le cadre des missions assurées par la Maison du Tourisme :**
 - Soutien à l'association Randonnée En Livradois-Forez (RELF) puis à la Maison du tourisme (avec appui de l'association RELF)
 - Maintenance des itinéraires et des équipements des sentiers de randonnée
 - Réédition des topoguides de randonnée locaux et aide au financement de l'édition (2 / an)
 - Déploiement de l'application Livradois-Forez rando (via l'outil Géotrek) avec un site internet et une application mobile (1^{ère} et 2^{nde} version) dédiés à la maintenance et la valorisation en ligne des itinéraires de randonnée (pédestre et VTT)
- **Soutien financier et technique aux dynamiques touristiques collectives (associations et projets de développement) :**
 - Partenariat et soutien aux actions de l'association « La Route des Métiers » : réalisation d'outils de promotion et à organisation d'événements, aide au montage d'un dossier de subvention LEADER
 - Partenariat et soutien aux actions de l'association « Sur les Pas de Gaspard » : suivi des travaux en communication, mise en place d'une démarche qualité « signe de reconnaissance », aide à l'organisation d'une rencontre pédagogique, participation du syndicat mixte du Parc aux différentes commissions thématiques, notamment sur l'éducation à l'environnement

- Subvention et aide à la qualification de leurs offres dans le cadre d'une convention annuelle et tripartite avec la MDT depuis la mise en place de l'OTI
- Travail en partenariat avec l'association Route des Métiers sur son projet associatif (2022)
- **Réalisation d'un film de présentation du produit touristique « paysages d'écrivains » (sur la valorisation des paysages et de la littérature).**
- **Participation au groupe de travail sur la mise en réseau du patrimoine géologique (initié par le CPIE du Velay)**
- **Edition de la monographie du tourisme en 2013 (en partenariat avec la Maison du tourisme)**
- **Soutien financier à l'association AGRIVAP sur la valorisation du train touristique**
- **Réseau IPAMAC :**
 - Contribution à la relance de la grande itinérance en Massif-central : valorisation de la Grande Traversée du Massif-central à VTT, GR 7 en trail et Via Arverna. Focus sur les potentiels touristiques de l'itinérance ferroviaire
 - Participation au concours « un autre tourisme s'invente ici » : reconduction d'un 2ème concours à destination des prestataires touristiques et récompensant l'excellence en matière de tourisme responsable sur le thème de l'accessibilité
- **Tourisme de nature :**
 - Soutien technique du syndicat mixte du Parc pour le montage des dossiers de candidature à l'appel à projet Pôles de pleine nature (Ambert Crêtes du Forez et Loire Forez)
 - Qualification de balades nature et patrimoine sur certains sites sensibles (Hautes-Chaumes, RNR Malaguet, ...)
 - Edition d'un guide des bonnes pratiques des activités de loisirs et de pleine nature (cf. 1.1.3)
 - Contribution financière du programme LEADER du Livradois-Forez à ces actions

Suivi et veille stratégique : mise en place d'éco-compteurs sur 3 sites sensibles et analyse des flux. Convention avec l'ex. Comité Régional du Tourisme d'Auvergne pour le déploiement de l'outil Actiscope (benchmarking).

Stratégie touristique de la Maison du tourisme : valoriser les différents savoir-faire, le patrimoine bâti, naturel et culturel du Livradois-Forez pour faire vivre une véritable expérience aux touristes.

Objectif 2.4.3.

- **Mise en œuvre du volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETD) depuis 2011 Sensibilisation des entreprises touristiques à la démarche de progrès en matière de tourisme durable** et programme d'accompagnement des prestataires :
 - Aide personnalisée à la constitution de contrat de progrès,
 - Réalisation d'audits qualité,
 - Mise en place d'outils de promotion et communication,
 - Organisation de formations/voyage d'étude,
 - Financement d'expertises individuelles,
 - Création de fiches pratiques et d'outils de sensibilisation des clientèles,
 - Mise en place d'une malle aux trésors.
- **Soutien aux porteurs de projets touristiques** (associations,) et via le réseau Entreprendre en Livradois-Forez (anciennement Cap'Actif)

- **Fin de l'engagement dans la Charte européenne du tourisme durable (CETD) (2021):** les prestataires volontaires pour le développement durable sont désormais accompagnés à travers la marque Valeurs Parc naturel régional
 - o Une partie des prestataires marqués CETD ont obtenu la marque Valeurs Parc naturel régional.
- **Déploiement de la marque nationale « Accueil du Parc » devenue « Valeurs Parc »** pour qualifier les hébergements touristiques engagés dans le tourisme durable et accompagnement des prestataires touristiques
 - 42 prestataires ayant la marque valeur Parc (hébergements, activités de pleine nature, centre de découverte,...)
- **Outils de sensibilisation et formations :**
 - Mise à disposition du réseau informel des « Coccinelles » (partenaires touristiques engagés auprès du Parc pour développer un tourisme plus respectueux de la nature et des Hommes) d'un panel d'outils collectifs afin d'aider l'atteinte d'un niveau d'excellence en matière de tourisme responsable : programme de formations (voyages d'étude, sessions de découverte,...) outils d'aide à la gestion environnementale, outils de sensibilisation des clientèles ou encore des outils d'appartenance et de communication
 - 12 partenaires engagés dans le volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable
 - Organisation de journées de découverte annuelles à destination des prestataires touristiques du territoire

Réactualisation de la Commission d'agrément tourisme (Maison du tourisme, Gîte de France, Esprit Nattitude, La Route des métiers, les EPCI membres de la MDT, Sur les pas de Gaspard)

Objectif 2.4.1.

- Promotion et stratégie communes des parcs du Massif Central grâce au travail de l'IPAMAC
- Prise de conscience des EPCI sur l'importance de l'image « Parc naturel régional » qui se sont engagés dans la réflexion sur l'évolution de la Maison du Tourisme en OTI
- Organisation et promotion de la destination touristique des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes : création en 2015 de l'association APARA regroupant les PNR de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Structuration en groupes de travail thématiques dont un sur le tourisme.
- Partenariats institutionnels départementaux et régionaux : le Parc a contribué à la prise en compte de la démarche de marquage Valeurs Parc (anciennement Accueil du PNRLF) dans le dispositif Nattitude porté par le CRDTA. Le Parc est signataire d'une convention avec le CRDTA dans le cadre des contrats de destination (Auvergne naturalité).
- Maison du Tourisme LF :
 - Les EPCI membres de la MDT, participent à la promotion de cette destination touristique.
 - Travail à continuer avec les autres partenaires, EPCI non membres, départements limitrophes 42-43, Loire-Forez Tourisme, etc.
 - Un partenariat avec le département du Puy-de-Dôme permet aussi de mieux valoriser le Livradois-Forez, comme destination touristique en tant que PNR.
- IPAMAC
 - Travail sur l'itinérance à l'échelle des Parcs du massif central, accompagnement Parc Livradois-Forez dans un travail autour du vélo/VTT/ tour de pays du territoire.
- Partenariat 2020-2022 entre l'association des PNR d'Auvergne Rhône-Alpes (APARA) et l'Agence Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (première convention sur 2020-2022) pour valoriser l'offre touristique et promouvoir les Parcs naturels régionaux comme des destinations

ENGAGEMENT DES
SIGNATAIRES ET
PARTENAIRES TECHNIQUES

touristiques, en lien avec la démarche nationale "Destination Parcs" portée par la Fédération des PNR : premières actions collectives sur le design de l'offre (formation), la notoriété des PNR (étude), campagnes digitales et relations presse (par MDT)

Objectif 2.4.2.

- Forte mobilisation des communes, des EPCI et du réseau de bénévoles de l'association RELF pour la mise en réseau et l'entretien des sentiers, ou le financement des actions de développement de la randonnée.
- Insuffisance du partenariat avec les structures en charge de l'entretien et du balisage des chemins de randonnée sur les parties du Parc situées en Haute-Loire et dans la Loire
- Appui à la structuration, au développement et à la mise en marché de l'offre touristique du Livradois-Forez par les institutions touristiques régionales et départementales
- Qualification et valorisation des PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) par les conseils départementaux du Puy de Dôme, de la Haute Loire et de la Loire
- Bonne prise en compte par les Pôles de pleine nature des enjeux du développement durable (réflexion sur la diversification des activités sur les 4 saisons, réduction des impacts environnement, ...)
- Appui financier du conseil départemental du Puy de Dôme à la maintenance des itinéraires de randonnée
- Relations de confiance établies de longue date avec les réseaux soutenus par le Parc (la Route des métiers et Sur les Pas de Gaspard) permettent une bonne autonomie de ces associations, qui véhiculent des valeurs autour de la protection des patrimoines, des savoir-faire et de la rencontre avec les hommes et les femmes du territoire

Objectif 2.4.3.

- Forte mobilisation des acteurs touristiques du territoire dans l'élaboration de la stratégie de tourisme durable du Parc
- Mobilisation croissante des professionnels sur la prise en compte des principes du tourisme durable dans leur établissements
- Réflexion en cours sur la mutualisation des audits pour les hébergements avec l'ART Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme sur Nattitude et la marque Valeurs Parc naturel régional
- Soutien de la CCI du Puy de Dôme dans le portage de projets
- Accompagnement renforcé et clarifié avec les partenaires pour la création d'entreprise (CCI, Entreprendre en Livradois-Forez, MDT, labels, ...).
- Mutualisation des outils avec le réseau d'Accueil Paysan Auvergne
- Peu de valorisation à l'échelle départementale, et ou régionale, même s'il existe une promotion nationale via le site de la fédération des PNR, pour les prestataires engagés avec la marque Valeurs Parc naturel régional
- La Maison du tourisme suit de près le déploiement de la Marque Valeurs Parc sur le territoire et donne une visibilité plus importante sur son site internet aux prestataires qui sont engagés avec le PNR sur cette thématique-là.



ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE

Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?

- La structuration de la Maison du tourisme Livradois-Forez depuis 2015 a permis d'organiser plus efficacement la stratégie touristique d'accueil, information, promotion et commercialisation du territoire avec une délégation des compétences des EPCI, comme mentionné dans les engagements de la Charte.
- Le syndicat mixte du Parc est identifié comme partenaire important dans l'ensemble des orientations de la MDT (stratégie, développement, promotion, ...).
- La promotion du Livradois-Forez comme destination touristique et comme parc naturel régional est faite à l'échelle du périmètre du Parc : des partenariats sont possibles entre la MDT et les acteurs touristiques présents sur le territoire du Parc0 et les prestataires membres des réseaux soutenus par le syndicat mixte du Parc, en ce qui concerne la promotion.
- Après plusieurs réengagements dans la Charte Européenne de Tourisme Durable pour renforcer la prise en compte des enjeux de tourisme responsable, il est désormais proposé aux prestataires de s'engager dans la marque Valeurs Parc améliorant ainsi la lisibilité globale en assurant une reconnaissance unique aux prestataires mobilisés.
- Ainsi, au cours de ces trois années, entre 50 et 60 prestataires étaient engagées avec le syndicat mixte du Parc, soit avec la Charte Européenne du Tourisme Durable soit la marque Valeurs Parcs. Ce nombre constant de prestataires engagés reste néanmoins faible au vu du nombre de prestataires touristiques présents sur le territoire.
- La mission d'aide à l'installation des porteurs de projets permet d'orienter les acteurs touristiques vers ces démarches de tourisms durables proposés par le syndicat mixte du Parc. Cependant, celui-ci n'a pas été actif dans le développement de nouvelles formes d'hébergements touristiques. En effet, les EPCI (qui sont déjà gestionnaires d'équipements touristiques) sont plus à même de développer ces nouveaux types d'hébergements.
- Un important travail a été réalisé dans la structuration de l'offre de chemins de randonnées par la Maison du tourisme et Randonnée en Livradois-Forez (entretien, balisage...) ainsi que par le syndicat mixte du Parc, à travers la mise en place d'une application internet et mobile dédiée la maintenance et à la promotion des itinéraires.

ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?

Les points positifs

- Un important travail a été réalisé pour déployer et organiser les missions de la Maison du tourisme pour mettre en œuvre localement la mission office de tourisme (accueil, promotion, commercialisation) dans un contexte qui a été bousculé par la fusion des régions et la disparition du CRT Auvergne d'une part, et la fusion des EPCI suite à la loi NOTRE d'autre part
- Il est à noter une prise en compte plus forte par les acteurs touristiques locaux : d'une part, de l'importance d'un positionnement durable, de l'autre d'un attachement à la destination (Livradois-Forez avec sa spécificité de classement en Parc naturel régional).


Les difficultés ou limites rencontrées

- Les retombées de l'accompagnement du syndicat mixte du Parc sont difficilement mesurables auprès des visiteurs et des touristes.


	<ul style="list-style-type: none"> - Un travail sur le positionnement de l'offre touristique « nature » avec un prisme sur la randonnée et les sports de pleine nature. 	
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du volet social (tourisme solidaire et handicap, mise en réseau avec d'autres acteurs économiques, ...), accompagnement des projets innovants (mobilité douce, communication 3.0, réduction du gaspillage alimentaire, ...) ainsi que sur des projets transversaux mobilisant diverses compétences du syndicat mixte du Parc et des collectivités et organismes partenaires (filière bois, agriculture durable, RSE dans les entreprises). - Un sujet sur les transmissions des hébergements et restaurants, sur lequel il sera sans doute nécessaire d'intervenir plus en amont à l'avenir. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans le portage politique initial du Syndicat Mixte du Parc, il n'y aurait pas eu d'office de tourisme à l'échelle du Livradois-Forez. - Les EPCI ont ensuite fortement coopéré dans le cadre de l'office de tourisme. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est relevé une difficulté à animer et coordonner une stratégie de développement de tourisme durable en partenariat avec les collectivités locales, qui ne semble pas dans leurs préoccupations du fait notamment, d'une tendance à « déléguer » ces sujets à la MDT. - Le périmètre couvert par la MDT différent de celui du Parc conduit à distendre les liens avec les EPCI non membres de la MDT.
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration de la Maison du tourisme a renforcé le pari de la rencontre du Livradois et du Forez assurant l'image d'un territoire uni dans sa diversité. L'appellation de la marque « Livradois-Forez, PNR en Auvergne » en est une autre illustration. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inclusion des prestataires pour faire la promotion du Parc n'est pas forcément identifié dans la Charte.

DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION <i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i> <i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i>	Les points positifs	Les difficultés ou limites rencontrées
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS <i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i> <i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail sur la destination touristique a clairement été fait, avec un leitmotiv, des valeurs et une stratégie de marketing appropriée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un décalage est plausible entre la promesse vendue d'expériences intéressantes à vivre sur le territoire et la réalité du dimensionnement de l'offre touristique dans le territoire. - Les moyens apparaissent limités pour animer la politique de la Marque Valeurs Parc.
	<ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu à ce que la MDT puisse continuer à porter la Charte du Parc à l'avenir. - Un enjeu à ce que les EPCI s'impliquent dans la stratégie de la MDT. - Un enjeu à clarifier les rôles entre le syndicat mixte du Parc et la MDT sur la qualification de l'offre et l'animation des réseaux de prestataires (marque Valeurs Parc, Route des Métiers, Sur les Pas de Gaspard, etc.). - Une offre touristique à structurer et étoffer (sur les hauts lieux/destinations phares, sur l'offre d'hébergement, sur les sites naturels...), en précisant l'engagement de chacun des partenaires (MDT, syndicat mixte du Parc, EPCI...). - Une consolidation de l'action du syndicat mixte du Parc et de la MDT avec les territoires « en frange » à mener. - Une valorisation du label Parc à poursuivre par les partenaires extra-territoriaux. - Un enjeu à penser la cohabitation des usages dans un contexte où la « pression » touristique pourrait un jour, concerner plusieurs lieux du territoire et interpelle la culture du volet « intimiste » du Parc, que ce soit avec les acteurs touristiques ou la population. 	

#8. Volet ENR [objectif 2.5]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Valoriser les ressources en énergies renouvelables
OBJECTIFS OPERATIONNELS	2.5.1. Faire du bois la 1 ^{ère} ressource énergétique pour le chauffage 2.5.2. Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 2.5.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de filières courtes de valorisation des produits forestiers pour l'énergie (réorientation prise par le syndicat mixte du Parc à la suite de l'émergence d'initiatives privées de vente de chaleur bois comme solution de chauffage) <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement entre 2014 et 2016 d'un groupe d'entrepreneurs par le syndicat mixte du Parc dans la constitution d'une offre groupée « vente de chaudière + approvisionnement + maintenance » dans le cadre de la Charte forestière de l'arrondissement d'Ambert - Actions de promotion de la filière bois-énergie auprès des collectivités <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de deux animations en 2016 par le syndicat mixte du Parc et l'Aduhme afin de stimuler la mise en place de nouvelles chaufferies à bois déchiqueté, à l'attention des collectivités du territoire - Incitation au recours aux énergies renouvelables et locales en particulier le bois-énergie comme solution de chauffage dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez - Veille et diffusion des appels à projets concernant le développement du recours à l'énergie bois - Appui régulier aux collectivités – en particulier les EPCI – dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions relatives au développement de l'énergie bois (PCAET, labellisations TEPOS/TEPCV, Charte forestière de territoire d'Ambert Livradois Forez) - Contribution en 2019 à l'élaboration d'une plaquette de promotion du bois-énergie sur le territoire d'Ambert Livradois Forez <p>Objectif 2.5.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la SAEML Eole-Lien du Livradois-Forez : <ul style="list-style-type: none"> - Association du syndicat mixte du Parc et de 12 collectivités à la Société ABO Wind en juillet 2010 pour créer la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez - Dépôt en 2012 par la SAEML de dossiers de demande de permis de construire, de demande d'autorisation d'exploiter et de demande d'autorisation de défrichement pour un projet de cinq éoliennes sur la commune de Saint-Clément-de-Valorgue et accompagnement de la collectivité par le syndicat mixte du Parc pendant la phase de développement du projet - Pilotage et coordination par le syndicat mixte du Parc d'une mission d'information et de concertation pour les projets éoliens sur son territoire avec plusieurs actions menées pour informer les citoyens et les associer à la concertation

- Nombreux recours déposés puis décision par délibération de chaque collectivité actionnaire de céder les actions dans le capital de la SAEML à ABO Wind, en juillet 2017.
- Depuis lors, les collectivités ne sont donc plus actionnaires de la SAEML transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS). Fin 2019, le projet de cinq éoliennes sur la commune de Saint-Clément-de-Valorgue a été rejeté - par la Cour administrative d'appel de Lyon.
- **Etude paysagère concernant le projet éolien sur le secteur des Montagnes du Forez :**
 - Réalisation d'une étude complémentaire par le syndicat mixte du Parc et d'une visite de terrain dans le cadre du dépôt d'une autorisation d'exploiter et d'un permis de construire par la SAS « Monts du Forez Energie » en 2015 pour un projet de 5 éoliennes à proximité du Col de la Loge, suivies par l'émission d'un avis défavorable au projet par le syndicat mixte du Parc
- **Développement du photovoltaïque :**
 - Réalisation d'un travail de recensement de projets et d'élaboration d'un document pour les collectivités par un bureau d'études.
 - Organisation d'une journée de sensibilisation sur la filière photovoltaïque pour les collectivités en 2012
 - Réalisation d'un cahier sur l'énergie photovoltaïque en 2015 afin d'aider les collectivités territoriales à favoriser le développement de ce type de projets, dans le respect des patrimoines et des ressources locales
 - Travail d'identification des toitures propices au photovoltaïque à l'échelle du périmètre du programme LEADER porté par le syndicat mixte du Parc
 - Accompagnement d'un collectif d'habitants qui a créé l'association « Toi & Toits » en janvier 2018 (objectif de réaliser des toitures photovoltaïques citoyennes, contribuant ainsi au développement des énergies renouvelables localement) et transformation en SAS SCIC en juin 2019
 - Regroupement de 96 sociétaires dont 8 collectivités fin 2022 (les communautés de communes Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne et Billom communauté, les communes de Cunlhat, Marsac-en-Livradois, Palladuc, Saint-Rémy-sur-Durolle et le syndicat mixte du Parc)
 - Suivi régulier de la démarche par le syndicat mixte du Parc : participation à de nombreuses réunions, visites de toitures de bâtiments publics, aide à la recherche de financements
 - Toi et Toits est désormais autonome mais le syndicat mixte du Parc continue d'accompagner ce projet en participant aux réunions et en apportant un appui à la communication. Le Syndicat mixte du Parc siège au Conseil d'administration de Toi et Toits.
- **Opération Solaire Dôme :**
 - Accompagnement des communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Mond'Arverne par le syndicat mixte du Parc et l'Aduhme , pour l'équipement de toitures photovoltaïques sur des bâtiments publics de leur territoire, dans le cadre de groupements de commandes pour des installations de 9 kWc (taille inférieure à celles de la SCIC Toi et Toits). Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat de Parc - Région 2019-2021: subvention de la Région pour les collectivités concernées.
 - 11 collectivités sur TDM (10 communes et la CCTDM) et 3 communes sur Mond'Arverne, soit 14 collectivités du Parc au total ont pu être soutenues financièrement par la Région, via le contrat Parc/Région, et le Conseil départemental du Puy de Dôme pour 1 installation par collectivité.


<p>ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) – cf. 3.4.1 <p>Objectif 2.5.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités : hausse de la commande de bois local pour l'énergie et études d'opportunité et installations de chaudières (CC Ambert Livradois Forez avec TEPOS /contrat chaleur renouvelable, groupe de travail bois-énergie de la Charte forestière de territoire et CC de Thiers Dore et Montagne en particulier avec son PCAET). - ADUHME (Puy de Dôme) et CAUE 43 (Haute Loire), le SIEL dans la Loire : partenaires essentiels et actifs concernant la sensibilisation et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets bois énergie. Le CAUE 43 n'assure plus cette mission en 2022. <p>Objectif 2.5.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités : définition d'objectifs de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables dans les PCAET des EPCI et dans les démarches de territoire à énergie positive pour certains. - Etat : avis négatifs du Ministère de la Défense sur les zones situées en Secteur d'Entraînement à Très Basse Altitude (SEBTA) interdisant toute implantation nouvelle de projets éoliens sur la quasi-totalité des zones favorables à l'éolien identifiées au plan de Parc. - Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat/ADEME et Conseil Départemental du Puy de Dôme : financement du cahier sur l'énergie photovoltaïque et autres dispositifs d'aides pour des installations photovoltaïques. - ADUHME : bonne complémentarité entre l'opération Solaire Dôme et l'action de Toi et Toits
	<p style="text-align: center;">EVALUATION</p>
<p>ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE</p> <p><i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de faire du bois la 1^{ère} ressource énergétique du territoire était vraisemblablement ambitieux. <ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc a mis en œuvre les actions qui étaient envisagées (contribution et appui à l'élaboration de plans d'approvisionnement territoriaux en plaquettes bois, plateformes bois-énergie...). - Néanmoins, très tôt dans la mise en œuvre de la Charte, l'ambition a été revue à la baisse compte tenu de la faible marge de manœuvre pour le Parc. - Aussi, des actions de promotion de la filière bois-énergie auprès des collectivités ont pu être mises en place et le sujet a été intégré plus largement au niveau des collectivités avec l'émergence des PCAET notamment. - Concernant les autres énergies renouvelables, l'implication du syndicat mixte du Parc a été très conséquente pour la SAEML Eole-Lien du Livradois-Forez et son projet de 5 éoliennes à Saint-Clément-de-Valorgue, que ce soit d'un point de vue technique mais aussi administratif compte tenu de la complexité et du niveau d'exigence et de qualité du projet qui ont conduit à une étude d'impact poussée sur l'environnement. Ce projet a mobilisé une part importante des moyens d'animation dont le syndicat mixte du Parc dispose au détriment des autres programmes en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables sur la première période, avant que la SAEML ne soit transformée en SAS faute de pouvoir mener à terme ce projet dans de bonnes conditions pour les collectivités membres.

	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le photovoltaïque, le syndicat mixte du Parc s'est mobilisé pour identifier des toitures propices au photovoltaïque à l'échelle du périmètre du programme LEADER qu'il porte, et a soutenu l'émergence et la création de la SAS SCIC« Toi & Toits », aujourd'hui autonome. 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le sujet des paysages de la transition énergétique n'ont pas ou peu été pris en compte dans la période de la Charte. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>

<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des objectifs vraisemblablement trop ambitieux, et précis, ciblant le bois énergie comme principale ressource énergétique pour le chauffage du territoire .
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimage ont-ils été possibles ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p>	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un soutien à la SCIC Toi et Toits qui s'est développée et autonomisée. - La mise en place de la SEM Eole-Lien du Livradois-Forez, bien que n'ayant pu aboutir dans la réalisation de 5 éoliennes, était une initiative intéressante et innovante sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une compatibilité des équipements de production d'ENR qui peut être délicate dans un Parc, compte tenu de l'impact de certains équipements sur la biodiversité et le paysage.
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ? Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu à questionner les autres ressources énergétiques potentielles dans le cadre d'une stratégie énergétique robuste. - Un enjeu à interroger la réduction des consommations énergétiques, et préciser la marge de manœuvre du Parc pour lui assurer de pouvoir répondre à ses ambitions. - Un enjeu à articuler les ambitions du Parc, à celles des EPCI, qui pour plusieurs, sont engagés dans des PCAET, démarches TEPOS et avec le SCoT Livradois-Forez.. 	

AXE 3. DES PRATIQUES PLUS DURABLES POUR UNE « AUTRE VIE »

#9. Volet économie [objectif 3.1]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale
OBJECTIFS OPERATIONNELS	3.1.1. Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables 3.1.2. Accompagner la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	Objectif 3.1.1. <ul style="list-style-type: none">- Animation de réseaux d'acteurs économiques et d'entreprises responsables<ul style="list-style-type: none">- Le réseau Entreprendre en Livradois-Forez (anciennement Cap Actif) qui réunit les partenaires de la création reprise d'entreprises- Le réseau DERSELF (Développement de la RSE en Livradois-Forez) qui réunit les partenaires accompagnant le développement des entreprises et intervient en appui aux entreprises souhaitant améliorer leur performance (RSE)- Animation de la démarche d'élaboration du projet Territoire d'industrie à l'échelle de 4 EPCI (Thiers Dore et Montagne / Entre Dore et Allier, Ambert Livradois-Forez / Loire-Forez Agglo)- Ces actions ont été co-financées avec le programme LEADER du Livradois-Forez- Développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) :<ul style="list-style-type: none">- Remise des trophées des entreprises du Parc Livradois-Forez pour distinguer les projets de création reprise d'entreprises et les projets de développement d'entreprises sur les premières années de la Charte- Evolution du concours à la création-reprise d'entreprises en "trophées des entreprises du Parc" pour valoriser les bonnes pratiques des entreprises en matière de développement durable- Définition d'un projet en faveur du développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises du Livradois-Forez avec un document d'orientation et un plan d'action adoptés en octobre 2013 à partir de 5 axes stratégiques- Conseil aux porteurs de projet sur le volet RSE- Organisation de rencontres inter-entreprises- Mise en ligne d'un site internet dédié à la RSE en Livradois-Forez (site supprimé à ce jour)- Organisation d'un séminaire universitaire sur la RSE- Formation des dirigeants d'entreprises à la RSE

- Recherche-action avec l'UMR METAFORT- IRSTEA visant à mieux comprendre la perception de la RSE chez les dirigeants d'entreprises du Livradois-Forez
- Mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité avec la CARSAT à destination des PME avec un co-financement du programme LEADER du Livradois-Forez
- Focalisation sur cette thématique prioritaire de la santé sécurité au travail pendant la période 2016-2019
- Une vingtaine d'entreprises accompagnées (principalement du secteur du bâtiment)
- **Soutien à la création et à la reprise d'entreprises responsables dans le cadre du réseau Entreprendre en Livradois-Forez** (anciennement Cap Actif) :
 - Identification et qualification de l'offre d'accueil :
 - Expérimentation d'une démarche de « construction d'offres d'activités durables », visant à identifier des activités potentielles valorisant les ressources locales ou répondant à des besoins locaux et à proposer ces activités à des porteurs de projet (réalisation d'études de marché sur la filière équestre, le secteur du bâtiment, le lavage du verre)
 - Accompagnement de deux collectivités pour leurs projets de création ou réhabilitation de zones d'activité (prise en compte aspects environnementaux et paysagers) entre 2011 et 2013
 - Accompagnement des projets de création ou réhabilitation des zones d'activités réalisé ensuite par l'Atelier d'urbanisme
 - Animation de réunions « Cap offre » pour repérer des entreprises à reprendre, les locaux disponibles et des potentiels d'activités nouvelles avec les EPCI, organismes et consulaire et communes volontaires.
 - Arpentage de communes pour identifier des locaux vacants disponibles pour des commerces et à valoriser sur le site Entreprendre en Livradois-Forez
 - Accompagnement des projets pour favoriser la création d'entreprises viables à long terme, fourniture d'éléments méthodologiques, voir proposition de réunion en comité de financement sur la dernière période de la charte pour les projets les plus stratégiques.
 - En 2022, cet accompagnement devient collectif avec l'organisation d'une réunion par mois à destination des porteurs de projet (travail sur le business plan, mise en réseau, travail sur le volet RSE du projet)
 - Une attention particulière a été portée à la mobilisation des élus dans leur rôle d'accueillant (réseau des élus référant accueil) et à la mobilisation de « capteurs d'initiative » (associations et entreprises engagées) pour favoriser la transmission et l'installation d'entreprises
 - Réalisation d'un diagnostic à partir des entrepreneurs rencontrés ces dernières années pour identifier leur besoin d'accompagnement, de locaux et d'activités avec 3 typologies ressorties (les « newlife entrepreneurs », les entrepreneurs plus classiques, les entrepreneurs par nécessité)
 - Accompagnement du syndicat mixte du Parc dans la prise de rdv des communes avec les propriétaires et exploitants de locaux commerciaux et travail de recherche des propriétaires
- **Animation du réseau des capteurs d'initiatives**
 - Appui du syndicat mixte du Parc à l'événement « les vitrines qui parlent » à Ambert et « Bouge ton commerce à Puy Guillaume » : valorisation de l'entrepreneuriat commercial et de la reprise de commerces en centre-bourg, constitution de relais locaux pour identifier des locaux vacants et entrepreneurs sur le territoire, expérimentation de boutiques éphémères et tests.

- Prise de rendez-vous individuels organisés avec les offices de tourisme et maisons des services au public comme relais des offres d'activité et interlocuteurs avec des entrepreneurs potentiels
- Animation du réseau des élus référents à l'accueil
- **Développement de l'écologie industrielle :**
 - 20 entreprises ont bénéficié d'un bilan de flux permettant de repérer les synergies possibles en termes d'écologie industrielle dans le cadre d'un projet porté par MACEO, la CCI de Thiers, la Ville de Thiers et le syndicat mixte du Parc Livradois Forez
 - Décision des entreprises d'approfondir la thématique des papiers/cartons/usagés et mise en place d'une solution de reprise et de valorisation locale de ces déchets par la papeterie de Giroux.
- **Préfiguration d'un « Pôle Economie Sociale et Solidaire sur le territoire du Livradois-Forez » et expérimentation Territoire Zéro Chômeur :**
 - La démarche de pôle ESS a été initiée par la CRESS Auvergne sur deux territoires d'expérimentation, dont le Parc Livradois-Forez. Elle a permis la constitution d'un collectif d'acteurs de l'ESS présents sur le Parc Livradois-Forez qui a pris le nom Tresse (Territoires de Rencontres de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement).
 - Organisation en novembre 2014 d'une grande journée intitulée « Entreprendre collectivement en Livradois-Forez »
 - Contribution du syndicat mixte du Parc à la candidature de la ville de Thiers à "Territoire zéro chômeur" et à la création de l'Entreprise à But d'Emploi SCIC Actypôles sur la commune de Thiers en animant le chantier de repérage des activités de l'entreprise par un recensement des potentiels d'activités avec les acteurs socio-économiques
 - Prise de parts sociales du syndicat mixte du Parc dans la SCIC et membre de droit du Comité Local pour l'Emploi chargé de veiller à la bonne coordination entre tous les acteurs participant à cette expérimentation nationale de 5 ans « territoire zéro chômeur »
 - Participation du syndicat mixte du Parc au Comité Local pour l'Emploi dans le cadre de la création d'une seconde entreprise à but d'emploi « INSERFAC-EBE »
 - Décision fin 2019 de préparer une nouvelle candidature pour élargir l'expérimentation à toute la commune de Thiers et à une autre commune du bassin
 - Ces actions ont été co-financées avec le programme LEADER du Livradois-Forez
- **Renforcement de l'attractivité économique du Livradois-Forez :**
 - Refonte de la stratégie de développement économique suite à l'arrêt des dispositifs régionaux à la suite des fusions (Agence régionale de développement des Territoires d'Auvergne et Auvergne Rhône Alpes Entreprises) :
 - refonte du site internet « Entreprendre en Livradois-Forez » et travail sur le référencement,
 - participation à des salons et des opérations de promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural à destination d'entrepreneurs extérieurs au territoire seul ou avec l'ARDTA ou Envie d'R (opérations de prospection en PACA, à Paris, à Clermont-Ferrand, salons à Saint Etienne, Clermont, Lyon, salon digitaux, web-conférence). Organisation et appui à l'organisation d'évènements des membres du réseau Entreprendre en Livradois-Forez (appui logistique et en communication) de promotion de l'entrepreneuriat à destination d'entrepreneurs locaux pour leur faire connaître l'offre d'accompagnement disponible sur le territoire avec notamment une journée d'accompagnement des porteurs de projet animé par l'incubateur Cocoshaker, petits déjeuners de la création pour les femmes entrepreneurs de France active, journée de la femme de pôle emploi, aftertour pour les jeunes entrepreneurs de l'Agence régionale pour l'orientation, formation de la BGE...

- Valorisation notamment sur les réseaux sociaux des entreprises exemplaires, ainsi que les relations presses.
 - Adhésion au Collectif Envie d'R (ensemble de territoires ruraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes dont l'objectif est de mutualiser les moyens pour faciliter l'installation de porteurs de projets urbains à la campagne), promotion des offres du Livradois-Forez sur le site Envie d'R (via une passerelle), contribution à la vie du réseau par la réception de réunions techniques ou politiques (lancement du site Envie d'R en octobre 2020)
 - Réalisation de vidéos d'entrepreneurs
 - Valorisation de l'entrepreneuriat en Livradois-Forez dans le cadre de la construction d'une stratégie de marketing territorial (Cf. 4.2.1) (depuis 2021)
 - opportunités d'accompagnements de projets avec Villages vivants
- **Participation aux réseaux accueil et au projet Envie d'R :**
 - Participation à des réunions techniques d'échange d'expérience et de construction du réseau Envie d'R (gouvernance par exemple)
 - Participation à des séminaires d'échange d'expérience, de formation et de parangonnage dans le cadre de la plateforme attractivité Massif Central et des appels à projets financés par le FNADT et FEDER Massif Central et par la région et la BPI.

Objectif 3.1.2.

- **Développement de l'écoconstruction :**
 - Accompagnement des projets publics de rénovation ou construction dans le cadre de l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez pour orienter les projets vers une plus grande qualité environnementale et sociale (utilisation de matériaux biosourcés)
 - Constitution d'un groupe de travail depuis 2018 « Osez le biosourcé » pour améliorer la diffusion des bonnes pratiques dans le cadre des Rencontres de l'Atelier réunissant l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, l'Aduhme, le CAUE63, et les communes forestières.
 - Diffusion de l'information au travers des livrets « rénover et construire en Livradois-Forez » pour la demande des particuliers
 - Contribution à la mise en place avec le GRETA Livradois-Forez d'une formation « CAP Eco-Construction » reconnue par l'inspection académique de Clermont-Ferrand en mars 2012 au travers du certificat « écoconstructeur » pour développer les compétences techniques des artisans
 - En 2017, un groupe de maçons issu de la formation en éco-maçonnerie portée par le GRETA Livradois-Forez avait mobilisé le syndicat mixte du Parc pour les aider dans un projet de coopérative pour mutualiser du matériel notamment lié au travail du pisé sans que ce projet ne puisse aboutir.
- **Mise en œuvre d'un programme spécifique en faveur du développement du pisé et du matériau terre avec :**
 - l'édition d'un livret et la réalisation d'une exposition itinérante « Rénover et construire en pisé dans le Parc naturel régional Livradois Forez », complétés d'un site internet dédié
 - des animations organisées dans le but de sensibiliser les habitants, les élus, les artisans aux qualités du pisé et diffuser les connaissances en matière de rénovation et construction en terre
 - des chantiers participatifs et ateliers créatifs organisés
 - des formations à la construction terre organisées à destination des professionnels et prescripteurs : artisans, architectes, bureaux d'études, CAUE ...

- **Construction en bois local en Livradois-Forez :**


- Réalisation d'un cahier technique destiné aux différents décideurs, acteurs de la filière bois et de la construction avec ex-Auvergne Promobois (désormais Fibois Auvergne-Rhône-Alpes), le CAUE de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, l'Aduhme et les communes forestières du Puy-de-Dôme.

Objectif 3.1.1.

- Etat et ex-Conseil Régional Auvergne : soutien fort à la démarche de préfiguration d'un pôle ESS en 2013, mais pas dans la mise en œuvre du pôle
- Conseil régional, Etat et Union Européenne : soutien à l'entrepreneuriat durable ; Ex-ARDTA : partenaire privilégié du syndicat mixte du Parc pour déployer sa politique d'accueil des porteurs de projets
- EPCI : fortement mobilisées par les fusions, ne se sont pas engagées dans des schémas de développement économique partenariat différent en fonction de leur implication dans le réseau Entreprendre en Livradois-Forez, Envie d'R ou aucun des deux : niveau d'implication différentes des EPCI membres du réseau Entreprendre en Livradois-Forez (certaines sont fortement impliquées d'autres moins), augmentation du partenariat avec les EPCI du réseau Envie d'R (notamment Loire Forez Agglomération) et collaboration ponctuelle avec Issoire Communauté.
- Chambres consulaires : fort partenariat politique et technique mais baisse récente des effectifs salariés pour la CCI et la CMA
- Entreprendre en Livradois-Forez (anciennement Cap Actif) : forte implication des partenaires
- Structures de financements France active et réseau initiative favorisent l'entrepreneuriat engagé dans leurs dispositifs et d'autant plus avec l'appui des comités locaux communs depuis 2022.
- ADIE : financement aux entrepreneurs les plus fragiles.
- le Coopérative d'activités et d'Emploi Appuy créateurs, Cocoshaker ou Alterincub : incubateurs actifs sur le territoire dans la valorisation de l'ESS, Association la Brèche : partenaires actifs sur l'ESS
- BGE : partenaire actif sur l'accompagnement des porteurs de projet de manière générale (Business plan)
- Pôle emploi : partenaire actif sur la promotion de l'entrepreneuriat auprès des demandeurs d'emploi, soutien renforcé depuis 4 ans
- Auvergne Rhône Alpes Orientation : partenariat pour le soutien à l'entrepreneuriat chez les jeunes
- Ordre des experts comptables : représentant des comptables se mobilisent régulièrement pour le réseau
- Cap'rural : partenariat fort dans le cadre de son animation du réseau Envie d'R
- La brèche : association d'éducation populaires membre du réseau
- Implication des syndicats professionnels et collectifs d'entreprises : Travailler et Vivre en Livradois Forez, Fédération Française de la Coutellerie, UIMM, Polyvia, URIAA, MEDEF, CPME ; mais aussi des partenaires comme l'ANCT, BPI, Banque des territoire, Auvergne Rhône Alpes Entreprises, l'ADEME, l'ARACT, la CARSAT, MACEO, Plateforme 21...

Objectif 3.1.2.


- Espace Info Energie, ADHUME, ADIL, CAUE, Fibois : partenaires en matière de sensibilisation en direction des collectivités et des particuliers
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CABEB, la FFB, le GRETA : accompagnement des entreprises dans leur montée en compétence et leur promotion (2011-2019)
- Région Auvergne Rhône Alpes : subvention spécifique à l'utilisation du bois local dans la construction. (2017-2019)

	<ul style="list-style-type: none"> - Communes forestières : accompagnement des collectivités et des entreprises à la mobilisation du bois des territoires du Massif Central dans la commande publique et privée à travers le déploiement de la marque BTMC permettant une traçabilité des bois - Etat : bonification en 2019 de la DETR pour l'utilisation du bois certifié BTMC. (2017-2019) 	
	EVALUATION	
<p>ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE</p> <p><i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des « Contrats de progrès durables » qui visaient par filière, à faire un état des lieux des pratiques des entreprises en matière de développement durable, puis à élaborer un programme d'action et accompagner leur mise en œuvre n'ont pas été mis en place. En revanche, plutôt qu'une approche par filière, le programme DERSELF s'est appuyé sur un état des pratiques de développement durable toutes filières confondues. - Ce programme DERSELF en faveur du développement de la RSE en Livradois-Forez a fait l'objet d'une belle dynamique coordonnée par le syndicat mixte du Parc et d'un engagement fort des organismes partenaires, avec néanmoins des difficultés à élargir le cercle d'une quarantaine d'entreprises. L'approche transversale et stratégique de la RSE est perçue par beaucoup d'entreprises comme trop complexe ou abstraite. C'est pour cela que l'action du syndicat mixte du Parc s'est repositionnée sur une approche plus thématique (environnement, condition de travail, santé, innovation...) ou par une entrée par filières (tourisme, agro-alimentaire, forêt/bois...). - Les éco-trophées mis en place dans le premier temps de charte, n'ont finalement pas été poursuivi pour des raisons budgétaires. - Dans le cadre du réseau Entreprendre en Livradois-Forez, la création et à la reprise d'entreprises responsables a largement été accompagnée. La démarche de qualification de l'offre d'accueil s'appuie sur l'implication de nombreux acteurs économiques, et a contribué à créer des synergies, des échanges d'informations et des liens entre acteurs favorables à un ancrage local des activités et des projets. - Un travail a progressivement été engagé sur le volet valorisation et attractivité du territoire pour l'installation de nouvelles entreprises et porteurs de projet, notamment par l'inscription du syndicat mixte du Parc dans de nouveaux réseaux (Envie d'R,...) et les évolutions plus récentes apportées au réseau « Entreprendre en Livradois-Forez ». - Sur l'éco-construction, le syndicat mixte du Parc s'est largement appuyé sur le levier de la commande publique pour accompagner des projets, témoigner des bonnes pratiques et espérer un effet d'entraînement. Dans ce cadre, c'est essentiellement l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez qui a été un point d'appui au-delà des outils créés pour diffuser les connaissances. 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	Les points positifs	Les difficultés ou limites rencontrées
	<ul style="list-style-type: none"> - Une mission historique du syndicat mixte du Parc bien reconnue et structurée qu'est l'accompagnement à la création d'activités dans le cadre du Réseau Entreprendre en Livradois-Forez, qui réunit des acteurs à la fois techniques et politiques par le biais d'élus référents « capteurs d'initiative ». - Un important travail mené sur la RSE des entreprises, pour répondre aux attentes sociétales et renforcer l'attrait du territoire du Parc pour des actifs extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté à dépasser le cercle de dirigeants engagés dans le cadre de la RSE ayant impliqué de recentrer l'approche sur des sujets plus en attente des entreprises (santé au travail). - Des actions en matière de rénovation ou construction terre qui ont été limitées par la faiblesse du marché. - Un marché de l'écoconstruction bois local complexe, et peu porteur (faible lisibilité de l'offre pour les clients, manque de

<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté du syndicat mixte du Parc à intervenir auprès du secteur industriel alors que des enjeux de foncier se posent et que le territoire de Thiers-Ambert-Montbrison a été labellisé Territoire d'Industrie. - L'économie circulaire a fait l'objet d'études et de théories sans que des actions se concrétisent réellement. 	<p>qualification de certaines entreprises, difficulté à mobiliser les bois locaux...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une volonté de concentrer les financements LEADER dans les centres-bourgs qui n'a pas été suivie de financements supplémentaires des collectivités dans ces mêmes centralités mettant à mal le principe d'un maillage constitué de polarités complémentaires de niveaux différencié.
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Un partenariat fort avec l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne (ARDTA) pour la promotion territoriale et l'accueil d'entreprises (jusqu'en 2016). - Une ouverture progressive à l'ESS, avec l'arrivée de plusieurs incubateurs qui constituent de nouveaux partenaires. - Le réseau Envie d'R, une opportunité pour renouer avec la promotion territoriale au niveau grand régional, dans la lignée des dispositifs qui étaient mis en œuvre en Auvergne. - Un réseau Entreprendre en Livradois Forez dans lequel les acteurs se reconnaissent. 	<ul style="list-style-type: none"> - La forte diminution de l'ingénierie des chambres consulaires sur le territoire n'a pas été remplacée par d'autres acteurs. - La régionalisation des exécutifs consulaires nécessite de mettre en place de nouveaux espaces locaux de dialogue et de gouvernance entre les entreprises et les collectivités territoriales. - Une refonte de la stratégie régionale sur l'animation de l'offre du réseau d'entreprises, en faveur des très grandes entreprises, qui constituait auparavant un point d'appui et manque aujourd'hui à l'action du Parc.
	<ul style="list-style-type: none"> - L'ambition de la charte d'impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale s'est élargie à une approche de la responsabilité sociétale des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Une intervention du syndicat mixte du Parc sur l'écoconstruction surtout centrée sur la première période de la Charte compte tenu de débouchés limités, et d'une capacité d'action finalement limitée sur ce volet

<p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimage ont-ils été possibles ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire parmi les premiers à s'engager dans une démarche de valorisation d'ensemble (soutenue par les entreprises) sous le prisme du « marketing territorial » afin de soutenir l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets, les salariés, les habitants, et les touristes - Un parc intervenu en logique de soutien au déploiement de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Thiers, et identifié pour accompagner des actions allant au-delà du développement d'activités lucratives - Une réflexion engagée sur le maillage commercial en lien avec le SCoT Livradois-Forez et la priorisation des développements - Le réseau des capteurs d'initiatives avec des référents à l'accueil, dans lequel les acteurs se mobilisent pour valoriser l'entrepreneuriat commercial et assurer la reprise des commerces. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés à intervenir sur le financement des projets ESS, et en particulier le pôle, qui n'a pas pu finalement se mettre en œuvre faute de moyens. Pour autant, des projets ESS de plus en plus soutenus en phase création avec des dispositifs (France active pour entrepreneur engagé, engagement Alterincub, Cocoshaker, La Brèche)
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des modalités d'approches aux entreprises intéressantes, avec un élu référent à l'accueil « capteurs d'initiatives ». - Des questions de création / transmission et adéquation de l'offre et la demande plus prégnantes. - Un enjeu à accompagner le tissu économique actuel vers des pratiques plus vertueuses. - Un enjeu à soutenir l'attractivité globale du territoire, en faveur du recrutement d'actifs dans le secteur de l'industrie notamment. 	

#10. Volet urbanisme [objectif 3.2]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie
OBJECTIFS OPERATIONNELS	3.2.1. Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat 3.2.2. Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement 3.2.3. Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 3.2.1.</p> <p>L'accompagnement des collectivités par le syndicat mixte du Parc à l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme :</p> <p>Schémas de cohérence territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCoT du Grand Clermont - SCoT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud - SCoT du Pays du Velay - SCoT Sud-Loire Centre - SCoT Livradois-Forez (porté par le syndicat mixte du Parc dans le cadre d'une compétence spécifique que lui ont transférée 3 EPCI issues de la fusion de 11 EPCI en 2015) : accompagnement de l'élaboration, propositions d'améliorations, contributions aux avis sur les projets d'aménagement et aux démarches et études engagées à l'échelle du SCoT (comme sur le bâti vacant). <p>Programmes locaux de l'habitat (PLH) et autres dispositifs habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> - PLH de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, - PLUiH de Billom Communauté avec en parallèle, une OPAH sur des secteurs spécifiques de l'EPCI, - OPAH-RU de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez, - NPNRU sur le centre-ville de Thiers porté par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne - Les communes de Thiers et Ambert et ont bénéficié d'un accompagnement dans la mise en œuvre d'une Opération de revitalisation de Territoire (ORT) afin notamment de renforcer les dispositifs d'aide aux acteurs privés dans la rénovation de leur patrimoine bâti situé en centre-ville. <p>Plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à toutes les phases d'élaboration des projets de PLUi des anciennes Communautés de Communes (Pays d'Olliergues, Pays de Cunlhat, Vallée de l'Ance et Pays d'Ambert) et du PLUiH de Billom Communauté,

- Suivi de l'élaboration des PLUi de la CA Loire-Forez, de Mond'Arverne Communauté, de la CC Brioude-Sud-Auvergne et de la CC Entre Dore et Allier,
- Accompagnement à toutes les phases de modification/révision des PLUi de Billom Communauté, du Pays d'Olliergues, du Pays de Cunlhat et de la Vallée de l'Ance.

Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux

- Accompagnement à toutes les phases d'élaboration/ révision / modification des PLU d'Allègre, Ambert, Billom, Châteldon, Egliseneuve-près-Billom, Neuville, Puy-Guillaume, Thiers, Usson,
- Suivi des modifications/révisions de Arconsat, Aubusson-d'Auvergne, Celles-sur-Durolle, Escoutoux, La Monnerie-le-Montel, Peschadoires, Saint-Dier-d'Auvergne, Sauxillanges, Sermentizon, Vic-le-Comte.

Autres documents

- Révision des Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) d'Allègre, Châteldon et Billom en site patrimonial remarquable (SPR),
- Révision ou élaboration des cartes communales de Bansat, Fayet-le-Château, Félines, La Chaise-Dieu, Néronde-sur-Dore, Noalhat, Ris, Saint-Flour-l'Etang, Saint-Jean-en-Val, Sauviat, Sembadel,
- Formation-action Trame Verte et Bleue : rédaction d'un cahier des charges en vue de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme communaux voire en vue d'un PLUi.

Objectif 3.2.2.

Les projets accompagnés par l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez sont :

Des projets de redynamisation des centres-bourgs :

- Accompagnement d'études stratégiques dans le cadre de la phase expérimentale "habiter autrement les centres-bourgs " : Courpière, Châteldon, Cunlhat, La Monnerie-Le Montel, etc
- Accompagnement d'études stratégiques de revitalisation de centre-bourg : Ambert, Olliergues, Sauxillanges, Billom, etc.
- Appui à la rédaction de l'ORT pour la ville d'Ambert et la communauté de communes Ambert Livradois Forez
- Accompagnement de la commune de Champagnac-le-Vieux (Haute-Loire) dans sa démarche de redynamisation de son centre-bourg via l'accueil d'une résidence d'architecte et d'artiste.
- Suivi des 11 communes lauréates au programme porté par l'Etat **Petites Ville de Demain (PVD)** : Puy Guillaume, Courpière, Noirétable, Billom, Sauxillanges, Cunlhat, Arlanc, Ambert, Auzon, Allègre et Vic le Comte
 - Participation à plusieurs comités de suivi et lancement du travail d'écriture partenariale des conventions PVD,
 - Corédaction de cahiers des charges d'études stratégiques de revitalisation de centres-bourgs et suivi des études en cours.
 - En 2022, seule la convention d'Auzon communauté a été signée

- Accompagnement de projets multi-partenaires de restructuration d'îlots à Olliergues et Sauxillanges

Des projets d'urbanisme opérationnel

- Accompagnement de 16 communes dans leur projet d'extensions de bourg/lotissements
- Accompagnement de 3 communes pour l'accueil de projets d'habitat participatif
- Accompagnement de 6 EPCI dans 9 projets de requalification/extension de zone d'activités
- Accompagnement d'1 EPCI dans son étude de programmation urbaine suivie d'une maîtrise d'œuvre urbaine

Des projets de rénovation et construction de bâtiments publics

- Accompagnement de projets de transformation ou rénovation de bâtiments communaux en logements, mairie, école, etc. ainsi que la réhabilitation de salles des fêtes qui nécessitent une remise en état sur les volets accessibilités, acoustiques et thermiques ;
- Accompagnement de projets de constructions des équipements communaux (ex : école de Job, salle de fêtes de la Renaudie, maison de santé, etc.) ou intercommunaux (ex : centre technique) ou des programmes plus originaux comme la construction de maisons familiales pour l'accueil de personnes âgées dépendantes ;
- Production de notes d'enjeux sur demande de conseil de communes ou intercommunalités, pour alimenter la réflexion sur la vocation d'un bâtiment ou la faisabilité d'un projet.

Les projets d'aménagement d'espaces publics

- Accompagnement sur des projets portant sur des traverses de bourg en relation avec les services des départements (traverses de Néronde-sur-Dore, Vollore-Montagne, Allègre, Grandrif, Saillant, Saint-Ferreol...),
- Accompagnement de projets communaux comme la requalification de place et de voirie,
- Accompagnement de projets d'aménagements paysagers (zone humide de Marat et de Vollore-Montagne, le jardin de Saint-Jean-des-Ollières, le cimetière de Montmorin, ...),
- Conseils de végétalisation,
- Accompagnement d'études de programmation sur les espaces publics (dispositif PAD du CD63)
- Dans le cadre des Ateliers des Paysages, le syndicat mixte du Parc a accompagné plusieurs communes dans des aménagements d'espaces publics en chantiers participatifs (cf 1.2.1).

Autres actions menées

- **Le syndicat mixte du Parc a accompagné la prise en compte des enjeux de la revitalisation des centres-bourgs depuis 2011** et en a fait l'une des priorités du programme LEADER 2014-2022 du Livradois-Forez. Cela se traduit notamment par :
 - o A compter de fin 2011, la conduite d'une démarche expérimentale : le programme "Habiter autrement les centres-bourgs", en partenariat dans un premier temps avec le Département du Puy-de-Dôme au titre d'un appel à projet de la DATAR Massif Central, puis dans le cadre d'une mission dédiée aux centres-bourgs soutenue par le programme européen Leader 2015-2022 puis par des crédits d'Etat au titre FNADT-Massif central,

- **En plus de l'accompagnement des études et des projets d'aménagement accompagné par l'Atelier d'urbanisme, cette mission dédiée aux centres-bourgs, a permis la mobilisation des partenaires sur la recherche d'opérateurs pour la réalisation et le financement de projets,**
- Le soutien à la création d'une antenne massif central de la SCIC Villages-Vivants via l'IPAMAC (Inter Parc Massif Central),
- **La participation au programme de recherche-action POPSU Territoires (2020-2021) dont la communauté de communes d'Ambert-Livradois-Forez a été lauréate.** Le Parc a pu valoriser les résultats de ces deux années de recherche à plusieurs reprises et notamment dans le cadre du Forum National POPSU Territoires intitulée « Tous terrains, itinéraire de l'expertise territoriale dans les petites villes »,
- La mobilisation entre 2019 et 2021 des crédits du **contrat de Parc-Région et du programme européen Leader 2014-2022 a permis de co-financer de nombreuses études ou projets d'investissements des collectivités et des bailleurs sociaux contribuant à la revitalisation des centres-bourgs du Livradois-Forez**
- **dans le cadre de l'élaboration du Scot Livradois-Forez, l'appui à la définition de l'armature urbaine,**
- avec l'union régionale des bailleurs sociaux, la participation à un appel à manifestation d'intérêt au niveau national sur leurs interventions dans les territoires dits détendus (2017-2018),
- **Le portage d'un projet de SCIC à vocation de construction/réhabilitation en centres bourgs à travers la réalisation de deux missions de définition** (modèle économique, juridique et gouvernance). Même si la démarche a suscité beaucoup d'intérêt de la part des collectivités et de partenaires, le projet été mise en pause début 2019, faute de partie prenante suffisantes, notamment d'acteurs privés, dans la phase de démarrage de la société.
- Le syndicat mixte Parc a développé un appui auprès des collectivités engagées dans une démarche de labellisation ou maintien de labels "petite cité de caractère". Accompagnement notamment de 3 communes (Allègre, Sauxillanges, Châteldon) :
 - Aide à la rédaction d'un projet global pluriannuel d'entretien, de restauration et de valorisation du patrimoine en vue d'émarger au programme de la Région "villages remarquables"
 - Aide à la modification ou incitation à l'application d'un dispositif réglementaire du type SPR ;
 - Aide aux démarches de mise en tourisme (signalétique).

Objectif 3.2.1.

- La couverture du territoire par des documents d'urbanisme s'accroît régulièrement : les documents d'urbanisme des EPCI et des communes sont de plus en plus en adéquation avec les objectifs de la Charte du Parc,
- L'échelle intercommunale, si elle est de plus en plus fréquente, n'est pas encore systématique. Des efforts sont à poursuivre pour la promotion des démarches intercommunales. Par ailleurs, la forte démarche partenariale à travers l'Atelier d'urbanisme et au-delà (EPF d'Auvergne, chambres d'agriculture, ...) est toujours très bénéfique pour l'accompagnement qualitatif des projets d'urbanisme réglementaire,
- Un large partenariat avec les acteurs locaux de l'économie et du tourisme, du patrimoine et de la culture, de l'aménagement du territoire. (DRAC, SDAP, CAUE, CD, MDT, ADIL, chambres d'agriculture, CCI, AGSGV **63, Mission haies Auvergne,...**)
- L'État accompagne les collectivités du Livradois-Forez dans l'élaboration des documents stratégiques de planification et d'urbanisme.

Objectif 3.2.2.

- L'Etat (DDT), les CAUE et l'Aduhme apportent avec le syndicat mixte du Parc, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, un conseil commun aux collectivités dans leur projet d'aménagement. Ce partenariat s'est élargi à d'autres partenaires (EPF d'Auvergne, chambres d'agriculture, ...) selon les nécessités de chaque projet mais aussi par la participation réciproque des partenaires aux actions de sensibilisation portées par chaque structure.
- Les Conseils départementaux, via les services des routes et les agences départementales d'ingénierie associent de plus en plus systématiquement le syndicat mixte du Parc aux études de traverse de bourg et de revitalisation de centre-bourg.
- Plusieurs partenaires ont su faire évoluer leurs dispositifs d'interventions techniques et financières pour mieux accompagner les collectivités dans la revitalisation des centres-bourgs, notamment l'EPF d'Auvergne qui porte de plus en plus des projets de portage foncier en renouvellement urbain ou le Conseil départemental du Puy de Dôme qui à travers son schéma départemental de l'habitat a recentré ses aides sur des projets de revitalisation de centres-bourgs
- Le projet de SCIC à vocation de construction/réhabilitation en centres-bourgs porté par le syndicat mixte du Parc a mobilisé de nombreux acteurs institutionnels (bailleurs, Départements, collectivités, caisse des dépôts, etc),

Objectif 3.2.3.

- L'État (DDT), les communes et les EPCI, via leurs services, participent activement à l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez en accompagnant avec les autres partenaires (CAUE, Aduhme, ...) les projets d'aménagement du territoire mais également en co-construisant et co-animant les actions de sensibilisation dans le cadre des Rencontres de l'Atelier.
- Le Conseil régional soutient financièrement les programmes de sensibilisation « les Rencontres de l'Atelier ».
- Dès 2017, les Départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont initié la mise en place d'agence départementale d'ingénierie.



EVALUATION

ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE

Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?

- Les objectifs d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ont été bien atteints mais la couverture par les documents d'urbanisme reste insuffisante dans le Haut-Livradois et en Haute-Loire
- **Depuis 2013, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est opérationnel et accompagne un nombre et une diversité croissants de projets sur l'ensemble du territoire.** Les collectivités du Parc y recourent de plus en plus, et le nombre de structures partenaires effectifs de l'Atelier d'urbanisme est en constante augmentation avec :
 - Un niveau d'ingénierie conséquent développé par le syndicat mixte du Parc avec des ressources supplémentaires et la montée en expertise du syndicat mixte du Parc (dont la prise de compétence pour le SCoT Livradois-Forez),
 - Une action structurante sur toute la durée de la Charte
 - Dans la Charte, l'Atelier d'urbanisme était pensé comme « un outil d'assistance et d'accompagnement » aux collectivités pour garantir la qualité des projets menés par les collectivités, et permettre une harmonisation de leurs pratiques. Sur ce volet, les objectifs ont été largement dépassés notamment au regard du nombre de projets accompagnés sur la période (420 projets accompagnés entre 2013 et 2021).

ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?

ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS

Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?

Les points positifs

- Une très forte mobilisation des communes et une reconnaissance de l'expertise du syndicat mixte du Parc sur l'ensemble des sujets qui touchent à l'urbanisme, avec notamment un changement de posture du syndicat mixte du Parc qui n'est pas seulement considéré comme PPA mais est force de conseils et propositions dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme
- Des communes très satisfaites de l'apport de l'Atelier d'urbanisme, qui apprécient également les différents points de vue des partenaires (architecte, paysagiste, ...) et les solutions proposées.
- La question des centralités qui est maintenant bien ancrée sur le territoire, grâce à un important travail réalisé depuis le début de la Charte.
- Une définition de l'armature urbaine du SCoT Livradois-Forez et des documents d'orientation économique

Les difficultés ou limites rencontrées

- Des limites sont toutefois notées sur certains projets de traverse de bourg où les enveloppes budgétaires ne permettent pas un travail allant à la hauteur des ambitions initiales.
 - Une sursollicitation de l'Atelier qui témoigne de sa réussite incontestable mais qui interpelle le besoin de rediscuter les objectifs de l'Atelier politiquement pour pouvoir prioriser la demande.
 - La question de la complémentarité avec les agences départementales d'ingénierie en pleine structuration sur le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire et la montée en compétence de certaines intercommunalités sur les sujets de l'urbanisme, de l'habitat, des centres-bourgs via PVD, etc.
 - Une intervention « double » du syndicat mixte du Parc, à la fois en appui/conseil aux collectivités sur les documents d'urbanisme et en tant que Partenaire Public Associé (PPA), qui pose la question de l'intervention sur les EPCI et communes aux franges du périmètre Parc dont celles membres du syndicat mixte à d'autres titres (SCoT, SAGE, etc.)
 - Une structuration du territoire via les documents d'urbanisme intercommunaux qui objective les stratégies territoriales mais qui ne permet pas systématiquement une amélioration de la qualité architecturale et paysagère des développements urbains (pavillonnaire et/ou constructions à vocation économique qui banalisent le territoire).
-
- Meilleure prise en compte de la biodiversité via l'obligation de détermination d'une trame verte et bleue dans l'aménagement (en lien avec l'objectif 1.1.1) mais une préservation des trames qui reste trop souvent à l'étape du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sans être traduite concrètement dans les règlements écrits et graphiques.
 - Si les économies d'énergie, le bois-énergie, l'usage de matériaux biosourcés ou locaux (bois, isolant végétaux) deviennent systématiques dans la commande publique accompagnée par l'Atelier et que les élus sont plus sensibilisés et porteurs de ces enjeux, le passage à l'acte reste parfois difficile. Les freins principaux concernent :
 - des aspects réglementaires (liés aux normes incendies par exemple),
 - Les moyens financiers, recentrés sur des problématiques autres que les enjeux d'exemplarité environnementale,
 - Les équipes de maîtrise d'œuvre qui ne sont pas toujours formées sur ces sujets.


	<ul style="list-style-type: none"> - Le sujet de la transition énergétique est encore peu investi dans les questions de l'urbanisme au regard de la réduction des consommations d'énergie ou de l'utilisation et de la production d'énergie renouvelable. - L'enjeu d'équilibre du foncier est un enjeu toujours d'actualité, malgré l'usage des sols défini dans les documents d'urbanisme : les questions des lieux dédiés aux énergies renouvelables, de la gestion forestière et des terrains agricoles posent toujours question. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - La couverture du territoire par des documents d'urbanisme a bien avancé. Elle démontre l'engagement des communes et EPCI pour se doter d'outils stratégiques de planification. Ceux-ci sont de plus en plus en adéquation avec les objectifs de la Charte du Parc. - Plusieurs partenaires ont su faire évoluer leurs dispositifs d'interventions techniques et financières pour mieux accompagner les collectivités dans la revitalisation des centres-bourgs. - Les rencontres de l'Atelier sont particulièrement appréciées et connaissent une forte participation : un temps de sensibilisation privilégié qui fédère l'attention des élus et leur permet d'avoir une occasion de se rencontrer et de se connaître. - L'Atelier d'urbanisme a permis de solidifier et renforcer un réseau d'experts, qui interviennent collectivement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les territoires qui n'ont pas (ou très peu) de documents d'urbanisme ne semblent pas prêts à s'engager dans des démarches d'élaboration de PLUi. Il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour atteindre l'objectif de couverture du territoire en documents d'urbanisme. Il y a des secteurs sans PLUi ou PLH, sans vision intercommunale et pas de point d'appui : un discours sur la planification est à mener sur ces territoires. - L'échelle intercommunale, si elle est de plus en plus fréquente, n'est pas encore systématique. Des efforts sont à poursuivre pour la promotion des démarches intercommunales dans les projets. - La mise en veille du projet de création d'un opérateur aménageur local de type SCIC a limité l'animation partenariale autour de la question de la remobilisation du patrimoine existant (faiblesse du marché). - Le territoire connaît un habitat très dégradé : le projet de SCIC n'a cependant pas abouti, faute d'avoir réussi à mettre des financeurs autour de la table. - Des DDT ayant tendance à être moins disponibles, avec une présence maintenue dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme mais moins auprès des collectivités
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018, les élus n'avaient pas tous connaissance de l'ensemble des propositions d'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, pourtant actif depuis 2013. La plaquette de présentation de l'Atelier d'urbanisme a été rééditée en 2018 pour palier ce manque de communication et de lisibilité du panel de 	<ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui, l'Atelier d'urbanisme n'a plus de gouvernance politique amenant certains partenaires à méconnaître le dispositif ou à avoir du mal à justifier leur intervention dans ce cadre à leurs supérieurs hiérarchiques ou à leur exécutif.

<p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>	<p>l'offre. Des réunions de secteurs de présentation de l'Atelier ont été organisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aujourd'hui, les actions du syndicat mixte du Parc via l'Atelier sont bien reconnues et saluées par les élus du territoire 	
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Atelier d'Urbanisme est relevé comme une action innovante et réussie. - C'est particulièrement le cas sur le volet revitalisation des centres bourgs, qui était à l'origine une démarche expérimentale (AAP du Massif Central sur l'attractivité), et qui s'est structurée jusqu'à être précurseur des actions soutenues plus tard en la matière au niveau national (programmes action cœur de ville et petites villes de demain). - Le syndicat mixte du Parc s'est outillé et a pu expérimenter des méthodes d'accompagnement auprès des collectivités en particulier sur la première phase d'exploration de l'Atelier entre 2012 et 2015. - Programme POPSU : accompagnement et prospection sur le bâti dans le cadre d'une démarche expérimentale pour identifier et qualifier la vacance, les bâtiments concernés et le suivi dans le temps. Une expérimentation à démultiplier sur le territoire (pour l'instant à l'échelle du SCOT et non du Parc) 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque que le syndicat mixte du Parc ne soit connu/reconnu que pour l'Atelier d'urbanisme.
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'Atelier d'Urbanisme est salué et signe d'un projet réussi. Il apparaît comme un véritable outil dont se saisissent de plus en plus les collectivités signataires, ce qui permet la mise en œuvre de projets d'urbanisme plus adaptés sur le territoire (notamment traverses de bourg, revitalisations hors et dans le cadre de Petites Villes de Demain, ...). - L'enjeu de son évolution se pose aujourd'hui, compte tenu du nombre important de sollicitations. La gouvernance politique de l'Atelier est un élément à retravailler, pour redonner une ligne directrice au projet. - Le besoin de travailler sur l'habitat et le bâti très dégradé est toujours présent : le projet de SCIC à vocation de construction/réhabilitation en centres-bourgs n'ayant pas abouti et étant toujours en veille, il n'existe pas encore de solution pour répondre à ce besoin. L'enjeu est à porter dans les réflexions de la future charte. 	

Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?

- La répartition des interventions entre partenaires pourrait être éclaircie (interrogation sur la légitimité du syndicat mixte à conseiller les particuliers, les collectivités sur les équipements structurants... ?).
- Un enjeu pour l'avenir : le contexte ZAN pose un cadre complexe d'instabilité des SCOT.

#11. Volet transport [objectif 3.3]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural
OBJECTIFS OPERATIONNELS	3.3.1. Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac 3.3.2. Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 3.3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien et le développement de la voie ferrée du Livradois-Forez figurent parmi les priorités du syndicat mixte du Parc depuis son origine. - Depuis le 1er janvier 2017, le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez regroupe 4 communautés de communes ou d'agglomération (contre 11 en 2016) et une commune. En ce qui concerne les activités touristiques, le syndicat a poursuivi la réflexion initiée fin 2015 visant à redynamiser les circulations ferroviaires existantes et à étudier la faisabilité d'une liaison touristique ferroviaire entre le Puy-en-Velay et la Chaise-Dieu, qui sont deux pôles touristiques majeurs du département de la Haute-Loire. Les élus alti-ligériens sont très intéressés et moteurs dans cette démarche. En 2019, les collectivités membres du syndicat ont accru sensiblement leur contribution statutaire annuelle ce qui a permis notamment l'embauche à temps partiel d'une secrétaire-comptable et d'un technicien qui viennent en appui du chargé de mission. - Le syndicat mixte du Parc met à disposition du syndicat ferroviaire des locaux, du matériel commun, dans le cadre d'une convention (7K€ d'aides valorisées). - Co-financement de nombreux projets concernant la voie ferrée dans le cadre des programmes LEADER réussis. - En 2016, la candidature du syndicat mixte du Parc a été retenue à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, avec des financements de l'Etat par le syndicat ferroviaire pour des travaux de restauration de la voie. - Dans le cadre du contrat Parc-Région 2020/2021, le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez a entrepris des travaux de maintien et de développement de son réseau ferré. Ces travaux contribuent à la pérennisation du réseau ferré du Livradois-Forez. <ul style="list-style-type: none"> o Pour des raisons de sécurité, le syndicat a suspendu les circulations entre Giroux-Gare et l'embranchement Courpière, ainsi qu'entre Craponne-sur-Arzon et La Chaise-Dieu. La réouverture des tronçons fermés est prévue pour 2023, après l'obtention d'un financement de 480 000 € pour réaliser ces travaux d'urgence - Pour ce faire connaître et présenter ses activités et actualités, le syndicat ferroviaire a créé un site internet avec l'aide technique du syndicat mixte du Parc. - En 2020, le syndicat ferroviaire a lancé une étude « TENMOD » sur les potentiels de transports de marchandises et de voyageurs sur le réseau ferré, d'évaluer la performance de l'infrastructure, dans le cadre de l'AMI (l'Appel à Manifestation d'Intérêt) « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables », proposé par l'ADEME - En 2021, le syndicat a mis en place d'un projet stratégique à moyen terme à la suite de l'étude TENMOD avec les partenaires et le territoire

- En 2022, un nouveau parcours vélorail a été ouvert

Objectif 3.3.2.

- En 2016, la candidature du syndicat mixte du Parc et de plusieurs Communautés de communes a été retenue à l'appel à projets « **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** » (TEPCV) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, avec des financements de l'Etat pour l'acquisition de véhicules électriques et/ou de vélos à assistance électriques.
- Depuis l'été 2018, le syndicat mixte du Parc met à disposition gratuitement aux habitants du territoire un vélo tous chemins à assistance électrique, sur une courte durée, pour test avant un éventuel achat. **Le syndicat mixte du Parc a participé aux différentes éditions du Challenge mobilité régional et a fait la promotion de cette initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui vise à promouvoir le covoiturage, le vélo et les transports en commun pour les trajets domicile travail.**
- Le syndicat mixte du Parc a lancé une expérimentation sur la mise en place de **Plans de Déplacements Inter-Entreprises** sur deux zones d'activité : celle de Felet à Thiers et de Racine à La Monnerie-le-Montel et Palladuc (une vingtaine d'entreprises représentant environ 850 salariés au total). Cette démarche s'est traduite par un diagnostic des déplacements des salariés, et par des propositions d'actions à l'échelle des établissements, des ateliers de concertation avec des salarié-e-s volontaires et des animations. L'action a été étendue aux hôpitaux de Thiers et d'Ambert.
- Un soutien financier important d'actions sur la mobilité dans le cadre du programme LEADER du Livradois-Forez, notamment celles du syndicat mixte des transports urbains thiernois depuis 2019.
- **Un diagnostic et schéma directeur cyclable dans la vallée de la Dore** ainsi qu'une étude pré-opérationnelle pour la portion reliant Puy-Guillaume à Courpière ont été **élaborés en 2020-2021 par le syndicat mixte du Parc (portage par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne concernant l'étude pré opérationnelle Puy-Guillaume-Courpière)**. Ce projet a été financé dans le cadre de l'appel à projets AVELO 1 de l'Agence de la transition écologique (anciennement ADEME). Ce schéma directeur cyclable a été construit en partenariat et concertation avec collectivités, structures, associations. Le plan d'actions devra être mis en œuvre par les collectivités compétentes. L'enquête en ligne réalisée au printemps 2020 durant la phase de diagnostic sur les pratiques actuelles du vélo à destination des habitant-e-s a permis de recueillir plus de 350 réponses sur la pratique du vélo et les freins à lever pour en développer l'usage.
- Le Parc a participé au suivi de différentes démarches portées par les EPCI sur la mobilité telles que les schémas cyclables de Billom communauté, du SMTUT, de la CC Ambert Livradois Forez ainsi que l'étude mobilité de la CC Ambert Livradois Forez.

Objectif 3.3.1.

- L'action du syndicat ferroviaire, avec l'appui technique et logistique du syndicat mixte du Parc, a fait l'objet d'un soutien et d'une implication financière de l'Etat, de l'Europe et du Conseil régional.
- Dans le cadre du fonctionnement du syndicat ferroviaire, les EPCI sont également très fortement impliqués.

Objectif 3.3.2.

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale, elle est largement impliquée dans les projets mobilité du territoire.
- Certains EPCI ont pris la compétence mobilité. Par exemple, le syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois (SMTUT) est l'autorité organisatrice de la mobilité sur la CC Thiers Dore et Montagne et trois communes de la CC Entre Dore et Allier.
- En 2019, la commune de Billom a réalisé une étude mobilité à l'échelle principalement de son bourg.
- Le schéma cyclable à l'échelle de la Vallée de la Dore a permis de remobiliser les collectivités sur la question de la mobilité à vélo.



EVALUATION

ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE

Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?

- **L'incitation à la réalisation des plans des déplacement d'entreprises est l'un des engagements du syndicat mixte du Parc dans la Charte. Sa réalisation dépend de l'engagement des acteurs bénéficiaires** (entreprises et hôpitaux). Les expérimentations de plan de déplacement inter-entreprises ne se sont pas concrétisées par une mise en œuvre par les acteurs concernés. Cependant, ce travail est repris par le SMTUT dans un contexte qui a évolué.
- **Le schéma cyclable de la vallée de la Dore répond pleinement aux objectifs de la Charte.**
- **Des travaux ont été réalisés sur la voie ferrée, pour préserver l'infrastructure.**

ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?

Les points positifs

- Le schéma cyclable s'inscrit pleinement dans les objectifs de la charte.
- Un travail sur le covoiturage investi par le syndicat mixte du Parc.

Les difficultés ou limites rencontrées

- Les expérimentations de plans de déplacement inter-entreprises ne se sont pas concrétisées par une mise en œuvre par les acteurs concernés. Cependant, ce travail est repris par le SM TUT dans un contexte qui a évolué.
- Une voie ferrée qui constitue un axe structurant du territoire mais dont la pérennité est soumise à la capacité d'investissement pour maintenir la qualité de l'infrastructure (dépendance aux financements de la Région et programme LEADER de l'Europe et de l'Etat) : au-delà de l'objectif d'y faire circuler des trains, besoin de considérer la conservation à moyen terme pour éviter les transformations et maîtriser le foncier. Nécessité de considérer la ligne comme une infrastructure.

ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS

- Le sujet global de la mobilité a été relativement peu investi en tant que programmes spécifiques et a rencontré des difficultés de mise en œuvre par les acteurs compétents.
- Cependant ce sujet est intégré dans d'autres réflexions et projets : urbanisme, aménagement, accompagnés par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez.

<p>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilité dans les centre-bourgs reste une carte à jouer du Parc 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Le schéma cyclable à l'échelle de la Vallée de la Dore a permis de remobiliser les collectivités sur la question de la mobilité à vélo, et a particulièrement intéressé certaines communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Syndicat mixte du Parc n'a pas compétence en matière de mobilité : l'aménagement des voies départementales relève de la compétence des départements et les services de mobilité relèvent des AOM (Région ou EPCI selon les territoires) - Nécessité que les intercommunalités s'impliquent dans la conservation de la voie ferrée, mais elles n'ont pas une capacité financière suffisante et sollicitent une pérennisation des financements de la région et de l'Etat. - Organisation de l'offre de transport sur le territoire : différence de traitement de la compétence mobilité sur les territoires. - Une marge de manœuvre limitée pour le syndicat mixte du parc, et une absence de cohérence des actions portant sur la mobilité à l'échelle du Parc.
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> - La thématique de la mobilité n'a pas été entièrement questionnée à l'échelle du Parc et n'a pu être saisie par le syndicat mixte du Parc à cette échelle.
	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>

DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?

Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS


Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?

Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?

- Expérimentations variées mais ayant peu abouties en termes de mise en œuvre par les acteurs compétents
- Nécessité de retrouver de l'innovation et d'aller au bout de ces projets, comme avec le plan inter-entreprises qui n'a pas abouti

- La question des mobilités douces est un enjeu fort : le syndicat mixte du Parc a initié des expérimentations qui n'ont pas abouti à l'époque de leur réalisation, mais a développé des outils pour développer l'utilisation du vélo sur le territoire (schéma cyclable, prêt de vélos électriques). L'enjeu du développement et de la pérennisation de ces mobilités douces représente un axe important pour la future charte, à la fois pour les déplacements du quotidien et le développement du tourisme. Des sujets à investiguer sous forme d'expérimentation et/ou d'accompagnement des acteurs compétents: ne pas avoir à se déplacer en développant l'offre de services , développer des services sur les aires de covoiturage, développement du vélo électrique, auto-stop organisé.
- Une ligne ferroviaire dont la pérennité est instable, et qui pose l'enjeu de son avenir et sa vocation à s'inscrire dans la future Charte 2026-2041 en rapport aux moyens et leviers du syndicat ferroviaire (capacité à relancer le trafic de marchandises ? support de la réduction des transports ? moyen de déplacement pour les touristes ?)

#12. Volet énergie [objectif 3.4]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux
OBJECTIFS OPERATIONNELS	3.4.1. Rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergie 3.4.2. Doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 3.4.1.</p> <p>Suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des collectivités dans leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), notamment ceux des communautés de communes d'Ambert Livradois-Forez, Billom communauté et Thiers Dore et Montagne. - Accompagnement des collectivités dans leur démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS) et mise en cohérence avec le SCOT, les PLU(i) et la Charte <p>Territoires à énergie positive pour la croissance verte</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2016, la candidature du syndicat mixte du Parc a été retenue à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie permettant de mobiliser des financements de l'Etat à hauteur de : 500 000 € pour des travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics, accompagnés pour la plupart par l'Atelier d'urbanisme, 175 000 € pour des investissements en matière de mobilité notamment sur la voie ferrée du Livradois-Forez et des véhicules électriques et près de 300 000 € pour des opérations d'optimisation de l'éclairage des communes, réalisés par les syndicats d'énergies du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. La Communauté de communes Ambert Livradois Forez, la ville de Thiers, les communautés d'agglomération du Pays d'Issoire, Loire-Forez et du Puy-en-Velay ont également été reconnus TEPCV avec des programmes spécifiques et complémentaires à celui du syndicat mixte du Parc. <p>Valorisation groupée des certificats d'économies d'énergie bonifiés avec critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un arrêté du 24 février 2017 a permis aux territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) éligibles de mettre en place un programme de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) bonifiés pour les collectivités du territoire. <p>Le dispositif de CEE bonifiés porté par le syndicat mixte du Parc a permis de renforcer le programme de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics et de rénovation de l'éclairage public réalisés avant le 31 décembre 2018. Une convention de regroupement pour la collecte et la valorisation des CEE entre le syndicat mixte du Parc, les communes et les syndicats d'énergie du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire a été mise en place en 2018 afin de bénéficier de ce dispositif, pour un montant de 1,6 M€ de CEE , soit 390 000 000 kWh cumac valorisés. Cette action avec la mise en place de critères qualitatifs (matériaux biosourcés, démarche d'optimisation de l'éclairage public notamment pour la</p>

préservation de la biodiversité) aura permis de sensibiliser les collectivités à ces aspects et de réaliser des travaux d'économies d'énergie en ce sens.

- 11 communes ont réalisé des travaux de rénovation énergétique de bâtiments et 10 communes concernant la rénovation de l'éclairage public.

Rénovation énergétique de la Maison du Parc


- Après un audit énergétique réalisé en 2015, le syndicat mixte du Parc a réalisé un **programme de travaux d'amélioration de la performance énergétique et d'aménagement des espaces de travail à la Maison du Parc** entre juillet 2017 et septembre 2018, tout en conservant un aspect d'exemplarité pour le territoire.
- Les travaux réalisés (pour un montant de 470 K€ HT hors mission de maîtrise d'œuvre) avaient pour objectifs de générer **une baisse des consommations d'énergie de 25 %** (en énergie finale) tout en améliorant de manière significative **le confort thermique d'été comme d'hiver** :
 - o **L'isolation renforcée des toitures terrasses** (toitures bac acier, toiture béton et toiture béton du hall) et **une nouvelle couche végétalisée**, ont apporté une **résistance thermique adaptée pour l'hiver** et une inertie au bâtiment pour l'été grâce à une haute densité du matériau **ralentissant ainsi la progression de la chaleur estivale à l'intérieur** ;
 - o **La modification d'une grande partie des ouvertures** (changement des vitrages, remplacement d'allèges vitrées par des allèges pleines) a amélioré **leur performance en saison hivernale**, avec par ailleurs des brises soleil extérieurs ou des stores intérieurs pour l'été ;
 - o **Les anciens luminaires ont été remplacés dans tous les bureaux par des luminaires à LED**, en veillant au respect de la santé et du confort des occupants ;
 - o Trois **systèmes de Ventilations Mécaniques Contrôlées (VMC) double flux** avec Centrales de Traitement de l'Air (CTA) ont été installés pour l'ensemble des bureaux et les nouvelles salles de réunions, permettant de bien gérer la ventilation en continu des locaux, notamment pour rafraîchir le bâtiment la nuit en été ;
- Une partie des travaux d'isolation des toitures ont également bénéficié du dispositif de CEE bonifiés.

Autres

- Animation d'une Société d'Economie Mixte locale (SAEML) pour favoriser le développement et la maîtrise par les collectivités de l'énergie éolienne. Un permis de construire et une autorisation d'exploiter pour un parc de 5 éoliennes. Ce projet a fait l'objet de recours et a été annulé. Les collectivités sont sorties du projet en juillet 2017.
- Accompagnement de la structuration d'une SCIC « Toi et toits » sur du photovoltaïque citoyen et prise de participations au capital de la SCIC de la part du syndicat mixte du Parc
- Accompagnement de projets de chaufferies (ressource bois)
- Participation au comité de transition énergétique, au comité des énergies renouvelables du Puy-de-Dôme, pilotés par la DDT 63 (2022)

Objectif 3.4.2.


- Diffusion des guides de référence (Rénover et construire, Pisé et bois local, ...)
- Orientation des particuliers vers les structures conseil (ADIL 63, CAUE 63 et 43)
- Objectif intégré dans le SCOT et dans les PCAET des EPCI
- Accompagnement à la réhabilitation et la construction (friches, centre-bourgs, ...) dans le cadre des missions habitat et aménagement : aide à l'utilisation de matériaux biosourcés, et aide à l'atteinte d'un niveau de réhabilitation thermique ambitieux.


<p>ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration des PLH communaux et fixation d'objectifs en matière de réhabilitation thermique du parc de logements existant - Accompagnement au renforcement de dispositifs d'aide aux acteurs privés dans la rénovation du patrimoine bâti situé en centre-ville dans le cadre des ORT de Thiers et Ambert 	
	<p>Objectif 3.4.1.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités se sont engagées dans l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). - Au-delà des PCAET, plusieurs communautés de communes ou communautés d'agglomération se sont également engagées dans une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS). - La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme ont soutenu financièrement le programme de rénovation énergétique de la Maison du Parc. - L'Etat, dans le cadre de financements dédiés au titre du programme TEPCV et du dispositif de CEE bonifiés, a favorisé la rénovation des bâtiments publics et l'optimisation de l'éclairage public. Plusieurs collectivités du territoire ont soutenu le développement du photovoltaïque citoyen en souscrivant des parts sociales dans le capital de la SCIC "Toi et toits" et mis à disposition des toitures de bâtiments publics. 	
	<p>Objectif 3.4.2.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - La difficulté de faire intervenir des opérateurs privés sur le marché immobilier local détendu complique la démultiplication d'opérations ambitieuses en termes de réhabilitation thermique performante du parc immobilier. 	
	<p>EVALUATION</p>	
<p>ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE</p> <p><i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au-delà de dispositifs limités dans le temps (TEPCV, CEE bonifiés) et de l'accompagnement ponctuel du syndicat mixte du Parc sur la mise en œuvre de programmes locaux (PCAET, TEPOS), les actions sont restées assez limitées compte tenu de la difficulté pour une structure Parc à inciter les bailleurs sociaux et les propriétaires à s'engager et mettre en œuvre des dispositifs innovants (pour l'isolation des bâtiments, pour des chaufferies collectives, etc.). 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs TEPCV et de CEE bonifiés portés par le syndicat mixte du Parc et d'autres collectivités du territoire ont favorisé la réduction de consommations d'énergie et la performance énergétique des bâtiments publics. - Les collectivités se sont globalement dotées de documents stratégiques (PCAET notamment) avec l'appui du Parc, et décliné ainsi certains objectifs de la Charte. 	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments étaient conditionnés à la mise en place d'investissements publics dans l'éolien (financement des économies d'énergie et d'équipements en ENR des bâtiments), qui n'ont pu se mettre en place faute de projet éolien public/privé ayant pu aboutir sur le territoire du Parc.

<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs OPAH-RU ont été menées sur le territoire. - Extinction de l'éclairage public : une sensibilisation/information et un accompagnement sur ce sujet réalisé pendant plusieurs années, conformément à la charte. De plus en plus de communes mettent en place l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, avant tout pour des raisons financières. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu des leviers d'action limités du syndicat mixte du Parc, les interventions sont restées modestes sur la durée de la Charte au-delà des efforts de sensibilisation menés à la fois sur la production d'énergie, la rénovation du patrimoine bâti, et la réduction des consommations.
<ul style="list-style-type: none"> - Le travail de l'Aduhme, agence locale de l'énergie et du climat du Puy-de-Dôme, auprès des collectivités pour le suivi de leurs consommations d'énergie et l'accompagnement dans leurs projets de rénovation, construction de bâtiments, équipements en énergies renouvelables dont le bois énergie est essentiel. Ce travail s'effectue notamment dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez. - La sensibilisation des élus est facilitatrice pour mener des actions sur le territoire, ainsi que l'effet d'aubaine des TEPCV, plan de relance etc. qui permettent de mener des actions. 		

<p><i>d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc a eu ce rôle d'expérimentation en accompagnant la création et structuration de la SCIC Toi et Toits depuis ses débuts. Cette SCIC, à l'initiative d'habitant-e-s, est la première sur la question de l'énergie sur le territoire. Un cap à garder pour le syndicat mixte du Parc, rôle pertinent sur ce type d'action. 	<p>-</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire du Parc reste très consommateur d'énergie (secteurs de l'habitat et des transports en premier lieu) et la future Charte devra sans nul doute requestionner les moyens d'agir sur cette question - Un contexte qui a changé en 15 ans : Plans climat des EPCI ; Stratégies territoriales à énergie positive (TEPOS) des EPCI; Enjeu du changement climatique - Un enjeu à ne pas s'enfermer dans un seul type d'énergie afin de se laisser une marge de manœuvre - Un enjeu à mieux relier la production de l'énergie et sa consommation, nécessité de considérer les deux questions comme un ensemble à ne pas dissocier, d'autant plus avec la hausse des coûts de l'énergie. 	

#13. Volet appui en ingénierie [objectif 3.5]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Outiller les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement
OBJECTIFS OPERATIONNELS	3.5.1. Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables 3.5.2. Accompagner les collectivités vers l'exemplarité
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 3.5.1.</p> <p><i>Liste non exhaustive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions en faveur de la « trame noire » (lutte contre la pollution lumineuse) <ul style="list-style-type: none"> o Concernant l'éclairage public : une étude confiée par l'IPAMAC a un collectif de chercheur afin de réaliser un diagnostic sensible avec les habitant.es (par le biais d'une enquête) et un guide technique o Sur l'éclairage privé : des diagnostics ont été réalisés par un spécialiste dans deux entreprises ainsi que sur des zones d'activité à Courpière o Des collectes d'images de nuit auprès des habitants en 2020 pour avoir un état des lieux de l'éclairage public - Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents stratégiques (cf. fiche urbanisme, solidarités, énergie, notamment) - Accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagements et de paysage grâce à l'Atelier d'Urbanisme (cf. fiche urbanisme) et l'Atelier des Paysages (cf. fiche paysage), notamment sur les projets d'aménagement de centres-bourgs - Accompagnement technique au développement des énergies renouvelables (cf. énergie) - Accompagnement des collectivités du bassin versant de la Dore dans la préservation des milieux naturels et la restauration des continuités écologiques avec l'élaboration et la mise en œuvre du CT Dore et du CVB (cf. eau et biodiversité) <p>Objectif 3.5.2.</p> <p><i>Liste non exhaustive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2016, le Parc a été reconnu « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) au plan national - Depuis 2020, le Parc est reconnu Territoire engagé pour la Nature (TEN) au plan régional - Depuis 2021, le classement de « Parc naturel régional » par décret en date de septembre 2021 de six communes supplémentaires (Roche, Saint-Didier-sur-Doulon, Collat, Montclard, Chaniat, Saint-Julien-d'Ance). - Relationnel avec la Presse quotidienne régionale pour valoriser les actions menées par les collectivités du Parc. Relai et communication sur le blog et le journal du Parc, et ses réseaux sociaux


<p>ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Alimentaire territorial (cf. fiche agriculture) <p>Objectif 3.5.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'engagements affichés dans les bilans <p>Objectif 3.5.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec l'ADEME, les Agences locales de l'énergie, les CAUE, le CREN Rhône-Alpes, le CEPA et l'Agence de l'eau Loire-bretagne dans les différentes actions menées 	
	<p>EVALUATION</p>	
<p>ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE</p> <p><i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - A travers la montée en puissance de l'atelier d'urbanisme, le portage du SCoT Livradois-Forez, du SAGE de la Dore et l'exercice de la compétence grand cycle de l'eau sur ce même bassin versant (compétences GEMAPI et hors GEMAPI), le syndicat Mixte du Parc est résolument identifié comme expert, à même d'offrir un outillage large aux collectivités dans la diversité de leurs projets. - A travers l'atelier d'urbanisme et notamment la mission centres-bourgs dont l'action s'est structurée et inscrite dans la durée, le syndicat mixte du Parc est reconnu, et sollicité par les collectivités alors qu'il n'agit pour autant pas seul, et mobilise un réseau d'experts. 	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Atelier d'Urbanisme est identifié comme un outil particulièrement performant dans l'appui en ingénierie aux collectivités par le Parc. - L'outil SAGE a été mis en place. - L'élément fort de cette charte est d'avoir un syndicat mixte « boîte à outils » et une utilisation « à la carte ». - Un appui numérique aux collectivités dans la création de leur site, apprécié - Un accompagnement dans le cadre des chantiers participatifs sur la biodiversité - Une expérimentation de la déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fusion des EPCI a pu être un frein : leur montée en compétence et le temps de la réorganisation ont diminué les sollicitations auprès du syndicat mixte.

<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire se saisit peu de son conseil scientifique. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'Atelier d'urbanisme, un réseau d'experts qui s'est étoffée et qui fonctionne en « équipe projets » avec réactivité pour répondre aux besoins des collectivités - Une bonne articulation avec la Maison Du Tourisme - Une bonne culture d'animation des écosystèmes d'acteurs par thématiques : une vision partagée sur le tourisme par exemple. Sur la forêt, les avis convergent moins mais un travail commun tout de même, dans le but de construire une vision commune - Malgré des approches sensiblement différentes, un partenariat maintenu et actif avec la chambre d'agriculture - Le développement ces dernières années d'une capacité à construire des programmes pluriannuels qui ont permis au syndicat mixte de se positionner comme chef d'orchestre et de donner de la lisibilité à ses actions 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un besoin « d'aller vers » les communes, compte tenu de la difficulté à se rencontrer les unes et les autres dans un territoire au périmètre très large - Des territoires moins couverts / qui sollicitent moins le Parc - Un repositionnement des départements avec les agences départementales d'ingénierie qui peut nuire à la lisibilité de l'intervention du Syndicat Mixte
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p>	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une appropriation du projet de Parc parfois difficile pour les communes qui ne se sentent pas concernés par les objectifs de la Charte et considèrent que c'est au syndicat mixte de les remplir.

<p><i>pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimages ont-ils été possibles ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un appui aux collectivités sur le long court, qui a inspiré en partie le programme Petites Villes de Demain 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de visibilité sur la pérennité des moyens d'ingénierie. 	

AXE 4. « CITOYEN D'ICI ET DU MONDE » : L'HOMME AU CŒUR DU PROJET

#14. Volet sensibilisation [objectif 4.1]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Activer le passage des idées aux actes
OBJECTIFS OPERATIONNELS	4.1.1. Sensibiliser la population en « osant l'inattendu » 4.1.2. Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable 4.1.3. Impliquer les habitants dans les actions du Parc
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 4.1.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations de balades nature et patrimoine (117 balades en 2020 et 969 participants) - Diffusion du Journal du Parc sur le territoire : parution de deux puis un numéro par an <ul style="list-style-type: none"> o En 2022, le journal N° 35 a été diffusé avec pour thème L'eau, l'avenir. - Refonte du site internet du Parc (contenus, graphisme, navigation...) - Diffusion de la Lettre électronique du Parc : le premier outil de communication électronique après le site internet (lancée en 2005) permet de mettre en avant et de valoriser les événements et actions du Parc. Elle permet d'assurer la fréquentation du blog. (12 lettres envoyées aux 5600 abonnés en 2021) - Création du Blog « l'Echo du parc Livradois-Forez » : outil numérique d'information et de mobilisation des élus principalement et des partenaires politiques. Publication mensuelle (74 publications en 2021) - Développement des réseaux sociaux du Parc : Page Facebook (5341 abonnés en 2021), compte Instagram (2700 abonnés en 2021), compte twitter (771 abonnés en 2021) - Photothèque numérique (1200 images en 2020) - Edition de l'Ephéméride du temple de Mercure (éphéméride des couchers de soleil sur le puy de Dôme depuis les sites d'observation du PNR) afin de valoriser les atouts du parc et de l'association à l'inscription au patrimoine mondial du haut lieu tectonique Chaîne des Puys-Faille de Limagne - Relations avec la presse : 38 communiqués de presse envoyés en 2021 - Relations avec les communes : 6 nouvelles communes ont approuvé la Charte depuis 2021 - Réunion du Conseil scientifique du Parc en 2022 pour suivre le démarrage du processus et échanger sur la révision de la Charte du Parc - Edition et publication de la monographie « Biodiversité, panorama et perspectives » en 2021 et préparation de la monographie « Energie, panorama et perspectives pour une publication en juin 2023

Objectif 4.1.2.

- Travail avec les établissements scolaires du territoire : conception et coordination d'un programme éducatif pluriannuel fédérateur comportant l'accompagnement de classes par des animateurs, la formation et la proposition d'outils pédagogiques aux animateurs accompagnant les classes.
 - Programmes « jeunes observateurs de la biodiversité » (2014-2017)
 - **Programme « Mon voisin paysan » sensibilisant les élèves aux enjeux de l'agriculture (réalisation d'un film valorisant le travail partenarial)**
 - **Programme Au près de nos arbres (2021 à ...) sensibilisant les élèves aux enjeux liés aux arbres et à la forêt**
 - 118 classes ont bénéficié de ces projets soit 2900 élèves
 - Une présentation des métiers de la filière forêts bois à 8 classes de collèges
- Dans le cadre des dispositifs N2000, de la RNR du lac de Malaguet, de l'ENS de la vallée du Fossat et du CVB, le syndicat mixte du Parc propose des projets de sensibilisation aux scolaires sur site
- Soutien technique aux actions conduites par d'autres partenaires éducatifs du territoire, en s'impliquant notamment dans l'animation lors de journées de restitution [Passeurs de mots, Ambert Livradois Forez (semaine du développement durable) ...] et lors de manifestations grand public (Bulles de mômes, Ambert côté jardin, Fête de la Nature...)
- Implication dans la démarche de labellisation « E3D » (Etablissement en Démarche de Développement Durable), initiée par le Rectorat
- Accompagnement du réseau d'animateurs « Sur les pas de Gaspard »
 - Proposition aux centres de loisirs du territoire des outils pédagogiques pour enrichir leurs projets liés à l'EEDD. Le syndicat mixte du Parc, grâce à la mission « Développement numérique », a pu créer leur nouveau site internet
- Lancement en 2021 de la lettre d'information EEDDD à destination des acteurs éducatifs qui permet d'avoir les informations sur les projets éducatifs, les outils pédagogiques, les actus biodiversité...etc


Objectif 4.1.3.

Observatoire de la biodiversité :

- Mise à disposition des habitants d'une base de données et cartographie sur la faune et la flore du Parc sur le site internet
- Constitution d'un réseau d'ambassadeurs de la nature
- Contribution des habitants à la connaissance des espèces par leur participation à des inventaires thématiques de la faune et flore commune
- **Atelier des pratiques vertueuses et écocitoyennes : expérimentation "Coup de Pouce" (2018 à 2020)** Cette démarche expérimentale consistait à proposer aux collectivités, associations, agriculteurs et habitants un dispositif partagé pour accompagner leurs pratiques vertueuses écocitoyennes pour réduire leur impact sur l'environnement et les aider à concrétiser leurs initiatives grâce à l'atelier « Coup de Pouce ».

Appels à projets pour les collectivités


- Mise en place de chantiers participatifs mobilisant un nombre important de communes et de personnes (22 communes/projets en 2021) sur la question de la biodiversité et des aménagements concernant la trame verte et bleue

ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et diffusion de kits biodiversité dans les communes : nichoirs, hôtels à insectes, abris petite faune... - Appel à projets pour la pris en compte de la TVB dans les aménagements publics (dans le cadre du CVB, bassin versant de la Dore). 	
	Objectif 4.1.1. <ul style="list-style-type: none"> - Actions disjointes entre les EPCI du territoire sur le volet communication 	
	Objectif 4.1.2. <ul style="list-style-type: none"> - Bon partenariat avec l'Education nationale (conventions triennales entre le Parc et le Rectorat de l'Académie de Clermont) - Articulation de l'action du Parc avec l'offre éducative de certains EPCI 	
	Objectif 4.1.3. <ul style="list-style-type: none"> - Les communes et le CEN Auvergne se sont impliqués dans la réalisation de vergers conservatoires en signant des conventions d'entretien et de formation. - Les inventaires participatifs sont organisés en partenariat avec les associations naturalistes concernées et de nombreuses associations et collectifs ont participé aux rencontres en contribuant à l'organisation de « Coup de pouce » 	
	EVALUATION	
ECART CONSTATE ENTRE LE PREVU ET LE REALISE <i>Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs sont atteints au regard de la stratégie de communication (sensibilisation des acteurs et habitants du territoire) bien développée du syndicat mixte du Parc, avec un site internet lieu ressource, la publication de journaux ou encore la résonance du blog. - Un volet éducation à l'environnement bien défini et travaillé qui a su faire adhérer largement les établissements scolaires. - Des actions auraient pu être poussées en termes de coordination des nombreux projets pédagogiques (afin de veiller à leur complémentarité) et de partenariats avec les acteurs institutionnels (collectivités) et associatifs (Ciné parc, Passeurs de mots) sur le territoire. - Des tentatives d'association des habitants à travers notamment, le dispositif « coup de pouce », qui a néanmoins rapidement périclité. 	
ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE <i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i>	Les points positifs	Les difficultés ou limites rencontrées
	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de la Charte sont remplis au regard des actions de communication et d'éducation au territoire autant au travers des événements menés ou co-portés, des documentations diffusées, que des ateliers menés auprès des publics scolaires - Des outils de médiation/sensibilisation et de programmes (mon voisin paysan, auprès de nos arbres, ...), vraiment réussis et dans l'air du temps 	<ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté à percevoir les effets de l'action du syndicat mixte du Parc sur le volet sensibilisation et diffusion de connaissances au-delà des données chiffrées de fréquentation des projets éducatifs et des sites et réseaux sociaux - Une lisibilité de l'action du syndicat mixte du Parc au regard des objectifs de la Charte et de l'identité du territoire toujours en question - Le volet participation des habitants a été plus léger, et parcellaire sur le temps de la mise en œuvre de la Charte (abordé dans le

	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la communication, une page Facebook qui fonctionne bien (dernière vidéo en date qui a fait plus de 30 000 vues) et un site du Parc qui est apprécié - Une communication interne aux équipes techniques et aux élus fonctionnelle 	<p>cadre de la mission centralités, dans le dispositif « Coup de pouce » qui n’a pu perdurer faute de moyens...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la communication, le Journal du Parc n’est plus distribué dans les boîtes aux lettres (pour une question de coût) depuis 4-5 ans. Une solution intermédiaire est en train d’être trouvée : multiplication des points de diffusion (commerces par exemple) ou diffusion dans le journal des communes qui est plus lu. - Sur le site du Parc, un changement de vocabulaire qui semble nécessaire (items sur le site qui ne sont plus employés), une information parfois « brouillée » avec la multiplicité des sites liées aux missions (Dore j’adore, trame verte et bleue, etc.)
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La participation habitante, et plus largement le pouvoir d’agir des habitants, ont peu été sollicités et interrogent le bon « format » d’association et les « attendus » de l’implication des citoyens – l’expérimentation d’atelier des pratiques vertueuses et écocitoyennes (réseau “Coup de pouce”) n’a pu être finalisée car les conditions nécessaires au fonctionnement et à la pérennité du réseau n’ont pas été réunies, au regard des attentes des bénéficiaires et des moyens du syndicat mixte du Parc - Les actions de sensibilisation auprès des élus et des acteurs socio-professionnels du territoire n’ont pas été assez développées - De moins en moins d’actions en direct avec les habitants par les équipes du Parc : plus d’accueil touristique, moins de sensibilisation directe. Autant de contacts, mais avec un réseau intermédiaire (professionnels, ...) et moins avec les habitants. 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n’ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l’action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p>	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Un bon partenariat souligné avec l’éducation nationale et les acteurs éducatifs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPCI développent leurs propres stratégies et supports d’information, mais sont encore peu mobilisés sur les outils et les contenus proposés par le syndicat mixte du Parc. Un travail d’acculturation reste à faire auprès des EPCI pour qu’ils soient « relais ».
<p>NIVEAU D’AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE VISIBILITE DE L’ACTION DU PARC</p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p>	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - L’accompagnement du réseau d’animateurs n’est pas développé à une échelle suffisante avec finalement un nombre d’ambassadeurs limité (125 pour tout le territoire).

<p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Un projet « Coup de pouce » qui n'a pas perduré
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimage ont-ils été possibles ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'atelier des pratiques vertueuses mis en place a permis de mobiliser un nombre important de personnes sur la question de la biodiversité et des actions écocitoyennes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc a rempli ses objectifs concernant les actions de sensibilisation prévues auprès du public scolaire. Au regard des enjeux portant sur les questions de l'énergie et de la biodiversité, et l'importance de la participation citoyenne dans ces thématiques, l'Atelier des pratiques vertueuses semble être une action sur laquelle capitaliser dans la future charte. - La place du citoyen dans l'écosystème Parc est une thématique un peu orpheline aujourd'hui : les chantiers participatifs aujourd'hui sont réalisés seulement auprès des jeunes, et gagneraient à être plus grand public. - Il n'y a pas d'actions de sensibilisation auprès des élus, ni auprès des partenaires. Ce sont toujours les mêmes élus en réunions et l'enjeu se pose de toucher les autres. - Un enjeu à mieux communiquer sur les actions du syndicat mixte du Parc, ses réalisations chaque année (affichage en mairie sous format d'affiches ou flyers reprenant les chiffres principaux de l'année).

#15. Volet solidarités [objectif 4.2]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	Agir pour plus de solidarité
OBJECTIFS OPERATIONNELS	4.2.1. Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants 4.2.2. Développer les solidarités intergénérationnelles 4.2.3. Développer la coopération interrégionale et internationale
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 4.2.1.</p> <p>Services (dans le cadre du Pays Vallée de la Dore porté par le syndicat mixte du Parc – objet du syndicat mixte supprimé en 2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc s'est mobilisé sur le Contrat Local de Santé aux côtés des EPCI signataires (Ambert Livradois-Forez, Billom Communauté, Thiers Dore et Montagne) et des partenaires (ARS, CD63 et centres hospitaliers) notamment sur l'installation des professionnels de santé - Suite à la validation du SDAADP, des groupes de travail ont été mis en place, auxquels le syndicat mixte du Parc a participé sur les sujets de la démographie médicale, l'accès au numérique et aux Maisons de Services Au Public (devenue Maison France Service). - Le syndicat mixte du Parc s'est mobilisé avec l'aide de l'Education Nationale pour accompagner la mise en place d'équipements numériques dans les écoles avec un soutien financier du programme LEADER. Une quarantaine d'écoles ont été équipées entre 2018 et 2021. - Le syndicat mixte du Parc est également partenaire d'un projet de coopération porté par l'association Leader France intitulé ACCESS'R et qui vise à capitaliser les services innovants en milieu rural. Plusieurs projets du territoire ont été renseignés afin de faire l'objet d'une sélection, permettant d'envisager ensuite leur reproductibilité sur d'autres territoires <p>Marketing territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin 2018, le syndicat mixte du Parc a conduit une étude pour l'élaboration d'une stratégie d'attractivité et de marketing territorial pour le Livradois-forez. Cette étude visait à développer la notoriété du Livradois-Forez et renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs et des habitants du territoire. - Ce travail a débouché sur la création et le déploiement de la marque collective "Livradois-Forez" lancée officiellement en 2021 - le syndicat mixte, propriétaire de la marque gère le déploiement de la marque pour les secteurs d'activités économique, social et culturel et institutionnel – la Maison du tourisme du Livradois-Forez en assure la gestion pour les activités touristiques par délégation du syndicat mixte du Parc . - La stratégie d'attractivité et de marketing territorial s'articule autour de 2 axes : <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Notoriété et lisibilité pour donner envie. Cet axe vise à faire connaître le territoire, donner à voir ses atouts et ses valeurs ainsi qu'à susciter un sentiment de fierté chez les habitants du territoire.

- Axe 2 : Maintenir et faire venir sur le territoire. Ce second axe vise à guider et accompagner les nouveaux arrivants (habitants, salariés, entrepreneurs) dans leur installation et dans le développement de leur vie professionnelle et personnelle.
- Définition d'un code de marque sur 3 niveaux pour les 4 secteurs de l'attractivité (institutionnelle, touristique, économique, sociale/culturelle)
 - Niveau 1 : Marqueur identitaire
 - Niveau 2 : Marqueur identitaire + Baseline (Phrase courte autour du « Libre à vous de... »
 - Niveau 3 : Marqueur identitaire + Baseline + Phrase totem
- Lancement officiel de la marque en 2021 et déploiement de celle-ci sur différents canaux de communications (163 structures valorisant la marque)

Autres

- Le syndicat mixte du Parc notamment par le biais de ses objets/compétences spécifiques "SCoT" et "Pays Vallée de la Dore" a participé à l'élaboration et la mise en œuvre des documents stratégiques sur l'offre de services à la population à une échelle supra communautaire.
- Sa participation à l'élaboration d'études stratégiques de revitalisation des centres bourgs permet de repenser les besoins en termes de services et les facteurs d'attractivité commerciale dans les bourgs.

Objectif 4.2.2.

Solidarité intergénérationnelle

Dans le cadre du Pays Vallée de la Dore porté par le syndicat mixte du Parc (objet du syndicat mixte supprimé en 2020) :

- Une action expérimentale de spectacle à domicile a été accompagnée pendant 3 ans, financée par la conférence des financeurs du Puy-de-Dôme. « Marionnettes à domicile » porte sur, d'une part, la création artistique de spectacles dédiés au domicile des personnes âgées, et d'autre part, la diffusion sur des territoires ruraux, auprès de personnes en perte d'autonomie
- Participation à la reconduction du schéma gérontologique (2009-2013 puis 2016-2021)

Depuis 2020, en raison de la dissolution de la formation « Pays de la Vallée de la Dore », le Parc n'est plus impliqué dans le suivi du CLS ni dans les actions et programmes concernant les solidarités intergénérationnelles

Objectif 4.2.3.

- Au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux : participations aux commissions et plusieurs séminaires thématiques, co-pilotage et participation à la phase test du projet de destination touristique nationale « Destination Parcs » engagée en 2018, contributions aux travaux et réflexions du CORP en lien avec le Conseil scientifique du Parc
- Au sein de l'IPAMAC (Inter Parcs Massif Central) : co-pilotage des actions en matière de tourisme et d'itinérances (GTMC à VTT, étude prospective sur l'itinérance, projet de Laboratoire des itinérances en Massif central), participation aux projets et actions sur les Forêts anciennes (dont les SylvoTrophées), les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), et aux démarches collectives initiées plus récemment par l'IPAMAC sur la Trame noire et la biodiversité nocturne ou la revitalisation des centres-bourgs
- Dans le cadre de l'APARA (Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes) : co-animation de plusieurs groupes thématiques dans les domaines de la forêt et du bois (et production d'une note stratégique sur la filière), du tourisme avec la formalisation d'un partenariat entre le réseau des

**ENGAGEMENT DES
SIGNATAIRES ET
PARTENAIRES TECHNIQUES**



**ECART CONSTATE ENTRE LE
PREVU ET LE REALISE**

Dans quelle mesure des réalisations prévues ont été ou non réalisées ?

Parcs et le Comité Régional du Tourisme / déploiement d'outils SIG et géomatiques partagés (Géotrek pour la randonnée, Géonature pour la biodiversité) / coordination et participation à la formulation de contribuons et d'avis à plusieurs des schémas ou plans régionaux (SRADDET, Plan Régional Forêt Bois).

- Le syndicat mixte du Parc s'est fortement impliqué dans les échanges au sein des réseaux régionaux et nationaux liés au programme LEADER, et participe activement au réseau rural animé par Cap Rural à l'échelle régionale. Sur le volet "coopération", le programme LEADER (2014-2020) a financé :
 - Un programme d'actions pour l'association pour la sauvegarde de la race bovine Ferrandaise de 2019 à 2021 entre l'association et les deux Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez ;
 - Un programme de travaux pour le syndicat ferroviaire du Livradois-Forez porté par les trois GAL du Velay, de Lafayette et du Livradois-Forez.
- Le syndicat mixte du Parc est également territoire partenaire du programme européen HIGHLANDS retenu par la commission européenne en fin d'année 2019. Ce programme de recherche regroupe une quarantaine d'organismes de recherche et de territoires des principaux massifs montagneux du monde. Le programme se déroulera sur la période 2020 – 2024.
- En 2021, le Livradois-Forez a été le premier territoire à accueillir pendant trois semaines une session de recherche et d'innovation d'envergure mondiale, regroupant environ 25 participants de 13 pays.

Objectif 4.2.1.

- Fort engagement des EPCI sur l'élaboration du CLS et dans l'élaboration de la stratégie d'attractivité et marketing territorial

Objectif 4.2.2.

- Les CLIC de Thiers et Ambert ont participé à l'expérimentation Marionnettes à domicile, au côté du centre culturel Le Bief d'Ambert.

Objectif 4.2.3.

- La région AURA en tant qu'autorité de gestion des fonds européens et notamment du programme LEADER apporte son soutien financier. Elle soutient également certaines des actions conduites par l'APARA et l'IPAMAC
- Programme Highlands : le syndicat mixte du Parc est associé au niveau français à l'INRAE, Vétagro'Sup, le CIRAD et l'IRD


EVALUATION

- Le syndicat mixte du Parc a rempli ses objectifs d'accompagnement à l'élaboration de schémas de services et de schémas de santé, mais dans cadre spécifique lié à son objet "Pays Vallée de la Dore" (supprimé depuis 2020)
- Dans le cadre du SCoT Livradois-Forez, il a accompagné les réflexions quant à la structuration des polarités et du maillage territorial en termes d'offre de services.

<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>		
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - Un schéma de service qui avait été envisagé au début de la Charte, mais qui relevait finalement des compétences du département

<p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>		
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimage ont-ils été possibles ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
<p>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS</p> <p><i>Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?</i></p> <p><i>Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action au service de l'action intergénérationnelle (marionnettes à domicile) qui a pu être menée sur le territoire - Le développement de la marque collective Livradois-Forez est l'un des projets forts, et doit permettre renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire du Parc 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc a rempli globalement ses objectifs concernant la solidarité, en collaboration avec les EPCI sur l'élaboration de documents stratégiques. - Ces actions doivent maintenant être pérennisées dans la future charte, et plus spécifiquement le développement et l'utilisation de la marque (lancée fin 2021, très récente) doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les futurs objectifs pour en saisir le potentiel. 	

#16. Volet culture [objectif 4.3]

	DESCRIPTIF
OBJECTIF STRATEGIQUE	S'ouvrir aux autres et au monde par la culture
OBJECTIFS OPERATIONNELS	4.3.1. Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux 4.3.2. Soutenir la mise en œuvre de politiques culturelles locales 4.3.3. Initier des projets culturels innovants
PRINCIPALES ACTIONS MENEES PAR LE PARC SUR LA PERIODE	<p>Objectif 4.3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique culturelle et son organisation ont été abordées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 et par anticipation aux évolutions territoriales induites par les lois NOTRe et MAPTAM. Même s'il s'agit d'une compétence partagée, ce sont avant tout les communes et EPCI qui portent les actions culturelles - Le syndicat mixte du Parc a poursuivi son soutien aux réseaux culturels qu'il a initié ou accompagné dès sa création, à savoir Passeurs de mots (ex ABLF), Ciné Parc et le SIAMU. - Les projets de requalification de centre-bourgs accompagnés par le syndicat mixte du Parc lors des Ateliers de l'Urbanisme permettent d'aborder la dimension culturelle avec les collectivités (identité du territoire, vivre ensemble, participation des habitants, ...) <p>Passeurs de Mots</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc soutient l'action de Passeurs de Mots dans le cadre d'une convention de partenariat portant sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise à disposition de locaux et de moyens matériels : valorisé à hauteur de 13K€/an - bureaux, informatiques, photocopies, affranchissement et véhicules de service (comme un agent du Parc) ▪ La mission d'animation du centre de ressources du Parc financée à hauteur de 22K€/an (équivalent d'un 0.5ETP) - Le syndicat mixte du Parc mobilise des moyens pour financer les prix littéraires : 4500€/an pour les prix littéraires, depuis 2019 c'est 2500 €/an compte-tenu des difficultés financières du syndicat mixte du Parc. <p>Ciné Parc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat mixte du Parc met à disposition du SIVU Ciné Parc des locaux, du matériel commun, un garage, dans le cadre d'une convention (10K€ d'aides valorisées). - Le budget fluctue d'une année sur l'autre. En 2014, le SIVU s'est retrouvé en situation financière difficile, ce qui l'empêche de mener à bien ses activités et de se développer. - 50% des activités de Ciné parc sont à destination des scolaires et Ciné Parc est coordinateur départemental du dispositif « Ecole et Cinéma »

**ENGAGEMENT DES
SIGNATAIRES ET
PARTENAIRES TECHNIQUES**



**ECART CONSTATE ENTRE LE
PREVU ET LE REALISE**

*Dans quelle mesure des
réalisations prévues ont été ou*

Objectif 4.3.2.

- Au début de la Charte, le syndicat mixte du Parc a participé à plusieurs reprises à la mise en œuvre des politiques culturelles, au sein notamment des Conseils culturels de Territoires (CCT) mis en place à l'échelle des Pays sous l'impulsion de la Région Auvergne, dans le cadre des Contrats « Auvergne + ».
- Au moment des évolutions territoriales (2016), une feuille de route a été écrite, dans la perspective d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, et la valorisation de l'action des réseaux culturels dans leurs pratiques artistiques.
- « Les vitrines qui parlent » : événement sur 2 ou 3 jours à Ambert pour investir les bas de boutiques vacantes (avec des artistes, des spectacles vivants), ... en partenariat avec différentes associations dans différents domaines dont le PNR.

Objectif 4.3.3.

- Soutien aux actions du centre culturel le Bief, dont le projet Marionnettes à domicile (visant les aînés du territoire)
- Soutien du Contrat de Parc/Région 2019-2021 pour plusieurs projets de Passeurs de Mots (bibliothèque mobile), des communes membres de Ciné Parc (équipements) et du Bief (Manufacture d'image)
- Montage et soutien à l'exposition "de Fer et Dore" par le Pays. Exposition d'une vingtaine d'œuvres monumentales tout au long de la Dore

Objectif 4.3.1.

- Passeurs de Mots et Ciné Parc, s'ils existent encore, sont plus fragiles.

Objectif 4.3.2.

- La totalité des EPCI du territoire, après fusion, se sont emparés de la compétence « culture » avec dans certains cas des moyens humains et financiers très importants
- Cependant aucun EPCI ne s'est doté d'une Stratégie Territoriale Culturelle
- Les EPCI ont chacun développé leur politique culturelle, sans prise en compte de l'échelle territoriale Parc

Objectif 4.3.3.

- Les Conseil régional et départementaux participent aux projets culturels innovants dans le cadre d'appels à projet et des aides à la création et à la diffusion.

EVALUATION

- La question culturelle a été globalement délaissée des actions du syndicat mixte du Parc, en raison des échelles territoriales de contractualisation avec l'Etat, la Région et les Départements (Pays puis EPCI), de la diminution des financements, et par conséquent de l'absence de moyens pour une politique culturelle portée par le syndicat mixte du Parc.
- L'intervention du syndicat mixte du Parc se limite donc au soutien logistique et/ou financier des réseaux culturels partenaires hébergés à la Maison du Parc (Ciné Parc et Passeurs de Mots notamment).

<p><i>non réalisées ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'objectif 4.3.1, même si le syndicat mixte du Parc a maintenu son soutien aux réseaux partenaires - ces derniers se sont globalement « fragilisés ». Ils n'ont pas disparu (ce qui est une réussite) mais ils ne se sont pas renforcés/professionnalisés (ce qui était l'objectif). - Pour l'objectif 4.3.2, les EPCI se sont saisis de la compétence culture, selon des formes et intensités variées mais la culture a été globalement développée. Le Pays « Vallée de la Dore » (avant et après son intégration au syndicat mixte du Parc) a accompagné les 4 EPCI concernés dans cette « montée en compétence ». - Pour l'objectif 4.3.3, peu d'innovations culturelles ont été initiées sur le territoire faute de mission dédiée à la culture au syndicat mixte du Parc. <p>- De manière transversale aux trois objectifs, le syndicat mixte du Parc a porté le Pays Vallée de la Dore entre 2015 et 2020 avec des actions engagées dans le cadre de la culture.</p>	
<p>ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CHARTE</p> <p><i>Globalement, dans quelle mesure peut-on dire que les objectifs ont-ils été atteints ou moyennement atteints, selon les actions mises en œuvre et les résultats pressentis ?</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un syndicat mixte du Parc qui a poursuivi son soutien aux réseaux culturels partenaires, compte tenu de l'absence de moyens dédiés à la culture. - Des EPCI, qui du reste, se sont emparés de la compétence culture après les fusions avec dans certains cas des moyens humains et financiers notables. - Les bistrots de massif avec l'IPAMAC 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les engagements du syndicat mixte du Parc ne sont globalement pas atteints dans le domaine de la culture, - La réduction des dotations sur la culture pour les associations (depuis la reprise aux EPCI notamment) fragilise certaines actions au sein du territoire. - Des EPCI qui n'ont pas mis en œuvre une réelle « stratégie de développement culturel », au-delà de quelques ambitions inscrites dans des délibérations. - La vision ensemble (que le Parc assurait avant) fait défaut aujourd'hui
<p>ENJEUX INSUFFISAMMENT INVESTIS</p> <p><i>Y a-t-il des sujets/thèmes insuffisamment investis au regard des enjeux ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La thématique de la culture est l'une des moins investis de la Charte par le syndicat mixte du Parc. L'ex-région Auvergne avait confié la "compétence aux Pays", avant que celle-ci ne passe aux EPCI en 2016. - L'animation des réseaux d'acteurs culturels du territoire pourrait être portée par le syndicat mixte du Parc, pour pallier au transfert de la compétence culture (à l'image du réseau agricole impulsé par le Parc) 	
<p>DYNAMIQUE PARTENARIALE</p> <p><i>Quels partenariats (stratégiques et opérationnels) ont été performants et productifs ?</i></p> <p><i>Quels sont ceux qui n'ont pas</i></p>	<p style="text-align: center;">Les points positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un réseau associatif culturel fort sur le territoire, un foisonnement d'acteurs associatifs, cependant éparpillés. 	<p style="text-align: center;">Les difficultés ou limites rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté des EPCI à travailler ensemble, et à mutualiser les connaissances, dans un contexte institutionnel ayant été bousculé par les fusions, et éloignant la vision « ensemble » que jouait le syndicat mixte du Parc sur le volet culturel, dans le cadre de son objet "Pays Vallée de la Dore". - Une compétence qui peut être partagée par tous types de

<p><i>été suffisants ?</i></p> <p><i>En quoi l'action des partenaires est-elle cohérente avec celle du PNR, et inversement ?</i></p>		<p>collectivités mais qui rencontre des difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'échelle du territoire est pertinente pour développer les actions mais le fractionnement / empilement en mille-feuille rend la mise en œuvre compliquée. ○ L'échelle Parc semble la plus appropriée. ○ Les EPCI ont des compétences mais ne sont pas dotées. <p>- Les acteurs culturels du territoire ne se connaissent pas et des tensions financières freinent la collaboration : crainte qu'un travail collaboratif sur une même thématique diminuerait les financements individuels des acteurs culturels du territoire qui sollicitent les mêmes financements (région, département, ...).</p>
<p>NIVEAU D'AMBITION, DE CLARTE DE LA CHARTE ET DE LISIBILITE DE L'ACTION DU PARC</p> <p><i>Les objectifs étaient-ils suffisamment étayés, précis et appropriables ?</i></p> <p><i>Les objectifs étaient-ils adaptés au regard des capacités d'action et moyens disponibles pour leur traduction opérationnelle ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
		<p>- Une intervention historique du syndicat mixte du Parc sur le volet culturel qui n'est plus d'actualité aujourd'hui.</p>
<p>DEGRE D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION</p> <p><i>Quelles sont les actions exemplaires et/ou innovantes conduites, et pourquoi ?</i></p> <p><i>Des transferts/essaimage ont-ils été possibles ?</i></p>	<p>Les points positifs</p>	<p>Les difficultés ou limites rencontrées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - L'année 2016 aura aussi été marquée par l'émergence de projets innovants, comme l'accompagnement du centre culturel Le Bief et la compagnie la Trouée autour d'un projet artistique destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie (marionnette à domicile). - Un soutien à l'émergence de projets innovants en ingénierie : comme par « les vitrines qui parlent » 	

**PRINCIPAUX
ENSEIGNEMENTS**

Sur l'ensemble des objectifs et des actions du programme, que faut-il retenir pour la future charte ?

Quels enseignements (actions, méthodes, partenariats...) tirer de la mise en œuvre de la charte pour orienter la nouvelle stratégie ?

- La culture reste décrite comme l'un des axes intégrant pleinement l'identité du Parc : ses moyens d'actions (et sa difficulté à obtenir des financements sur une compétence qui n'est pas la sienne) rendent pourtant difficile son intégration dans la future charte, du moins sous cette forme. Sa compétence relève plutôt d'une action de « chef de file » pouvant mettre en réseau les communautés de communes portant la compétence culture.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ET DE L'UNION EUROPÉENNE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

